Les actes à caractère haineux au Québec : un état des lieux

Rapport de recherche

DÉCEMBRE 2021

CENTRE DE
PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
MENANT À LA VIOLENCE

Remerciements

Nous tenons à remercier la firme Vox Pop Labs pour la mise en place du sondage, son administration et la production d'un rapport détaillé sur les résultats. Un grand merci également à tou.te.s les employé.e.s passé.e.s et actuel.le.s du CPRMV qui, depuis 2017, ont apporté leur contribution à ce projet de recherche. Merci enfin aux participant.e.s de l'étude qui ont grandement contribué par leur expérience à faire progresser la connaissance des actes à caractère haineux au Québec.

Ont contribué à ce rapport (en ordre alphabétique)

Louis Audet Gosselin
Alexandre Chevrier-Pelletier
Gabriella Djerrahian
Benjamin Ducol
Khaoula El Khalil
Zoë Freedman
Aurélie Girard
Audrey Hachey
Gabriel Larivière
Fabrice Leroy
Alex Wood
Hiba Zerrougui

Pour citer ce rapport

Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, Les actes à caractère haineux au Québec : Un état des lieux, Montréal, décembre 2021.

Partenaires financiers

Montréal

Sécurité publique Québec

Table des matières

Sommaire exécutif	4
Liste des tableaux	8
Liste des graphiques	9
Liste des figures	11
Introduction	12
Chapitre 1 : Données actuelles : une haine répandue, sous-déclarée et des victimes isolées	18
Chapitre 2 : Approche méthodologique	31
Chapitre 3 : Le portrait des victimes et témoins d'actes à caractère haineux	47
Chapitre 4 : L'expérience d'actes haineux et les attitudes et comportement rapportés	62
Chapitre 5 : La géographie des actes haineux	80
Conclusion générale	94
Bibliographie	95
Annexe 1 : Portrait des répondant.e.s	107
Annexe 2 : Portrait des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux à titre de témoins et/ou de victimes	136
Annexe 3 : Descriptions des tests statistiques effectués	155
Annexe 4 : Tableaux de régressions	159
Annexe 5 : Livre des codes	164

Sommaire exécutif

Constats généraux

La recherche sur l'état des lieux des actes à caractère haineux au Québec soulève de nombreux points d'intérêt qui orienteront l'action de prévention dans la province et au-delà. Un premier constat est l'importance quantitative des actes à caractère haineux. En effet, alors que le nombre de crimes haineux rapportés par les services policiers au Québec est de quelques centaines annuellement (SPVM, 2021; Moreau, 2021), les données du sondage laissent entrevoir une réalité beaucoup plus large. En sondant moins de 2000 Québécois.e.s, nous avons pu identifier et analyser plus de 360 actes à caractère haineux sur une période de trois ans.

Cependant, au-delà d'une élusive recherche du nombre exact d'actes à caractère haineux, notre étude permet de soulever des enjeux significatifs en ce qui concerne le profil des victimes, les expériences des victimes et des témoins ainsi que sur les articulations entre diverses variables (profil sociodémographique, types d'actes, lieux des actes, nature des réponses).

Certains facteurs sociodémographiques semblent étroitement liés avec l'expérience, comme victime ou comme témoin, des actes à caractère haineux. Au sein de l'échantillon, les risques d'être victime d'actes haineux étaient accrus pour les femmes, les répondant.e.s de moins de 29 ans, les membres des minorités sexuelles, les adhérent.e.s à des religions autres que catholique ainsi que les personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais. Les femmes et les personnes de moins de 29 ans étaient également plus à risque d'être témoins d'actes à caractère haineux.

L'expérience des actes à caractère haineux, soit comme victime soit comme témoin, est liée à une perception très différente du phénomène. En effet, alors que les répondant.e.s n'ayant jamais fait l'expérience de ces actes renvoient une perception plus uniforme du phénomène, les témoins et victimes donnent des réponses plus variées qui illustrent la diversité des réalités recoupées par les actes à caractère haineux ainsi que les ambivalences des réactions.

Les efforts de lutte contre les actes haineux et leurs conséquences ne peuvent être pleinement efficaces s'ils ignorent les manifestations et effets concrets de la haine. Ceci est particulièrement le cas pour les initiatives de supports aux victimes, dont le succès est intimement lié aux perceptions qu'en ont les victimes. Ainsi, les constats présentés suggèrent qu'il est crucial que les initiatives de prévention des actes haineux et les services de support placent les perspectives des victimes au cœur de leur action.

La peur d'être victime ou à nouveau victime d'actes haineux constitue l'un des éléments centraux des perspectives de ces victimes. Elle est très inégalement distribuée dans l'échantillon et est intimement liée à des facteurs sociodémographiques ainsi qu'à l'expérience des actes haineux. Cette peur est moins présente chez les répondant.e.s plus âgé.e.s, catholiques ou sans religion et francophones, qui subissent par ailleurs en faible proportion les actes haineux. En revanche, les minorités plus susceptibles d'être ciblées par la haine font état d'une peur très significative, qui est liée à l'appartenance à des catégories sociodémographiques plus souvent ciblées ainsi qu'à l'expérience des actes haineux. On mesure ainsi les effets à long terme, tant au niveau individuel que communautaire, des actes haineux dans leur ensemble.

Les ressources disponibles pour répondre à un acte à caractère haineux semblent mal connues et peu utilisées. En effet, les victimes et témoins sont nombreux à n'avoir fait aucune démarche suite à un acte haineux. Parmi les 101 actes haineux identifiés par le sondage et décrits par des victimes, celles-ci n'ont rapporté leur expérience à la police que 13 fois; elles ont de plus cherché à obtenir du support auprès d'un organisme spécialisé ou d'un.e professionnel.le de la santé et des services sociaux dans seulement 7 cas. En comparaison, les victimes ont discuté de leur expérience avec un proche dans 48 cas et n'ont discuté de leur expérience avec personne dans 25 cas. Ainsi, les ressources existantes apparaissent soit comme inaccessibles, peu connues ou suscitent la méfiance de la part des victimes.

Le contraste est par ailleurs grand entre, d'une part, les témoins et victimes qui soulignent l'insuffisance des ressources disponibles et mettent de l'avant d'autres ressources (organisations communautaires, familles) que la police et, d'autre part, la majorité qui croit dans l'ensemble que les ressources sont suffisantes et que la police constitue le principal recours. Ces résultats renforcent la nécessité pour les institutions, les corps policiers, les organismes communautaires et les acteurs de prévention d'offrir de meilleures solutions pour les victimes d'actes haineux, que ce soit en termes de liens de confiance avec les communautés ciblées, d'offre de services plus adaptée aux diverses réalités ou encore d'éducation sur les mandats des ressources existantes.

La collecte de données pour le rapport, malgré le recours à une firme de sondage expérimentée et la connaissance des enjeux méthodologiques propres à ce type d'enquête, est imparfaite du fait de la sous-représentation, par rapport à l'ensemble de la population québécoise, de certaines catégories sociodémographiques qu'on sait plus ciblées par la haine. En particulier, les femmes, les personnes à faible revenu, les personnes nées à l'extérieur du Canada, les personnes ayant une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, les jeunes et les membres des minorités religieuses sont moins nombreux dans notre échantillon que dans l'ensemble de la population québécoise.

Cette situation inquiète du fait qu'il est hautement probable que les personnes victimes ou témoins des actes haineux, ainsi que le nombre global d'actes, sont en réalité plus importants que nous ne l'avons mesuré. Ces enjeux méthodologiques sont également illustratifs de problèmes soulevés par les données recueillies et les constats faits dans la littérature selon lesquels les institutions et ressources dédiées à la prévention et la répression des actes haineux répondent de manière imparfaite aux besoins de ceux et celles qui sont plus ciblé.e.s par la haine.

Malgré une approche inclusive de la notion d'acte haineux qui inclut des motifs généralement exclus des statistiques officielles et des définitions légales, par exemple le statut social, les convictions politiques ou l'âge, un grand nombre de répondant.e.s ayant été victimes ou témoins d'actes haineux ont rapporté un motif "autre" que ceux présentés en choix de réponse. Cette situation appelle à repenser les catégories de victimes et les motifs des actes haineux en menant des recherches ouvertes sous diverses perspectives.

Les lieux où se produisent les actes à caractère haineux ont une grande importance et mériteraient une attention accrue de la part des chercheur.e.s et acteur.trice.s de prévention. Certains motifs sont associés à des lieux plutôt qu'à d'autres, ce qui incite à développer des programmes de prévention et d'intervention différenciés. De façon significative, les actes haineux en ligne se distinguent par leurs motifs, le nombre d'auteurs et de témoins, ainsi que leur gravité, ce qui appelle à des réponses distinctes adaptées à cet espace.

Recommandations :

1 Mettre en place des espaces de collaboration entre les institutions publiques, les entreprises privées et les organismes communautaires afin de coordonner et de coaliser les acteurs de prévention des actes à caractère haineux;

2 Développer de nouveaux outils pour répertorier, signaler et dénoncer plus facilement et efficacement les actes à caractère haineux;

3 Renforcer les ressources offrant du soutien aux victimes d'actes haineux (accompagnement post-événement, assistance pour le signalement, actions concertées);

4 Placer les victimes et les communautés ciblées par la haine au centre des initiatives de prévention, de recherche et de mobilisation autour des actes à caractère haineux;

5 Développer des outils afin d'accompagner les témoins d'actes à caractère haineux et les assister pour jouer un rôle actif;

6 Mettre en place des recherches qualitatives et quantitatives pour mieux comprendre les réalités des catégories ciblées le plus lourdement par les actes à caractère haineux (personnes présentant plusieurs caractéristiques en faisant des cibles, personnes itinérantes, personnes à faible revenu, membres des communautés autochtones, personnes noires, membres de minorités religieuses peu représentées par des organisations communautaires);

7 Élargir, dans la recherche comme dans les politiques publiques, les motifs d'actes haineux reconnus au vu du grand nombre de répondants ayant indiqué plusieurs motifs ou des motifs autres que ceux indiqués dans le sondage, pourtant nombreux et allant au-delà des catégories généralement admises;

8 Amorcer une réflexion sur les terminologies utilisées, notamment les notions de victime, de témoin et d'auteur.e, pertinents en contexte policier et criminel mais qui ne reflètent pas les nuances de la réalité sociale des actes haineux en plus d'avoir un sens potentiellement stigmatisant qui peut nuire à la collecte de données, au travail de mobilisation ou aux initiatives de prévention;

9 Développer des programmes de prévention adaptés aux divers lieux où se produisent les actes haineux, en accordant une attention particulière aux actes en ligne qui se distinguent des actes en personne par des motifs différents, un plus grand nombre d'auteur.e.s et de témoins ainsi qu'une gravité accrue.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Définitions de « crime haineux » au Canada	22
Tableau 2 : Distribution des répondant.e.s selon leur sexe pour chaque tranche de revenu annuel	41
Tableau 3 : Modèle 1, la probabilité d'éprouver une peur de victimisation selon le nombre d'expériences haineuses pour les témoins	66
Tableau 4 : Modèle 2, la probabilité d'éprouver une peur de victimisation selon le nombre d'expériences haineuses pour les victimes	68
Tableau 5 : Les résultats du test de Conover-Iman, pour le nombre d'auteur.e.s d'actes haineux	87
Tableau 6: Les résultats du test de Conover-Iman, pour le nombre de victimes	89
Tableau 7 : Résultats de la régression linéaire sur l'effet des différents lieux sur la gravité des actes haineux	91
Tableau 8 : Résultats de la régression linéaire sur l'effet du nombre de victimes et d'auteur.e.s sur le niveau de gravite d'un acte haineux	91

Liste des graphiques

Graphique 1 : Évolution des crimes haineux déclarés par la police entre 2006 et 2020	21
Graphique 2 : Distribution des répondant.e.s selon leur revenu annuel (n=1843)	40
Graphique 3 : Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse (n= 1843)	42
Graphique 4 : Distribution des répondant.e.s faisant partie d'une minorité religieuse (n= 134)	43
Graphique 5 : Proportion d'hommes et de femmes dans chaque catégorie d'affiliations religieuses (n=1843)	44
Graphique 6 : Distribution des répondant.e.s qui sont né.e.s au Canada et ailleurs (n=1843)	45
Graphique 7 : Distribution des répondant.e.s nés "hors-Canada" (n=166)	45
Graphique 8 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur sexe (n= 1843)	50
Graphique 9 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur orientation sexuelle (n=1843)	51
Graphique 10 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur groupe d'âge (n= 1843)	52
Graphique 11 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur revenu annuel (n= 309)	53
Graphique 12 : Distribution des répondant.e.s selon leur revenu (n=1843)	54
Graphique 13 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur tranche de revenu annuel et leur sexe (n = 309)	55
Graphique 14 : Proportion des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur niveau d'éducation	55
Graphique 15 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur occupation (n=1843)	56

Graphique 16 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur lieu de naissance (n=1843)	57
Graphique 17 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur langue maternelle (n=1843)	58
Graphique 18 : Proportion des répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux et leur type d'affiliation religieuse (n= 1843)	58
Graphique 19 : L'effet multiplicateur de chaque variable sur les chances d'être la cible d'actes haineux	60
Graphique 20 : L'expérience d'actes haineux et la peur d'être victime	64
Graphique 21 : Le nombre d'expériences d'actes haineux comme victime et la probabilité de peur d'être victime	67
Graphique 22 : L'effet du nombre d'expériences haineuses et l'orientation sexuelle sur la probabilité de peur de victimisation	69
Graphique 23 : L'effet du nombre d'expériences haineuses et le parcours migratoire sur la probabilité de peur de victimisation	72
Graphique 24 : L'expérience d'actes haineux et leur signalement	73
Graphique 25 : L'expérience d'actes haineux et la perception des mécanismes de signalement	75
Graphique 26 : L'expérience d'actes haineux et l'opinion sur les services offerts aux victimes	77
Graphique 27 : Les motifs haineux et les lieux où des actes haineux ont été commis	78
Graphique 28 : Les lieux d'actes haineux et leurs nombres d'auteur.e.s	84
Graphique 29 : Le nombre de victimes selon les lieux des actes haineux	86
Graphique 30 : La gravité des actes haineux selon le type de lieux	88
Graphique 31 : Le nombre de victimes et d'auteur.e.s et la gravité d'un acte haineux	90

Liste des figures

Figure 1 : Le nombre de répondant.e.s ont fait l'expérience d'actes à caractère haineux durant les trois dernières années (2014-2017) selon leur statut de victimes, témoins ou les deux	48
Figure 2 : Le nombre de répondant.e.s ont fait l'expérience d'actes à caractère haineux durant les trois dernières années (2014-2017) selon le type de violence qu'ils/elles ont vécu (crime, incident ou les deux)	49

Introduction

Les actes à caractère haineux sont un enjeu social de premier plan pour les sociétés contemporaines. Bien qu'ils ne représentent pas un phénomène nouveau (Statistique Canada, 2001; MSP 2011), les comportements haineux font l'objet d'une attention publique grandissante, y compris au Québec. Or, malgré la médiatisation de nombreux épisodes haineux dans la province ces dernières années, les actes à caractère haineux n'en demeurent pas moins mal compris, ne serait-ce qu'en raison du faible nombre d'études portant sur la situation au Québec.

Les actes à caractère haineux ont la particularité de viser des marqueurs identitaires associés à des communautés particulières. Ils englobent deux types de phénomènes distincts mais reliés, les crimes haineux et les incidents haineux, délimités par la nature criminelle du premier. Ainsi, l'une des sources principales de données sur le phénomène, le programme de Déclaration uniforme de la criminalité au Canada (DUC), définit les crimes haineux comme étant des « infractions criminelles motivées par la haine de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de la déficience mentale ou physique, de l'orientation sexuelle ou d'autres facteurs semblables. » Des services de police tels que le SPVM ont adopté la définition de la DUC.

Les recherches scientifiques portant sur les actes haineux tendent à proposer des définitions différentes de celles offertes par les autorités publiques. Depuis longtemps, les chercheur.e.s ont remarqué que les actes haineux peuvent être motivés par un spectre d'émotions dépassant le simple cadre de la haine : dégoût, ressentiment, peur, jalousie, sensations fortes ou désir de vengeance (Levin et McDevitt, 1993). Pour cette raison, il n'est pas rare de voir des définitions où la notion de haine est remplacée par celles plus générales de préjugé, biais et hostilité (Iganski, 2008).

Cependant, hormis l'observation que les actes haineux n'ont que peu à voir avec la haine, les scientifiques ne s'entendent pas sur les contours d'une définition du phénomène. Cette situation est en partie due aux différentes approches théoriques du sujet et aux diverses manières de relier les actes haineux à d'autres processus sociaux complexes (Hall, 2015). Plus largement, des recherches tendent à suggérer que l'ensemble des facteurs contribuant aux actes haineux (motivations des auteur.e.s, caractéristiques des victimes, contexte socioéconomique, dynamiques culturelles, forces politiques) est trop hétéroclite pour pouvoir être résumé par une seule définition ou approche théorique (Craig, 2002).

L'une des tendances dans la recherche sur les actes haineux est d'élargir les limites de la notion afin qu'elle soit applicable à un plus grand nombre de catégories de victimes[1] (Chakraborti, 2015). Les définitions traditionnelles telles que celle de la DUC fixent généralement un nombre préétabli de catégories de motifs haineux : la race, l'origine ethnique, la langue, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'âge, la situation de handicap mental ou physique, ainsi que l'orientation sexuelle. Des études montrent cependant que d'autres marqueurs liés à l'identité ou au mode de vie sont visés par les actes haineux comme le genre, l'âge, le statut migratoire, le statut socioéconomique, la situation d'itinérance, le type d'emploi, les difficultés d'apprentissage, les maladies mentales ou les styles vestimentaires marginaux (Wachholz, 2005; Athwal et al., 2010; Campbell, 2014; Chakraborti et al., 2014; Garland et al., 2014, Hardy et al., 2020).

Les autorités publiques semblent reconnaître le besoin de définitions plus larges et inclusives des actes haineux puisque, comme le SPVM, elles ajoutent souvent « ou d'autres facteurs semblables » à leur définition. Néanmoins, le souci d'ajuster la notion d'actes haineux à l'éventail de motifs observés est un enjeu réel non seulement pour la recherche, mais aussi pour les politiques publiques. D'un point de vue scientifique, restreindre a priori les formes de victimisation ne mènerait au mieux qu'à un portrait incomplet du phénomène. Pour les politiques publiques, la reconnaissance d'un nombre fixe de catégories de victimisation engendre une hiérarchie des identités par lesquelles seules certaines victimes sont reconnues comme méritant une attention spéciale (Mason-Bish, 2010). Cette hiérarchie peut entraîner des traitements différentiels au niveau du système judiciaire et des institutions étatiques, mais aussi chez les victimes elles-mêmes, qui ignorent parfois que les violences auxquelles elles font face constituent des actes haineux (Hardy et al., 2020).

Pour ces raisons, plutôt que de proposer une liste de motifs haineux, certain.e.s chercheur.e.s suggèrent de définir les actes haineux comme des actes visant une différence et une vulnérabilité perçue (Chakraborti et al., 2012). La différence perçue peut prendre plusieurs formes selon les contextes et peut ainsi à la fois capturer des catégories de victimes traditionnelles et ouvrir la porte à d'autres types de motifs haineux. Afin de tracer les contours de définitions inclusives, il est commun d'ancrer les collectes de données dans l'expérience des victimes et de leur perception des gestes qu'elles subissent (Iganski, 2008; Chakraborti et al., 2014; Hardy et al., 2020). Une collecte de données adoptant cette approche permet de mieux comprendre les circonstances entourant les actes à caractère haineux ainsi que leurs conséquences sur les victimes.

[1] Le Centre reconnaît l'existence de débats sur l'usage du terme "victime" pour référer aux personnes qui sont receveuses de violence. En effet, lors des dernières années, des groupes d'activistes ont souligné que ce mot peut être stigmatisant, qu'il peut réifier des discours stéréotypant des groupes sociaux qui sont marginalisés et peuvent encourager un glissement vers une perte d'agentivité pour les membres de ces groupes. Puisque c'est la terminologie employée dans le questionnaire du sondage, ce terme est utilisé dans le rapport. Le Centre n'écarte pas la possibilité dans ses recherches futures de s'interroger sur des terminologies alternatives.

Ainsi, en phase avec les définitions plus larges des actes haineux et l'approche centrée sur l'expérience des victimes, le présent rapport utilise les définitions suivantes d'incidents haineux et de crimes haineux.

> Un incident à caractère haineux désigne tout acte ou parole, non criminel qui affecte le sentiment de sécurité d'une personne ou d'un groupe, et qui, compte tenu du contexte, est perçu comme un geste ciblé visant la personne ou le groupe du fait de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa langue, de sa couleur, de sa religion, de son sexe et de son genre, de son âge, de son orientation sexuelle, d'une incapacité physique ou intellectuelle ou encore d'une appartenance sociale ou à une sous-culture visible.
>
> Un incident à caractère haineux devient un crime à caractère haineux lorsqu'il est un acte criminel au sens du Code criminel et comporte une dimension d'agression physique, de violence ou d'atteinte aux biens, à la propriété ou à la personne.

L'importance d'étudier les actes à caractère haineux

Mieux comprendre les actes à caractère haineux est un enjeu crucial pour les sociétés contemporaines, puisque ceux-ci se distinguent d'autres actes de victimisation, notamment par les conséquences qu'ils ont sur les victimes et les communautés auxquelles elles appartiennent.

En premier lieu, des études suggèrent que les crimes haineux sont généralement plus violents que tout autre type de crime (Levin et McDevitt, 1993 : 11; Fetzer et Pezzella, 2016). Ce phénomène serait dû au motif haineux (Malcom et Lantz, 2020), mais aussi en partie au fait que les crimes haineux impliquent généralement un plus grand nombre d'auteur.e.s (Lantz et Kim, 2019). Cependant, la prévalence des différentes formes de violence varie selon les types de motifs haineux. Par exemple, une plus grande portion des crimes haineux visant les communautés musulmanes et juives prendrait la forme de vandalisme de propriétés, dont des lieux de cultes. Ainsi, les niveaux de violence physique des crimes haineux varient selon les motifs haineux. Les crimes haineux visant les communautés LGBTQ+ auraient notamment des niveaux de violence significativement plus élevés que les autres types de crime (Cheng et al., 2013). Lorsque des formes de violence précises sont comparées, la présence d'un motif haineux semble rendre plus importants les blessures et dommages subis par les victimes, notamment dans le cas d'agressions physiques (Messner et al., 2004; Pazella et Fetzer, 2015).

En second lieu, les actes motivés par la haine provoquent une réaction émotionnelle chez les victimes dans une plus grande mesure que n'importe quel autre type de crime (McDevitt et al., 2001; Iganski et Lagou, 2015). Parmi les réactions émotionnelles les plus souvent rapportées par les victimes figurent la colère, l'anxiété, la tristesse, la dépression, la difficulté à dormir, la peur, la perte de confiance en soi, le sentiment de vulnérabilité et l'état de choc (voir aussi Zempi et Chakraborti, 2015; Zempi, 2017 : ch. 5). La particularité des actes haineux est d'autant plus frappante lorsqu'il est question des conséquences de ces émotions, puisque les victimes d'actes haineux rapportent dans une encore plus grande mesure « être affectées de manière très importante » par ces réponses émotionnelles. Dans certaines études, environ un quart des victimes rapportent avoir eu des épisodes dépressifs suite à leur expérience (Chakraborti et al., 2014 : 43; Hardy et al., 2020 : 116-118). Pour certains individus, les épisodes de victimisation peuvent devenir une expérience quotidienne et avoir pour effet une dégradation substantielle de leur qualité de vie ainsi que de possibles problèmes psychosociaux, par exemple pour les personnes en situation de handicap visées dans les transports en commun (Wilkin, 2020).

En troisième lieu, les actes motivés par la haine semblent avoir des conséquences plus importantes sur les comportements des victimes que d'autres types de crimes (Iganski et Lagou, 2015). Puisqu'elles sont en proportion plus nombreuses à craindre pour leur sécurité (McDevitt et al., 2001), plusieurs d'entre elles adoptent des stratégies pour diminuer le risque de victimisation. Certaines victimes décident d'éviter certains quartiers (Chakraborti et al., 2014 : 39), ce qui peut à terme mener à un processus d'isolement et de ségrégation spatiale volontaire comme moyen de protection (Funnell, 2014; Perry, 2015; Benier, 2017). D'autres victimes réagissent en évitant des lieux de socialisation associés à l'aspect de leur identité visé par des actes haineux ou en conformant leur comportement ou habillement à certains stéréotypes socioculturels ou sexuels pour éviter de subir d'autres actes haineux (Zempi, 2017; Kutateladze, 2021).

En quatrième lieu, les actes motivés par la haine engendrent aussi des conséquences plus indirectes et collectives. Les membres d'une communauté visée sont plus à même d'avoir des réponses émotionnelles et comportementales prononcées en réaction à un acte haineux (Farashat, 2011; Paterson et al., 2019). Les actes haineux favorisent l'insécurité, la peur d'être ciblé.e en raison de ses caractéristiques identitaires et le sentiment d'être rejeté.e et opprimé.e par la majorité (Perry et Alvi, 2012; Zempi et Chakraborti, 2015; Walters et al., 2019). Ils créent aussi de la méfiance, de la colère et un manque de confiance des communautés visées envers d'autres groupes (Perry, 2015). De par leurs effets indirects, les actes haineux participent ainsi à renforcer une marginalisation institutionnalisée vécue par des communautés ou des groupes minoritaires au sein d'une société.

Finalement, les actes motivés par la haine ont des conséquences sociales latentes dans la mesure où ils sèment la discorde et la méfiance entre les divers groupes et communautés au sein d'une société (Benier, 2017). Dans certains cas, ils peuvent conduire à des tensions intercommunautaires autour d'événements ou d'actes haineux à forte charge émotionnelle (Keel et al., 2021), ainsi qu'à l'émergence de dynamiques d'escalade de la violence. La détérioration de la cohésion sociale, le manque d'attachement au milieu de vie et les perceptions négatives envers la diversité peuvent mener à long terme à un plus grand nombre d'actes haineux (Benier, 2019).

Objectifs du rapport

Le présent rapport part du constat, maintes fois réalisé par des chercheur.e.s, intervenant.e.s et décideur.euse.s, que les actes haineux rapportés à la police ne constituent qu'une infime partie de la réalité. La majorité des crimes et la presque totalité des incidents haineux ne sont pas dénoncés ni répertoriés, ce qui limite notre connaissance des incidents haineux et les possibilités de prévention. De plus, le terme "actes à caractère haineux" regroupe des actes et des situations qui varient grandement, rendant difficile une réponse unique. Les objectifs de cette démarche de recherche sont donc doubles. D'une part, il s'agit de récolter des données sur un plus grand nombre d'actes haineux que ceux documentés par les corps policiers afin d'avoir un portrait plus large et plus diversifié de ces actes. D'autre part, il s'agit de se questionner sur ces actes aux plans du ressenti des victimes, des endroits où ils ont lieu, des ressources disponibles et accessibles, des motifs, ainsi que du profil sociodémographique des personnes ciblées. C'est en lien avec ces objectifs que nous avons réalisé un sondage à l'échelle de la population québécoise, dont les résultats sont mis en lien avec des réflexions sur les études les plus récentes sur les actes à caractère haineux au Québec et ailleurs.

La recherche se veut donc exploratoire et vise à dégager des pistes de réflexion, d'action et de recherche ultérieures afin de mieux comprendre et prévenir les actes haineux. Les conclusions de ce rapport conduisent pour la plupart à favoriser un renforcement des initiatives de prévention, la mise en place de recherches plus ciblées ainsi que des réflexions sur le vocabulaire employé pour traiter des actes à caractère haineux et sur les manières d'apporter de l'aide aux personnes ciblées.

Présentation des chapitres

Le premier chapitre constitue une mise au point de la littérature scientifique disponible sur les actes à caractère haineux, en particulier au Québec, où la recherche reste peu développée mais où une prise de conscience croissante de l'importance de l'enjeu conduit à de plus en plus de publications. Le second chapitre détaille la méthodologie adoptée pour aborder la question des actes à caractère haineux au Québec. Le troisième chapitre dresse le portrait sociodémographique de l'échantillon et des personnes victimes et témoins des actes à caractère haineux au sein de l'échantillon. Le quatrième chapitre explore l'expérience des comportements haineux rapportée par les répondant.e.s ainsi que les réponses adoptées face à cette expérience. Enfin, le cinquième chapitre analyse les actes haineux identifiés dans le sondage sur le plan des motifs, des lieux et de la gravité perçue par les victimes et les témoins.

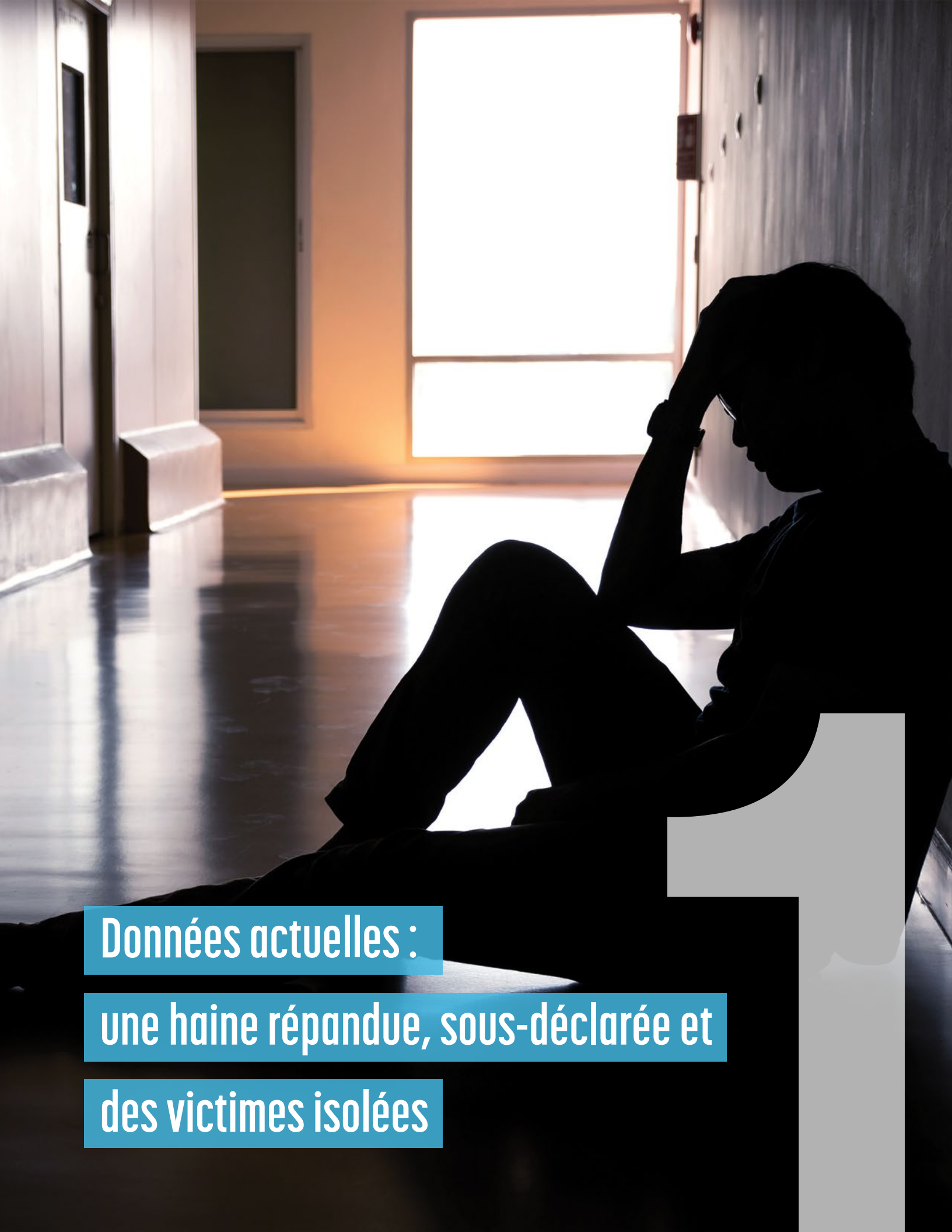

1

Données actuelles : une haine répandue, sous-déclarée et des victimes isolées

Bien qu'il existe une littérature scientifique foisonnante dédiée aux crimes et incidents haineux au niveau international (Perry, 2001, 2012; Hall, 2013; Hall et al., 2015), ces phénomènes sont peu étudiés au Québec. C'est pourquoi ce rapport vise à approfondir les crimes et les incidents haineux au Québec afin de prévenir de tels gestes en amont et de mieux soutenir les victimes. Il s'inscrit dans les études centrées sur l'expérience de victimisation pour tenter d'analyser de manière plus détaillée les actes motivés par la haine du point de vue de ceux et celles qui en font l'expérience et ainsi offrir une compréhension complémentaire aux données officielles.

En utilisant les données statistiques et les recherches scientifiques disponibles au Canada et au Québec, nous cherchons à établir un portrait partiel des actes motivés par la haine. Ce chapitre souligne parallèlement les diverses limites associées aux données actuellement disponibles, ainsi que les angles morts qu'elles comportent.

1. L'analyse des tendances des crimes haineux au Canada et au Québec à partir des données officielles

C'est à la fin des années 1960 que les actes motivés par la haine sont devenus un enjeu d'ordre public (Hilgartner et Bosk, 1988 ; Hassenteufel, 2010) au Canada. En effet, en 1966, le comité Cohen a produit le Rapport au ministre de la Justice du Comité spécial sur la propagande haineuse au Canada. Ce dernier soutenait que la propagande haineuse représentait un danger évident au bon fonctionnement de la démocratie au Canada et que la haine était un enjeu crucial sur « le plan de la politique sociale et criminelle ». Les conclusions du rapport ont conduit à des changements au Code criminel en 1970 pour faire de la propagande haineuse un crime punissable au sens de la loi (Janhevich, 2001 : 7). Plus précisément, les modifications apportées concernaient l'incitation au génocide et à la haine, leur fomentation et la diffusion de propagande haineuse. De plus, en 1996, une modification au Code criminel a fait de la motivation haineuse un facteur aggravant dans la détermination de la peine (Legislative Services Branch, 2021 : 718,2 [a] [i]).

Enfin, à la fin des années 1990, les gouvernements ont eu une plus grande volonté de traiter les crimes haineux comme un objet spécifique d'étude des politiques publiques. Ce désir s'est traduit par une opérationnalisation, bien que tardive, de la statistique publique. En effet, en janvier 1999, un financement de quatre ans a été accordé au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) pour étudier spécifiquement les crimes motivés par la haine et de par le fait même entamer la réflexion autour de la collecte de données statistiques par les policiers (Janhevich, 2002 : 2). À cette époque, la Metropolitan Toronto Police Force (1993); la Police de la Communauté urbaine de Montréal (1992-1994); l'Ottawa Police Service (1993); la City of Halifax Police Department (1994) et l'Edmonton Police Service (1994) ont débuté des collectes systématiques de données concernant les crimes haineux (Ducol et Girard, 2021 : 250).

Ces efforts ont mené à certains constats, mais les méthodes de collecte de données des services policiers et de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1999 demeuraient limitées. L'ESG est menée tous les cinq ans par Statistique Canada pour recueillir les données autodéclarées sur les victimes d'actes criminels. Depuis 2009, Statistique Canada publie en outre annuellement le rapport sur les crimes haineux déclarés par la police au Canada. Une des lacunes de ces données était que seulement les crimes contre la personne étaient comptabilisés, écartant de facto les crimes commis contre des établissements, des collectivités ou même des entreprises (Janhevich, 2002 : 2). De plus, l'ESG ne touchait que les personnes âgées de 15 ans et plus.

Ce n'est qu'à partir de 2005-2006 que la collecte de données sur les crimes motivés par la haine s'est institutionnalisée par l'entremise du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) (Walsh et Dauvergne, 2009 : 6). Ce programme permet de recueillir des renseignements sur les affaires criminelles déclarées par les services de police canadiens impliquant soit l'un des quatre crimes haineux ou infractions de propagande haineuse prévue au Code criminel, soit une infraction criminelle motivée par la haine telle que déterminée par la police. Dans le cadre de cette enquête, « un crime haineux est défini comme une infraction criminelle perpétrée contre une personne ou un bien, lorsqu'on a la preuve que l'infraction a été motivée par la haine d'une race, d'une origine nationale ou ethnique, d'une langue, d'une couleur, d'une religion, d'un sexe, d'un âge, d'une incapacité mentale ou physique, d'une orientation sexuelle ou de tout autre facteur semblable » (Allen, 2015 : 4).

Il convient d'être prudent dans les comparaisons et l'analyse des données d'une année à l'autre puisque les pratiques de déclaration évoluent et la sensibilisation quant au signalement peut influencer les données. Il semble toutefois que plusieurs éléments reviennent d'une année à l'autre.
Pour les années 2006 et 2007, le type de crime haineux le plus répandu était le méfait et 70 % des crimes haineux commis au Canada étaient catégorisés comme des crimes sans violence (Walsh et Dauvergne, 2009 : 10). Entre 2010 et 2015, on constate que le type de crime haineux revenant le plus souvent est aussi le méfait (Leber, 2017 : 22). En 2013, toutefois, 40 % des crimes haineux étaient catégorisés comme des crimes violents (Allen, 2015 : 3) et cette proportion atteignait 44 % en 2019 (Moreau, 2021a : 26).

De 2006 à 2019, les crimes haineux étaient principalement liés à la race ou à l'origine ethnique, la religion et l'orientation sexuelle (Walsh et Dauvergne, 2009; Dauvergne, 2010 : 5; Dauvergne et Brennan, 2011 : 5; Dowden et Brennan, 2012 : 5; Allen et Boyce, 2013 : 3; Allen, 2014 : 3; Allen, 2015 : isolé ; Leber, 2017 : 3). En 2019, dernière année pour laquelle nous disposons de données complètes, ces catégories représentaient respectivement 46 %, 32 % et 14 % de l'ensemble des crimes haineux (Moreau, 2021 : 6). Les crimes haineux ciblant les communautés racisées[2] sont inquiétants puisqu'ils représentent la moitié des crimes haineux déclarés par la police.

---

[2] La « racialisation » est le « processus par lequel les sociétés assoient la notion que les races sont bien réelles, différentes et inégales, de façons qui importent pour la vie sociale, économique et politique. » (Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario 1995, 40-41) Nous utilisons ce terme préférablement à ceux de « minorité raciale », de « minorité visible » ou de « personne de couleur », en ce qu'il rend le mieux la construction sociale de la catégorie raciale. Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario, Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario, Toronto, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1995, 40-41.

Ce sont les Noirs qui sont les plus souvent ciblés. On observe entre 2012 et 2015 un recul quant au nombre de cas rapporté à la police. Cependant, il y a une augmentation des crimes visant les Arabes ou les Asiatiques occidentaux depuis 2013 et on note une augmentation de 92% entre 2013 et 2015 alors que toutes les autres communautés racisées ont connu une baisse en 2015. De 2010 à 2015, les hommes représentaient la majorité des victimes de crimes haineux déclarés par la police. En revanche, 53 % des victimes de crimes haineux ciblant les musulmans.e.s sont des femmes (Leber, 2017 : 17-22).

Selon les données les plus récentes de 2020 alors que tous les crimes ont diminué de 10 %, les crimes de haine ont augmenté de 37 % (passant de 1 951 affaires à 2 669), soit le niveau le plus élevé jamais atteint depuis que Statistique Canada a commencé à signaler les crimes de haine en 2009 (Moreau, 2021b : 3). Il s'agit d'une croissance dévastatrice et spectaculaire des crimes haineux dans le contexte canadien. De plus, le nombre de crimes haineux déclarés par la police à l'endroit de certaines communautés racisées est aussi en hausse : Noirs (+92 %), des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est (+301 %), des Autochtones (+152 %) et des Sud-Asiatiques (+47 %) (Moreau, 2021b : 15). En 2019, les crimes haineux ciblant la population noire (18 %) et la population juive (16 %) sont demeurés parmi les plus répandus (Moreau 2021a). En 2020, les affaires ciblant la population juive ont légèrement augmenté (+15 affaires) mais les crimes haineux visant la population musulmane ont diminué (-100 affaires) et les crimes haineux visant l'orientation sexuelle ont également diminué de 6 affaires (10 %) après avoir connu une hausse de 14 % en 2019 (Moreau, 2021a).

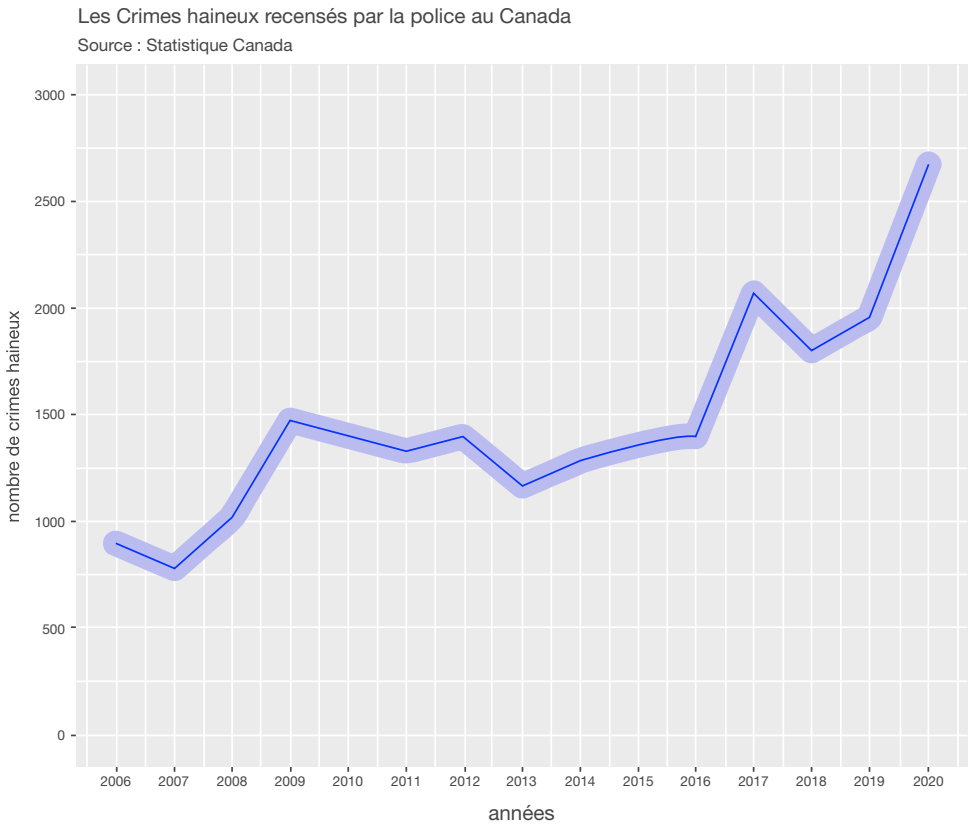

Graphique 1 : Évolution des crimes haineux déclarés par la police entre 2006 et 2020

[3]Veuillez noter qu'il s'agit des dernières données disponibles à ce jour. Un article d'analyse détaillé de Juristat portant sur les crimes haineux déclarés par la police au Canada pour l'année 2020 sera publié au début de 2022.

2. Limites des données officielles

Les rapports de la DUC sont très importants dans la mesure où ils permettent non seulement d'évaluer les tendances au fil des années, mais aussi d'avoir un regard panoramique sur la situation au pays quant aux crimes haineux. Malheureusement, ils ne permettent pas d'avoir un portrait des incidents haineux qui ne sont pas considérés étant criminels au sens de la loi. Les variations annuelles peuvent être par ailleurs dues à de multiples facteurs tels que les politiques locales de formation; les programmes de sensibilisation; l'amélioration des pratiques de signalement ou l'enregistrement plus assidu du corps policiers (Dauvergne, 2010 : 7).

2.1. Crimes et incidents haineux : des définitions aux contours flous

Au Canada, la définition du concept de « crime haineux » n'est pas directement liée au cadre législatif. En effet, si des lois visant à lutter contre la « propagande haineuse » ont été mises en place dès les années 1970 en vue d'empêcher la distribution de propagande néonazie et antisémite, notamment par le Parti nazi du Canada (Rosen, 2000), cette législation ne définit pas la notion de « crime haineux ». Néanmoins, dans l'usage populaire et institutionnel, ces infractions, bien que réparties dans plusieurs articles différents du Code criminel, sont communément traitées sous le titre de « crimes haineux ». Toutefois, comme il n'existe pas de définition consensuelle de ce qui constitue un crime haineux dans le Code criminel canadien, une multitude de définitions opérationnelles sont adoptées par les diverses institutions. Dans le tableau suivant, on constate des différences entre les définitions utilisées par Statistique Canada afin de récolter de données sur l'enjeu et celles utilisées par les diverses forces de l'ordre qui fournissent ces mêmes données.

> « Un crime haineux déclaré par la police est une infraction criminelle commise contre une personne ou un bien et motivée par la haine de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'incapacité mentale ou physique, de l'orientation sexuelle, ou de l'identité ou expression de genre, ou de tout autre facteur semblable. »
>
> Statistique Canada, 2019

> « Un crime haineux s'entend d'une infraction criminelle qui est commise à l'endroit d'une personne, d'un groupe ou d'un bien et motivée par la haine ou des préjugés envers un groupe identifiable. »
>
> Gendarmerie Royale du Canada, 2021

« Un crime motivé par la haine désigne « une infraction criminelle motivée par la haine de la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire »

Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2016

« Un crime haineux déclaré par la police est une infraction criminelle commise contre une personne ou un bien et motivée par la haine de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la langue, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'âge, de l'incapacité mentale ou physique, de l'orientation sexuelle, ou de l'identité ou expression de genre, ou de tout autre facteur semblable. »

Déclaration uniforme de la criminalité 2021

« En vertu de la Déclaration uniforme de la criminalité, un crime est considéré étant haineux lorsqu'il est motivé ou soupçonné d'être motivé par la haine de la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre ou tout autre facteur similaire. »

Service de Police de la Ville de Montréal, 2021

Tableau 1 : Définitions de « crime haineux » au Canada

Néanmoins, au-delà de définitions strictement légales de ce qui constitue un crime haineux, il faut reconnaitre que tout acte motivé par un préjugé ou une hostilité ne peut pas automatiquement être qualifié de « crime haineux ». En effet, l'expression d'un préjugé ou d'une hostilité peut se faire de différentes manières (Hall, 2013 : 11). Ainsi, les « incidents haineux » constituent une seconde catégorie d'actes motivés par la haine, non criminels mais qui demeurent blessants et méritent qu'on développe des moyens de les répertorier, de les dénoncer et de les prévenir. Les conséquences de ces comportements sont en effet analogues dans les deux cas et la prise en considération des incidents haineux permet de dépasser la limitation de la seule prise en considération des crimes haineux (Chakraborti et Garland, 2015 : 7).

Les études sur les victimes de la haine illustrent qu'elles vivent souvent une expérience d'intimidation, d'insultes et de brimades, des comportements qui sont rarement illégaux, mais qui, surtout à répétition, nuisent à la confiance en soi et la qualité de vie (Chakraborti, Garland et Hardy, 2014 : 15). L'incidence de ces actes haineux non criminels est donc un indice de la santé du vivre-ensemble dans une société. C'est pour cette raison qu'au Royaume-Uni, la police s'est chargée de traiter les incidents haineux en plus des crimes haineux, puisque « les incidents haineux peuvent causer une détresse extrême aux victimes et aux communautés et peuvent être les précurseurs de crimes plus graves… Les incidents peuvent dégénérer en actions plus graves s'ils ne sont pas contrôlés et les dommages causés aux victimes sont souvent aussi graves que si c'était un crime » (Traduction libre UK College of Policing, 2014 : 60). La police enregistre ainsi les incidents en plus de crimes haineux, et dirige ses victimes vers les services appropriés ou nécessaires (UK College of Policing, 2014 : 61).

Au Québec, les corps de police ont également récemment commencé à répertorier les incidents haineux afin d'améliorer les réponses apportées aux victimes. C'est notamment le cas du Module des incidents et des crimes haineux du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) créé en 2016 (SPVM 2021). Il reste cependant très difficile de documenter les incidents et, par conséquent, d'évaluer les besoins pour les victimes et les actions à entreprendre envers les contrevenants. Pour l'année 2020, le SPVM a ainsi enregistré 115 incidents haineux contre 246 crimes, ce qui laisse entendre que l'immense majorité des incidents demeurent non dénoncés (SPVM, 2021 : 7).

2.2. Le sous-signalement des crimes et incidents haineux

Un des enjeux les plus complexes dans la prévention des crimes et des incidents haineux est leur sous-signalement, d'une part parce qu'il est plus difficile de développer des stratégies et politiques en matière de prévention et d'autre part, parce que le sous-signalement biaise la valeur des données pour la recherche. « De nombreux ouvrages portent sur le fait que de nombreuses victimes de crimes haineux ne signalent pas le crime aux autorités » (Hill, 2011). Il devient ainsi plus complexe d'évaluer l'ampleur du problème et de connaître les besoins des victimes.

Le rapport Addressing Hate Crime in Ontario estime que seulement un crime haineux sur dix est signalé à la police au Canada. Le ministère de la Justice du Canada estime qu'« entre toutes les formes de criminalité, les crimes motivés par la haine sont probablement les infractions les moins signalées ». À titre comparatif, le rapport de 1995 Disproportionate Harm : Hate Crime in Canada estime que 95 % de crimes haineux au Royaume-Uni ne sont jamais signalés, et bien que le gouvernement britannique observe l'enregistrement de 43 927 crimes haineux par la police en 2012/2013, le sondage national Crime Survey of England and Wales suggère que 278 000 crimes haineux ont été en effet commis (UK College of Policing, 2014, 57). Une étude américaine menée par le U.S. Department of Justice stipule que 54 % des victimes de crimes haineux ne l'ont pas rapporté à la police entre 2011 et 2015.

Plusieurs facteurs ont été identifiés comme étant des limites au signalement des crimes haineux. Premièrement, et peut-être le plus inquiétant, est une méfiance par les victimes envers la police. Barbara Perry, dans son analyse des réponses gouvernementales et communautaires face aux crimes haineux à travers le monde, Intervening Globally : Confronting Hate Across the World, a trouvé que dans tous les pays examinés, la confiance envers la police est un facteur déterminant pour le signalement de crimes haineux (Perry, 2016 : 594). Elle souligne que dans certains pays, l'implication de la police même dans la persécution de groupes minoritaires ou marginalisés explique la réticence des victimes de se présenter aux autorités. Au Québec, des rapports de recherche récents ont documenté l'existence de profilage racial dans des villes comme Montréal ou Repentigny (Armony et al., 2019; Armony et al., 2021), ce qui peut influencer négativement le nombre de dénonciations chez certaines communautés.

Les chercheur.e.s ont également cité plusieurs autres raisons pour lesquelles les victimes ne signalent pas les crimes haineux (Herek et al., 2002), entre autres :

- le crime n'était pas jugé important ou il était peu probable que la police attrape les auteur.e.s du crime;
- la victime estimait qu'il s'agissait d'une question personnelle, par exemple le harcèlement de la famille, des collègues de travail ou des camarades de classe;
- la victime s'attribuait la faute ou était embarrassée d'avoir été victime;
- la victime ne croyait pas que c'était un crime;
- la victime a réglé ou a essayé de régler le problème et ne croyait pas qu'elle avait besoin de contacter la police.

Selon l'Enquête sociale générale (ESG), environ les deux tiers des individus ayant déclaré avoir été victimes d'incidents haineux n'avaient pas rapporté ces incidents à la police en 2018 et que, parmi les victimes n'ayant pas rapporté les incidents à la police, 64 % admettaient avoir fait ce choix parce qu'elles croyaient que la police ne considérerait pas l'incident comme étant assez important (Perreault, 2014).

Selon Stermac et Sheridan (1993), les personnes qui appartiennent à plus d'un groupe minoritaire risquent plus d'être victimes de crimes haineux et de discrimination dans la société. Ce sentiment de ne pas être acceptées en raison de multiples étiquettes peut également réduire les possibilités qu'elles signalent le crime (Dunbar, 2006).

Certaines communautés signaleraient moins les actes haineux à la police que les autres. La réticence de la communauté LGBTQ+ est mentionnée à de nombreuses reprises dans la littérature. Les raisons données incluent un désir de rester anonyme, une perception que la police n'est pas capable d'agir ou n'agira pas, ou une peur d'être maltraité par la police et donc vivre une victimisation secondaire (Herek, Cogan, et Gillis, 2002 : 1; Roberts, 1995 : 13 ; Shaw, 2002 : 7).

Au Canada, l'écart entre le nombre de gestes à caractère haineux visant les Premières Nations, les Métis et les Inuits, et le faible nombre de signalements est soulevé par plusieurs études. En Ontario, les répondants autochtones d'une étude sur les crimes haineux n'avaient aucune confiance dans la capacité de la police d'agir, ou ne savaient même pas que la haine pourrait être signalée à la police. Un répondant soulignait que l'absence de signalements de crimes haineux dans sa communauté ne devrait pas être mal comprise : « le racisme (contre nous) est si répandu, cela est devenu normal. Le racisme est comme l'air qu'on respire (Hate Crimes Community Working Group Addressing Hate Crime in Ontario, 2006 : 23).

D'autres obstacles au signalement reflètent ceux auxquels les communautés racisées peuvent avoir à faire face dans d'autres circonstances quand elles souhaitent obtenir de l'assistance légale : l'accès à la justice n'est pas évident pour tous. Les citoyens ne sont pas nécessairement conscients du fait qu'ils peuvent faire un signalement; ils ne sont pas toujours en mesure de le faire; ils peuvent faire face à des barrières culturelles et linguistiques; et dans certains cas ils croient que les signalements peuvent attirer une attention non voulue ou des représailles (Hate Crimes Community Working Group Addressing Hate Crime in Ontario, 2006 : 28).

Le Sussex University Hate Crime Project note que bien que les attaques physiques ou sexuelles graves soient signalées à la police plus souvent, les assauts verbaux (en ligne ou hors ligne) ne le sont que très rarement (Walters et Brown, 2016 : 3). De même, l'un des enjeux majeurs en lien avec le signalement d'un incident haineux, qu'il soit de nature criminel ou non, demeure la perception des individus eux-mêmes. Pour nombre de personnes, la nature haineuse d'un incident n'est pas nécessairement explicite. De même, la nature criminelle n'est pas nécessairement connue des individus qui ne savent pas toujours interpréter quand et sous quels motifs un incident haineux peut être qualifié de criminel. Selon les données rapportées par l'ESG 2014, les principales raisons pour lesquelles une victime ne signale pas un incident à la police selon la perception à l'égard du crime haineux sont les suivantes : 1) il s'agissait d'un délit anodin qui ne valait pas la peine d'être signalé (62 %); il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle qui s'est réglée de façon informelle (53 %) et 3) personne n'a été blessé ou il n'y a eu aucune perte financière (50 %).

Enfin, la perception d'une inaction ou d'un manque de sérieux de la part des autorités à prendre en charge les crimes haineux rapportés demeure également un facteur majeur de sous-déclaration identifié dans la littérature. En effet, selon le rapport de Statistique Canada sur les perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes en 2019, la volonté des victimes d'obtenir de l'aide, de rapporter un crime et de coopérer lors de l'enquête dépend étroitement de leur perception de la police et de leur niveau de confiance envers les services de police (Statistique Canada, 2020). De plus, selon l'ESG 2014, 53 % des victimes de crimes haineux n'ont pas signalé le crime parce qu'elles croyaient que la police n'aurait pas été efficace, comparativement à 33 % des victimes d'autres types de crimes. De plus, 40 % déclaraient qu'elles avaient peur du processus judiciaire ou ne voulaient pas être embêtées par celui-ci.

2.3. Sous-enregistrement des actes haineux par la police et la justice: comment s'assurer que le crime haineux soit traité par toute la chaîne policière et judiciaire?

Un autre enjeu similaire, mais distinct, au problème de sous-signalement est le sous-enregistrement des actes haineux par le système policier et judiciaire. Même si une victime d'un crime haineux se présente à la police et même si le cas se poursuit jusqu'à la cour, le caractère haineux de ce crime n'est pas toujours enregistré. Aux États-Unis, une barrière au sous-reportage de crimes haineux par la police était la perception chez les agents policiers que les « crimes haineux » étaient un enjeu politisé, et que signaler le caractère haineux participait à un jeu politique. Ainsi, malgré un important programme de formation et de sensibilisation sur le sujet chez les corps policiers, en 1999 85 % des policiers n'ont pas rapporté de crime haineux (Nolan et Akiyama 2002, 89-90).

Au Québec, les participant.e.s à l'étude de la CDPDJ sur les incidents haineux ont rapporté les difficultés rencontrées au moment de signaler les incidents haineux.

On cite par exemple des difficultés à qualifier l'acte qu'ils ont subi et à faire le suivi de l'affaire criminelle après le dépôt de la plainte, ainsi que la dissuasion de certains agents policiers de porter plainte (CDPDJ, 2019 : 200-202). À l'échelle canadienne, on constate une importante attrition dans les causes de crimes haineux. Entre 2013 et 2018, alors que 8 538 affaires de crimes haineux avaient été déclarées par la police, à peine 263 s'étaient soldées par des condamnations avec peine d'emprisonnement et 383 autres par des condamnations sans peine d'emprisonnement. Dans 82 % des cas, aucune accusation n'avait été portée (Moreau, 2021a : 23). Cette situation peut dissuader beaucoup de victimes de porter plaine. Devant une insuffisance des recours judiciaires, l'appui d'organisations communautaires peut permettre de recueillir les données sur les incidents haineux, avec certaines limites.

3. Données recueillies par des organismes communautaires : apports et limites

Ducol et Girard (2021) affirment que les ONG communautaires attestent d'une plus grande ampleur des crimes et incidents haineux que ne laissent voir les statistiques officielles. C'est le cas notamment de la Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith qui suit de près l'évolution de l'antisémitisme au Canada et analyse les facteurs sous-jacents au racisme et à la haine sous toutes ses formes. Chaque année, depuis 1982, la Ligue publie son audit sur les incidents antisémites. Selon l'audit de 2020, la Ligue a enregistré 2 610 incidents, soit une augmentation de 18,3 % par rapport à 2019. En outre, environ 1 incident sur 10 concernait la propagation de théories conspirationnistes antisémites, le vandalisme ou la violence associée à la pandémie. Sur le nombre total d'incidents antisémites violents documentés en 2020, 44 % étaient liés à la Covid-19. Ces résultats concordent avec les données officielles du Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités qui indiquent que les Juifs, malgré le fait qu'ils ne représentent que 1 % de la population canadienne, sont visés par 15 % des crimes haineux au Canada et restent l'une des minorités religieuses les plus ciblées au pays.

Parallèlement, en 2019, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a publié le rapport Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe : résultats d'une recherche menée à travers le Québec. Il s'agissait d'une étude de victimisation réalisée au Québec auprès de victimes d'actes haineux (86 questionnaires) ; de membres d'organisations (47 entretiens) et de représentant.e.s de services de police (7 entretiens). Ce rapport donnait un portrait vivant des victimes d'actes haineux. Par ailleurs, il soulignait les conséquences psychologiques majeures qu'entrainent les actes haineux sur les victimes, notamment en ce qui a trait à : 1) leur sentiment de peur et d'insécurité; 2) leur sentiment d'humiliation et de dépression et 3) leur colère et leur résistance (CDPDJ, 2019 : 252). La Commission soulignait également l'influence des débats publics et des médias dans l'amplification de certains mécanismes informels qui contribuent à perpétuer la marginalisation des groupes traditionnellement opprimés : « certains discours publics peuvent contribuer à la libération d'une parole raciste et à la stigmatisation de certaines communautés » (CDPDJ, 2019 : 255). Enfin, le rapport attirait l'attention sur les multiples obstacles rencontrés par les victimes au moment du signalement aux services de police.

Par exemple, certaines plaintes n'ont pas été enregistrées par la police qui considérait que l'acte n'était pas suffisamment grave ou qu'il ne relevait pas du Code criminel. Dans d'autres cas, la police a dissuadé la victime de porter plainte en prétextant « la longueur des procédures, la sévérité de la peine encourue par l'auteur de l'acte ou le manque de preuves. Ils iraient jusqu'à refuser parfois d'enregistrer les plaintes sous prétexte que le cas est isolé, que la gravité de l'acte ne justifierait pas une intervention ou parce que les faits rapportés concernent des propos sur Internet ». De plus, dans l'échantillon du rapport, ce sont surtout les femmes portant le hijab et les personnes ayant une visibilité publique qui éprouvaient le plus de difficulté à se faire entendre par la police (CDPDJ, 2019 : 200-202).

Le Conseil national des musulmans canadiens (CNMC) met quant à lui à la disposition des Canadiens et Canadiennes de confession musulmane victimes d'acte haineux une carte virtuelle recensant chaque année les actes haineux. De la même manière, l'organisme Interligne a lancé en 2012 la plateforme Alix qui recense les violences vécues par les communautés LGBTQ+ en offrant la possibilité de signaler une situation de violence, de visualiser une carte virtuelle qui recense les actes à caractère haineux et d'avoir accès à une liste de ressources offrant du soutien aux personnes LGBTQ+ ayant vécu de la violence (Alix, 2021).

Enfin, le récent rapport A year of racist attacks : Anti-Asian racism across Canada one year into the covid-19 pandemic fait écho aux injustices, discriminations et actes à caractère haineux subis par les communautés asiatiques. Selon le rapport, du 10 mars 2020 au 28 février 2021, on a recensé 1 150 cas d'agressions racistes au Canada sur les deux plateformes Web covidracism.ca et elimin8hate.org. 11 % des incidents signalés contenaient une agression physique violente ou non désirée. Par ailleurs, les enfants et adolescents/jeunes (moins de 18 ans) et les personnes âgées/aînés (55+) étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer avoir été agressées physiquement (42 % et 57 % respectivement) et plus susceptibles de déclarer s'être fait tousser et craché dessus que les jeunes adultes. Enfin, en plus des espaces publics, les espaces du secteur alimentaire étaient des lieux importants d'attaques racistes (Chinese Canadian National Council Toronto Chapter, 2021 : 6).

Si les statistiques recueillies par les organismes communautaires représentent une perspective intéressante et complémentaire aux données gouvernementales, elles ne sont cependant pas exemptes de limites. Premièrement, on note un manque d'uniformité dans les définitions et les méthodes de collecte de données. De plus, les données recueillies sont limitées en raison des fluctuations du nombre d'organismes qui signalent les infractions. Enfin, on note un manque de ressources que les organismes peuvent consacrer à l'enquête sur les actes haineux. En effet, le CDPDJ souligne que « les ressources à notre disposition expliquent également la difficulté à trouver des victimes d'actes haineux de tous les profils » (CDPDJ, 2019 : 85). Par ailleurs, les données recueillies par B'nai Brith ou le CNMC laissent voir l'ampleur des actes mais soulignent également les difficultés à définir des pistes d'action communes qui sont très conditionnelles aux moyens financiers de ces organismes, ce qui peut avoir tendance à générer des portraits où les actes à caractère haineux sont très présents pour certains groupes racisés dont les organismes sont mieux outillés, mais pas chez d'autres, sans que ce soit nécessairement le cas en réalité.

Conclusion

Ce chapitre permet de comprendre la sous-dénonciation des actes haineux et l'occultation subséquente de la violence que des membres de ces groupes ciblés subissent. Cette revue de la littérature permet de constater qu'un certain consensus se dégage en ce qui concerne les lacunes analytiques actuelles dans l'étude des incidents et des crimes haineux. Premièrement, il n'y a pas de base de données disponible au Québec ou au Canada retraçant les incidents haineux. Les crimes haineux signalés semblent généralement comptabilisés par la plupart des services policiers au Canada. Néanmoins, ces crimes doivent bien entendu être déclarés. Ce qui amène à la deuxième lacune : la sous-déclaration des crimes haineux. Bien qu'on assiste à une augmentation du nombre de crimes haineux (+7 % en 2019 passant de 1817 à 1946 par rapport à 2018, sans compter une hausse majeure pour l'année pandémique de 2020 sur laquelle les données complètes ne sont pas disponibles), il est difficile d'interpréter cette augmentation, qui peut s'expliquer par une hausse des crimes en tant que tels, par une hausse du nombre de signalements aux autorités publiques ou encore par une prise en compte plus assidue des motifs haineux par certains corps de police. Puisque les crimes haineux représentaient moins de 0,1 % des plus de 2,2 millions de crimes déclarés par la police en 2019 (Moreau, 2021a), on peut clairement affirmer que le nombre de ces crimes reste très largement sous-estimé. D'après l'Enquête sociale générale [ESG] de 2014, les deux tiers des incidents haineux n'ont pas été signalés à la police (Moreau, 2021a). Toutefois, les données institutionnelles combinées aux efforts des organismes communautaires permettent de brosser un tableau local des actes haineux qui, quoique partiel, permet d'orienter les politiques et les études futures. Le sondage mené par le CPRMV pour le présent rapport vient compléter ces données et ajouter aux connaissances sur les actes haineux au Québec.

2

Approche méthodologique

Approche méthodologique

Le présent rapport repose sur l'analyse de données quantitatives tirées d'une base de données sur les expériences des Québécois.e.s en matière d'actes à caractère haineux. Ces données originales et inédites ont été récoltées dans le cadre d'un sondage élaboré par l'équipe du CPRMV en 2017, en collaboration avec la firme Vox Pop Labs. Ce chapitre décrit la méthodologie employée dans le cadre de ce sondage. Il présente aussi une analyse de ses limites et de ses contributions pour la compréhension des actes haineux dans le contexte québécois. Cette analyse permet de soulever des contraintes méthodologiques à prendre en compte dans l'interprétation des résultats ainsi que d'identifier les contributions significatives des données tirées de ce sondage à la littérature scientifique et à la prévention des actes haineux au Québec.

2.1 Description de la méthodologie employée

Le sondage conçu par l'équipe du CPRMV et mené par Vox Pop Labs entre le 23 juin et le 5 septembre 2017 a permis de rejoindre 1 843 répondant.e.s au Québec. Lors de sa conception, le but du sondage était de permettre de mieux comprendre les réalités des crimes et incidents haineux au Québec, c'est-à-dire de décrire avec relative précision les actes à caractère haineux et de brosser un portrait de la prévalence de ce phénomène au sein de la population québécoise. Les répondant.e.s pouvaient compléter le sondage en ligne de manière anonyme, en français ou en anglais. Le questionnaire[4] comprenait des questions factuelles de type démographique ainsi que des questions subjectives, en lien avec l'expérience, l'opinion ou le comportement des répondant.e.s – à titre de victimes, de témoins ou autre - en lien avec les actes à caractère haineux – que ce soient des crimes ou des incidents[5]. Le questionnaire comportait près d'une centaine de questions à choix multiple[6]. La stratégie d'échantillonnage reposait sur une pondération visant à s'assurer que l'échantillon se rapprochait de la distribution des caractéristiques démographiques de la population québécoise. Parmi les facteurs pris en compte, il y avait l'âge, l'éducation, le sexe[7], le revenu et l'occupation.

[4]Voir l'annexe sur le livre des codes.

[5]Les définitions des crimes et des incidents haineux faisaient partie du préambule du questionnaire.

[6]Certaines de ces questions étaient de type « filtre ». Elles permettaient de déterminer si certaines questions étaient pertinentes pour l'expérience du/de la répondant.e. En ce sens, ce n'est pas tou.te.s les participant.e.s au sondage qui ont répondu à l'ensemble des questions du questionnaire.

[7]Bien que l'une des questions du sondage réfère au genre, le choix de réponse se limite aux options « homme » ou « femme » et n'inclut pas d'option « autre ». Il semblerait donc que la question réfère au fait physiologique plutôt qu'à l'identité des répondant.e.s (malgré qu'il n'y ait pas d'option « intersexe »). Ainsi, nous avons nommé cette variable « sexe », afin de reconnaitre les limites d'interprétations associées aux réponses des répondant.e.s.

2.2 Enjeux méthodologiques et limites

L'équipe du CPRMV utilise les données tirées du sondage de 2017 tout en adoptant certaines précautions. De prime abord, il s'est avéré irréaliste avec les données recueillies d'estimer avec précision la prévalence des actes haineux dans l'ensemble de la population québécoise. Cependant, les données permettent de rendre compte de la complexité des expériences rapportées par les répondant.e.s en lien avec ce type d'actes; de mieux comprendre leurs opinions, attitudes et comportements, notamment chez les victimes et témoins; ainsi que d'identifier des pistes de réflexion et d'actions pour des projets futurs en prévention, en recherche et en mobilisation communautaire. En ce sens, les objectifs du rapport sont exploratoires et descriptifs. La manière dont les données du sondage sont traitées et analysées reflète donc ces objectifs.

Ensuite, l'équipe du CPRMV tente de mettre à profit cette riche source d'information tout en reconnaissant les circonstances particulières de la collecte des données, c'est-à-dire en utilisant un instrument d'observation (questionnaire du sondage) et de collecte de données qui a été pensé et mis en œuvre avec des objectifs de recherche différents de ceux adoptés en définitive. Ceci a notamment nécessité la reconstruction du livre de codes ainsi que le nettoyage des données sur la base d'informations imparfaites afin de s'assurer de la fiabilité et de la validité de l'information. Dans le cadre de ce processus, nous avons identifié certaines limites méthodologiques en matière de contenu du sondage, de son contexte et mode de mise en œuvre ainsi que la stratégie d'échantillonnage employée. Plusieurs limites sont communes à l'utilisation des sondages et sont difficilement évitables. Dans ces cas, nous avons reconnu leur effet sur l'interprétation des données. D'autres limites identifiées, notamment certains biais dans l'échantillonnage, ont pu être palliées et leur effet a été atténué lorsque c'était possible.

2.2.1 Les enjeux en lien avec le contenu du sondage

Les sondages constituent un instrument d'observation permettant de faire directement la collecte d'information en lien avec les perspectives des sujets de recherche (participant.e.s) sur un enjeu ou phénomène donné. Une prémisse importante pour évaluer la fiabilité d'un sondage est que le questionnaire permet bel et bien de récolter une information qui reflète ce que les répondant.e.s pensent. Plusieurs facteurs liés à l'élaboration du questionnaire de sondage peuvent en effet influencer la manière dont ce dernier sera reçu et interprété par les participant.e.s à la recherche, notamment : (1) le type de questions posées; (2) la structure du questionnaire; (3) la formulation des questions; et (4) le niveau d'exhaustivité du questionnaire.

Les participant.e.s au sondage étaient amené.e.s à répondre à des questions de type fermé, sur des sujets délicats ayant une charge émotionnelle et une connotation politique. L'emphase était mise sur les expériences subjectives des participant.e.s : leur passé, leurs opinions, leurs attitudes et comportements. Ce genre de questions est associé à plusieurs enjeux méthodologiques qui peuvent influencer l'interprétation des données. D'abord, les questions sur l'expérience subjective des individus sont plus complexes et doivent être élaborées de manière à tenir compte du fait que les répondant.e.s ont peut-être des opinions ou des perspectives latentes (plutôt que réfléchies ou explicites) sur certains sujets abordés (Frankfort-Nachmias et Nachmias, 2008a : 232). Pour comprendre leur perspective individuelle, il est souvent nécessaire de décliner plusieurs questions sur un même sujet, ce qui ne n'a pas toujours été le cas dans le présent questionnaire qui était déjà long.

Ensuite, les répondant.e.s étaient amené.e.s à partager leurs perspectives sur des sujets qui peuvent générer des impressions conflictuelles et sur des phénomènes peu étudiés via des questions de type fermé. Cette stratégie, dictée par la nécessité d'assurer une complétion plus rapide du questionnaire, soulève des enjeux dans les recherches de type exploratoire. La présence de choix de réponses peut générer des biais en introduisant des limites aux réponses ou une surreprésentation de l'option « autre » (Frankfort-Nachmias et Nachmias, 2008a : 233).

Enfin, il est important de noter que le sujet des actes à caractère haineux peut sembler intimidant ou menaçant pour certain.e.s participant.e.s. De plus, certaines questions touchent des sujets qui peuvent être embarrassants telles que la légalité de certaines actions commises, subies ou observées; le niveau de confiance envers les autorités; la consommation de drogues ou d'alcool; ou encore des expériences ou opinions qui peuvent sembler privées. Des répondant.e.s pourraient décider de cacher, nier, ou éviter de répondre à une question en raison de sa connotation émotionnelle ou sociopolitique, et ce malgré l'anonymat du sondage, ce qui est aussi appelé le biais de désirabilité sociale (Bradburn et al., 1978; de Krumpal, 2013). Cette possibilité est prise en compte dans l'analyse des résultats.

La structure d'un questionnaire peut également avoir un effet sur le comportement des répondant.e.s. L'ordre des questions peut solliciter certaines émotions ou impressions, positives ou négatives, qui peuvent ensuite influencer le comportement des répondant.e.s pour les questions subséquentes (Tourangeau, 1989). Ainsi, si des questions suscitent des impressions ou émotions négatives, il est possible que les réponses aux questions suivantes soient aussi plutôt négatives, indépendamment de l'opinion « réelle » de.s participant.e.s. La présence de questions sur les expériences en matière d'actes à caractère haineux en début de questionnaire a pu mener à une surreprésentation d'opinions négatives ou d'un taux plus élevé de non-réponses à certaines questions subjectives auprès des répondant.e.s ayant partagé des expériences ou des émotions négatives.

La formulation des questions a aussi une incidence sur les réponses obtenues via une enquête par sondage (Rasinski, 1989; Frankfort-Nachmias et Nachmias, 2008a). L'utilisation de termes techniques ou de concepts complexes peut notamment mener à des réponses incertaines ou basées sur des préconceptions qui varient beaucoup d'un.e répondant.e à l'autre. Parmi ces termes dans le questionnaire, il y a les notions de « harcèlement », de « violence sexuelle » ou les « motifs politiques ». Des mesures de précaution additionnelles ont donc été prises pour s'assurer que les risques de biais en lien avec la formulation des questions soient minimisés, notamment en créant de nouvelles variables et en catégorisant les réponses des répondant.e.s selon des notions plus générales et sans équivoque.

Enfin, certaines informations qui auraient approfondi notre compréhension des actes à caractère haineux n'ont pu être récoltées. En particulier, le profil démographique est incomplet pour bien comprendre le profil des victimes. Par exemple, nous disposons du pays de naissance des répondant.e.s mais ne disposons pas d'autres informations sur le parcours migratoire (statut légal, parcours des parents). De plus, malgré la possibilité pour les répondant.e.s de s'auto-identifier selon leur orientation sexuelle, leur sexe et leur affiliation religieuse, des variables supplémentaires auraient permis de mieux saisir la diversité culturelle de l'échantillon.

De plus, l'ajout de nouveaux objectifs de recherche au fil du projet a nécessité de revisiter la base de données et effectuer un nettoyage des données (création de nouvelles variables, recatégorisation des options de réponses). Ceci a permis à l'équipe du CPRMV de documenter l'information disponible au sein de la base de données en vue de son analyse quantitative.

2.2.2 L'effet du contexte du sondage sur les répondants

Comme pour tout sondage, les réponses sont influencées par les effets circonstanciels du contexte sociopolitique et historique dans lequel se déroule la collecte de données. Au Québec, en 2017, certains événements marquants et débats publics en lien avec les enjeux abordés dans le questionnaire de sondage ont pu influencer la compréhension de certaines questions et même les réponses des répondant.e.s. Parmi ceux-ci, il y a l'attentat de la Mosquée de Québec en janvier 2017; le projet de législation sur les signes religieux; le référendum sur la création d'un cimetière musulman à Saint-Apollinaire durant l'été 2017 (Potvin et Tremblay, 2021); et les débats entourant les flux migratoires de réfugiés au Québec et au Canada. De plus, les inondations dans plusieurs régions du Québec et de Montréal au mois de mai 2017, qui ont mené au déplacement forcé de plusieurs familles, pourraient avoir eu une incidence sur le taux de participation de certains groupes sociaux. Puisque le Centre n'a pas en sa possession le taux de non-réponse pour l'ensemble des personnes qui ont été sollicitées de répondre au sondage, il nous est impossible d'estimer l'effet de cet événement sur le processus d'échantillonnage.

2.2.3 Les questions d'accessibilité et d'inclusion en lien avec le mode de collecte de données

Le sondage anonyme a été passé en ligne, sur une période de deux mois et douze jours (72 jours). Plusieurs avantages sont associés avec cette approche. D'abord, le fait que les répondant.e.s devaient compléter le sondage directement permet d'éliminer les risques de biais associés à l'interférence d'énumérateur.trice.s. Ceci permet également aux répondant.e.s de prendre le temps de considérer leur réponse pour chaque question sans se sentir pressé.e.s. Le caractère anonyme du processus est particulièrement important puisque le questionnaire comprend des questions sur les expériences subjectives.

Cependant, il existe également des limites à souligner (Frankfort-Nachmias et Nachmias, 2008b). Il n'est notamment pas possible de déterminer si la personne qui a complété le sondage était bien celle à qui le sondage était destiné. Nous ne disposons pas non plus du taux de non-réponse et ne pouvons donc pas nous avancer à savoir si les biais d'échantillons sont dus à une difficulté à rejoindre certaines catégories de personnes ou si ces dernières ont moins répondu aux demandes de participation.

L'usage du français et de l'anglais a pu limiter l'accessibilité du sondage, en particulier chez des populations marginalisées plus à même de vivre des actes haineux. Parmi ces groupes, il y a les personnes en situation d'itinérance et de pauvreté, qui sont moins susceptibles d'avoir accès à Internet. L'accès aux technologies de communication varie d'ailleurs considérablement en fonction du niveau d'éducation, de revenu ainsi que selon le clivage urbain/rural. Il est donc probable que certains groupes soient sous-représentés dans l'étude en raison de questions d'inégalités sociales.

2.2.4 La nécessité d'adapter la stratégie d'échantillonnage au sujet de recherche

Afin d'évaluer la fiabilité des données récoltées, il est important de préciser la population à l'étude. Le rapport vise une meilleure compréhension de la complexité des manifestations des actes à caractère haineux, particulièrement de la perspective des victimes et des témoins. Cela inclut leur portrait sociodémographique ainsi que leurs attitudes, opinions et comportements. Alors que l'échantillon récolté visait à rapprocher la composition sociodémographique de la population générale québécoise de l'époque (2017), les questions approfondies ici concernent l'expérience d'actes haineux qui ne sont pas distribuées de manière homogène au sein de la population. Pour avoir un nombre suffisant de données concernant les expériences en lien avec des actes à caractères haineux et afin de s'assurer que celles-ci reflètent de manière représentative les attitudes, opinions, vécus et comportements des groupes identifiés comme vulnérables, un suréchantillonnage de certains groupes socioculturels, particulièrement des minorités, serait nécessaire.

Du fait que la prévalence des actes à caractère haineux est plus élevée dans certains groupes minoritaires et que ceux-ci soient présents en nombre limité dans l'échantillon, il se peut que les données tirées de ces groupes clés dans l'échantillon ne soient pas toujours représentatives des vécus de ces communautés au sein de la population québécoise[8]. Il convient de traiter certaines des analyses qui en sont faites comme des pistes de réponses et des invitations pour des recherches plus ciblées.

2.3 Contributions

La base de données constitue une riche source d'information afin de mieux comprendre une diversité d'expériences en lien avec les actes à caractères haineux au Québec. Elle permet d'explorer des associations entre une multitude de variables en vue d'élaborer des pistes de recherche et d'actions ultérieures. Cette base de données met en relief des représentations complexes et nuancées d'expériences d'actes à caractère haineux sur la base des perspectives des victimes, des témoins et des personnes qui n'ont pas fait l'expérience de cette violence – que ce soit de manière directe ou indirecte.

Cette richesse descriptive est attribuable notamment à l'utilisation de définitions et de catégorisations plus flexibles et inclusives des violences associées aux actes à caractère haineux. En effet, suivant les constats faits dans la littérature scientifique sur la nécessité d'élargir les motifs possibles d'actes haineux (Chakraborti, 2015), des catégories de motifs non pris en compte dans les définitions policières ou juridiques ont été incluses comme l'âge, les convictions politiques ou la langue parlée. La possibilité pour les répondant.e.s de relater leur expérience en combinant des catégories descriptives (notamment en matière de motifs des crimes/incidents haineux) permet une analyse intersectionnelle des données.

Cela ouvre la porte à l'analyse multidimensionnelle de ce phénomène et évite la tendance de simplifier les expériences des victimes/témoins en les contraignant à choisir ou même hiérarchiser les différents facteurs de vulnérabilité ou d'oppression qui ont influencé leurs vécus. La structure du questionnaire et le choix des questions permettent également une analyse exploratoire des actes à caractère haineux selon les caractéristiques attribuées aux répondant.e.s, leurs expériences, ou encore leurs opinions, attitudes et comportements. Enfin, la présence de catégories de réponses détaillées et souvent non exhaustives permet non seulement de reconstruire sur la base des données disponibles des récits complexes sur les expériences des répondant.e.s mais également de créer de nouvelles variables afin d'explorer des enjeux et sujets peu présents dans la littérature sur le sujet, comme l'étude des lieux où sont commis des actes haineux, incluant l'espace en ligne.

[8]Ceci est en lien avec les risques de non-respect de la condition d'homogénéité de la variance. Celle-ci est utile pour évaluer la fiabilité des données et la représentativité d'un échantillon. Elle nécessite de démontrer que la composition d'un échantillon en particulier soit telle que la variance (la dispersion des réponses des répondants de l'échantillon pour une variable donnée) soit similaire à celle des autres échantillons tirés de la même population. Or, si certains groupes dont les réponses sont cruciales pour la compréhension d'un phénomène sont présents seulement en petits nombres, il est fort possible que la distribution des réponses au sein de ces groupes varie considérablement d'un échantillon à un autre, biaisant ainsi les données. Voir Salkind, 2010.

2.4 Portrait sociodémographique des répondant.e.s

Plusieurs variables permettent de brosser un portrait sociodémographique des répondant.e.s du sondage[9]. Parmi les facteurs analysés, il y a le sexe des répondant.e.s, leur revenu, leur affiliation religieuse, leur âge, leur plus haut niveau d'éducation atteint, leur langue maternelle et leur orientation sexuelle. Il est à noter que pour toutes les questions associées à ces variables, les répondant.e.s ont pu s'auto-identifier.

Le sexe, l'âge et l'orientation sexuelle des répondant.e.s

Il y a plus d'hommes que de femmes qui ont répondu au sondage. En effet, parmi les 1 843 répondant.e.s, 967 (52,5 %) se sont identifiés comme hommes et 876 (47,5 %) comme femmes[10], soit un écart de 5 points de pourcentages. Il n'est pas clair pour quelles raisons les femmes sont moins nombreuses; soit les femmes ont été moins nombreuses à compléter et soumettre le sondage, soit la méthode d'échantillonnage a conduit à leur sous-représentation. De plus, cette différence n'est pas distribuée de manière homogène. Dans certains sous-groupes sociodémographiques ou culturels, les hommes sont surreprésentés et dans d'autres ce sont les femmes.

En plus du sexe, un autre facteur qui peut influencer les expériences et perspectives des répondant.e.s vis-à-vis les enjeux en lien avec les actes à caractères haineux est l'orientation sexuelle. L'homophobie et la transphobie sont par ailleurs d'importants motifs de crimes haineux qui se juxtaposent souvent avec d'autres vecteurs de victimisation tels que la racisation de certains groupes, ou le genre. Bien que leur poids démographique au Québec soit relativement petit, ces groupes sociaux sont surreprésentés à titre de victimes de violences haineuses.

De plus, du fait de leur grande diversité, il aurait été souhaitable de s'assurer qu'une multitude de perspectives et de voix issues de ces minorités soient reflétées dans les résultats du sondage. Or les personnes s'identifiant comme minorités sexuelles (homosexuelles, bisexuelles, etc.) représentent 8,7 % des répondant.e.s (161), ce qui donne un sous-échantillon limité pour analyser les actes homophobes et transphobes en détail. Parmi celles-ci, 17 (10,6 %) ont rapporté que leur langue maternelle n'était ni le français ni l'anglais et 20 (12,4 %) sont affiliés à une religion autre que le catholicisme. Une proportion importante des répondant.e.s, soit 14,7 % (270), ont refusé de répondre à cette question du sondage. Le reste des répondant.e.s (1 412), soit 76,6 %, se sont identifiés comme hétérosexuels.

[9]Pour un portrait détaillé de l'échantillon, voir l'annexe 1 sur le portrait des répondant.e.s.
[10]Il est à noter que le questionnaire de sondage réfère à seulement deux options, soit femmes" et "hommes".

L'âge peut également colorer les expériences et perspectives des répondant.e.s vis-à-vis les actes à caractère haineux. L'utilisation différenciée des médias sociaux, les lieux fréquentés, les perceptions et préjugés visant les jeunes de certaines minorités racisées (Noirs et Autochtones en particulier), la précarité socioéconomique des jeunes sont parmi les nombreux facteurs qui font de l'âge un élément central du vécu et de la perception des actes haineux. L'analyse comparative de la distribution des répondant.e.s selon leur tranche d'âge révèle que l'échantillon surreprésente les personnes de 50 à 64 ans et sous-représente les jeunes adultes, âgés de 18 à 29 ans. Au sein de l'échantillon, 37,2 % (686) des répondant.e.s sont âgé.e.s de 50 à 64 ans comparativement à 27,2 % de la population au Québec en 2017[11]. Plus du quart (25,4 %, 469) sont âgé.e.s de 65 ans alors que ce groupe correspondait à 22,6 % de la population en 2017. Environ un dixième (10,3 %, 190) des répondant.e.s sont âgé.e.s de 18 à 29 ans alors qu'ils comptaient pour 18,1 % de la population québécoise en 2017[12]. La distribution des hommes et des femmes au sein de chaque tranche d'âge[13] concorde avec la surreprésentation des populations plus âgées et la sous-représentation des jeunes adultes[14]. La distribution des répondant.e.s selon leur âge suggère que le poids démographique des jeunes adultes semble moins important au sein de l'échantillon. Parmi les 190 personnes âgées de 18 à 29 ans, 56,8 % sont des femmes. Or, pour toutes les autres catégories d'âges, ce sont les hommes qui sont majoritaires. De façon générale toutefois, chaque tranche d'âge comprend un nombre élevé de répondant.e.s, ce qui limite les risques de biais lors de l'analyse statistique et descriptive de leurs réponses.

[11]Pour plus de détails, consulter : https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10

[12]Pour plus de détails, consulter : https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10

[13]C'est-à-dire la distribution de l'ensemble des hommes répondants ainsi que la distribution de l'ensemble des femmes répondantes au sein de ces sous-catégories d'âge est similaire en termes de pourcentages. Proportionnellement au nombre total de femmes ayant participé à l'étude, il y a des proportions similaires d'hommes dans chaque catégorie d'âge.

[14]Pour une description détaillée de cette distribution, consulter l'annexe. L'analyse comparative des distributions de la population vis-à-vis l'échantillon est basée sur les données statistiques de l'Institut des statistiques du Québec, 2017 : https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10

Le portrait socioéconomique

Comparativement à la distribution de la population québécoise selon le revenu en 2017[15] , celle des répondant.e.s tend vers une sous-représentation des individus à faible revenu. En effet, les répondant.e.s ayant un revenu annuel inférieur à 40 000 $ ne représentent que 22,1 % de l'échantillon alors qu'au sein de la population du Québec en 2017, c'est presque le double (37,25 %) qui avait un revenu inférieur à 25 000 $. Dans l'échantillon, 27,6 % des répondant.e.s ont un revenu supérieur ou égal à 100 000 $, contre 7,1 % au sein de la population québécoise en 2017.

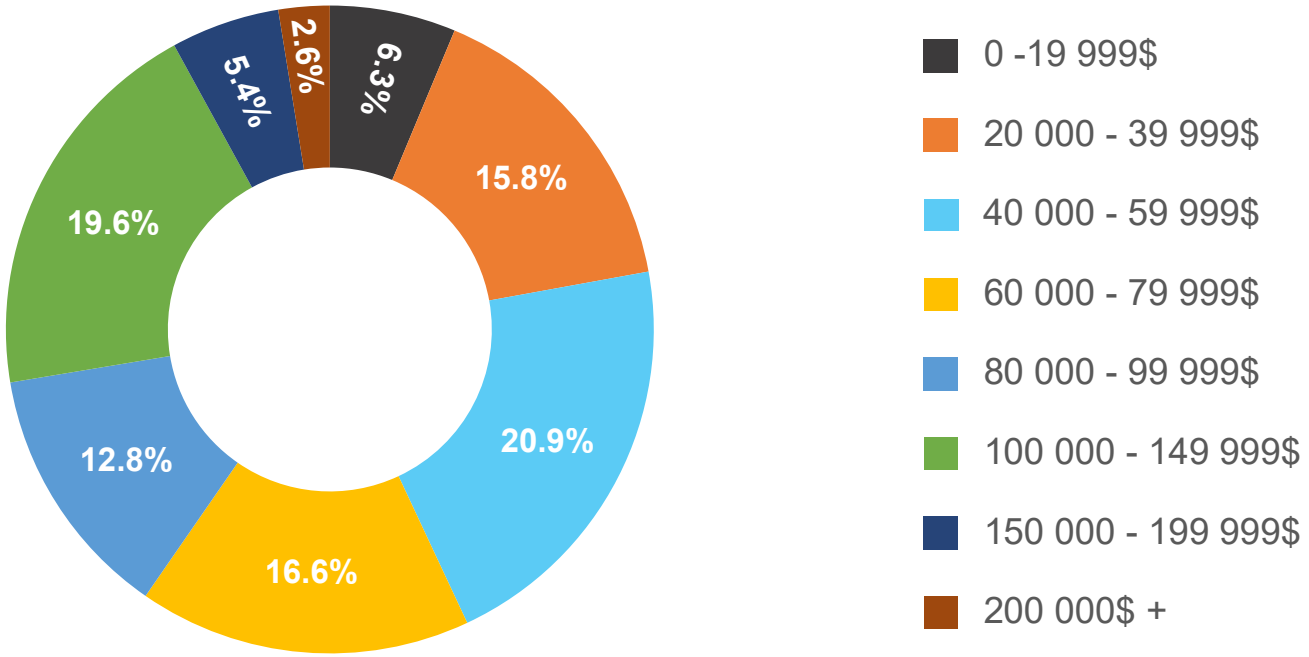

Graphique 2 : Distribution des répondant.e.s selon leur revenu annuel (n=1843)

L'analyse du revenu mis en rapport avec le sexe des répondant.e.s montre que les femmes avec un faible revenu sont particulièrement sous-représentées dans l'échantillon, alors que celles ayant un haut revenu sont représentées de manière disproportionnée. En effet, selon les données de Revenu Québec pour l'année 2017, 46 % des femmes avaient un revenu inférieur à 25 000 $. Comparativement, au sein de l'échantillon de femmes répondantes, 45,6 % d'entre elles ont un revenu inférieur à 60 000 $. Dans la population québécoise, pour l'année 2017, seuls 4,6 % des femmes avaient un revenu supérieur ou égal à 100 000 $ alors que 26,1 % des femmes de l'échantillon se retrouvent dans cette catégorie. Les hommes avec un plus faible revenu sont également sous-représentés au sein de l'échantillon. Ceux-ci correspondaient à 32,6 % de la population québécoise en 2017 alors que dans l'échantillon, seulement 20,4 % des hommes ont un revenu inférieur à 40 000 $. 29 % des hommes dans l'échantillon ont un revenu supérieur ou égal à 100 000 $ alors que cela équivaut à 10,1 % de la population masculine au Québec en 2017.

[15]Sur la base des données compilées par Revenu Québec pour l'année d'imposition de 2017 qui correspond à l'année pour laquelle la collecte de données a été effectuée. Pour plus d'information, consulter : Le revenu total des particuliers, En ligne : https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/statistiques/le-revenu-total-des-particuliers/ (page consultée le 28 octobre 2021).

Revenu annuel	Hommes, nombre	Hommes, en %	Femmes, nombre	Femmes, en %[16]
0 -19 999 $	54	5,6 %	62	7,1 %
20 000 - 39 999 $	143	14,8 %	149	17,0 %
40 000 - 59 999 $	197	20,4 %	188	21,5 %
60 000 - 79 999 $	162	16,8 %	144	16,4 %
80 000 - 99 999 $	131	13,5 %	104	11,9 %
100 000 - 149 999 $	196	20,3 %	166	18,9 %
150 000 - 199 999 $	53	5,5 %	47	5,4 %
200 000 $ +	31	3,2 %	16	1,8 %
Grand Total	967	100,0 %	876	100,0 %

Tableau 2 : Distribution des répondant.e.s selon leur sexe pour chaque tranche de revenu annuel

Ces distorsions sont probablement attribuables au format du sondage (en ligne) qui requiert un accès à Internet, ainsi qu'à la formulation de certaines questions qui a pu décourager la complétion du sondage. Les données reflètent donc davantage les perspectives de personnes plus aisées financièrement. Cette situation fait que les populations les plus marginalisées, celles qui ont moins de moyens pour se faire entendre au sein de la place publique et moins de ressources – tant matérielles qu'humaines – pour faire face à des situations de violence, sont moins visibles dans la base de données.

Un facteur sociodémographique complémentaire au revenu est celui du plus haut niveau d'éducation atteint. Celui-ci nous permet d'avoir une lecture plus précise du capital social des répondant.e.s. L'échantillon reflète en grande majorité (60,5%) les perspectives et le vécu des personnes avec une scolarité postsecondaire, soit cégep (32,3%), baccalauréat (21,6%), maitrise (5,5%) et doctorat (1,1%). Par ailleurs, parmi les répondants ayant un revenu annuel inférieur à 20 000 $, il est à noter que près de la moitié (45%) ont une scolarité postsecondaire. Cette tendance est particulièrement forte chez les femmes avec un revenu faible, soit 50 % des femmes avec un revenu inférieur à 20 000 $ contre 39 % des hommes répondants.

[16]Les pourcentages reflètent la proportion de répondant.e.s hommes et femmes dans chaque tranche de revenu annuel, par rapport au nombre total d'hommes ou de femmes dans l'échantillon.

Le niveau de diversité culturelle au sein de l'échantillon

Une très petite proportion des répondants provient de groupes religieux minoritaires. En effet, 53,4% des répondant.e.s se sont identifiés comme chrétien.ne.s catholiques et 39% comme athé.es, sans affiliation religieuse, humanistes ou agnostiques. Seuls 125 (6,8%) répondant.e.s font partie de minorités religieuses du Québec. Parmi ceux-ci, 60 (44,8%) sont chrétien.ne.s d'autres dénominations; 26 (19,4%) sont musulman.e.s, 11 (8,2%) sont de confession juive, 8 sont bouddhistes (6,4%), 4 (3,2%) adoptent des religions et spiritualités autochtones; 2 sont hindous (1,6%); et enfin, 14 (11,2%) ont dit avoir d'autres affiliations religieuses.

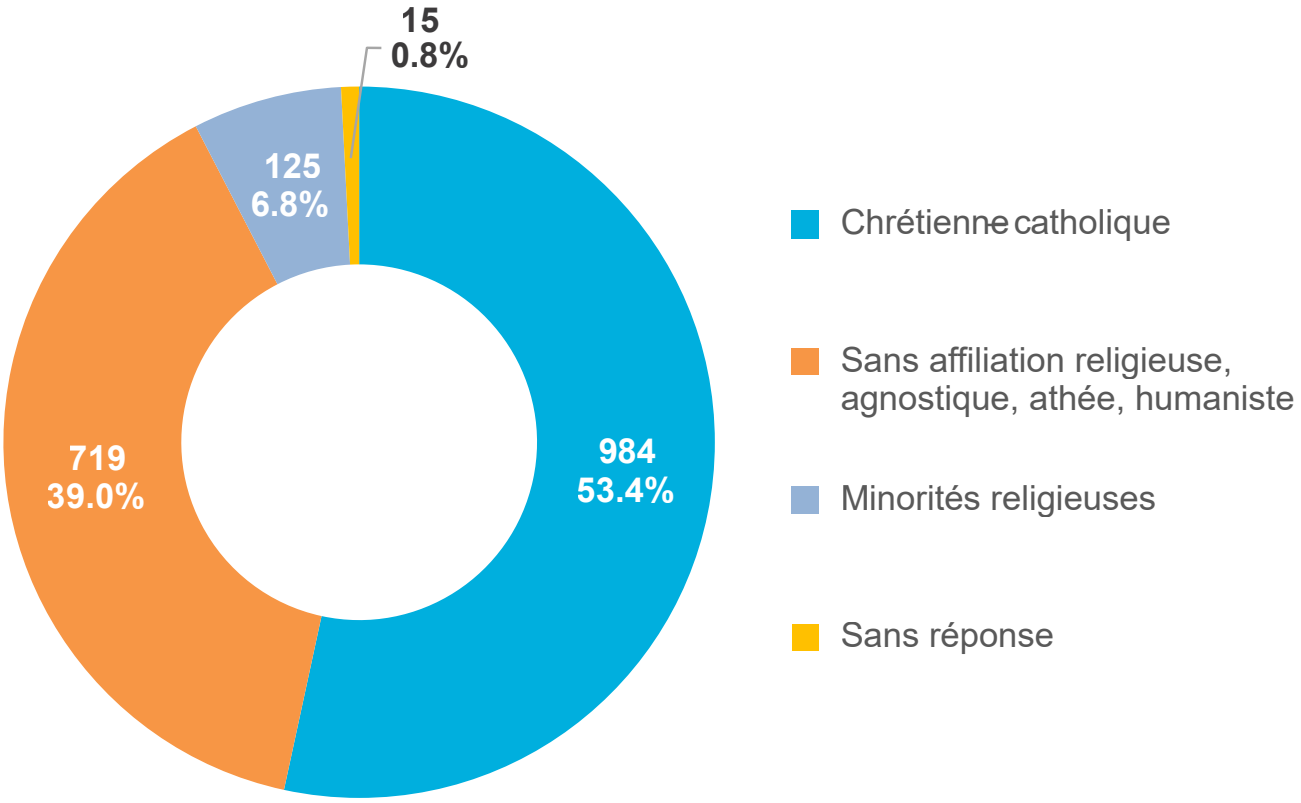

Graphique 3 : Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse (n=1843)

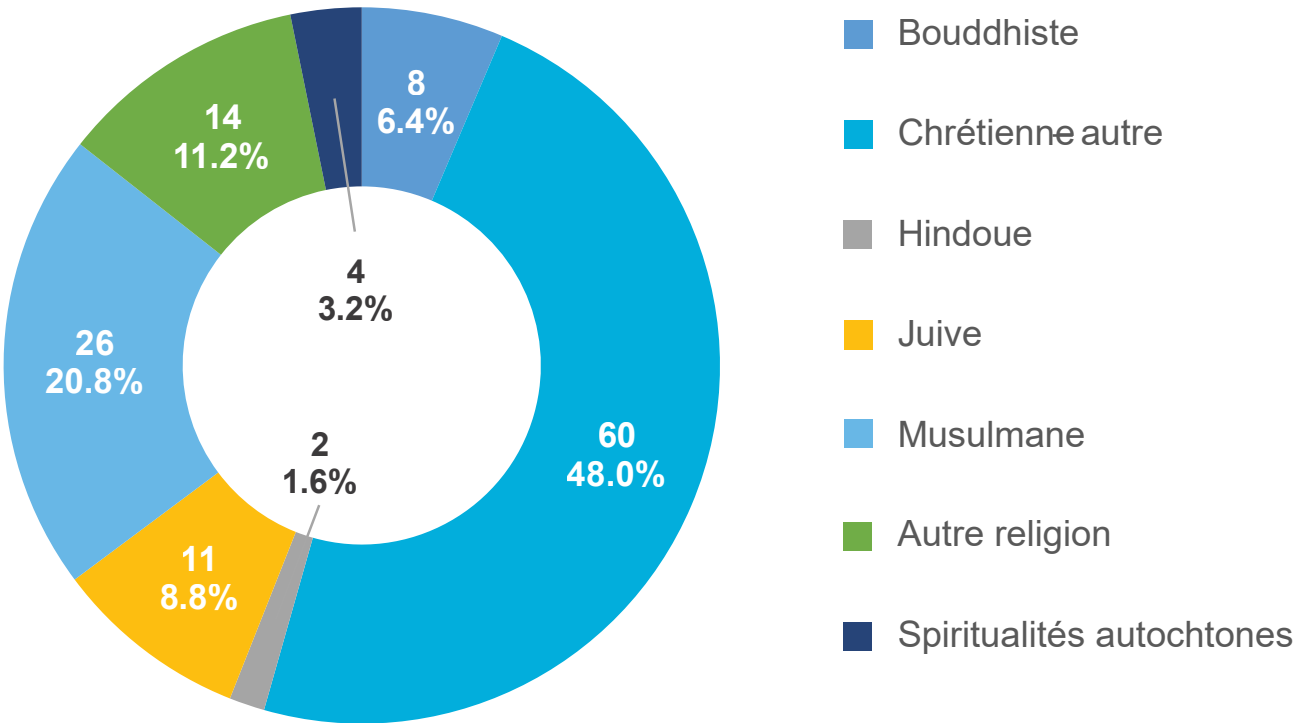

Graphique 4 : Distribution des répondant.e.s faisant partie d'une minorité religieuse (n=134)

L'analyse genrée de la distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse montre que le ratio homme-femme n'est pas constant ou égal pour tou.te.s les répondant.e.s, particulièrement pour les personnes issues des minorités religieuses. 73 (7,5 %) hommes font partie de cette catégorie contre 52 (5,9 %) femmes. 56,3 % des femmes et 50,8 % des hommes se sont identifiés comme chrétiens catholiques, alors que 41 % des hommes et 36,9 % des femmes se sont dits non affilié.e.s à une tradition religieuse. Les très petits nombres de répondant.e.s pour chaque catégorie religieuse non catholique entraînent des déséquilibres de représentation de genre dans chaque catégorie (musulmans, bouddhistes, hindous, adeptes de spiritualités autochtones). Des échantillonnages plus ciblés dans des recherches futures permettront de mieux comprendre la diversité des vécus des actes haineux.

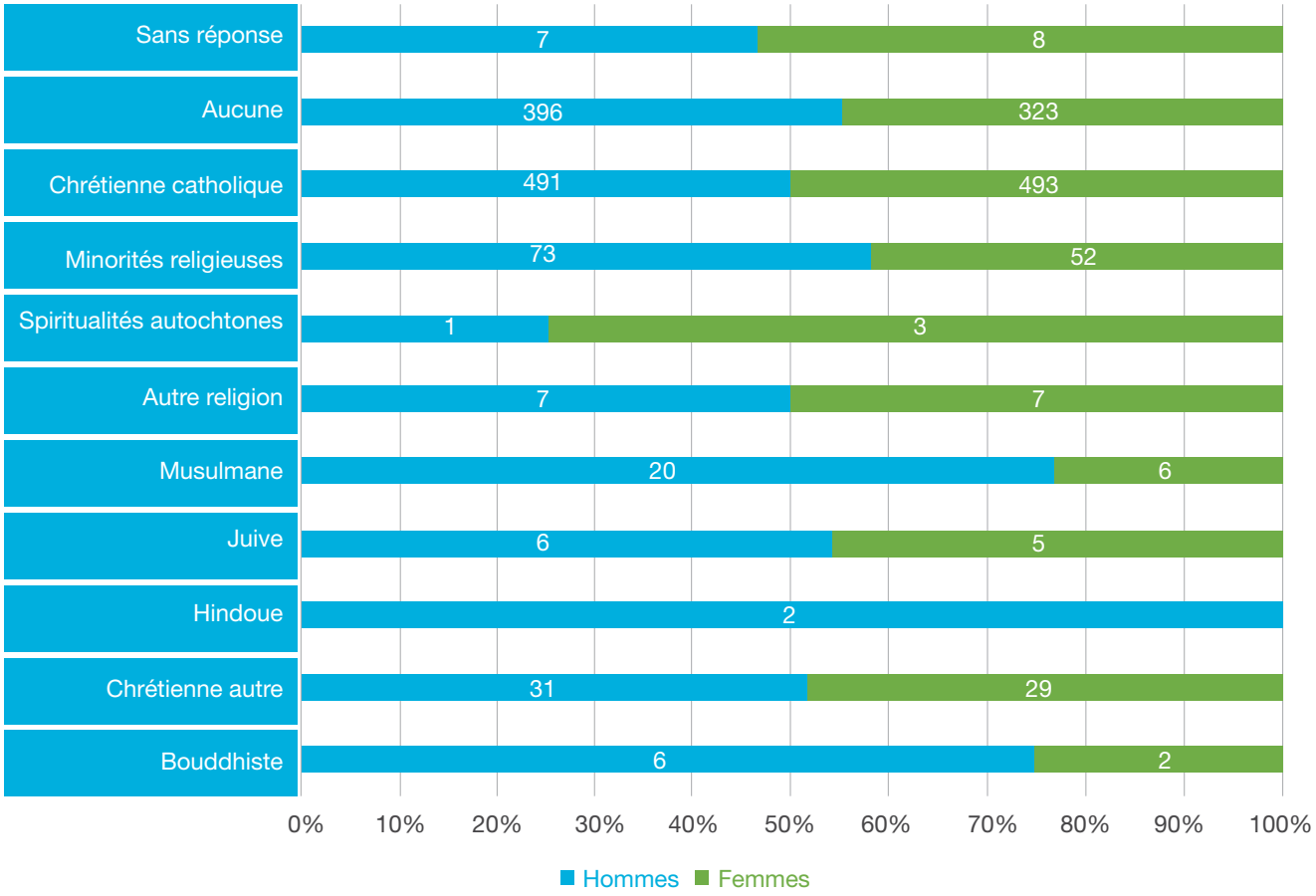

Graphique 5 : Proportion d'hommes et de femmes dans chaque catégorie d'affiliations religieuses (n=1843)[17]

Les données concernant la langue maternelle reflètent les tendances soulevées par l'analyse des affiliations religieuses des répondant.e.s. 84,8 % des répondant.e.s (1 562) sont francophones alors que les personnes issues de minorités linguistiques (allophones, autochtones et anglophones) sont présentes en petits nombres. 7,1% des répondant.e.s (131) sont anglophones alors que les répondant.e.s dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français comprennent 8,1% de l'échantillon (150). Parmi les minorités linguistiques non-anglophones, plus de 29 langues sont représentées avec des effectifs qui oscillent entre 1 et 26 répondant.e.s.

[17] La catégorie « Aucune » comprend les personnes athées, agnostiques, humanistes et celles qui ont opté pour « sans affiliation religieuse ». « Minorités religieuses » comprend les personnes bouddhistes, chrétiennes autre que catholique, hindoue, juive, musulmane, les autres religions et les spiritualités autochtones.

Les 166 restant.e.s, soit 9%, ont déclaré être né.e.s en dehors des frontières canadiennes. Parmi ceux-ci, 46,4% proviennent d'Europe et Asie centrale; 21,7% d'Amérique latine et des Caraïbes; 16,3% du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord; 6,6% d'Asie de l'Est et de la zone pacifique et le reste (9%) proviennent de l'Asie du Sud, de l'Afrique subsaharienne et des États-Unis.

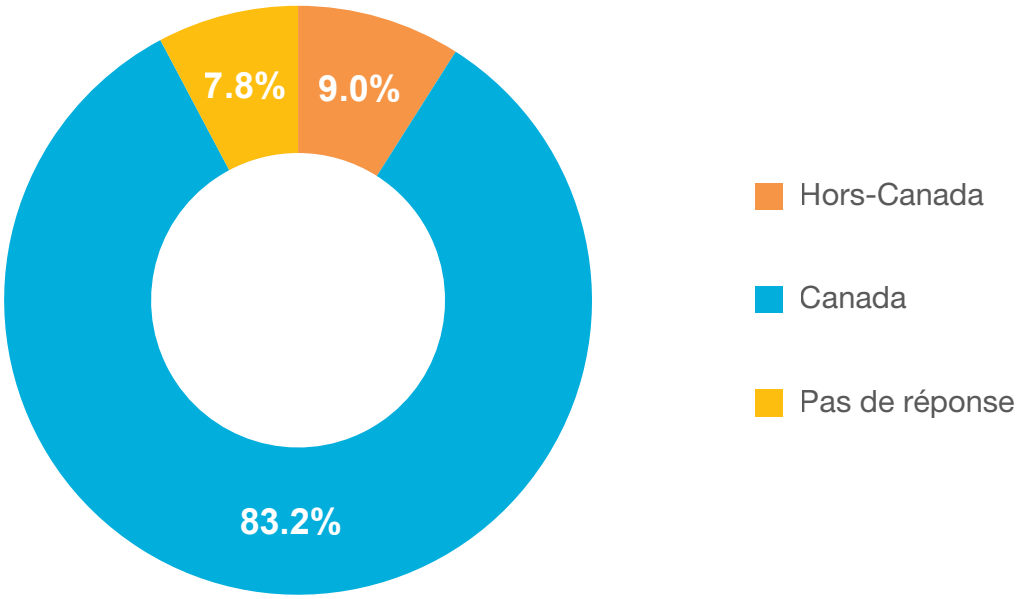

Graphique 6 : Distribution des répondant.e.s qui sont né.e.s au Canada et ailleurs (n=1843)

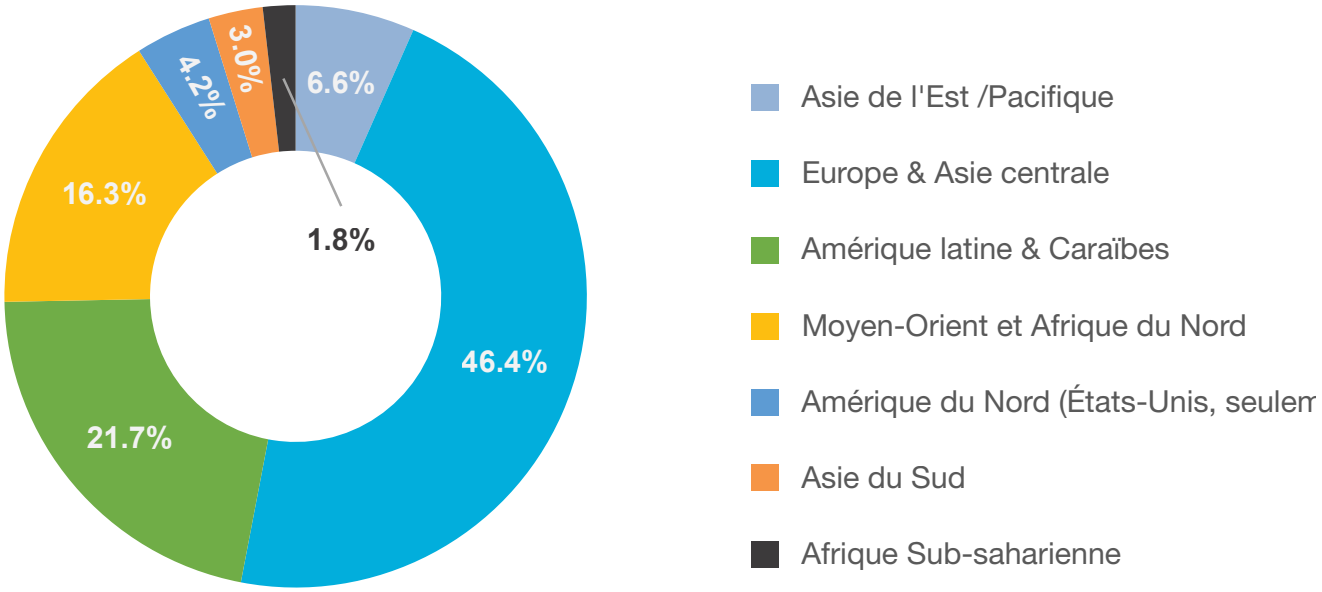

Graphique 7 : Distribution des répondant.e.s né.e.s "hors-Canada" (n=166)

Ces données soulèvent des limites similaires à celles concernant l'affiliation religieuse et la langue maternelle. En rapport aux données sur l'immigration au Québec, les répondant.e.s né.e.s à l'extérieur du Canada sont moins nombreux que dans l'ensemble de la population québécoise en 2017. Parmi cette population, les personnes nées en Asie et en Afrique sont sous-représentées dans les répondant.e.s né.e.s hors du Canada par rapport aux personnes nées en Europe (Institut de la statistique du Québec, 2019 : 96). En croisant les données sur la langue maternelle des répondant.e.s ainsi que leur affiliation religieuse, on peut noter que les personnes nées au Canada sont majoritairement francophones (91,4 %). 6,8 % des répondant.e.s né.e.s au Canada ont identifié l'anglais comme langue maternelle et seulement 1,8 % une autre langue. De plus, les répondant.e.s né.e.s au Canada sont en majorité de confession catholique (56,5 %) et seulement 4,4 % s'identifient à une tradition religieuse autre que le catholicisme.

Conclusion

Le sondage effectué entre juin et septembre 2017 visait à établir un état des lieux des actes haineux au Québec. Les données recueillies permettent d'étudier les actes haineux sous divers angles, notamment d'avoir une perspective sur le vécu des victimes et des témoins, de dégager des pistes d'analyse concernant les types d'actes commis, les motifs, les lieux ou encore les perceptions subjectives des victimes. Elles permettent également de mieux comprendre les profils des victimes ainsi que les types de réponses apportées par les victimes et les témoins.

Certains enjeux méthodologiques conduisent à interpréter de manière prudente les données recueillies. Il n'est pas possible d'obtenir une estimation du nombre d'actes haineux dans la province du fait d'enjeux inhérents à l'enquête quantitative par sondage et par les biais possibles ou observés dans l'échantillon. En particulier, la sous-représentation de catégories sociodémographiques particulièrement vulnérables aux actes haineux comme les personnes immigrantes, les minorités religieuses, les jeunes, les personnes à faible revenu, les femmes et les allophones empêche de réaliser des analyses statistiques plus poussées sur ces catégories. Ces sous-représentations laissent par ailleurs penser que le sondage sous-estime grandement l'ampleur du phénomène des actes haineux au Québec. Cette situation renforce la détermination du CPRMV pour mieux rejoindre les groupes ciblés par la haine.

3

Le portrait des victimes et témoins d'actes à caractères haineux

Le portrait des victimes et témoins d'actes à caractères haineux

Qui sont ces victimes ou témoins d'actes à caractère haineux? Quel est le profil démographique des répondant.e.s ayant rapporté avoir fait l'expérience directe (à titre de victime) ou indirecte (à titre de témoin) de crimes ou d'incidents haineux? Est-ce que les personnes victimes ou témoins de la haine partagent des caractéristiques sociodémographiques ou culturelles particulières dans notre échantillon? Voici les questions auxquelles nous allons nous pencher dans cette section.

Après un survol statistique, la présente section fait l'étude de l'ensemble des répondant.e.s ayant vécu de manière directe ou indirecte un incident ou un crime haineux pour ensuite analyser avec plus de précisions les facteurs associés au risque d'être la cible ou les témoins de la haine parmi les répondant.e.s de l'échantillon. Pour ce faire, nous nous fions aux variables sociodémographiques et culturelles disponibles dans le questionnaire : le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, le revenu, le plus haut niveau d'éducation atteint, l'occupation, l'affiliation religieuse, le pays de naissance et la langue maternelle.

3.1 Un court survol statistique

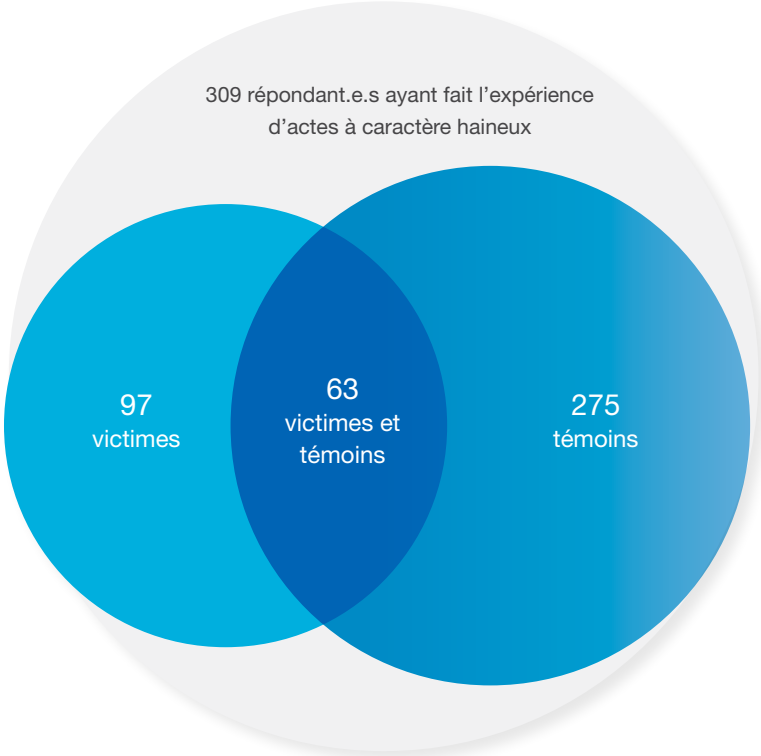

Parmi les 1 843 répondant.e.s au sondage, 309 (16,8 %) ont rapporté avoir été victime, témoin ou victime et témoin d'actes à caractère haineux lors des trois années précédentes (2014 à 2017)[18]. La grande majorité de ceux-ci, soit 89 % (275), ont rapporté avoir été témoins d'actes haineux lors des trois dernières années. Les répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux à titre de victimes se chiffrent quant à eux à 97 (31,4 %).

Figure 1 : Le nombre de répondant.e.s quiont fait l'expérience d'actes à caractère haineux durant les trois dernières années (2014-2017) selon leur statut de victimes, témoins ou les deux

[18] Sur la base des données récoltées pour les questions 2 et 65 du questionnaire. Voir le livre des codes en annexe.

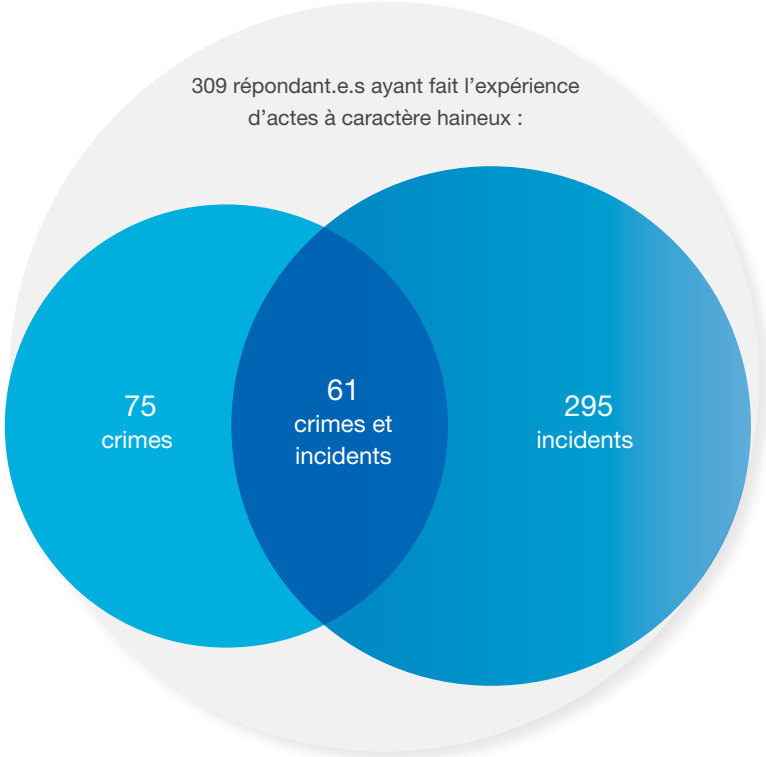

Parmi les 309 répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux, près d'un quart, soit 75 (24.3%), ont témoigné avoir été victimes ou témoins de crimes haineux[19]. 30 (9.7%) se sont identifié.e.s comme victimes et 64 (20.7%) comme témoins de crimes haineux . En comparaison, 295 (95.5%) ont rapporté avoir fait l'expérience (directe ou indirecte) d'incidents haineux. Parmi ceux-ci, 85 (28.8%) répondant.e.s se sont dit.e.s victimes et 258 (87.5%) ont été témoins d'incidents haineux.

Figure 2 : Le nombre de répondant.e.s ont fait l'expérience d'actes à caractère haineux durant les trois dernières années (2014-2017) selon le type de violence qu'ils/elles ont vécu (crime, incident ou les deux)

L'expérience d'incidents haineux est donc plus commune au sein de l'échantillon que celle de crimes et que la grande majorité des répondant.e.s ayant vécu la haine l'ont fait de manière indirecte, à titre de témoins.

[19] Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. En effet, une victime de crime haineux peut aussi avoir été témoin d'un incident haineux. Ceci complexifie la manière dont les données ont été comptabilisées. Par exemple, pour compiler le nombre de personnes ayant été victimes d'actes haineux, il a fallu additionner le nombre de répondant.e.s qui se sont identifié.e.s exclusivement à titre de victimes à ceux qui se sont identifié.e.s à la fois à titre de témoins et victimes de crimes ou d'incidents haineux (respectivement les questions 2 et 65 du questionnaire). Similairement, pour quantifier le nombre de témoins d'actes haineux au sein de l'échantillon, il a fallu additionner le nombre de répondant.e.s s'étant identifié.e.s exclusivement à titre de témoins de crimes haineux à celui des répondant.e.s ayant rapporté avoir été à la fois victime et témoins de crimes ou d'incidents haineux. Pour plus d'information, consulter le livre des codes en annexe.

3.2 Qui sont les victimes et les témoins d'actes à caractère haineux?

Avant de s'intéresser aux facteurs de risque des répondant.e.s qui ont fait l'expérience d'actes haineux à titre de victimes ou témoins, il est bon de brosser un portrait de l'ensemble des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux en vue d'établir si et dans quelle mesure ce groupe diffère du reste des répondant.e.s.

3.2.1 Une question qui touche particulièrement les femmes, les minorités sexuelles et les jeunes de l'échantillon

Parmi les 309 répondant.e.s qui ont rapporté avoir fait l'expérience d'actes à caractère haineux (crimes ou incidents), 54.4% (168) sont des femmes. Les répondants hommes ayant vécu un ou des acte(s) haineux, à titre de victime ou de témoin, se chiffrent à 141, soit 45.6%. Ainsi, bien que les femmes soient moins nombreuses à avoir répondu au sondage[20], elles forment la majorité des personnes ayant vécu ce genre de violence. Par ailleurs, proportionnellement à leur poids démographique au sein de l'échantillon, près d'une femme sur 5 (19.2%) au sein de l'échantillon a déclaré avoir été victime, témoin, ou victime et témoin d'un acte haineux lors des trois dernières années, comparativement à 14.6% des hommes.

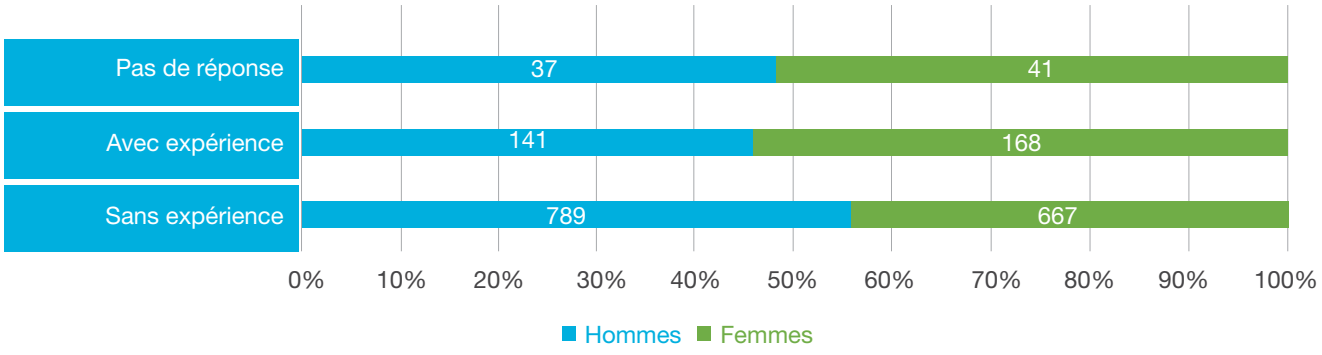

Graphique 8 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur sexe (n=1843)

En croisant d'autres variables sociodémographiques et le sexe des répondant.e.s[21], on peut avoir un meilleur portrait de ces victimes et témoins d'actes haineux. En effet, les femmes dans ce groupe sont en plus grande proportion francophones (81%) que les hommes (70%). La proportion des anglophones est quelque peu plus prononcée chez les hommes (11.3% contre 7.1% des femmes). Similairement, les minorités linguistiques – soit allophones ou autochtones– sont plus importantes chez les hommes victimes ou témoins d'actes haineux (17%) que les femmes (9.5%).

[20] Voir chapitre 2.
[21] Les graphiques sont disponibles dans l'annexe 2.

Au plan socioéconomique, les femmes victimes ou témoins d'actes haineux sont majoritaires dans les catégories de revenus plus faibles, et particulièrement celle des personnes avec un revenu entre 0 à 19 999 $ (73%). En effet, 45.2% des femmes victimes ou témoins d'actes haineux ont un revenu inférieur à 60 000$, comparativement à 36.9% des hommes. Ceci est d'autant plus important que la distribution des femmes répondantes dans l'ensemble de l'échantillon tend à sous-représenter les femmes à faible revenu[22]. Sur le plan de l'éducation, les hommes et les femmes victimes ou témoins d'actes haineux semblent relativement similaires : 67.9% des femmes ont une scolarité équivalente ou inférieure au collégial, comparativement à 68.1% des hommes.

Parmi les 309 répondants ayant fait l'expérience d'actes haineux, 60.2% (186) se sont identifiés comme hétérosexuels; 14.6% (45) comme membres de minorités sexuelles; et plus du quart, soit 25.2% (78), n'ont pas indiqué leur orientation sexuelle. L'expérience de la haine touche donc une proportion beaucoup plus importante des répondant.e.s appartenant aux minorités sexuelles, soit 28% (45/161) comparativement à 13.3% (186/1406) des répondant.e.s hétérosexuels. De plus, il faut souligner que le groupe avec le plus haut pourcentage ayant déclaré avoir vécu un acte haineux est celui des personnes qui n'ont pas indiqué leur orientation sexuelle avec une proportion de 28.9% (78/270).

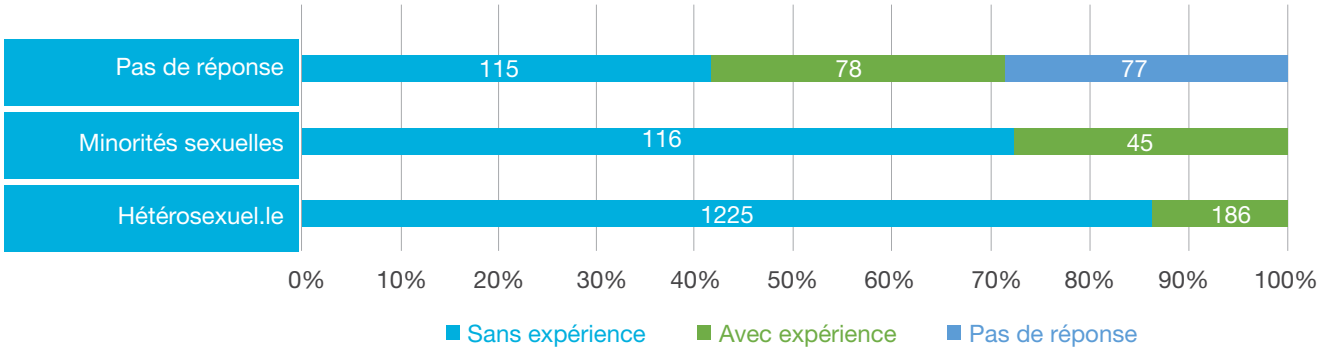

Graphique 9 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur orientation sexuelle (n=1843)

Enfin, en croisant les variables « sexe » et « orientation sexuelle », on peut observer que parmi les personnes hétérosexuelles qui ont fait l'expérience d'actes haineux, la majorité, soit 55.9% (104/186), sont des femmes. Pourtant les femmes ne constituent que 46.3% (688/1412) des répondant.e.s hétérosexuel.le.s dans l'échantillon. Donc, bien qu'il y ait plus d'hommes hétérosexuels que de femmes hétérosexuelles au sein de l'échantillon du sondage, ce sont ces dernières qui se retrouvent en plus grand nombre dans le groupe de répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux. Les femmes qui n'ont pas indiqué leur orientation sexuelle sont comparativement aux hommes qui n'ont pas fourni cette information – un peu plus nombreuses (53.8%) à faire partie de ceux qui ont vécu un ou des d'acte(s) haineux. Enfin, les hommes et les femmes sont présents de manière presque égale au sein des minorités sexuelles ayant fait l'expérience d'actes haineux (51.1% pour les hommes et 48.9% pour les femmes).

[22] Voir chapitre 2.

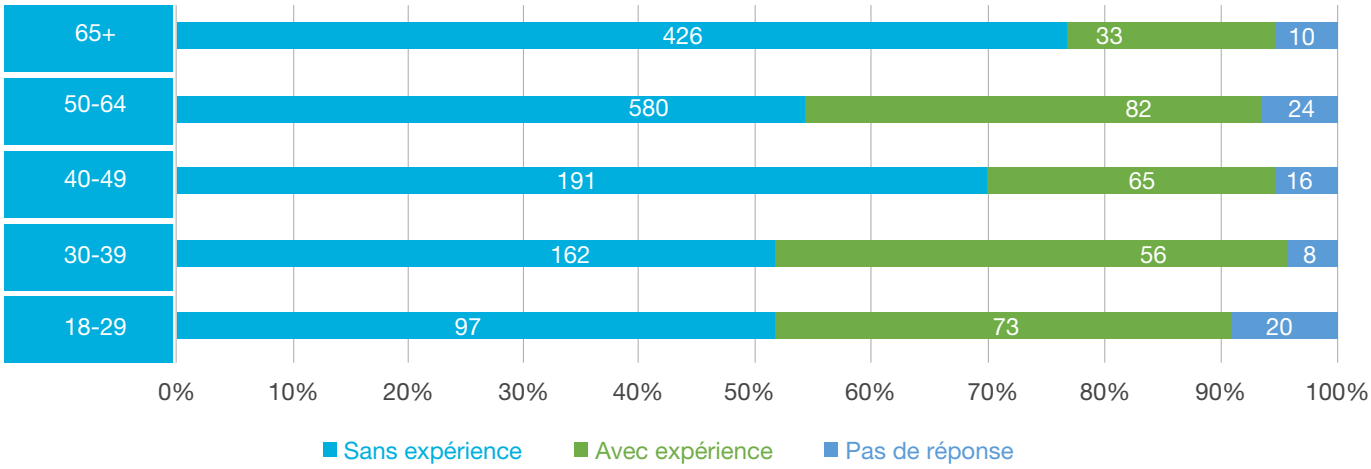

Graphique 10 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur groupe d'âge (n=1843)

Quant à l'âge des personnes victimes ou témoins d'actes haineux, l'analyse des données souligne que c'est un phénomène qui touche surtout les répondant.e.s plus jeunes. L'âge moyen au sein de ce groupe est de 43.6 ans, comparativement à 52.9 ans pour l'ensemble de l'échantillon et de 55.24 ans pour ceux qui n'ont pas fait l'expérience de ces violences. En considérant le poids démographique de certaines catégories d'âge au sein de l'échantillon, on remarque que les répondant.e.s âgé.e.s de moins de trente ans sont particulièrement touché.e.s par la haine. En effet, bien que les adultes âgés de moins de trente ans constituent un groupe fortement sous-représenté au sein de l'échantillon avec seulement 10.3% de participant.e.s, ils et elles constituent près du quart (23.6%) des personnes ayant fait l'expérience d'actes haineux. De plus, comparativement aux autres tranches d'âge, les jeunes adultes sont plus nombreu.x.es. à avoir vécu la haine, soit 38.4% d'entre eux (73/190). En contraste, bien que les répondant.e.s âgé.e.s entre cinquante et soixante-quatre ans constituent 26.5% des 309 répondants ayant fait l'expérience de la haine, cela ne représente que 12% (82/686) des personnes de cette catégorie d'âge. 39.1% des 309 répondant.e.s ayant vécu un acte haineux sont âgé.e.s entre trente et quarante-neuf ans, une proportion qui représente près du quart (24.3%) de l'ensemble des répondant.e.s dans cette catégorie d'âge.

Il est difficile d'évaluer avec certitude la prévalence des actes haineux à l'encontre des jeunes adultes puisqu'il s'agit de la catégorie d'âge avec le moins d'effectifs[23], ce qui la rend plus susceptible à des biais. Cette plus grande prévalence chez les jeunes concorde toutefois à plusieurs constats faits dans les études de victimisation selon lesquelles les crimes violents touchent les jeunes de façon beaucoup plus marquée (Cotter, 2021 : 9) En croisant le sexe des répondant.e.s avec leur tranche d'âge, il apparaît que parmi les jeunes adultes qui se sont déclarés victimes ou témoins d'actes haineux, une importante proportion, soit 68.5% (50/73), sont des femmes[24]. Il se peut que la forte proportion de femmes au sein de cette tranche d'âge au sein de l'échantillon – soit 56.8% ait eu un effet sur la distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur âge.

[23] Il y a 190 répondant.e.s de moins de trente ans contre 686 répondant.e.s âgé.e.s entre cinquante et soixante-quatre ans.

[24] Or, pour les quatre-vingt-deux victimes ou témoins âgés entre cinquante et soixante-quatre ans, ce sont les hommes qui constituent la majorité (57.3%). Pour les personnes ayant vécu un acte haineux, dans les autres catégories d'âge, la distribution homme/femme demeure relativement égale (entre 51 et 55%).

3.2.2 Une violence qui touche surtout les répondant.e.s avec un revenu plus faible et scolarisées

À première vue, la distribution des 309 répondants ayant fait l'expérience d'acte haineux selon leur tranche de revenu annuel suggère que ce genre de violence est vécu surtout par les personnes des classes moyennes et plus nanties. Plus d'un cinquième (21.4%) des répondant.e.s ayant vécu un acte haineux ont un revenu annuel de 100 000 à 149 999$. Ceci constitue la catégorie la plus importante en termes d'effectifs. Le revenu annuel médian des victimes ou témoins d'actes haineux se situe dans la tranche 60 000 à 79 999$. Près de la moitié des répondant.e.s de ce groupe ont un revenu entre 60 000 et 149 999$. Les répondant.e.s qui ont un revenu inférieur à 20 000$ constituent moins du dixième (9.7%) des victimes ou témoins d'actes haineux au sein de l'échantillon.

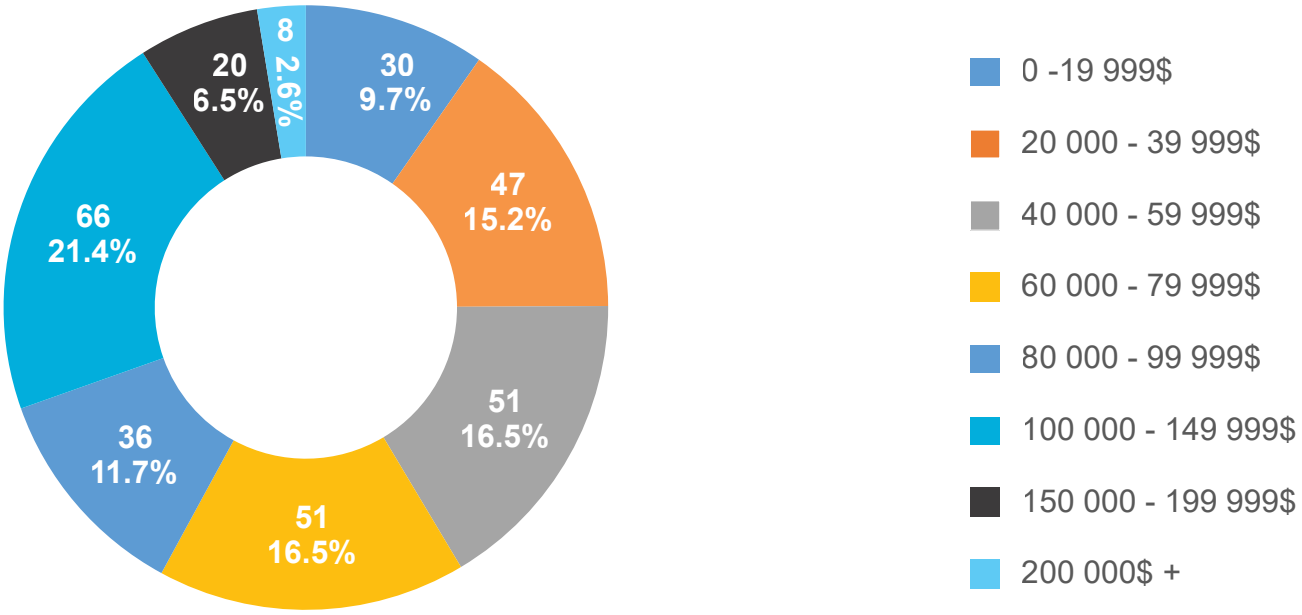

Graphique 11 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur revenu annuel (n=309)

Or, il est très probable que cette distribution soit le reflet de la surreprésentation des personnes avec un revenu plus élevé au sein de l'échantillon[25]. En effet, l'étude de la proportion des répondant.e.s ayant vécu un acte haineux selon chaque tranche de revenu suggère que ce genre de violence affecte les personnes à faible revenu d'une manière plus importante. En effet, parmi les répondant.e.s qui possèdent un revenu inférieur à 20 000$, plus du quart (25.9% ou 30/116) étaient victimes/témoins d'actes haineux.

Il s'agit du plus haut taux, alors que dans les autres catégories de revenu, la prévalence de l'expérience d'actes haineux oscille entre 13.2% (40 000-59 999$) et 20% (150 000 à 199 999$). Cette situation n'est pas surprenante compte tenu des nombreuses études qui ont montré que les personnes à faible revenu étaient plus vulnérables aux actes à caractère haineux (Chongatera, 2013). Il est important de noter que les deux catégories de revenu où les taux de prévalence sont les plus élevés sont aussi des groupes où il y a une présence très majoritaire des femmes (respectivement 73% et 60%).

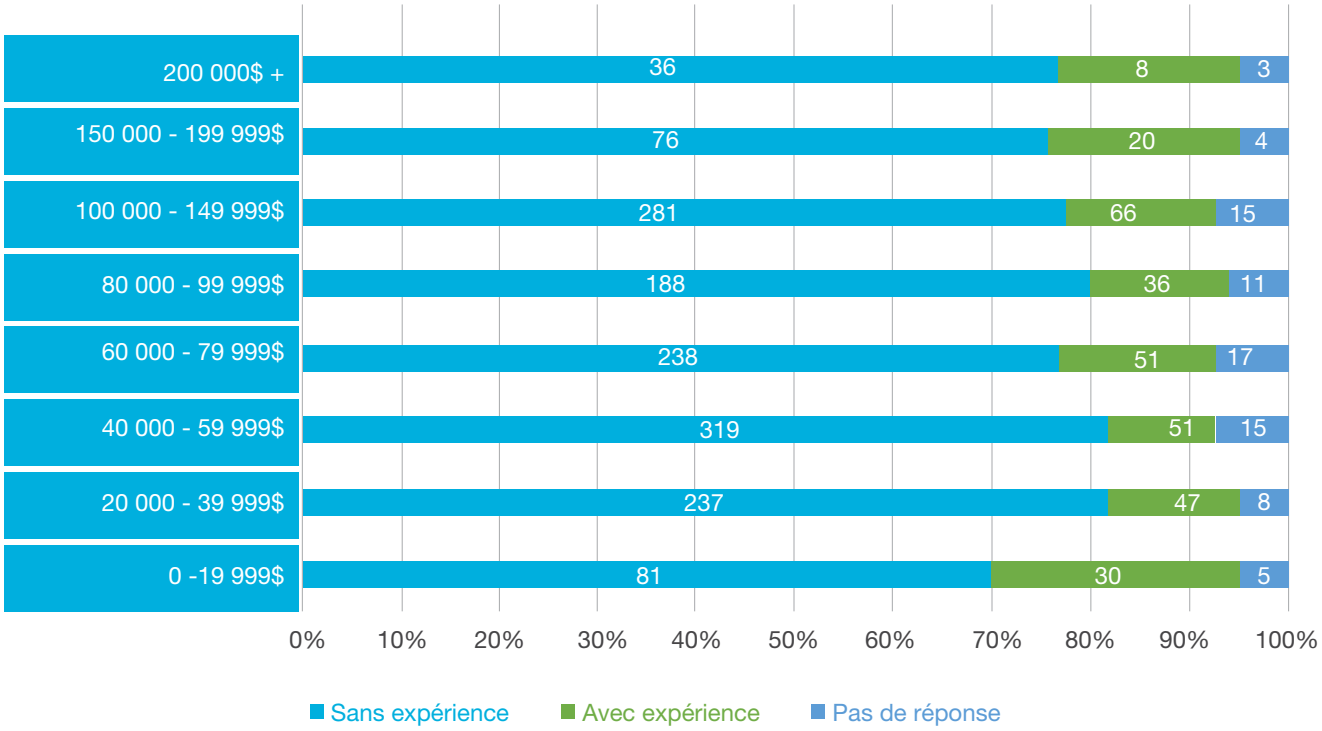

Graphique 12 : Distribution des répondant.e.s selon leur revenu (n=1843)

[25] Voir chapitre 2.

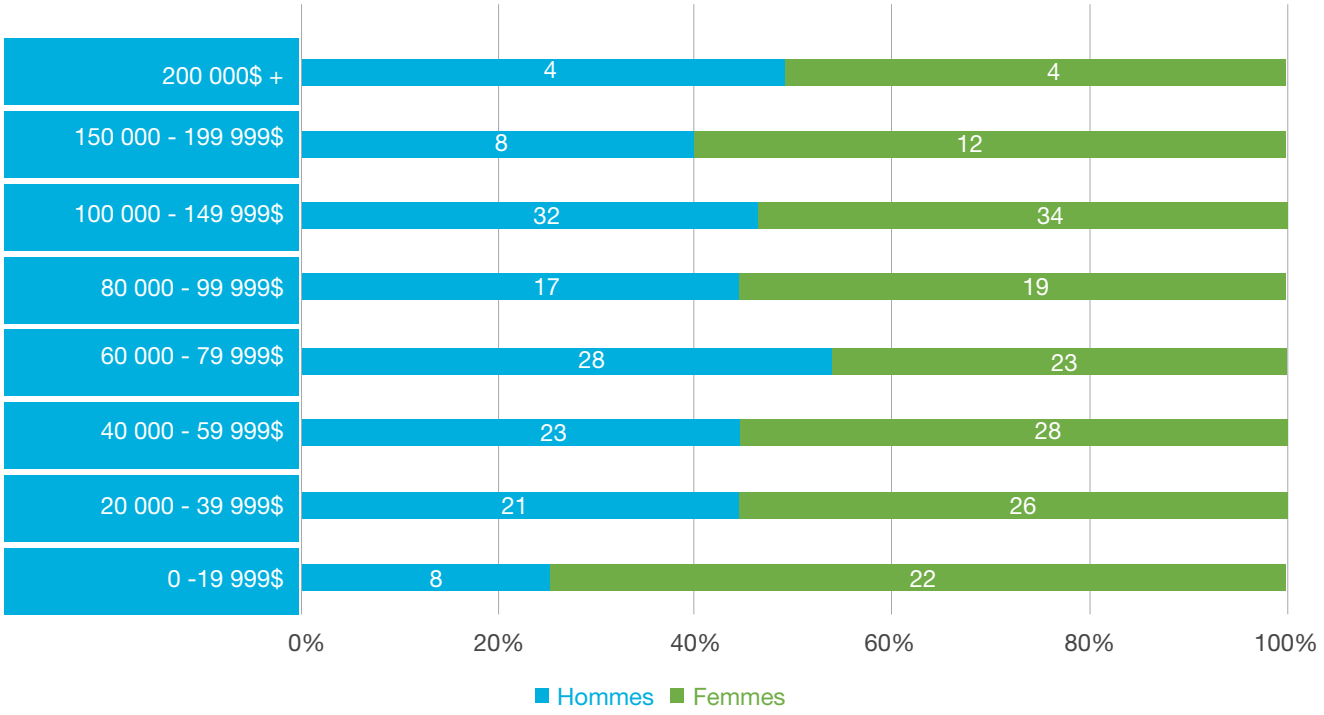

Graphique 13 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur tranche de revenue annuel et leur sexe (n = 309)

Parmi les 309 répondant.e.s victimes ou témoins d'actes haineux, plus du tiers (34%, 105) ont une scolarisation équivalente au diplôme d'étude secondaire. Près des deux tiers de ce groupe (65%) ont atteint une scolarité postsecondaire, soit le collégial (33%), le premier cycle universitaire (23%) ou les cycles supérieurs (9.1%). Seul 1% de ces répondant.e.s ne possède peu ou pas d'éducation formelle. Cette distribution peut s'expliquer par le format en ligne et le contenu du sondage, qui tend à favoriser un plus haut taux de réponse auprès des personnes plus scolarisées et nanties. En fait, les proportions des répondant.e.s ayant vécu un acte haineux pour chaque niveau de scolarisation indiquent que plus le niveau d'éducation formelle est élevé, plus le taux de répondant.e.s témoins ou victimes pour cette catégorie est élevé.

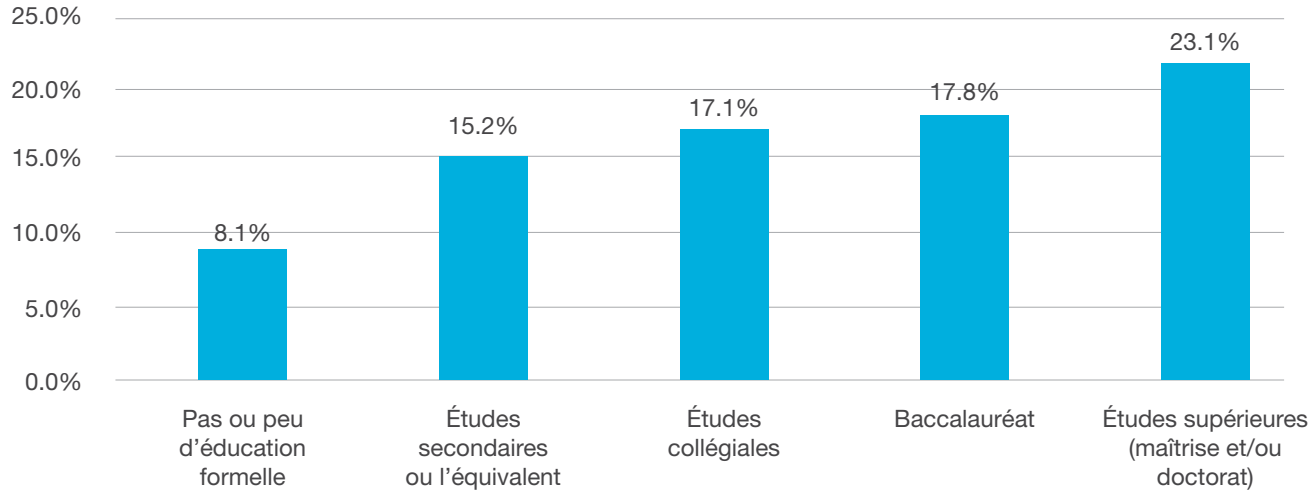

Graphique 14 : Proportion des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur niveau d'éducation

Le type d'occupation des répondant.e.s peut aussi aider à mieux cerner les caractéristiques des victimes et témoins d'actes haineux. La très grande majorité des 309 répondant.e.s ayant vécu un acte haineux sont employé.e.s, soit 68.3% (211). Ce nombre équivaut à un cinquième (20.5%) de l'ensemble des personnes employées dans l'échantillon, soit 211/1027. Ce groupe a un poids démographique particulièrement important au sein de l'échantillon (1 027/1 843) ce qui rend toute comparaison directe difficile avec les effectifs des autres types d'occupation.

Par exemple, 9.7% des répondant.e.s qui ont vécu un acte haineux sont étudiant.e.s, soit seulement 30 individus. Or, ces trente personnes constituent 37.5% de la population étudiante de l'échantillon. Ainsi, bien que les étudiant.e.s représentent une petite proportion des victimes ou témoins d'actes haineux au sein de l'échantillon, ce genre de violence est très présent au sein de ce groupe. Similairement, les répondant.e.s sans emploi ayant vécu un acte haineux se chiffre à 24. Si ce nombre n'équivaut qu'à 7.4% des victimes ou témoins de l'échantillon, il représente également le quart (25%) de l'ensemble des répondant.e.s sans emploi au sein de l'échantillon (24/96).

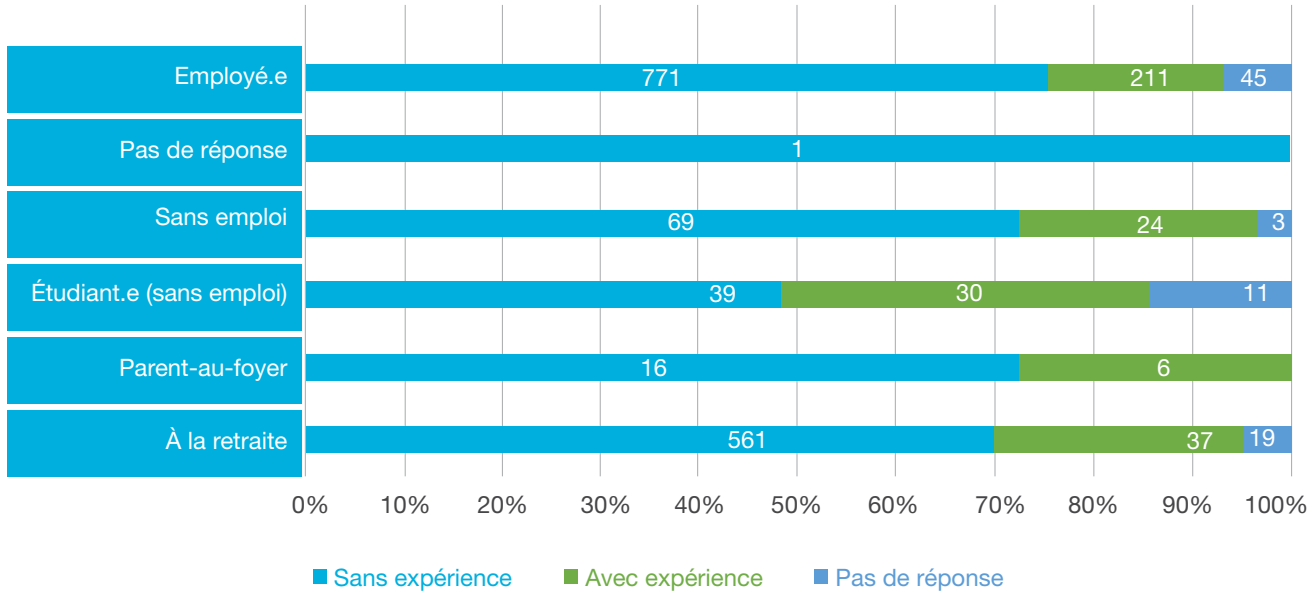

Graphique 15 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur occupation (n=1843)

3.2.3 Une majorité de victimes ou de témoins né.e.s au Canada et une plus grande vulnérabilité chez les minorités culturelles

Au sein de l'échantillon, 72.5% (224) des victimes ou témoins d'actes haineux sont né.e.s au Canada. 12.9% (40) sont nés hors du pays[26], notamment en Europe et Asie centrale (37%), au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (25%) et en Amérique latine et Caraïbes (22%). Il est important de souligner que parmi l'ensemble des répondant.e.s né.e.s hors du Canada, 24.1 % ont indiqué avoir été victimes ou témoins d'acte haineux contre 14.6% de l'ensemble des répondant.e.s né.e.s au Canada. Enfin, parmi les répondant.e.s qui n'ont pas répondu à la question sur leur lieu de naissance, 31.5% ont été victimes ou témoins d'actes haineux, soit la proportion la plus importante.

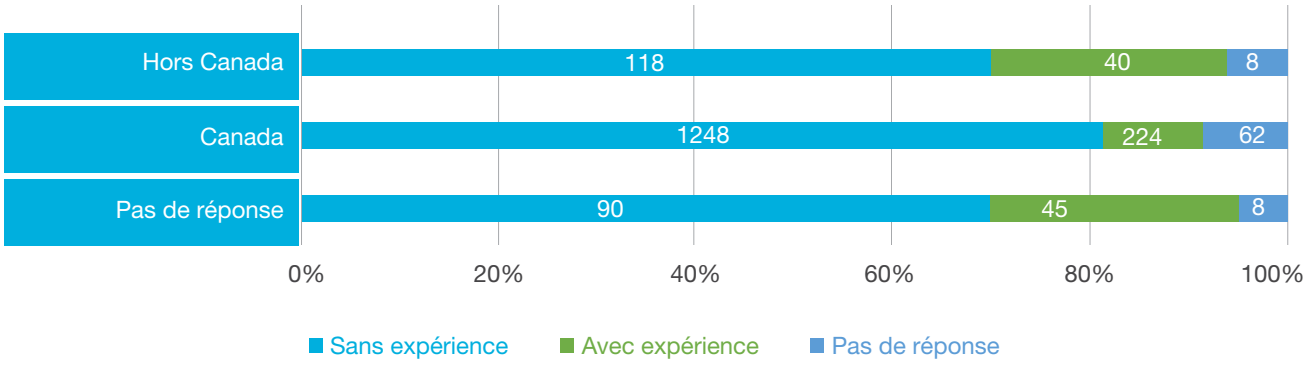

Graphique 16 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur lieu de naissance (n=1843)

Les personnes appartenant à des minorités culturelles au sein de l'échantillon de sondage semblent également particulièrement touchées par ce type de violence. Parmi les 309 victimes ou témoins d'actes haineux au sein de l'étude, 235, soit 76.1%, se sont identifiées comme francophones. Ce nombre équivaut à 15% de l'ensemble des francophones de l'échantillon, une proportion inférieure aux autres groupes linguistiques. En effet, bien que les personnes ayant identifié l'anglais comme langue maternelle forment seulement 9.1% des victimes ou témoins d'actes haineux au sein de l'échantillon, elles représentent plus du cinquième (21.4%) de l'ensemble des anglophones de l'échantillon. Similairement, si 14.9% des répondant.e.s ayant vécu un acte haineux se sont identifié.e.s comme allophones ou autochtones (catégorie « autre »), ces 46 répondant.e.s constituent 30.7% de l'ensemble de ce groupe linguistique. Ainsi, la prévalence de l'expérience d'actes haineux est plus importante au sein de minorités linguistiques que chez les francophones de l'échantillon.

[26] Le reste, soit 45 (14.6%), n'a pas indiqué leur lieu de naissance.

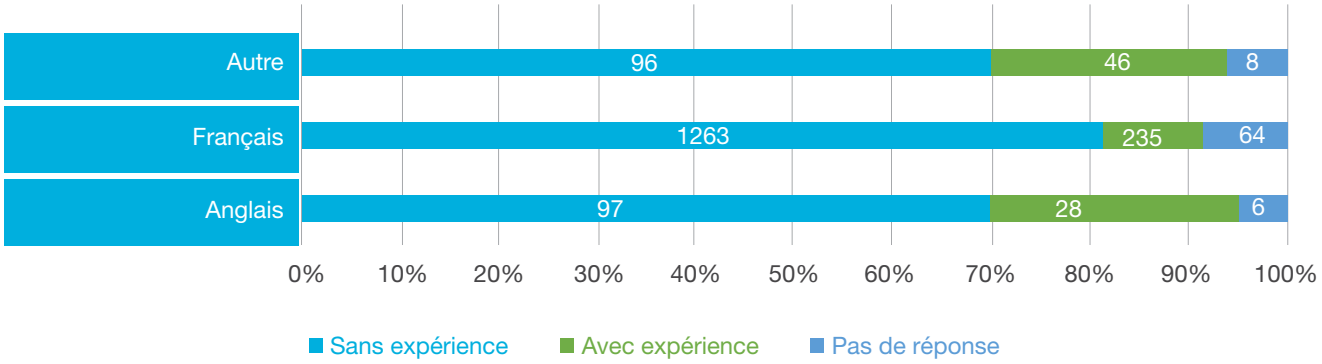

Graphique 17 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur langue maternelle (n=1843)

Une tendance similaire se dessine quant à l'affiliation religieuse. Seul 12.9% (40) des répondant.e.s ayant fait l'expérience de ce genre de violence se sont identifiés comme membre d'une minorité religieuse, mais ceux-ci représentent près d'un tiers (32%) de l'ensemble des répondant.e.s membres d'une minorité religieuse. Comparativement, seuls 13.7% (135/984) des répondants chrétiens catholiques ont déclaré avoir vécu un acte haineux. Du fait de leur important poids démographique au sein de l'échantillon, ceux-ci comptent pour 43.7% des 309 répondants victimes ou témoins de la haine. Similairement, parmi les répondant.e.s qui se sont déclaré.e.s sans affiliation religieuse[27], 18.2% (131/719) ont indiqué avoir été témoins/victimes d'actes haineux, ce qui équivaut à 42.4% des 309 répondants ayant fait l'expérience de la haine.

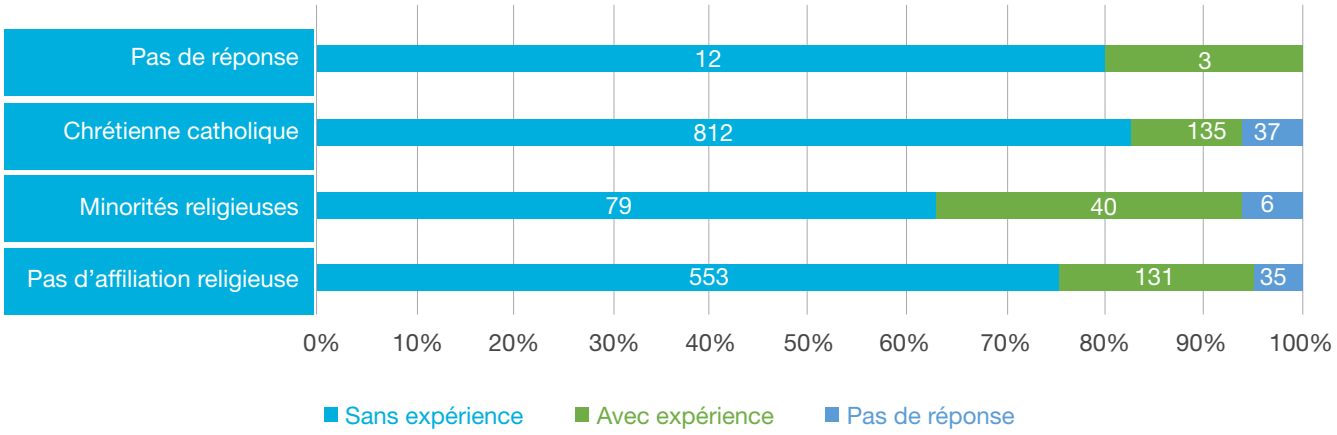

Graphique 18 : Proportion des répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux et leur type d'affiliation religieuse (n=1843)

[27] Cette catégorie regroupe: les personnes athées, sans religion, humanistes et agnostiques.

3.3 Estimer la probabilité d'être la cible ou témoin d'actes haineux

Le portrait sociodémographique des personnes témoins ou ciblées par des actes haineux dans l'échantillon du sondage pointe vers la vulnérabilité de groupes sociaux marginalisés. Sur la base des données récoltées dans le cadre du sondage, il est possible d'estimer de manière plus précise et systématique les risques d'être ciblé.e ou témoin d'un acte haineux pour les répondant.e.s. Pour ce faire, nous utilisons deux modèles de régression logistique multivariée[28], l'un pour le statut de victime et l'autre de témoin qui comprennent huit variables : l'appartenance à une minorité linguistique (autre que l'anglais); l'identification à titre de minorité sexuelle; être né.e hors du Canada; l'affiliation à une religion autre que le catholicisme (minorité religieuse); être de sexe féminin; être un.e jeune adulte (âgé.e de 29 ans ou moins); être une personne âgée de 65 ans ou plus; et avoir un faible revenu annuel (en-dessous de 20 000$). L'analyse des résultats suggère que les probabilités de faire l'expérience d'actes haineux diffèrent de manière significative d'un groupe socioculturel à un autre au sein de l'échantillon. On remarque par ailleurs, des différences entre les profils des individus plus à risque d'être la cible d'actes haineux vis-à-vis ceux qui ont rapporté être témoins de cette violence.

L'appartenance à certains groupes sociaux est associée à un plus haut risque d'être victime d'actes haineux dans l'échantillon du sondage. Cette chance plus élevée est significative pour les répondant.e.s faisant partie de certaines minorités telles que linguistiques (autochtones ou allophones), sexuelle (autre qu'hétérosexuel.le) et religieuse (affiliation religieuse autre que catholique). De plus, les femmes répondantes ainsi que les jeunes adultes (âgés de moins de 30 ans) sont aussi significativement plus à risque d'être ciblé.e.s. En contrepartie, avoir plus de 65 ans diminuerait ce risque. Et le lieu de naissance ainsi que le niveau de revenu annuel ne semblent pas avoir d'effet significatif sur les risques d'être victimisé.e.

[28] Voir en annexe pour une description de la méthode employée (équation, interprétation, etc.) ainsi que des tableaux synthétisant les résultats statistiques.

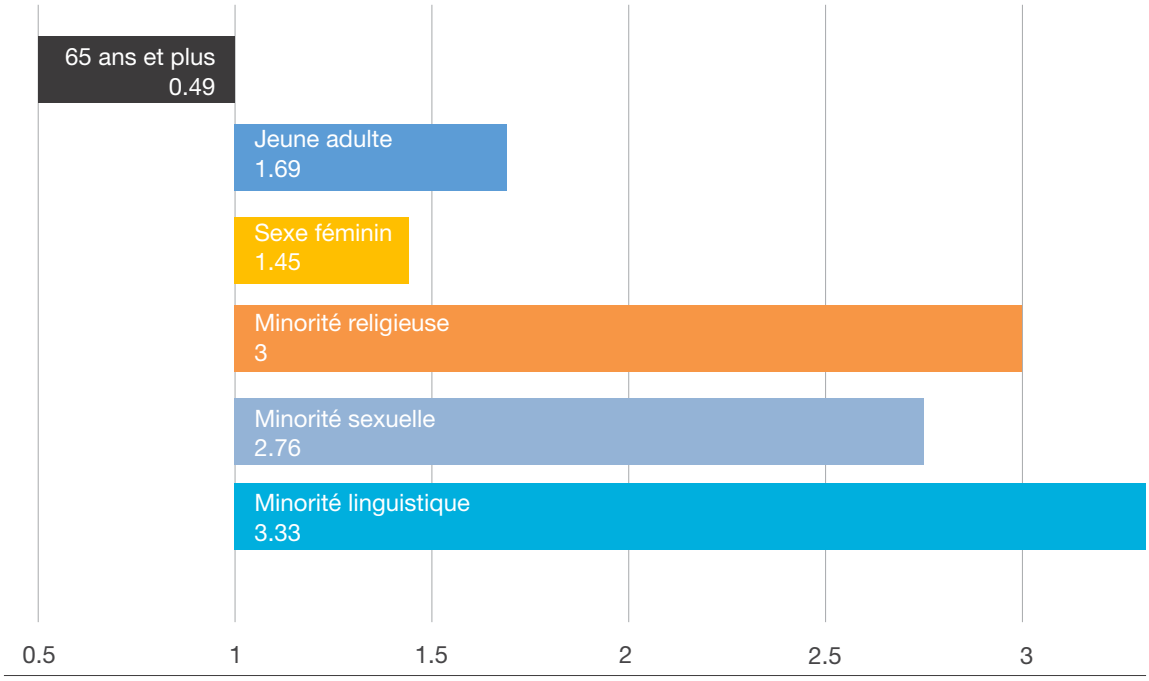

Graphique 19 : L'effet multiplicateur de chaque variable sur les chances d'être la cible d'actes haineux

Il est possible de quantifier ces risques. Le graphique ci-dessus illustre l'effet de plusieurs variables démographiques sur les chances pour les répondant.e.s d'être la cible d'un acte haineux. Un score de zéro signifie une impossibilité statistique. Si l'effet multiplicateur d'une variable se chiffre entre zéro et 1, exclusivement, cela signale que la variable en question a un effet négatif sur les chances de vivre ce genre de violence. Un score de 1 est associé avec un effet nul (pas d'augmentation ni de réduction des risques) alors qu'un score supérieur à 1 signifie une augmentation des chances.

Ainsi, les chances pour un.e répondant.e qui a plus de 65 ans d'être ciblé.e par un acte haineux diminuent de moitié (0.49). Elles sont multipliées par 1.4 pour les femmes au sein de l'échantillon. Les chances d'être victimes d'actes haineux pour répondant.e.s qui sont de jeunes adultes (âgé.e.s de moins de 30 ans) sont 1.7 fois élevées. L'effet multiplicateur est plus important pour les variables associées à des minorités au sein de l'échantillon : l'appartenance à une minorité sexuelle multiplie les chances par 2.8 fois; les répondant.e.s affilié.e.s à une religion autre que le catholicisme voient tripler leurs chances d'être visé par un acte haineux. Enfin, les chances d'être victimes d'actes haineux pour les répondant.e.s dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais sont 3.3 fois plus élevées.

Les facteurs qui influencent de manière significative les chances d'être témoins d'acte haineux diffèrent dans une certaine mesure de ceux associés à la victimisation. En effet, seuls le sexe et l'âge des répondant.e.s ont un effet significatif. Les chances des femmes qui ont participé à l'étude sont multipliées par 1.3 alors que celles des répondant.e.s âgé.e.s de moins de 30 ans le sont par 3.1. En contraste, les individus âgés de 65 ans et plus voient leurs chances de rapporter une situation dans laquelle ils ou elles étaient témoins d'actes haineux être divisées par presque 3 (0.37). Cependant, les variables décrivant une situation de minorité religieuse, linguistique et sexuelle ne semblent plus avoir d'effet notable. Être témoin d'actes haineux semble donc être une expérience plus répandue au sein de la population, comparativement au statut de victime qui est associé aux processus d'altérisation.

3.4 Conclusion

L'étude du portrait démographique des répondant.e.s du sondage et l'analyse multivariée effectuée dans ce chapitre permet de mettre en relief plusieurs points. D'abord, parmi les 309 répondant.e.s qui ont rapporté avoir fait l'expérience d'actes haineux, la grande majorité était à titre de témoins. Ces répondant.e.s avaient aussi en majorité tendance à décrire ces actes comme des « incidents » plutôt que des « crimes ». Les participant.e.s au sondage qui ont fait l'expérience de ce type de violence proviennent de groupes sociaux particuliers. Le phénomène à l'étude a touché de manière disproportionnée les répondant.e.s qui sont des femmes, des personnes appartenant aux minorités sexuelles et de jeunes adultes (âgés de moins de 30 ans). Les individus dans l'échantillon appartenant à des minorités linguistiques et religieuses sont aussi particulièrement affectés. Le portrait socioéconomique des victimes et témoins d'actes haineux au sein de l'échantillon est quant à lui plus nuancé.

Ceci peut être attribuable aux enjeux méthodologiques associés aux méthodes d'échantillonnage qui a mené à la surreprésentation des individus plus nantis et scolarisés. Enfin, il a été possible de quantifier l'effet de certaines variables démographiques et culturelles sur les chances d'être la cible ou témoins d'actes haineux grâce à deux modèles de régressions logistiques multivariées. Celles-ci démontrent que l'expérience d'actes haineux à titre de témoins est plus répandue au sein de l'échantillon. Les répondant.e.s faisant partie de minorités sexuelles, religieuses ou linguistiques sont beaucoup plus à risque de rapporter avoir été la cible d'actes haineux. Il demeure que le jeune âge ou le fait d'être une femme augmentent significativement les chances de faire l'expérience d'actes haineux, que ce soit à titre de victime ou de témoin. Le fait d'être né.e hors du Canada n'a pas d'effet significatif sur les risques d'expérimenter la haine. Par ailleurs, parmi les 309 répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux, la grande majorité est francophones et née au pays. Ceci suggère que l'expérience de la haine est le reflet de processus sociopolitique d'altérisation plutôt que le résultat de facteurs « objectifs » de différenciation.

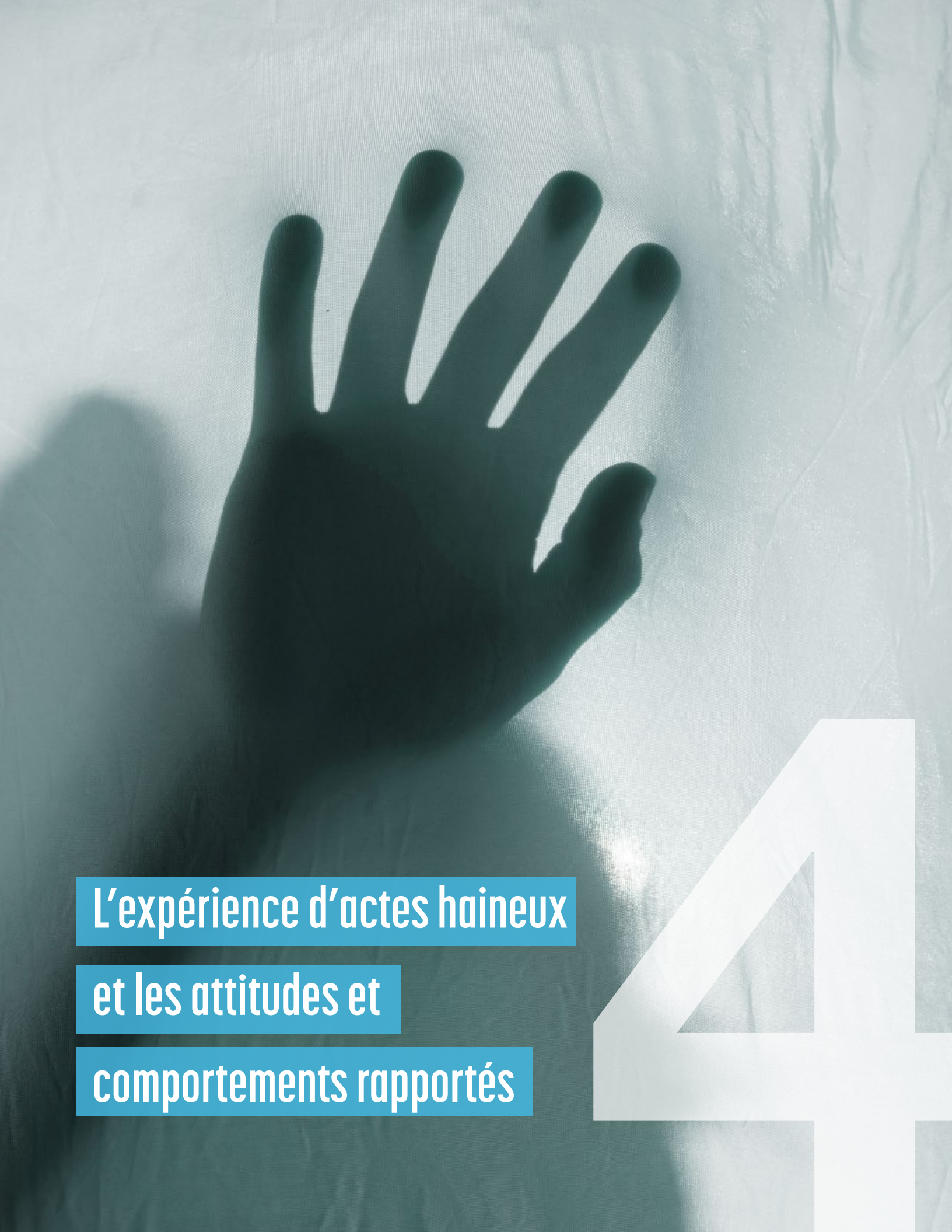

4

L'expérience d'actes haineux et les attitudes et comportements rapportés

Les données du sondage permettent de catégoriser les répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux, c'est-à-dire, selon s'ils ou elles ont déjà été victimes ou témoins d'actes haineux lors des trois années précédant le sondage (2014 à 2017). Grâce à cette catégorisation, il est possible de comparer les opinions des répondant.e.s sur divers aspects des actes haineux selon leurs expériences récentes de la haine.

Les résultats présentés ici suggèrent que les perspectives des victimes et témoins d'actes haineux diffèrent de manière importante des perspectives d'autres personnes en ce qui a trait aux actes haineux. Au plan émotionnel, les victimes et témoins seraient plus nombreux.se.s à éprouver de la peur d'être victime d'actes haineux dans le futur. Les analyses ci-dessous suggèrent aussi que plus les victimes et témoins ont des expériences d'actes haineux, plus elles seraient nombreuses à éprouver une peur de victimisation.

Sur le plan des perceptions des ressources et services offerts aux victimes, les résultats présentés montrent que celles-ci varient de manière importante selon les expériences passées d'actes haineux. Les victimes et témoins seraient notamment moins nombreux.se.s à souhaiter rapporter un incident haineux à la police et moins nombreux.se.s à juger que les services de soutien et les mécanismes pour rapporter les actes haineux sont adéquats.

L'ensemble de ces conclusions met en relief l'importance de prendre au sérieux les perspectives des communautés visées pour l'étude des actes haineux et de leurs conséquences, ainsi que pour les initiatives de soutien aux victimes.

1. Une peur de victimisation différente selon les expériences d'actes haineux

Nos données nous ont permis de comparer la peur d'être une victime éventuelle d'un acte haineux dans le futur selon les expériences d'actes haineux. Le questionnaire demandait aux répondant.e.s s'ils ou elles avaient peur d'être victimes d'un incident haineux et d'un crime haineux. Nous avons combiné les réponses à ces questions pour estimer la peur d'être victime d'actes haineux suivant une procédure détaillée dans l'annexe.

De cette manière, nous obtenons une répartition des répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux et leur peur de victimisation. Il est important de préciser que les réponses obtenues mesurent des états émotionnels des répondant.e.s et non des évaluations cognitives de risques de victimisation, un autre indicateur aussi répandu dans la littérature (Henson et al., 2015). Un premier constat est que les taux de non-réponse chez les victimes (15.5%) et témoins (22.2%) est beaucoup plus élevé quant à la peur de victimisation d'actes haineux que chez les personnes n'ayant pas fait l'expérience d'actes haineux (1.9%), ce qui pourrait entraîner un biais dans l'analyse des données. Néanmoins, il est possible de comparer en proportion la peur de victimisation d'actes haineux selon l'expérience d'actes haineux chez les personnes ayant répondu à ces questions avec le graphique suivant.

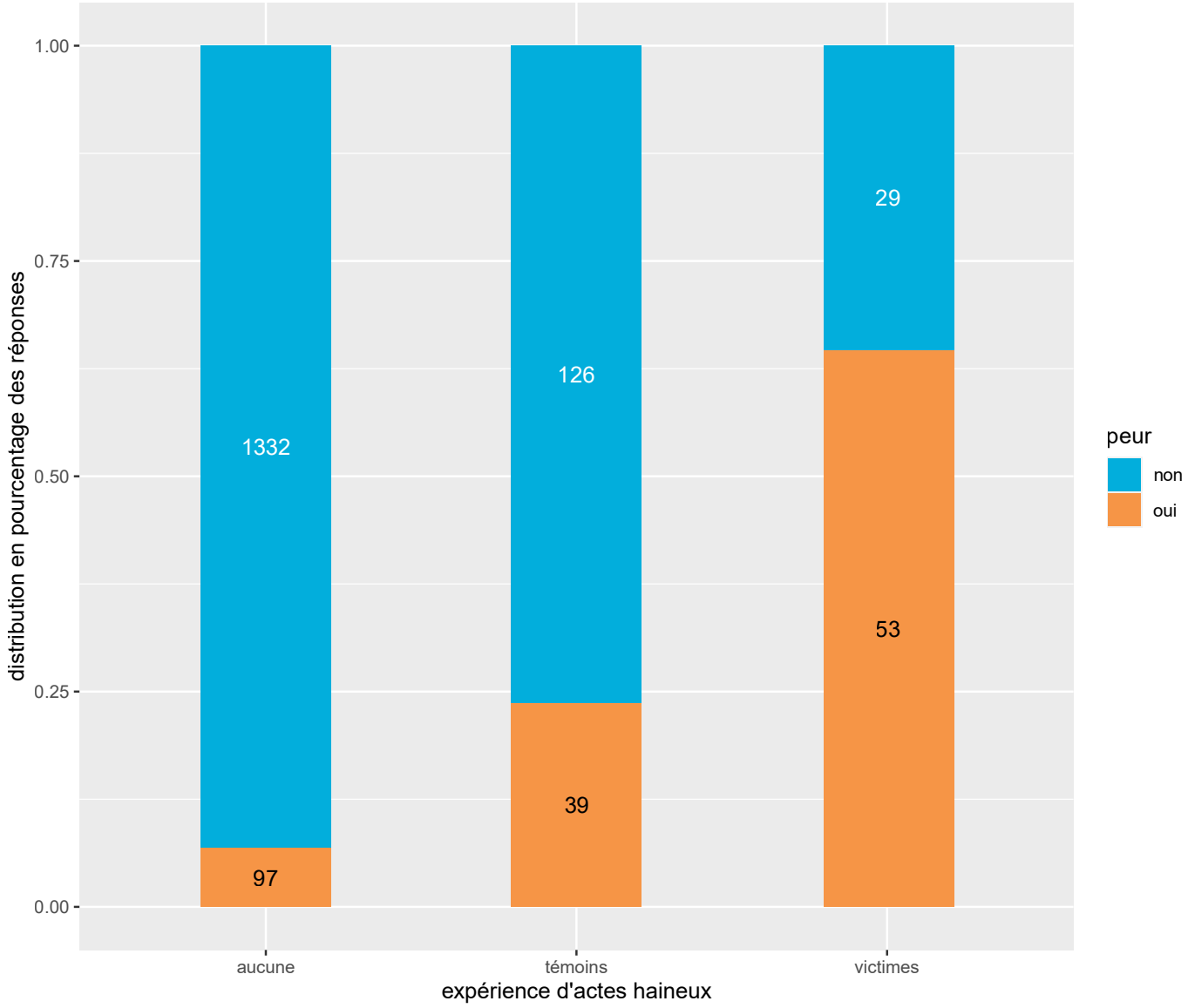

Graphique 20 : L'expérience d'actes haineux et la peur d'être victime

Tel que l'illustre le graphique, les écarts entre les réponses selon les expériences d'actes haineux des répondant.e.s sont importants. Les témoins sont quatre fois plus susceptibles (23.6%) de partager une peur de victimisation que les personnes n'ayant pas d'expérience d'actes haineux (6.8%), alors que les victimes sont près de dix fois plus nombreuses (64.6%). Afin de vérifier si cette tendance est statistiquement significative, nous pouvons vérifier la probabilité d'obtenir ces résultats parmi notre échantillon en faisant l'hypothèse qu'il n'y aurait aucun lien entre l'expérience d'actes haineux et la peur de victimisation parmi la population du Québec. Un test de $\chi 2$ indique que cette probabilité est extrêmement faible ($p = 4.098 \times 10^{-63}$), ce qui est largement sous le seuil conventionnel de 0.05. Ainsi, on peut conclure à un lien entre l'expérience d'actes haineux et la peur de victimisation.

Nos données suggèrent aussi que l'association entre ces variables est forte. Pour ce faire, nous utilisons le rapport de chances, qui compare les chances qu'une victime éprouve une peur de victimisation avec les chances qu'une personne n'ayant pas d'expérience de victimisation éprouve la même peur. Comme 64.6% des victimes affirment avoir peur d'être à nouveau victimes, les chances qu'une d'entre elles éprouve cette peur sont de 1.8278; pour les témoins, les chances sont de 0.3095; et pour les personnes n'ayant pas d'expérience de victimisation, les chances sont de 0.0728. Selon ces résultats,

> Les chances qu'une personne témoin d'actes haineux éprouve une peur d'être victime dans le futur sont 4.3 fois supérieures aux chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.
>
> Les chances qu'une victime d'acte haineux éprouve une peur d'être victime dans le futur sont 25.1 fois supérieures aux chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.

En utilisant un intervalle de confiance de 95%, le rapport des chances pour les témoins se trouve entre les valeurs 2.8 et 6.4, avec une valeur estimée de 4.3. Pour les victimes, le rapport se trouve entre 15.2 et 41.4 et la valeur estimée est de 24.2. Ces chiffres doivent être interprétés comme des estimations imparfaites et limites des rapports de chances dans la population, notamment en raison des limites au niveau de la représentativité de l'échantillon. Néanmoins, ces deux résultats confirment à la fois l'existence d'un lien statistique entre les variables et la force de cette association. Afin de mieux comprendre la relation entre l'expérience d'actes haineux et la peur de victimisation, notre sondage permet aussi d'interroger si le nombre d'expériences haineuses est positivement lié à une peur plus répandue parmi les répondant.e.s. Chaque répondant.e se déclarant victime ou témoin d'un acte haineux devait mentionner le nombre d'expériences de victimisation d'incidents et de crimes haineux entre 2014 et 2017, avec un choix de réponses allant de 1 à « 5 et + ».

En additionnant les expériences haineuses pour chaque répondant.e, nous obtenons deux chiffres allant de 0 à 10, l'un pour les expériences comme témoin et l'autre comme victime. En raison du choix de réponses limité, les échelles obtenues sont des représentations ordonnées mais imparfaites des nombres d'expériences d'actes haineux de chaque répondant.e.

En utilisant ces échelles, il est possible de vérifier si l'augmentation du nombre d'expériences d'actes haineux augmente la probabilité pour une personne d'éprouver une peur de victimisation future. Pour ce faire, nous avons construit un modèle de régression logistique estimant la probabilité d'éprouver une peur de victimisation selon le nombre d'expériences haineuses pour les témoins d'abord. Les détails techniques sont expliqués en annexe. Après calculs, nous obtenons les paramètres suivants pour le modèle estimant la probabilité de peur de victimisation selon l'expérience d'actes haineux comme témoin :

Modèle 1 (témoins)	estimation	erreur standard	valeur z	$p = P(>\|z\|)$
intercept (α)	2.359255	0.089922	-26.236660	1.014908e-151
Nombre d'actes haineux (β)	0.387250	0.040095	9.658338	4.531568e-22

Tableau 3 : Modèle 1, la probabilité d'éprouver une peur de victimisation selon le nombre d'expériences haineuses pour les témoins

Notre modèle utilise une courbe logarithmique estimée par les paramètres α et β pour mesurer l'évolution de la probabilité de peur de victimisation selon le nombre x d'actes haineux vécus en tant que témoin. Le modèle prédit que plus un individu est témoin d'actes haineux, plus la probabilité qu'il éprouve une peur de victimisation est élevée. Le modèle estime que la probabilité de peur de victimisation est de 0.0863 pour les personnes n'ayant été témoins d'aucun acte haineux, de 0.3958 pour celles ayant été témoins de 5 actes haineux et de 0.8195 pour celles ayant été témoins de 10 actes haineux. Le graphique suivant illustre l'évolution de ces probabilités.

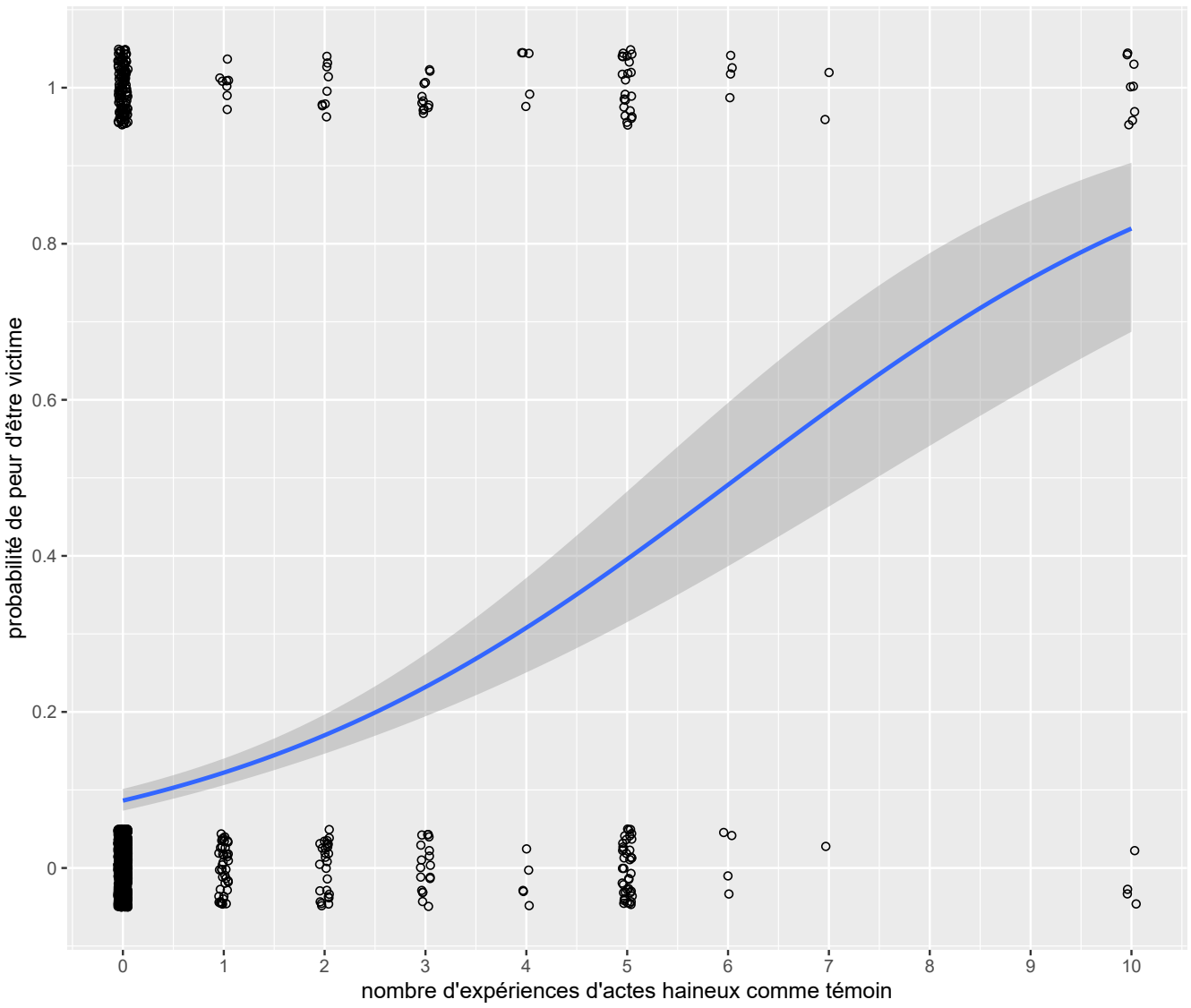

Graphique 21 : Le nombre d'expériences d'actes haineux comme victime et la probabilité de peur d'être victime

Pour chaque acte haineux supplémentaire n + 1, le modèle 1 calcule que les chances d'éprouver de la peur sont multipliées par 1.470813n. Ainsi, les chances qu'une personne témoin de 10 actes haineux éprouve une peur d'être victime seraient 32.2 fois supérieures aux chances d'une personne témoin d'un seul acte haineux.

Le test statistique z conclut que la probabilité qu'il n'y ait aucun lien entre les deux variables est très faible ($p = 4.531568 \times 10^{-22}$). Ce résultat suggère qu'il existe une relation positive entre le nombre d'expériences haineuses comme témoin et la probabilité de peur de victimisation.

En répétant la même procédure pour construire un modèle de régression logistique pour les victimes d'actes haineux, nous obtenons les résultats suivants :

Modèle 2 (victimes)	estimation	erreur standard	valeur z	p = P(>|z|)
intercept (α)	-2.312664	0.086445	-26.753121	1.135737e-157
nombre d'actes haineux (β)	0.980801	0.116437	8.423415	3.656648e-17

Tableau 4 : Modèle 2, la probabilité d'éprouver une peur de victimisation selon le nombre d'expériences haineuses pour les victimes

Notre modèle 2 estime l'évolution de la probabilité de peur de victimisation selon les nombres d'actes haineux subis à l'aide d'une courbe logarithmique et des paramètres α et β. La valeur de p du coefficient de la variable de nombre d'actes haineux est égale à 3.656648×10^{-17}. Nous concluons donc qu'il y a là aussi une relation positive entre le nombre d'expériences d'actes haineux en tant que victime et la probabilité de peur de victimisation future dans la population.

Le modèle 2 estime que la probabilité de peur de victimisation est de 0.0900 chez les personnes n'ayant pas été victimes d'actes haineux, de 0.9303 pour celles ayant été victimes de 5 actes haineux et de 0.9994 pour celles ayant été victimes de 10 actes haineux. Cette rapide progression est d'autant plus frappante lorsque l'on compare les rapports de chances : les chances qu'une personne victime de 10 actes haineux éprouve une peur d'être victime dans le futur seraient 6680.3 fois supérieures aux chances d'une personne victime d'un seul acte. Le graphique suivant estime cette probabilité.

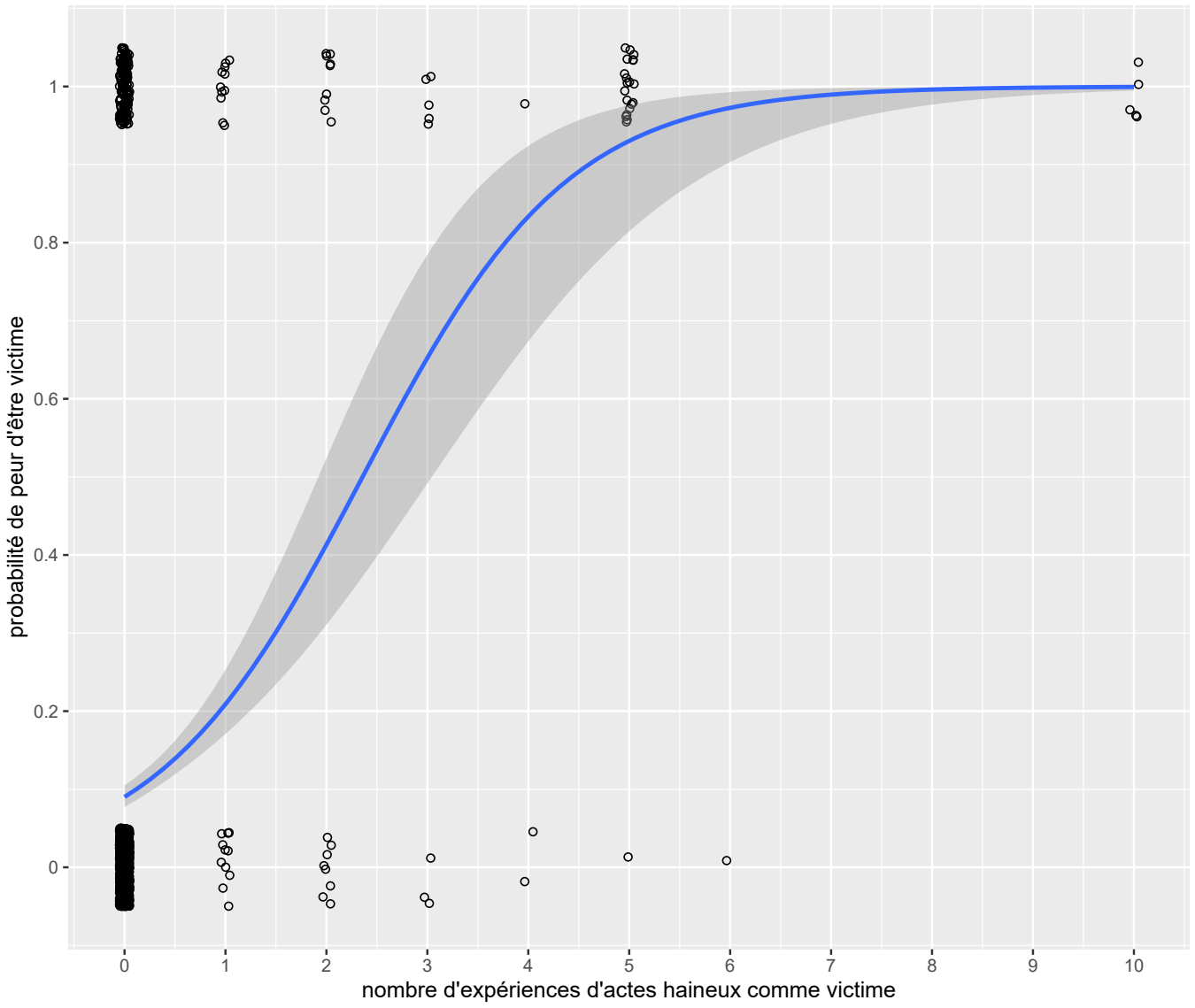

Graphique 22 : Le nombre d'expériences d'actes haineux comme victime et la probabilité de peur d'être victime

Les deux graphiques montrent que la probabilité d'éprouver une peur de victimisation augmente plus rapidement pour les victimes d'actes haineux que pour les témoins.

Il va sans dire que les modèles #1 et 2 seraient plus justes et précis si un plus grand nombre de témoins et victimes faisaient partie de l'échantillon. Les parties ombragées des graphiques illustrent les marges d'erreur des estimations. Une autre limite des modèles 1 et 2 est qu'ils auraient tendance à légèrement surestimer la rapidité à laquelle la probabilité de peur de victimisation augmente, puisque le nombre maximal d'actes haineux pour un.e. répondant.e était de 10 en raison du choix de réponse. Néanmoins, les répondant.es ayant vécu 10 actes ou plus se démarquent tout de même des autres, puisque peu de victimes et de témoins ont rapporté avoir vécu entre 7 et 9 actes haineux.

Les résultats obtenus doivent être interprétés comme des estimations tirées de modèles statistiques appliquées aux données récoltées. Ils sont des approximations de la réalité sujettes aux limites d'échantillonnage identifiées dans le chapitre 2. Néanmoins, ces résultats renforcent la proposition qu'il y a une relation positive entre le nombre d'expériences d'actes haineux et la peur de victimisation. Le lien positif entre la victimisation et la peur est souligné à de nombreuses reprises dans la littérature scientifique (McDevitt et al., 2001; Iganski et Lagou, 2015). Nos résultats ajoutent deux éléments à ce portrait : les témoins d'actes haineux auraient aussi plus peur d'être victimes dans le futur; et une augmentation du nombre d'actes haineux vécus augmenterait le niveau de peur de victimisation future. Cependant, ces conclusions ne permettent pas à elles seules de conclure que l'expérience d'actes haineux est la cause directe de la plus grande peur de victimisation observée dans l'échantillon.

La littérature scientifique suggère plusieurs hypothèses alternatives ou complémentaires pour expliquer une plus grande prévalence de la peur de victimisation au sein de certaines populations. Par exemple, il est possible que la relation statistique observée ne soit en réalité qu'une manifestation du phénomène plus général de l'impact des actes haineux sur le sentiment de sécurité des membres des communautés visés (Perry et Alvi, 2012; Walters et al., 2019). Selon cette hypothèse, les victimes et témoins éprouveraient une plus grande peur de victimisation puisqu'ils ou elles feraient partie de communautés plus souvent visées par les actes haineux. D'autres études suggèrent aussi que l'appartenance à une communauté culturelle ou à un groupe marginalisé serait liée à une plus grande peur de victimisation future (Sidiqat, 2011; Chongatera, 2013).

Les données récoltées dans le cadre de notre sondage permettent de confirmer certaines de ces hypothèses complémentaires expliquant la prévalence de la peur de victimisation future. Il est possible de contrôler l'effet des variables d'expériences d'actes haineux pour les victimes et témoins avec des variables d'appartenance à certains groupes minoritaires. Notre sondage a permis d'identifier au moins huit sous-ensembles représentant des groupes minoritaires, marginalisés ou potentiellement vulnérables:

1. minorité linguistique (langue autre que l'anglais ou le français) (n =150)
2. minorité selon l'orientation sexuelle (n =161)
3. minorité immigrante (né.e à l'extérieur du Canada) (n =166)
4. sexe (féminin) (n = 876)
5. minorité religieuse (n = 125)
6. population jeune (moins de 29 ans) (n = 190)
7. population âgée (65 ans et plus) (n = 469)
8. faible revenu (moins de 20,000$ par année) (n = 116)

Afin de mesurer l'effet du nombre d'expériences d'actes haineux sur la peur de victimisation en contrôlant pour ces huit variables démographiques, nous construisons un modèle de régression logistique à variables multiples. Les résultats sont résumés dans un tableau en annexe. Ce dernier modèle 3 suggère qu'un grand nombre de variables démographiques seraient liées à la peur de victimisation. Parmi les marqueurs de groupes minoritaires, l'orientation sexuelle est la variable ayant le plus grand effet sur la probabilité d'avoir peur d'être victime, suivie de l'immigration, la religion et l'âge (moins de 29 ans). Selon nos données, le fait d'avoir plus de 65 ans diminuerait la probabilité d'avoir peur d'être victime. Le nombre d'expériences d'actes haineux augmenterait aussi la probabilité de peur de victimisation, mais de manière moins importante que dans les modèles 1 et 2.

En comparant les différents modèles, nous remarquons donc qu'une partie des effets que les variables d'expériences d'actes haineux des victimes et témoins avaient sur la probabilité de peur de victimisation dans les modèles 1 et 2 était due au fait qu'elles approximaient d'une certaine manière d'autres variables démographiques significatives. En contrôlant pour des sous-populations minoritaires ou vulnérables dans le modèle 3, nous obtenons un portrait beaucoup plus juste des multiples facteurs affectant la peur de victimisation. Dans ce dernier modèle, les variables démographiques et l'expérience d'actes haineux peuvent se combiner entre elles pour certains individus et augmenter la probabilité de peur de victimisation.

Afin d'avoir une idée plus précise des effets des variables démographiques sur la peur de victimisation, le modèle 3 permet d'estimer leur effet multiplicateur sur les chances pour un individu d'éprouver une peur de victimisation. Ces résultats sont les meilleures estimations basées sur nos données des effets de variables démographiques et de l'expérience d'actes haineux sur les chances d'éprouver une peur de victimisation future.

Avoir plus de 65 ans diminue les chances d'éprouver une peur d'être victime d'un acte haineux de 1.8 fois.

Avoir moins de 29 ans multiplie les chances d'éprouver une peur d'être victime d'un acte haineux par 1.6.

Pratiquer une religion minoritaire au Québec multiplie les chances d'éprouver une peur d'être victime d'un acte haineux par 2.1.

Être né.e à l'extérieur du Canada multiplie les chances d'éprouver une peur d'être victime dans le futur par 2.1.

Avoir une orientation sexuelle autre qu'hétérosexuelle augmente les chances d'éprouver une peur d'être victime d'un acte haineux de 3.9.

Faire l'expérience de n actes haineux comme témoin multiplie les chances d'éprouver une peur d'être victime d'un acte haineux par 1.3 × n.

Faire l'expérience de n actes haineux comme victime multiplie les chances d'éprouver une peur d'être victime d'un acte haineux par 1.9 × n.

Les résultats obtenus s'accordent avec certaines théories sociologiques expliquant la peur de victimisation selon une vulnérabilité perçue (Killias et al., 2000). L'une des particularités des crimes haineux est que certaines variables démographiques sont directement liées à des facteurs de vulnérabilités, puisque les crimes haineux visent les victimes en raison de leur appartenance à une catégorie sociale. Selon cette théorie, la peur de victimisation parmi les Québécois.e.s de religion, parcours migratoire et orientation sexuelle minoritaires proviendrait en partie du fait que leur appartenance à des groupes minoritaires est un facteur de vulnérabilité. De ce point de vue, l'expérience de témoin ou de victime pourrait se combiner à la vulnérabilité perçue et augmenter le sentiment de peur (Gainey et al., 2011).

Il est important de noter que le fait que notre modèle ne juge pas comme étant statistiquement significatifs certains éléments démographiques ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas jouer un rôle important dans la peur de victimisation. Le facteur démographique du sexe est un bon exemple de ce phénomène (Mason-Bish, 2014). Être de sexe féminin n'est pas un bon prédicteur de peur de victimisation, notamment puisqu'un grand nombre de répondantes appartient à cette catégorie. Néanmoins, une analyse différenciée selon les sexes révèle que le sexe peut jouer un effet multiplicateur plus subtil sur la peur de victimisation.

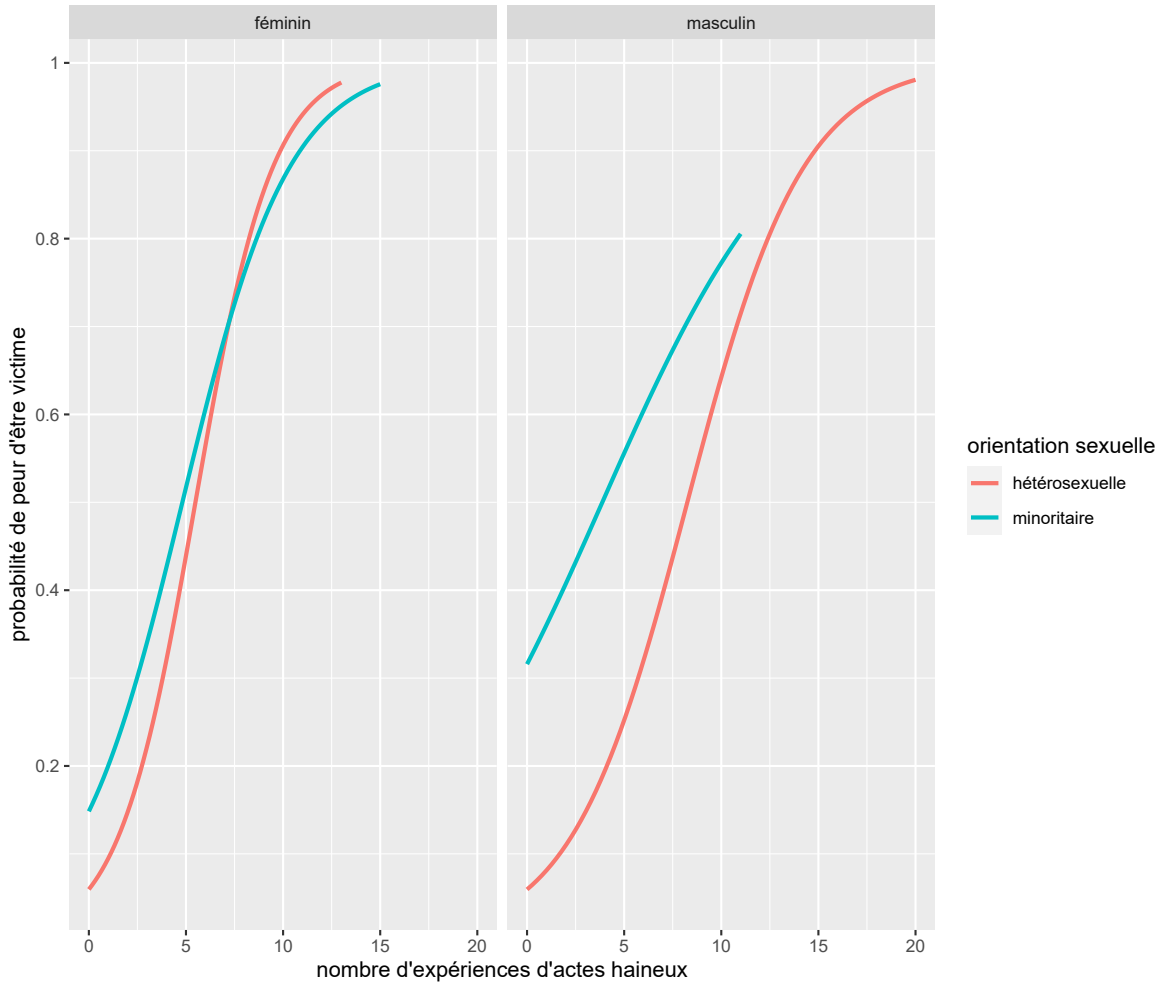

Graphique 23 : L'effet du nombre d'expériences haineuses et l'orientation sexuelle sur la probabilité de peur de victimisation

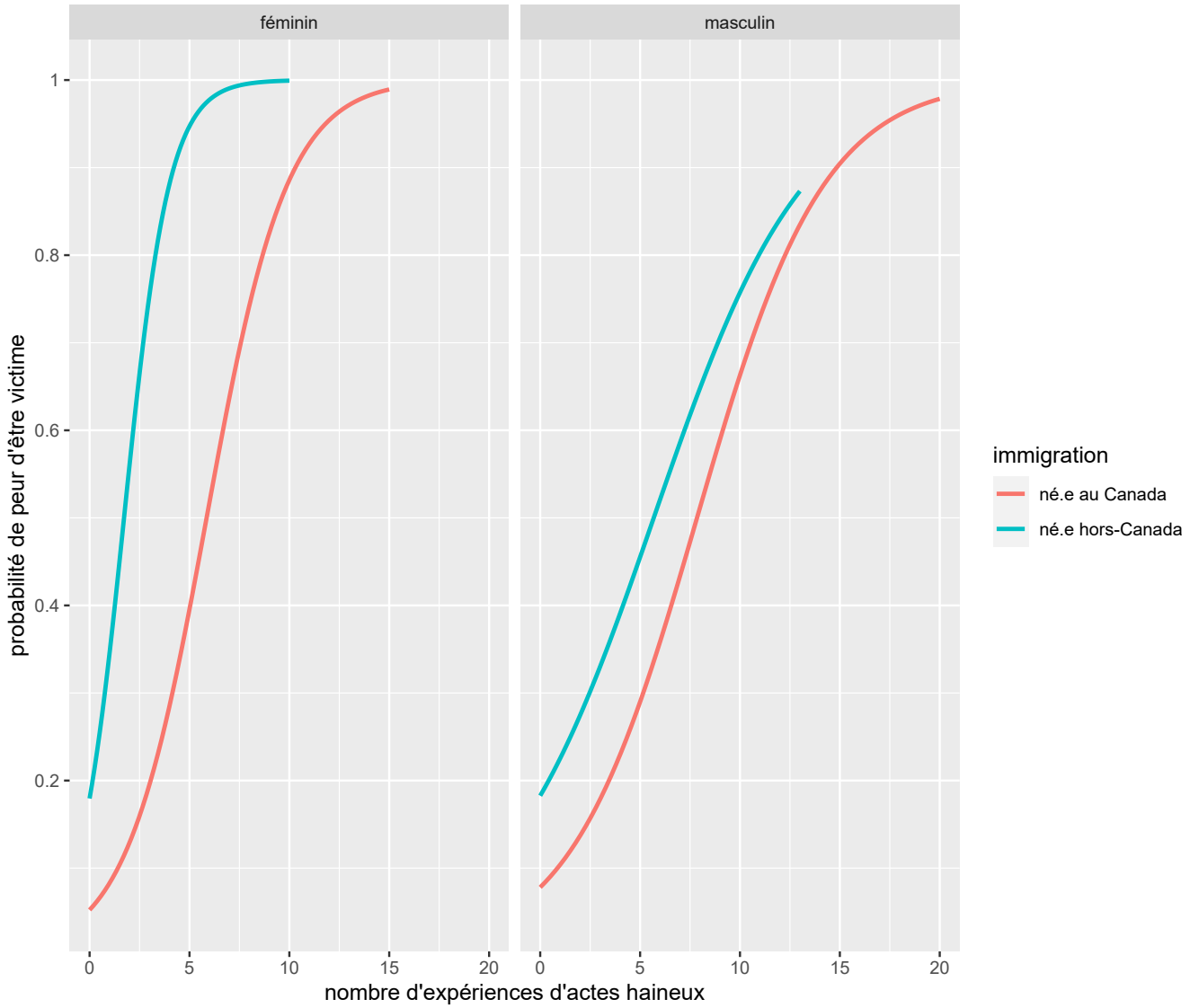

Graphique 24 : L'effet du nombre d'expériences haineuses et le parcours migratoire sur la probabilité de peur de victimisation

Ces graphiques représentent des courbes estimant la probabilité de peur de victimisation selon le nombre d'expériences d'actes haineux à l'aide de régressions logistiques appliquées aux résultats du sondage. Elles sont divisées une première fois selon le sexe des répondant.e.s et une deuxième fois en vertu de l'orientation sexuelle et du parcours migratoire. Comme nos données n'incluent pas de répondant.e.s pour toute valeur du nombre d'expériences d'actes haineux parmi les quatre sous-groupes, certaines courbes prennent fin plus brusquement que d'autres. Plus important encore que les sommets atteints par les courbes, c'est la rapidité à laquelle elles croissent qui illustre les interactions entre variables démographiques et nombre d'expériences haineuses.

Les graphiques montrent que la peur de victimisation varie de manière différente lorsque l'on divise l'échantillon selon le sexe. Bien que les courbes croissent selon le nombre d'expériences d'actes haineux, leur ascension est plus prononcée parmi les répondantes que parmi les répondants. Ce résultat est compatible avec les nombreuses études constatant les effets du sexe et du genre sur la peur de victimisation plus générale (Henson et al., 2015). Les deux graphiques illustrent aussi comment les variables d'orientation sexuelle et de parcours migratoire peuvent se combiner à celle du nombre d'actes haineux pour augmenter la rapidité à laquelle les courbes de probabilités croissent. Néanmoins, plus d'études seraient requises pour confirmer les tendances observées, notamment en raison des nombres relativement faibles de victimes et de témoins.

2. Des perceptions du soutien aux victimes différentes

En plus de mesurer la peur de victimisation future chez les répondant.e.s, le sondage permet de récolter des données sur leurs perceptions envers les ressources et services offerts aux victimes. En premier lieu, le sondage demandait aux répondant.e.s à quelles institutions ils ou elles rapporteraient un incident haineux s'ils ou elles en étaient victimes ou témoins. Le choix de réponse suivant leur était présenté : la police, un organisme spécialisé, un centre de santé et services sociaux, un organisme communautaire ou autre.

Afin de comparer les perceptions des répondant.e.s, les réponses obtenues peuvent être présentées selon les expériences de victimisation. Ici encore, les proportions de témoins (31.6%) et de victimes (36.1%) n'ayant pas répondu à la question sont plus importantes que la proportion de personnes n'ayant pas d'expérience de victimisation (11%), ce qui pourrait légèrement biaiser les données. Il est possible que ces écarts reflètent une certaine indécision de la part des victimes et témoins, ou encore un sentiment d'impuissance et une perception d'inefficacité des ressources proposées.
Pour favoriser la comparaison des perceptions, nous avons regroupé les organismes spécialisés et les organismes communautaires sous la catégorie « organisme ».

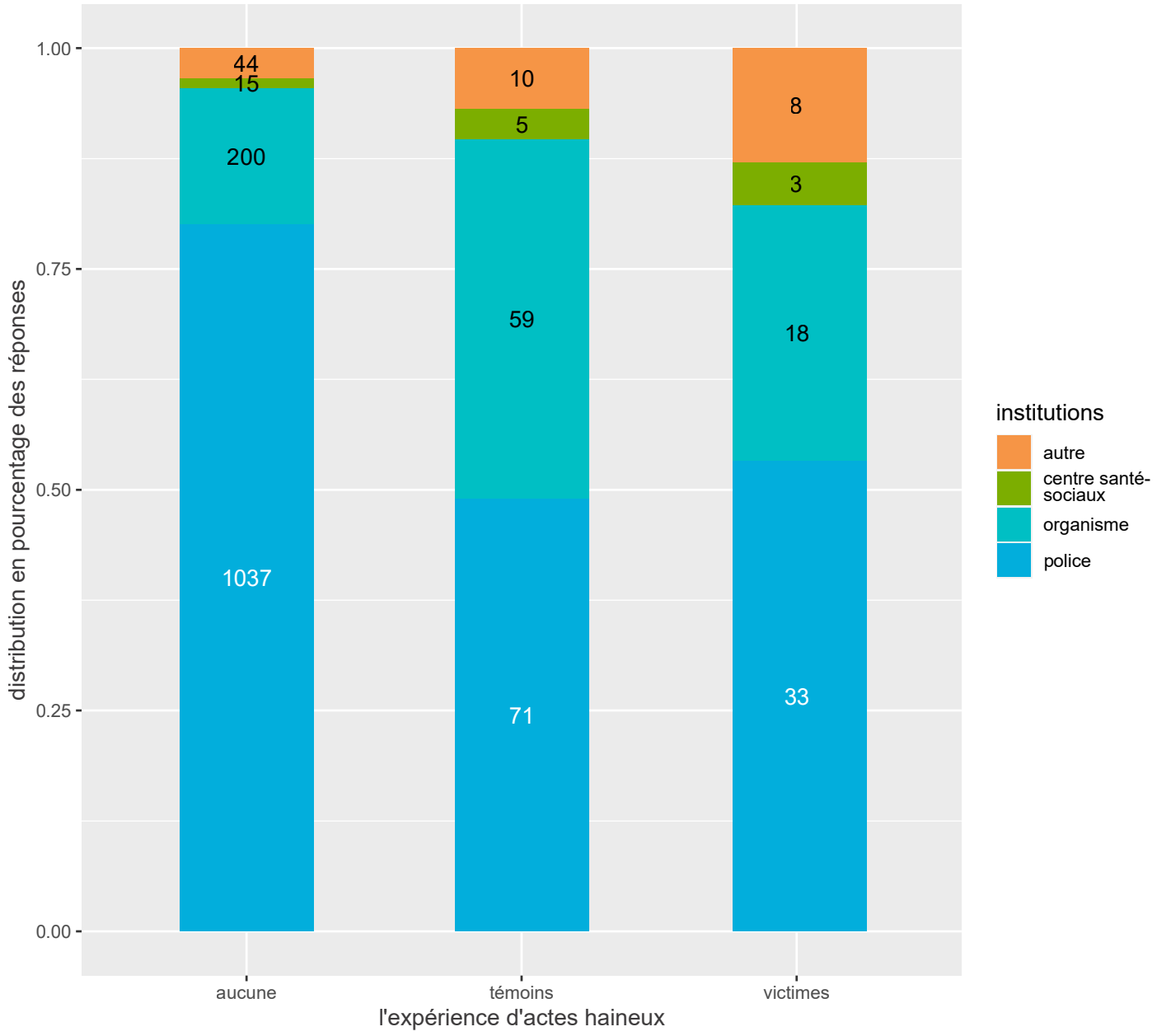

Graphique 25 : L'expérience d'actes haineux et leur signalement

Le graphique montre que les personnes n'ayant pas d'expérience d'actes haineux sont proportionnellement plus nombreuses à affirmer qu'elles iraient voir la police si elles étaient victimes d'un incident haineux (80%), comparé à 49% pour les témoins et 53.2% pour les victimes. Les témoins (40.7%) et les victimes (29%) sont aussi plus à même d'affirmer qu'ils ou elles contacteraient un organisme communautaire ou spécialisé, comparé aux autres (15.4%). Un test de χ^2 montre une fois de plus que la relation statistique entre les deux variables est significative ($p = 2.653 \times 10^{-18}$). Pour avoir une idée de l'ampleur des différences entre les expériences d'actes haineux, nous pouvons utiliser encore une fois le rapport de chances.

Les chances qu'une personne témoin d'un acte haineux contacte la police après avoir été victime d'un incident haineux sont 4.2 fois moindres que les chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.

Les chances qu'une personne victime d'un acte haineux contacte la police après avoir été victime d'un incident haineux sont 3.5 fois moindres que les chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.

Nos résultats concordent avec la littérature existante. Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014, environ les deux tiers des individus ayant déclaré avoir été victimes d'actes haineux n'avaient pas rapporté ces incidents à la police et, parmi les victimes n'ayant pas rapporté les incidents à la police, 64 % ont mentionné ne l'avoir pas fait parce qu'elles croyaient que la police ne considérerait pas l'incident comme étant assez important. (Moreau, 2019).

De plus, selon le rapport de Statistique Canada sur les Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes en 2019, les Canadien.ne.s qui s'identifiaient comme appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles étaient beaucoup moins susceptibles de déclarer avoir une grande confiance en la police (35 %) que ne l'étaient les personnes n'appartenant pas à une minorité visible (44 %) (Ibrahim, 2019).

En outre, la littérature scientifique montre que les minorités ethniques affichaient de plus faibles niveaux de confiance envers la police (Cherney et Chui, 2009; Murphy et Cherney, 2011; Tyler, 2011). De plus, avoir vécu des expériences négatives antérieures avec les forces de l'ordre, la perception d'une surveillance excessive et d'une sous-protection influencerait les niveaux de coopération avec la police. (Cherney et Chui, 2009 ; Murphy et Cherney, 2011).

Les données récoltées mettent en lumière l'une des raisons pour lesquelles les victimes et témoins ont des perspectives différentes des personnes n'ayant pas vécu d'actes haineux à propos des institutions où elles ou ils rapporteraient un incident haineux. Les résultats suggèrent que les victimes et témoins ont généralement une moins bonne opinion des mécanismes pour rapporter les actes haineux. Comme le montre le graphique suivant, une moins grande proportion d'entre-elles et eux juge que ces mécanismes sont adéquats.

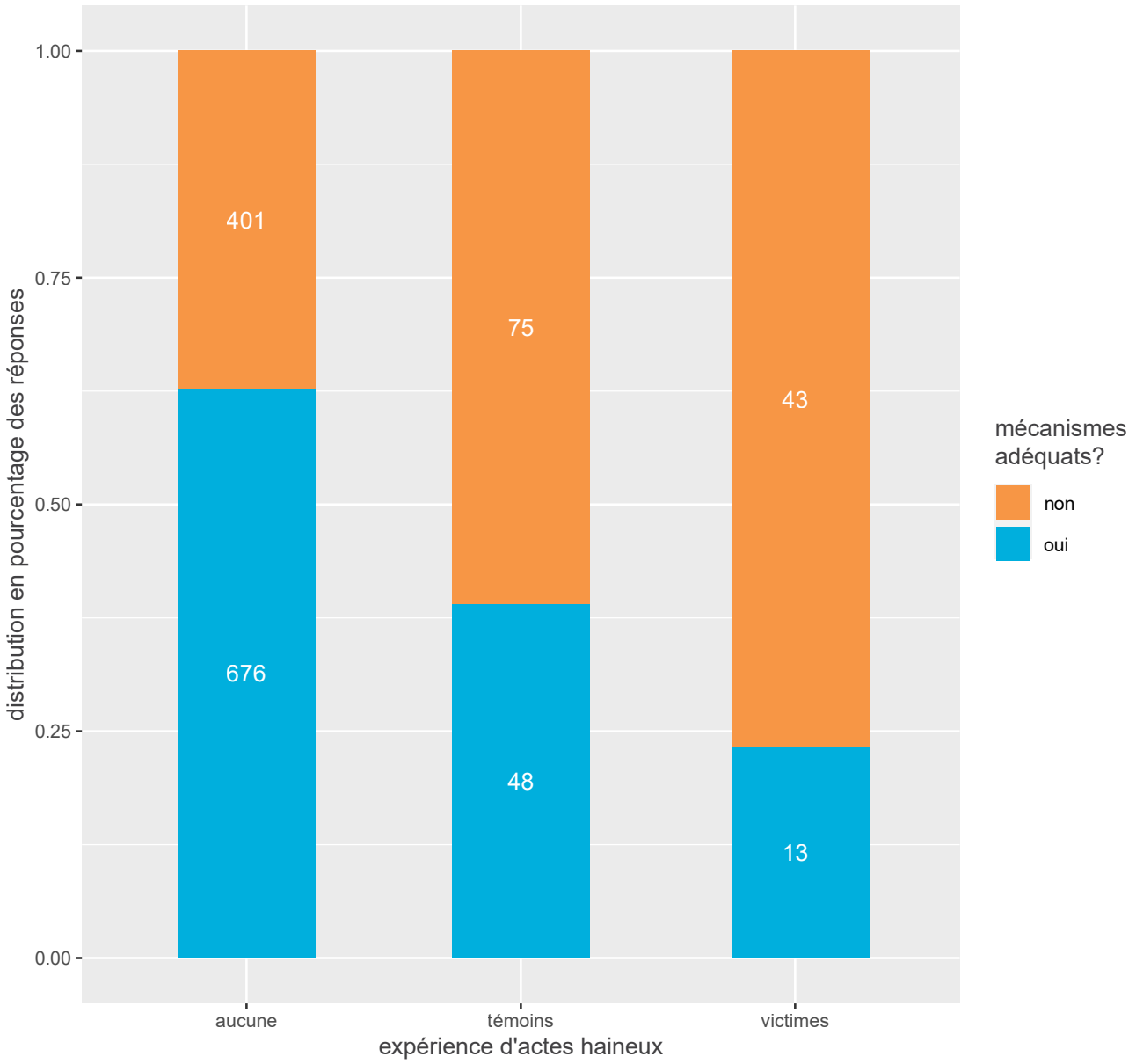

Graphique 26 : L'expérience d'actes haineux et la perception des mécanismes de signalement

Le tableau suggère que les témoins (61%) et victimes (76.8%) sont proportionnellement plus nombreux et nombreuses que les autres (37.2%) à juger que les mécanismes disponibles pour rapporter et documenter les incidents haineux ne sont pas adéquats. Encore une fois, cette différence est statistiquement significative ($p = 6.683 \times 10^{-13}$ pour un test de χ^2), ce qui suggère l'expérience d'actes haineux est liée à la perception de ces mécanismes. En mesurant la force de la relation avec les rapports de chances, nous obtenons :

> Les chances qu'une personne témoin d'un acte haineux juge que les mécanismes pour rapporter les actes haineux sont adéquats sont 2.6 fois moindres que les chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.
>
> Les chances qu'une personne victime d'un acte haineux juge que les mécanismes pour rapporter les actes haineux sont adéquats sont 5.6 fois moindres que les chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.

Le sondage permet aussi d'évaluer plus globalement les perceptions des répondant.e.s sur la suffisance des services offerts aux victimes d'actes haineux selon leurs expériences de victimisation. Le graphique suivant illustre la distribution des réponses selon l'expérience d'actes haineux.

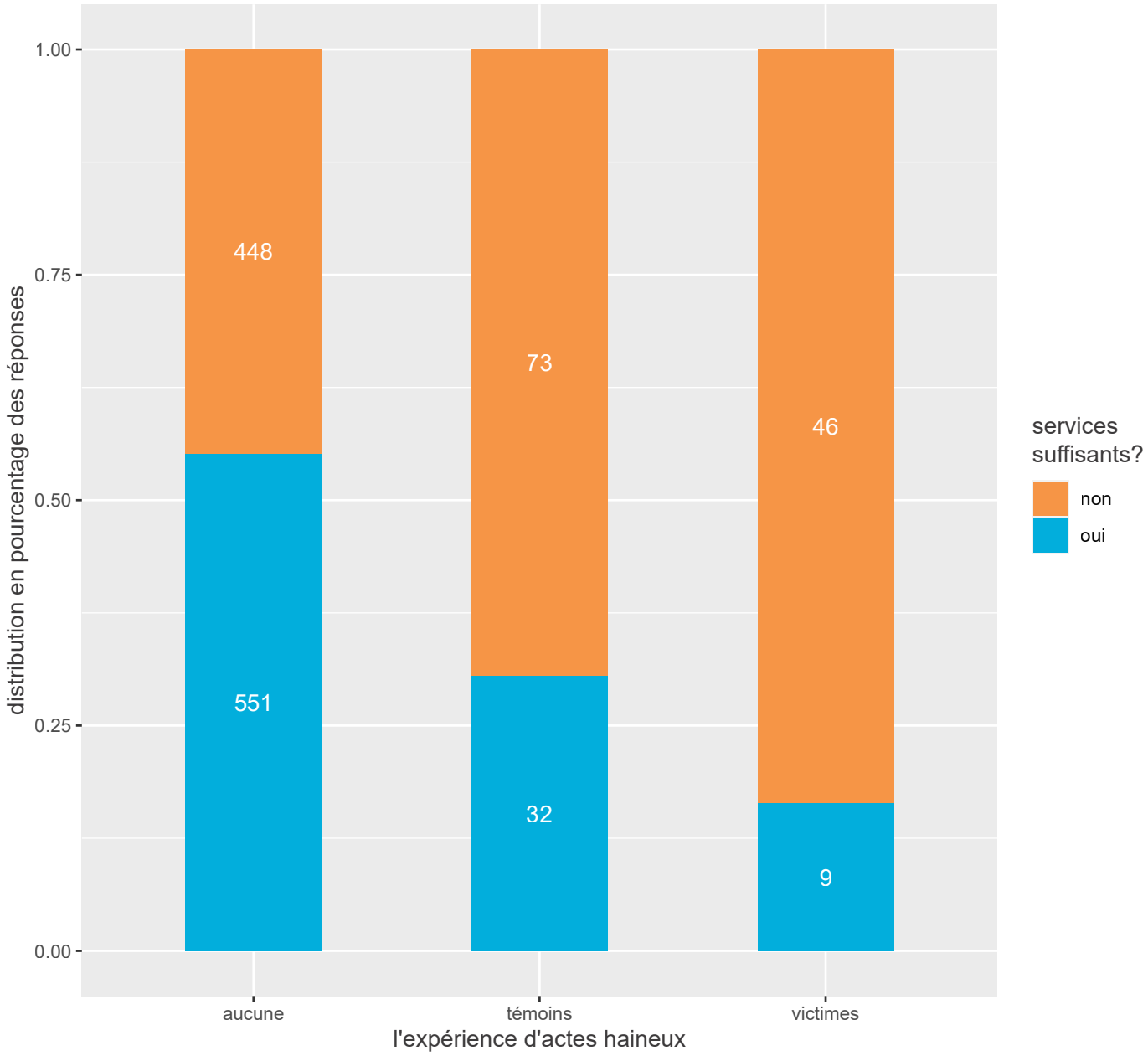

Graphique 27 : L'expérience d'actes haineux et l'opinion sur les services offerts aux victimes

Les personnes n'ayant pas été victimes ou témoins d'actes haineux sont 55.2% à croire que les services de support aux victimes sont adéquats, alors que 30.5% des témoins et que 16.4% des victimes sont du même avis. Cet écart est important et suggère que les perceptions sur la qualité du support aux victimes varient selon les expériences d'actes haineux, une tendance encore une fois confirmée par un test de χ^2 ($p = 8.404 \times 10^{-12}$). Nos données suggèrent donc que leurs expériences des actes haineux sont fortement liées à leurs perspectives distinctes de la suffisance des services.

Les chances qu'une personne témoin d'un acte haineux juge que les services aux victimes sont suffisants sont 2.8 fois moindres que les chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.
Les chances qu'une personne victime d'un acte haineux juge que les services aux victimes sont suffisants sont 6.3 fois moindres que les chances d'une personne n'ayant pas vécu d'actes haineux.

Malheureusement, nos données ne permettent pas d'approfondir la perception qu'ont les victimes des services de soutien. La question des services de soutien aux victimes d'actes haineux est un enjeu peu discuté dans la littérature scientifique. Certaines études suggèrent que de nombreuses victimes éprouvent le besoin d'avoir accès à des services de support rapidement après avoir subi un acte haineux (Pickles, 2021). L'absence de ressources facilement et rapidement disponible pourrait être l'une des raisons pour lesquelles plusieurs victimes jugent les services insuffisants. Dans certains cas, les organismes de soutien connaissent mal les contextes socioculturels spécifiques de certaines victimes, ce qui les empêche d'offrir un soutien adéquat (Zempi, 2014).

Conclusion

Les données présentées dans ce chapitre soulignent les différentes perspectives entre les témoins et victimes d'actes haineux, d'un côté, et les personnes n'ayant pas subi ou n'ayant pas vécu d'actes haineux de l'autre. Les efforts de lutte contre les actes haineux et leurs conséquences ne peuvent être pleinement efficaces s'ils ignorent les manifestations et effets concrets de la haine. Ceci est particulièrement le cas pour les initiatives de soutien aux victimes, dont le succès est intimement lié aux perceptions qu'en ont les victimes. Ainsi, les constats présentés suggèrent qu'il est crucial que les initiatives de prévention des actes haineux et les services de soutien placent les perspectives des victimes au cœur de leur action.

La géographie des actes haineux

Le sondage a permis d'obtenir plusieurs informations détaillant comment les actes haineux se produisent. Chaque répondant.e.s devait répondre s'il avait été victime ou témoins d'un incident haineux et d'un crime haineux. Les victimes et témoins devaient par la suite répondre à une série de questions portant sur leur expérience la plus récente d'incident ou de crime haineux. Au total, les réponses de 115 victimes et de 322 témoins ont pu être combinées. En soustrayant les réponses de victimes et de témoins n'ayant pas répondu à cette section du questionnaire, nous obtenons un échantillon d'environ 362 actes haineux répertoriés, incluant 103 victimes (26 crimes et 77 incidents) et 259 témoins (49 crimes et 210 incidents).

Ce chapitre analyse quelques tendances observées parmi les actes haineux recensés dans l'échantillon. Une attention particulière est portée à la manière dont les lieux structurent les manifestations de la haine, en influençant certains paramètres clés des actes haineux. Plusieurs études récentes suggèrent que les actes criminels auraient tendance à se produire dans un nombre limité d'endroits dans une ville (Weisburd, 2015). Les crimes seraient généralement concentrés selon leur type (Andresen et al., 2016), un constat qui s'appliquerait aux crimes haineux (Wenger et al., 2021). Or, bien que ces études s'intéressent au nombre de lieux, peu d'entre elles se sont penchées sur les relations entre le type de lieux et les crimes ou incidents haineux.

Les résultats obtenus montrent que divers types de lieux favorisent différents motifs haineux. Ils ont aussi des effets distincts sur les nombres d'auteur.e.s et de victimes. Enfin, bien que les lieux jouent un rôle moins important dans la gravité des actes haineux telle que perçue par les victimes et témoins, leur influence est néanmoins plus subtile et indirecte via les nombres de victimes et d'auteur.e.s, deux autres variables structurantes des manifestations de la haine.

Le constat principal de ce chapitre est que le cyberespace est un endroit qui se démarque nettement des autres lieux où les actes haineux se produisent. Des dynamiques propres au web favorisent la présence de certains motifs en ligne, surtout la couleur de peau, l'orientation politique, la religion et le genre. Le cyberespace se démarquerait aussi de par les grands nombres d'auteurs et de victimes qu'ils impliquent. Finalement, malgré le caractère virtuel des actes haineux en ligne, ceux-ci sont généralement perçus étant plus graves que les actes haineux hors ligne.

1. Les multiples motifs haineux et leurs différentes manifestations

Les victimes et témoins devaient en premier lieu décrire le motif de l'acte haineux le plus récent qu'elles avaient subi ou observé. Une liste de motifs leur était présentée avec plusieurs choix de réponses : couleur de peau, ethnicité, âge, orientation sexuelle, situation de handicap, religion, sexe, orientation politique, statut social, apparence ou autre. Chaque répondant.e pouvait choisir plus d'un motif correspondant aux motivations perçues des auteurs ayant commis l'acte haineux. Ainsi, dans un grand nombre d'actes plus d'un motif était identifié.

Nb de motifs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
crimes	39	15	10	4	0	4	0	1	0	1
incidents	123	69	42	17	16	9	6	1	1	0

Plus de la moitié des actes haineux recensés (55.2%) comportent plus d'un motif haineux. Cette observation souligne l'importance de considérer la possibilité d'une multiplicité de motifs haineux lors de la collecte et de l'analyse des données. De plus, le nombre de motifs haineux n'est pas corrélé au nombre de personnes ayant commis l'acte haineux ($r = 0.2298107$) ou au nombre de victimes ($r = 0.2311365$), ce qui voudrait dire que la présence d'une multiplicité de motifs d'un acte haineux ne peut être expliquée par une multiplicité des auteurs ou des victimes. Ainsi, l'ensemble de motifs exprimés semble être une caractéristique indépendante des actes haineux avec ses propres dynamiques.

Les données récoltées ne suggèrent pas de lien significatif entre le nombre de motifs haineux d'un acte et d'autres variables. Par exemple, il n'y a pas de corrélation entre le nombre de motifs haineux et le sérieux de l'acte haineux du point de vue des victimes et des témoins (Spearman, $r = 0.2114131$). Il ne semble pas y avoir de relation statistique entre le nombre de motifs et le sentiment de sécurité des victimes ou des témoins. Par conséquent, si aucune image nette n'émerge des effets de l'accumulation de motifs haineux, il est approprié de s'interroger sur les dynamiques propres à chacun des motifs haineux et des effets d'intersections spécifiques (Mason-Bich, 2015).

C'est notamment en raison de la grande variété de motifs haineux recensés qu'il est généralement difficile de tirer des conclusions générales s'appliquant à l'ensemble des actes haineux (Gladfelter et al., 2015). La pluralité de motifs haineux appelle plutôt à une analyse différenciée pour tenter de cerner certaines des tendances et particularités des actes haineux selon leur combinaison de motifs. Le tableau suivant représente le nombre d'actes haineux par motif haineux, dans lequel un acte haineux unique est comptabilisé plus d'une fois s'il comportait plus d'un motif.

motifs âge	apparence	handicap	ethnicité	politique	religion
26	64	35	180	33	52

motifs genre	orientation sexuelle	couleur de peau	statut social	autre
57	65	97	59	137

Le tableau illustre la grande variété de motifs haineux recensés par le sondage. Les nombres importants d'actes haineux avec une composante relevant de l'apparence, du statut social et des opinions politiques justifient l'utilisation d'une définition inclusive des actes haineux, puisque ces catégories ne font généralement pas partie des « groupes identifiables » mentionnés dans les définitions utilisées par les corps policiers et agences gouvernementales. Plus encore, le fait que la catégorie « autre » soit le deuxième type de motif le plus choisi suggère que la recherche doit déployer des efforts encore plus importants pour mieux comprendre l'éventail des motifs haineux et des communautés visées.

Les combinaisons de motifs les plus communes pour les actes haineux comportant deux motifs étaient l'ethnicité et la religion (n = 23) ainsi que la couleur de peau et l'ethnicité (n = 19). Pour les actes haineux ayant plus de deux motifs, la couleur de peau, l'ethnicité et la religion était la combinaison la plus commune (n = 10), suivie de l'ethnicité, la religion et les orientations politiques (n = 9). Enfin, les combinaisons ethnicité, situation de handicap et statut social; ethnicité, couleur de peau et apparence physique; ainsi qu'ethnicité, orientation sexuelle, genre et statut social ont toutes été rapportées à quatre reprises par les répondant.e.s.

Nos données suggèrent que les actes haineux auraient tendance à se produire dans différents lieux selon les motifs haineux. Les répondant.e.s devaient choisir le lieu de l'acte haineux le plus récent qu'ils ou elles avaient vécu selon le choix de réponses suivant : dans la rue; à la maison ou à proximité; au travail ; à l'école ou à l'université; dans les transports en commun; sur Internet; dans ou à proximité d'un lieu de culte; dans ou à proximité d'un lieu récréatif (bar, boîte de nuit, restaurant, etc.); dans un espace public (stationnement, bibliothèque, boutique, etc.); autre. Afin d'effectuer une analyse plus globale, nous avons classé ces lieux en cinq types de lieux :

- public (lieu de culte, lieu récréatif, espace public)
- en ligne
- occupation (travail, école)
- déplacement (rue, transport)
- maison (maison)
- autre.

Cette classification permet de regrouper les lieux recensés selon sur un axe public-privé et de distinguer les lieux publics selon leur nature transitoire ou fixe. En croisant les types de lieux et les motifs haineux, nous obtenons le graphique suivant :

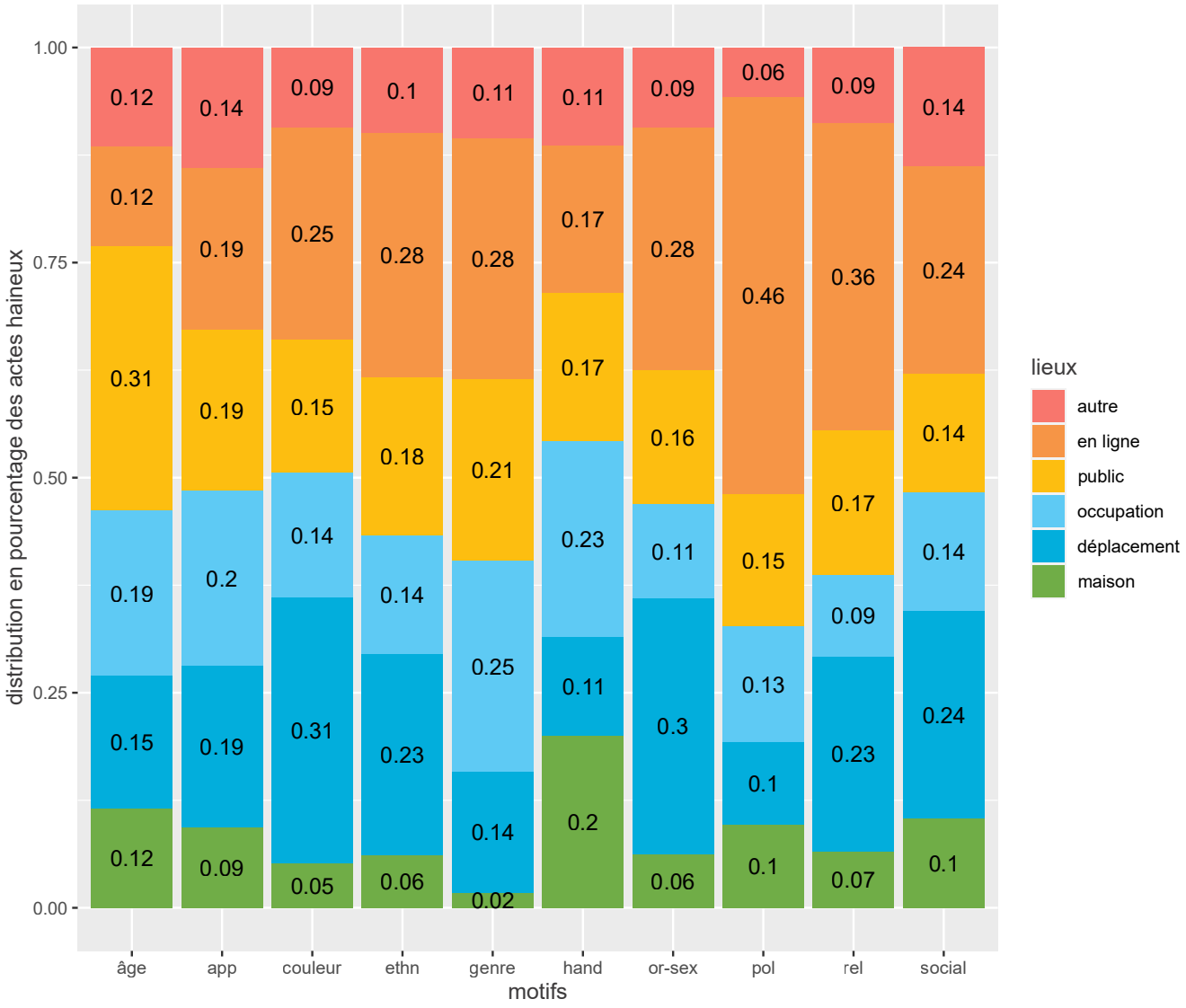

Graphique 28 : Les motifs haineux et les lieux où des actes haineux ont été commis

Pour chaque motif haineux, le graphique illustre la distribution en pourcentage des actes haineux comportant au moins ce motif selon les lieux où ils se sont produits. Le graphique suggère que les actes haineux se produiraient à différents endroits selon les types de motifs haineux. Les actes haineux comportant un motif âgiste se produiraient plus souvent que les autres en public (31%); ceux visant une personne en raison de la couleur de peau (31%) et de l'orientation sexuelle (30%) seraient proportionnellement plus nombreux à se produire lors de déplacements. Les actes haineux avec un motif lié au genre seraient plus souvent au travail (25%), alors que ceux visant une personne en situation d'handicap seraient plus souvent à la maison (20%). Les motifs religieux (36%) et politique (46%) seraient surtout prévalents en ligne.

Il est important de garder à l'esprit que la majorité des actes haineux recensés sont comptabilisés à plus d'une reprise dans ce graphique, puisqu'ils comportent plus d'un motif. Ainsi, ce graphique peut être utile pour visualiser la relation entre motifs et lieux d'incidents haineux, mais il ne peut servir à inférer si des relations statistiques existent entre les différentes catégories de motifs et de lieux.
Quelques estimations utiles émergent des multiples régressions logistiques effectuées. Selon nos données :

En ligne, les actes haineux ont
- 2.5 fois plus de chances de viser la couleur de peau
- 2.5 fois plus de chances de viser l'orientation politique
- 3.8 fois plus de chances de viser l'ethnicité
- 4.5 fois plus de chances de viser la religion

Lors de déplacements, les actes haineux ont
- 3.1 fois plus de chances de viser la couleur de peau
- 3.4 fois moins de chances de viser la situation d'handicap

Les chances qu'un acte haineux vise le genre sont
- 6.8 fois plus nombreuses en public
- 8.4 fois plus nombreuses en ligne
- 11 fois plus nombreuses au travail ou à l'école

Les résultats proviennent de modèles qui sont sensibles à la fois aux nombres d'actes haineux par lieux et aux distributions de motifs haineux par lieux. Ainsi, deux raisons expliquent le constat que les actes haineux commis lors de déplacement auraient moins de chance de viser les personnes en situation de handicap. Premièrement, selon nos données, un nombre important d'actes haineux se produisant lors des déplacements comporte d'autres motifs que celui-ci (95.3%). Deuxièmement, les déplacements sont le type de lieux où les actes haineux visant les personnes en situation de handicap sont les moins fréquents. Par conséquent, ce constat ne signifie pas que les personnes en situation de handicap ne soient pas particulièrement visées lors de déplacements, une réalité bien documentée (Wilkin, 2020). Il suggère plutôt que la géographie des actes haineux visant les personnes en situation de handicap est complexe et que l'interaction entre le type de lieux déplacement et les actes haineux l'est tout autant.

Les conclusions présentées doivent être vues comme des estimations extrapolées d'un échantillon de 325 actes haineux pour lesquels les victimes et témoins ont fourni un lieu et un ensemble de motifs précis. Les motifs rapportés reflètent les perspectives des victimes et des témoins, ce qui peut différer des intentions des auteur.e.s. Le fait que plus d'un motif pouvait être attribué à un acte haineux permet une compréhension plus fine de la haine, mais aussi plus fluide et difficile à cerner. Les constats dégagés à partir de l'échantillon peuvent indiquer des tendances réelles parmi la population du Québec, mais elles sont sujettes à des limites tout aussi réelles, notamment en raison des enjeux de la collecte de données, mais aussi de la petite taille des échantillons d'actes haineux par motifs.

2. Les lieux et la gravité des actes haineux

Le lieu dans lequel un acte haineux se produit n'affecte pas seulement les motifs exprimés et perçus. Il est aussi lié à d'autres variables importantes telles les nombres d'auteur.e.s et de victimes. Chaque témoin ou victime d'un acte haineux devait indiquer le nombre d'auteur.e.s, avec un choix de réponses allant de 1 à «5 et plus». En représentant les réponses obtenues et leur distribution selon le lieu rapporté, nous obtenons le graphique suivant :

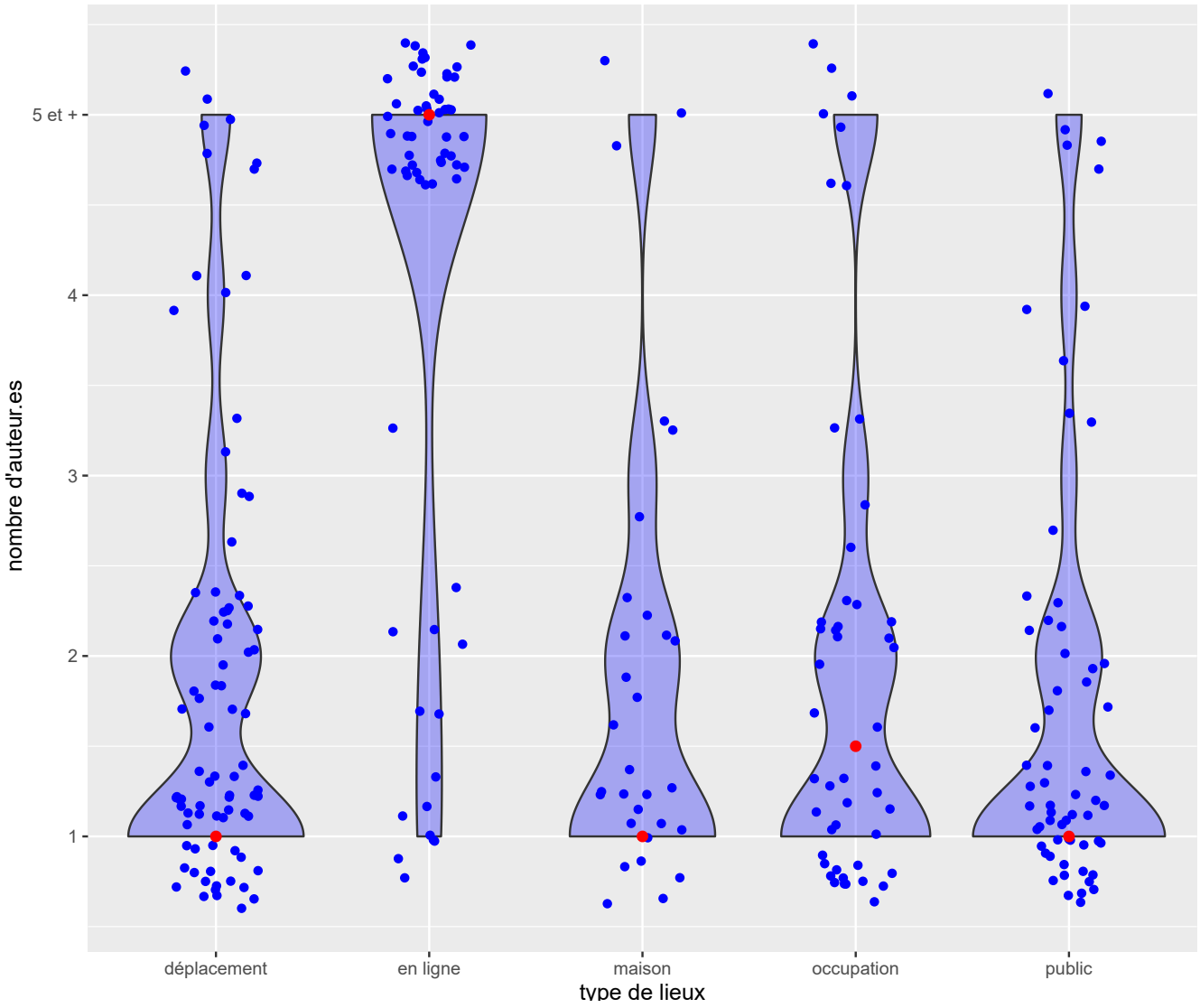

Graphique 29 : Les lieux d'actes haineux et leurs nombres d'auteur.e.s

Le graphique suggère que les nombres d'auteurs varient surtout entre 1 et 2 dans la plupart des lieux, mais atteignant aussi parfois 5 ou plus. Les actes haineux au travail ou à l'école auraient une médiane légèrement supérieure à celles des actes en déplacement, à la maison et en public. Les actes haineux en ligne se démarquent clairement des autres, puisqu'ils seraient le fait d'un plus grand nombre d'auteur.e.s qu'ailleurs, avec une médiane fixée à 5 auteur.e.s ou plus. Cette forte asymétrie suggère que des dynamiques spécifiques au cyberespace rendent plus communs les actes à multiples auteur.e.s, par exemple, la promotion répandue de la haine sur les médias sociaux.

Un test de Kruskal-Wallis suggère que les écarts de nombres d'auteur.e.s d'actes haineux selon les types de lieux sont statistiquement significatifs, avec une valeur de p de 5.291×10^{-15}. Le test subséquent de Conover-Iman, qui compare un à un les types de lieux selon leur nombre d'auteur.e.s d'actes haineux, confirme que le cyberespace se démarque nettement de tous les autres lieux.

Conover-Iman (# d'auteur.es)	déplacement	en ligne	maison	occupation	p = P(>|z|)
en ligne	-8.248193				valeur z
	0.000000 (***)				p = P(>|z|)
maison	0.002963	6.273315		-26.236660	valeur z
	0.498800	0.000000 (***)		9.658338	p = P(>|z|)
occupation	-0.540505	6.736886	-0.425745	-26.236660	valeur z
	0.2946	0.000000 (***)	0.3353	9.658338	p = P(>|z|)
public	0.797056	8.499415	0.601909	1.211678	valeur z
	0.2131	0.000000 (***)	0.2739	0.1133	p = P(>|z|)

Tableau 5: Les résultats du test de Conover-Iman, pour le nombre d'auteur.e.s d'actes haineux

Le tableau se lit de haut en bas et de gauche à droite, comparant un lieu dans la rangée du haut avec un lieu de la colonne de gauche. Par exemple, on remarque en comparant la catégorie « déplacement » avec la catégorie « en ligne » une différence (-8.248193) si importante qu'il est hautement improbable ($p < 10^{-6}$) que les deux catégories interagissent de manière identique avec la variable de nombre d'auteur.e.s. En d'autres mots, les distributions de nombres d'auteur.e.s sont si différentes dans les deux lieux, qu'il est justifié de croire que ces deux lieux ont des dynamiques particulières influençant les nombres d'auteur.e.s d'actes haineux. Des résultats similaires sont obtenus en comparant la catégorie « en ligne » avec « maison », « occupation » et « public ».

Une situation semblable se produit lorsque l'on compare les lieux et le nombre de victimes. Les témoins et victimes devaient indiquer combien de victimes étaient visées par l'acte haineux qu'ils ou elles rapportaient, avec un choix de réponse allant de 1 à « 3 ou plus ». Ce choix de réponses limité vient entre autres du fait que certains actes haineux recensés visent des communautés entières et non pas un.e membre spécifique. Ainsi, puisqu'il peut être difficile de quantifier précisément le nombre de victimes d'un incident, ce nombre peut à tout le moins être représenté sur une échelle de 1 à 3. En répartissant selon les lieux, nous obtenons le graphique suivant.

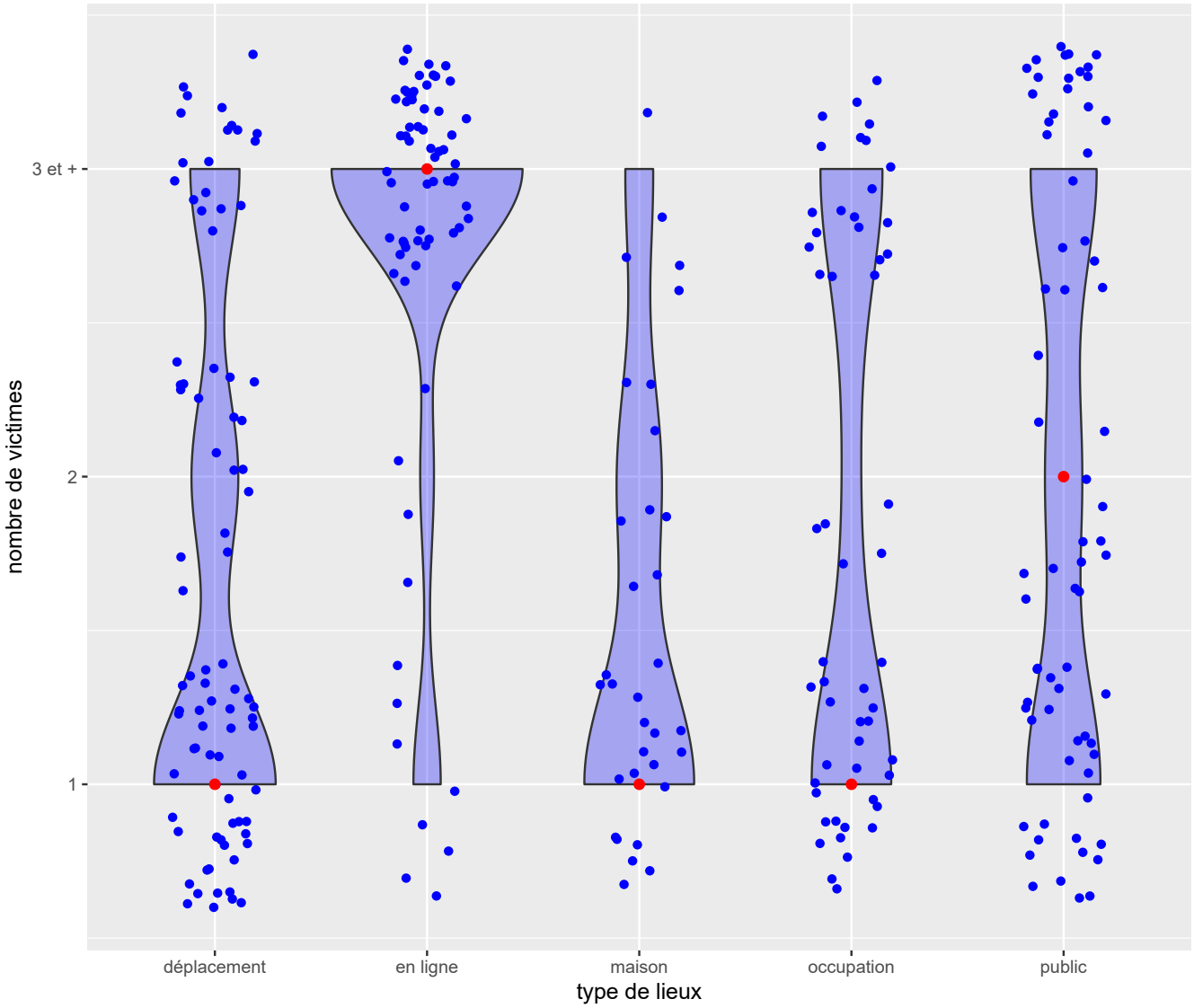

Graphique 30 : Le nombre de victimes selon les lieux des actes haineux

Malgré le choix de réponses plus limité, les distributions de nombres de victimes selon les lieux diffèrent légèrement plus. Les médianes des catégories déplacement, maison et occupation sont de 1, mais on remarque que plusieurs actes haineux ayant lieu au travail ou à l'école impliquent trois victimes ou plus, une situation qui serait moins fréquente dans les déplacements et à la maison selon notre échantillon. Les actes haineux en public viseraient généralement soit une ou trois et plus victimes, ce qui les distingue d'autres lieux physiques. Encore une fois, la catégorie en ligne diffère de manière significative des autres, la vaste majorité des actes haineux visant trois personnes ou plus. Nous pouvons penser que les propos haineux en ligne dans notre échantillon viseraient dans une plus large mesure des communautés dans leur ensemble, et non des individus spécifiques. Un test de Kruskal-Wallis confirme la relation entre ces variables, retournant une valeur de p de 2.828×10^{-12}. Le test de Conover-Iman confirme aussi les particularités discutées.

Conover-Iman (# d'auteur.es)	déplacement	en ligne	maison	occupation	p = P(>|z|)
en ligne	-7.675529				valeur z
	0.000000 (***)				p = P(>|z|)
maison	0.710193	6.589569			valeur z
	0.239100	0.000000 (***)			p = P(>|z|)
occupation	-1.505157	5.392380	-1.848710		valeur z
	0.0667 (*)	0.000000 (***)	0.0327 (*)		p = P(>|z|)
public	-2.152130	5.281183	-2.341454	-0.468802	valeur z
	0.0161 (*)	0.000000 (***)	0.0099 (**)	0.3198	p = P(>|z|)

Tableau 6: Les résultats du test de Conover-Iman, pour le nombre de victimes

Les constats qui émergent de l'analyse des nombres d'auteur.e.s et de victimes selon les lieux sont les suivants. Selon nos données,

Les actes haineux en ligne
seraient commis par un plus grand nombre d'auteur.e.s
viseraient un plus grand nombre de victimes.

Les actes haineux au lieu d'occupation et en public
viseraient généralement un plus grand nombre de victimes qu'à la maison ou en déplacement

Bien que les divers lieux aient des effets spécifiques sur les motifs des actes haineux et les nombres d'acteur.e.s, ils ne jouent qu'un rôle limité dans l'évaluation de la gravité d'un acte haineux faite par les témoins et victimes. Les répondant.e.s du sondage devaient évaluer la gravité de l'acte haineux qu'ils ou elles avaient vécu comme témoin ou victime. Les réponses possibles étaient « bénin », « peu sérieux », « sérieux » et « très sérieux ». En juxtaposant la distribution des réponses selon les lieux, nous obtenons le graphique suivant :

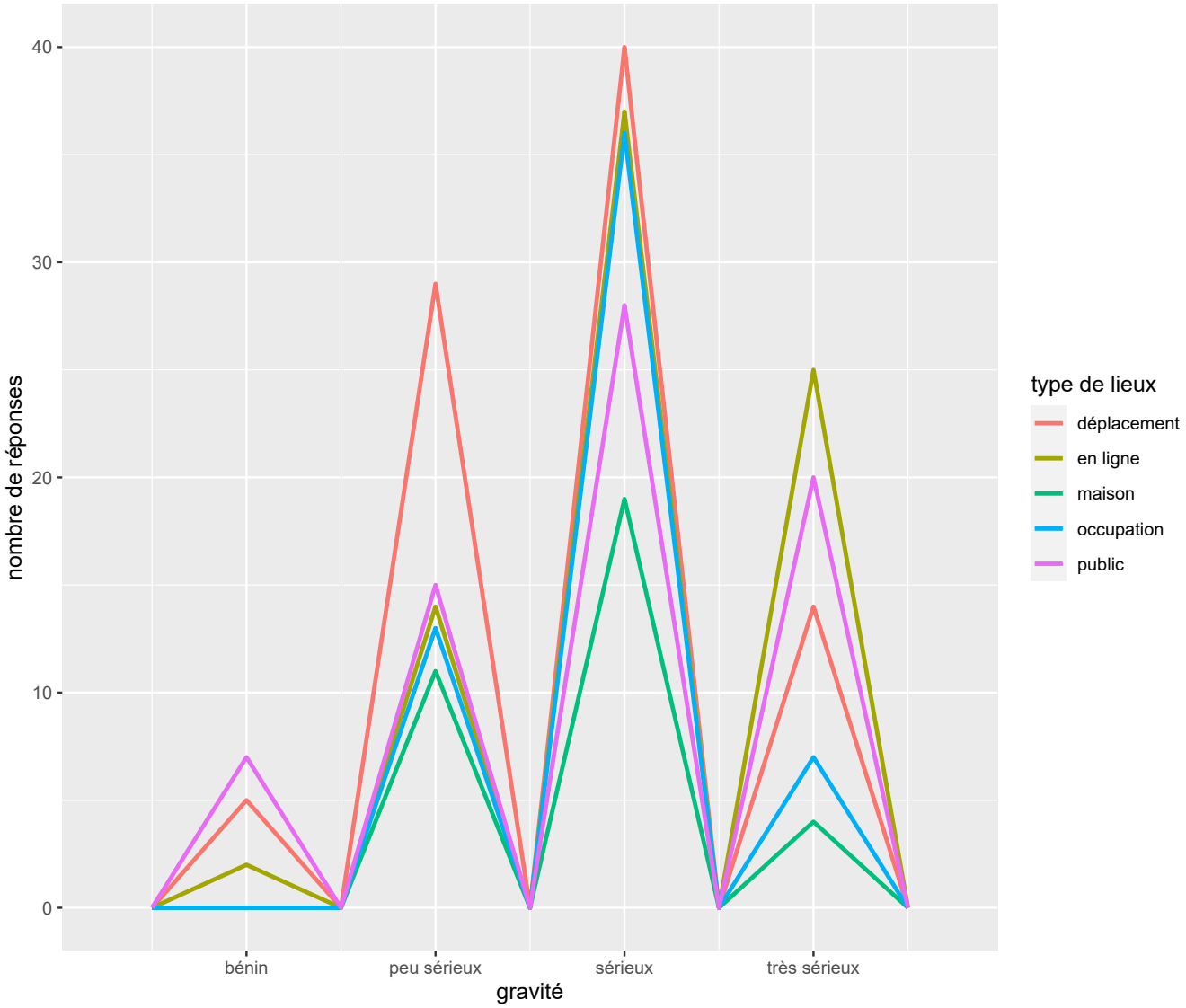

Graphique 31 : La gravité des actes haineux selon le type de lieux

Des études suggèrent que la perception de gravité d'un acte haineux peut varier selon certains facteurs socioéconomiques, notamment en raison de variations des niveaux de violence subis ou observés à travers différentes communautés (Meyer, 2015). Nos données ne permettent pas directement de vérifier ce paramètre. Néanmoins, quelques constats s'imposent. On remarque d'abord que très peu de victimes et témoins ont jugé que l'acte haineux qu'ils ou elles avaient vécu était bénin. La plupart ont plutôt décrit l'acte haineux comme étant sérieux, avec des nombres comparables pour les actes peu sérieux et très sérieux.

En portant notre attention sur les divers types de lieux, deux distributions se démarquent des autres. Premièrement, les actes haineux commis lors de déplacements seraient proportionnellement plus nombreux à avoir été jugés « peu sérieux ». Deuxièmement, les actes haineux en ligne arrivent à l'avant-dernier rang des actes jugés « peu sérieux », au deuxième rang des actes « sérieux » et au premier rang des actes « très sérieux ». Ainsi, parmi notre échantillon, les actes haineux commis en ligne auraient été ceux les plus souvent jugés comme ayant le niveau de gravité le plus élevé.

Une régression évaluant les effets des divers lieux sur la gravité d'un acte haineux ne permet pas de conclure à l'existence d'une forte relation entre les deux. Le modèle statistique note seulement qu'il est probable que les actes commis en ligne augmentent légèrement le degré de gravité d'un acte haineux ($\beta = 0.295626$).

régression linéaire (gravité)	estimation	erreur standard	valeur *t*	p = P(>|*t*|)
α	2.794118	0.134361	20.795641	1.967579×10-61
déplacement	-0.078209	0.158202	-0.494360	0.621390
occupation	0.098739	0.170333	0.579684	0.562534
en ligne	0.295626	0.161003	1.836151	0.067260 (*)
public	0.077311	0.163772	0.472064	0.637202

Tableau 7 : Résultats de la régression linéaire sur l'effet des différents lieux sur la gravité des actes haineux

Le modèle de régression linéaire ci-haut suggère que le fait qu'un acte haineux se produise en ligne augmente le degré moyen de gravité de l'acte de 0.3 sur une échelle de 4 (7.5%), un effet visible mais assez faible. Ainsi, selon nos données, il n'y aurait pas d'effet significatif entre le type de lieux et la gravité d'un acte haineux.

En revanche, les nombres de victimes et d'auteur.e.s d'un acte haineux sont liées de manière plus prononcée à la gravité de l'acte haineux. Il est difficile de mesurer précisément les effets du nombre de victimes et d'auteur.e.s en raison des choix de réponses limités : de 1 à 3 ou plus; et de 1 à 5 ou plus. Néanmoins, il est possible d'organiser les réponses des répondant.e.s à ces questions selon deux échelles, l'une allant de 1 à 3 et l'autre de 1 à 5. En estimant la variation du degré de gravité d'un acte haineux selon les scores obtenus sur les échelles de nombres de victimes et d'auteur.e.s, nous obtenons les résultats suivants :

régression linéaire (gravité)	estimation	erreur standard	valeur *t*	p = P(>|*t*|)
α	2.330960	0.104212	22.367402	0.000000
# victimes	0.189326	0.052855	3.581984	0.000399 (***)
# auteurs	0.099623	0.029845	3.338029	0.000952 (***)

Tableau 8 : Résultats de la régression linéaire sur l'effet du nombre de victimes et d'auteur.e.s sur le niveau de gravite d'un acte haineux

Ce modèle indique qu'il y aurait un lien positif entre les variables de nombres de victimes et d'auteurs rapportés sur des échelles de 1 à 3 et 1 à 5. Cependant, ce lien est relativement faible : l'ajout d'un point sur l'échelle de nombre de victimes augmenterait le degré de gravité d'un acte haineux de seulement 0.19 sur 4, alors que l'ajout d'un.e auteur.e augmenterait le même degré de 0.1 sur 4. De plus, le coefficient de détermination, valeur de r2, n'est que de 0.1278 dans ce modèle, ce qui signifie que les deux variables de nombres de victimes et d'auteurs n'expliquent qu'environ 13% des variations du degré de gravité des actes haineux.

Il est possible que des données plus précises quant aux nombres de victimes et d'auteur.e.s augmenteraient les liens entre les variables et leur valeur explicative. Certaines études établissent notamment un lien entre les actes haineux, un plus grand nombre d'auteur.e.s et des niveaux de violence plus élevés (Lantz et Kim, 2019). Sur la base de nos données, nous pouvons estimer le rôle de ces variables sur le degré de gravité d'un acte haineux à l'aide d'intervalles de confiance, représentés par les zones ombragées des deux courbes dans le graphique suivant :

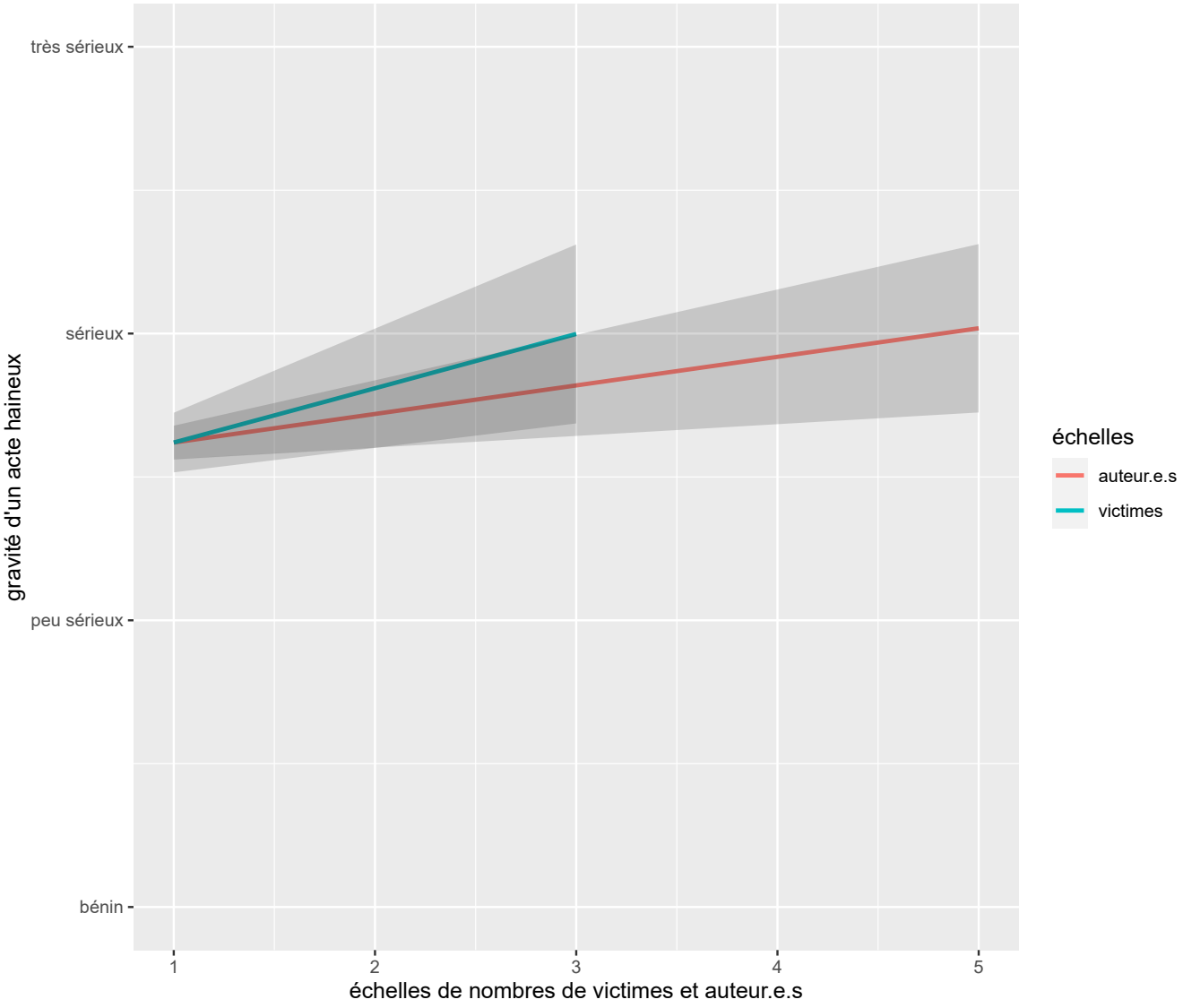

Graphique 32 : Le nombre de victimes et d'auteur.e.s et la gravité d'un acte haineux

Comme le représente ce graphique, un acte haineux avec un.e seul.e auteur.e et une seule victime aurait un niveau de gravité moyen entre « peu sérieux » et « sérieux ». Toute chose étant égale par ailleurs, l'ajout de deux autres victimes ou plus augmenterait la gravité moyenne en suivant la droite du nombre de victimes, jusqu'au niveau « sérieux ». Si quatre auteur.e.s ou plus étaient ajoutés, l'augmentation du niveau de gravité suivrait la pente du nombre d'auteur.e.s et le degré moyen de gravité serait très près du niveau « très sérieux ».

Conclusion

Ce chapitre a dressé un portrait de plus de 360 actes haineux recensés dans le sondage. Une attention particulière a été portée à la manière par lesquelles divers types de lieux peuvent structurer les manifestations de la haine. Nos données suggèrent que certains types de lieux favorisent la présence de certains motifs haineux. Par exemple, le cyberespace favorise les motifs haineux visant la couleur de peau, l'orientation politique, l'ethnicité et la religion. Les types de lieux sembleraient aussi avoir un effet sur les nombres de victimes et d'auteur.e.s, notamment en ligne, où les actes haineux sont commis par un plus grand nombre d'individus et vise un plus grand nombre de personnes. Finalement, ces paramètres suggèrent que le cyberespace serait un endroit où les actes haineux seraient généralement plus graves qu'ailleurs.

Conclusion générale

Les actes à caractère haineux font l'objet d'une attention croissante au Québec, que ce soit de la part des autorités politiques, des services de police, des organisations communautaires ou des chercheur.e.s. Cependant, beaucoup reste à faire pour bien comprendre cette réalité multiforme. C'est dans ce cadre que le CPRMV a réalisé ce rapport de recherche pour dégager des tendances à propos des actes haineux au Québec et proposer des pistes d'action pour une meilleure prévention sur la base des expériences vécues par les personnes ciblées, témoins ainsi que l'ensemble de la population.

Cet état des lieux, qui demeure imparfait du fait des difficultés de récolter des données complètes, permet de tirer un certain nombre de conclusion et d'éclairer nos projets. Il montre que la haine est nettement plus répandue que ne le laissent croire les données policières, ce qui est en phase avec les recherches menées au Québec comme ailleurs. Il permet en outre de comprendre le décalage entre une majorité de la population qui est très peu ciblée par les actes haineux et des minorités, en particulier sexuelles, religieuses et culturelles, pour qui cette réalité est très présente, tant en termes d'actes subis que de peur vécue.

Les ressources disponibles apparaissent comme nettement insuffisantes pour les personnes ciblées et témoins, qui rapportaient par ailleurs très peu les actes à la police, optant plutôt pour des solutions informelles comme en parler aux proches ou garder l'événement pour elles-mêmes. Ces constats nous poussent à revoir les ressources disponibles, à développer de nouvelles méthodes pour rapporter les actes haineux, à renforcer le rôle des témoins et à coaliser les parties prenantes de la prévention (institutions publiques, forces policières, organismes communautaires, militants). Les recommandations de ce rapport éclaireront l'action du CPRMV en matière d'actes à caractère haineux pour les prochaines années.

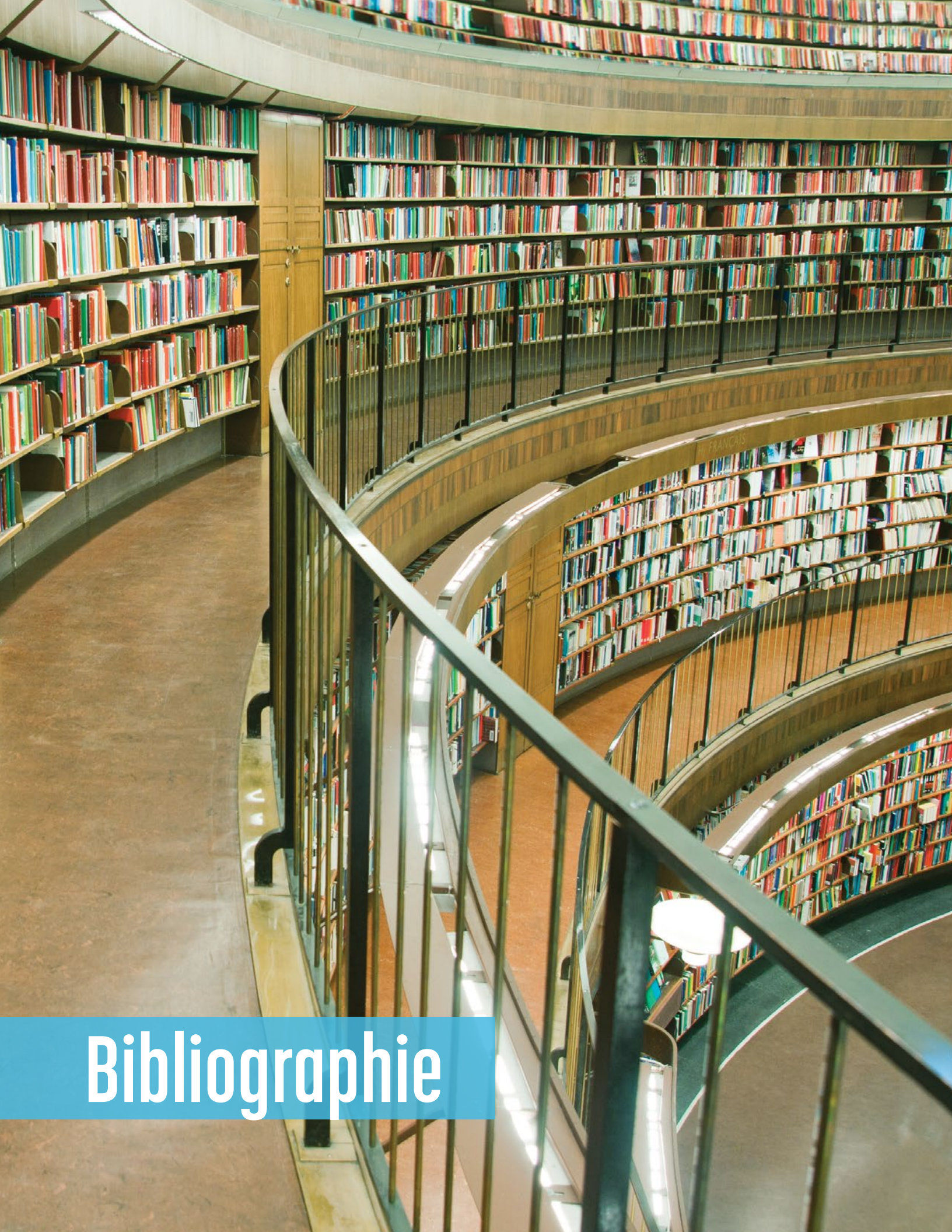

Bibliographie

Allen, Mary. 2014. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2012 ». Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2014001/article/14028-fra.pdf

Allen, Mary. 2015. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2013 ». Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2015001/article/14191-fra.pdf.

Allen, Mary et Boyce, Jillian. 2013. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2011 ». Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11822-fra.pdf

Alix. s. d. « Carte interactive - Google ». Alix. Consulté le 13 novembre 2021. https://alix.interligne.co/carte-interactive-google/.

Andresen, Martin A., Andrea S. Curman et Shannon J. Linning. 2017. « The Trajectories of Crime at Places: Understanding the Patterns of Disaggregated Crime Types ». Journal of Quantitative Criminology 33 (3): 427-49. https://doi.org/10.1007/s10940-016-9301-1.

Armony, Victor., Hassaoui, Mariam et Massimiliano, Mulone. 2019. « Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées : Analyse des données du Service de police de la Ville de Montréal et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial, Rapport remis au SPVM ». https://spvm.qc.ca/upload/Rapport_Armony-Hassaoui-Mulone.pdf

Armony, Victor., Hassaoui, Mariam et Massimiliano Mulone. 2021. « Portrait de recherche sur les interpellations dans le dossier de profilage, Rapport présenté au Service de police de la ville de Repentigny ». https://cridaq.uqam.ca/wp-content/uploads/2021/09/Rapport-Armony-Hassaoui-Mulone-SPVR.pdf

Athwal, Harmit, Jenny Bourne, et Rébecca Bois. 2010. « Racial Violence: The Buried Issue ». Social Welfare. Institute of Race Relations. https://www.bl.uk/collection-items/racial-violence-the-buried-issue.

Benier, Kathryn. 2017. « The Harms of Hate: Comparing the Neighbouring Practices and Interactions of Hate Crime Victims, Non-Hate Crime Victims and Non-Victims ». International Review of Victimology 23 (2): 179-201. https://doi org/10.1177/0269758017693087.

Benier, Kathryn. 2019. « The People or the Place? An Analysis of the Protective Factors of Hate Crime in Multiethnic Neighbourhoods in Australia ». Australian Journal of Social Issues 54 (2): 157-72. https://doi.org/10.1002/ajs4.63.

Bradburn, Norman M., Sudman, Seymour; Blair, Ed et Stocking, Carol. 1978. « Question Threat and Response Bias ». Public Opinion Quarterly 42 (2): 221-34. https://doi.org/10.1086/268444.

Brennan, Shannon, et Dauvergne, Mia. 2011. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2010 ». Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2011001/article/11523-fra.pdf?st=i1rCkWiC

Brown, Rupert et Walters, Mark. 2016. « Findings from the Sussex Hate Crime Project. Submission to the Parliamentary Inquiry into hate crime and its violent consequences ». http://sro.sussex.ac.uk/67262/3/Parliamentary%20inquiry%20submissionBrown%26Walters%20%281%29.pdf

Campbell, Rosie. 2014. « Not Getting Away with It: Linking Sex Work and Hate Crime in Merseyside ». Dans Responding to Hate Crime: The Case for Connecting Policy and Research. Policy Press. https://doi.org/10.1332/policypress/9781447308768.003.0005.

Chakraborti, Neil, et Jon Garland. 2012. « Reconceptualizing hate crime victimization through the lens of vulnerability and “difference” ». Theoretical Criminology 16 (novembre): 499-514. https://doi.org/10.1177/1362480612439432.

Chakraborti, Neil, et Jon Garland. 2015. Hate Crime: Impact, Causes & Responses. 2e éd. London. https://doi.org/10.4135/9781473918108.

Chakraborti, Neil; Garland, Jon; Stevie-Jade Hardy. 2014. « The Leicester Hate Crime Project Findings and Conclusions, Executive Summary ». University of Leicester.

Chakraborti, Neil. 2015. « Framing the Boundaries of Hate Crime ». Dans Routledge Handbook of Hate Crimes ».

Cheng, Wen, William Ickes, et Jared B. Kenworthy. 2013. « The Phenomenon of Hate Crimes in the United States ». Journal of Applied Social Psychology 43 (4): 761-94. https://doi.org/10.1111/jasp.12004.

Cherney, A., et W. H. Chui. 2009. Policing Ethnically and Culturally Diverse Communities. Oxford University Press. https://espace.library.uq.edu.au/view/UQ:166221.

Cherney, Adrian, et Kristina Murphy. 2011. « Understanding the Contingency of Procedural Justice Outcomes ». Policing 5 (août): 228-35. https://doi.org/10.1093/police/par030.

Chongatera, Godfred. 2013. « Hate-Crime Victimization and Fear of Hate Crime Among Racially Visible People in Canada: The Role of Income as a Mediating Factor ». Journal of Immigrant & Refugee Studies 11 (1): 44-64. https://doi.org/10.1080/15562948.2013.759037.

Cole, David et Gittens, Margaret. 1995. « Rapport de la Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario ». Commission sur le racisme systémique dans le système de justice pénale en Ontario. https://www.torontopubliclibrary.ca/detail.jsp?Entt=RDM786559&R=786559

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2019. « Les actes haineux à caractère xénophobe, notamment islamophobe: résultats d'une recherche menée à travers le Québec ». Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. https://www.cdpdj.qc.ca/storage/app/media/publications/etude_actes_haineux.pdf

Cotter, Adam. 2019. « La victimisation criminelle au Canada, 2019 ». Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2021001/article/00014-fra.pdf?st=SpGXxM1w

Craig, Kellina M. 1996. « Hate Crimes: The Rising Tide of Bigotry and Bloodshed, by Jack Levin and Jack McDevitt. New York, Plenum, 1993, Xx, 287 Pp. » Aggressive Behavior 22 (3): 229-30. https://doi.org/10.1002/(SICI)1098-2337(1996)22:3<229::AID-AB8>3.0.CO;2-H.

Craig, Kellina M. 2002. « Examining hate-motivated aggression: A review of the social psychological literature on hate crimes as a distinct form of aggression ». Aggression and Violent Behavior 7 (1): 85-101. https://doi.org/10.1016/S1359-1789(00)00039-2.

Dauvergne, Mia. 2010. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2009 » Juristat, 29, 5–16. Catalogue no. 85-002-X.

Dowden, Cara, et Shannon Brennan. 2012. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2010 ». Statistique Canada.https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2012001/article/11635-fra.pdf?st=HvjwS37l.

Dunbar, Edward. 2006. « Race, Gender, and Sexual Orientation in Hate Crime Victimization: Identity Politics or Identity Risk? », Violence and Victims 21 (3): https://doi.org/10.1891/vivi.21.3.323.

Ducol, Benjamin et Girard, Aurélie. 2021. « Crimes et incidents haineux au Québec : Un état des lieux imparfait… à parfaire ». Dans D. Helly (dir.). Rétablir l'ordre. Peur, méfiance, haine des minorités culturelles et sexuelles (p. 167-213). Les Classiques des sciences sociales.

Fashola, Sidiqat. 2011. « Comprendre les répercussions des crimes haineux sur les collectivités : une étude de cas. Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels, n. 4 ». Ministère de la Justice du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr4-rd4/p4.html

Fetzer, Matthew D., et Frank S. Pezzella. 2019. « The Nature of Bias Crime Injuries: A Comparative Analysis of Physical and Psychological Victimization Effects ». Journal of Interpersonal Violence 34 (18): 3864-87. https://doi.org/10.1177/0886260516672940.

Frankfort-Nachmias, Chava et David Nachmias. 2008. « Questionnaire Construction » Dans Frankfort-Nachmias, Chava et David Nachmias (Eds.) Research Methods in the Social Sciences. Worth Publishers.

Frankfort-Nachmias, Chava et David Nachmias. 2008. « Survey Research » Dans Frankfort-Nachmias, Chava et David Nachmias (Eds.) Research Methods in the Social Sciences. Worth Publishers.

Funnell, Corinne. 2015. « Racist Hate Crime and the Mortified Self: An Ethnographic Study of the Impact of Victimization ». International Review of Victimology 21 (1): 71-83. https://doi.org/10.1177/0269758014551497.

Gainey, Randy, Mariel Alper et Allison T Chappell. 2011. Fear of Crime Revisited: Examining the Direct and Indirect Effects of Disorder, Risk Perception, and Social Capital. American Journal of Criminal Justice 36(2) :120-137.

Garland, Jon, et Paul Hodkinson. 2014. « ‘F**king Freak! What the Hell Do You Think You Look Like?’: Experiences of Targeted Victimization Among Goths and Developing Notions of Hate Crime ». The British Journal of Criminology 54 (4): 613-31. https://doi.org/10.1093/bjc/azu018.

Gladfelter, Andrew S., Brendan Lantz, et R. Barry Ruback. 2017. « The Complexity of Hate Crime and Bias Activity: Variation across Contexts and Types of Bias ». Justice Quarterly 34 (1): 55-83. https://doi.org/10.1080/07418825.2015.1096952.

Gouvernement du Canada, Gendarmerie royale du Canada. 2016. « GRC en C.-B. – Programmes et services ». Consulté le 13 novembre 2021. https://bc-cb.rcmp-grc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=2100&languageId=4&contentId=45304.

Hall, Nathan. 2015. « Understanding Hate Crimes: Sociological and Criminological Perspectives ». Dans Routledge Handbook of Hate Crimes.

Hall, Nathan, Abbee Corb, Paul Giannasi et John G. D. Grieve (dir.). 2015. The Routledge International Handbook on Hate Crime. Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203578988.

Hardy, Stevie-Jade, et Neil Chakraborti. 2019. Blood, Threats and Fears: The Hidden Worlds of Hate Crime Victims. 1st ed. 2020 edition. Cham, Switzerland: Palgrave Pivot.

Hassenteufel, Patrick. 2010. « Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics ». Informations sociales 157 (1): 5058.

Henson, Billy, et Bradford W. Reyns. 2015. « The Only Thing We Have to Fear Is Fear Itself…and Crime: The Current State of the Fear of Crime Literature and Where It Should Go Next ». Sociology Compass 9 (2): 91-103. https://doi.org/10.1111/soc4.12240.

Herek, Gregory, Jeanine Cogan, et Roy Gillis. 2002. « Victim Experiences in Hate Crimes Based on Sexual Orientation ». Journal of Social Issues 58 (2): 319-39. https://doi.org/10.1111/1540-4560.00263.

Hilgartner, Stephen, et Charles L. Bosk. 1988. « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model ». American Journal of Sociology 94 (1): 53-78. https://doi.org/10.1086/228951.

Hill, James K. 2011. « Guide de Traitement Des Victimes d’actes Criminels : Application de La Recherche à La Pratique Clinique ». Ministère de la Justice Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rech-res/hill.pdf.

Huang, Celia., Kong, Justin., Lp, Jessica et Lin, Kennes. 2021. « A Year of Racist Attacks: Anti-Asian Racism across Canada One Year into the Covid-19 Pandemic ».The Chinese Canadian National Council Toronto Chapter (CCNC Toronto), Chinese Canadian National Council for Social Justice, the Chinese and Southeast Asian Legal Clinic et the Civic Engagement Network Society Of Canada. https://mcusercontent.com/9fbfd2cf7b2a8256f770fc35c/files/35c9daca-3fd4-46f4-a883-c09b8c12bbca/covidracism_final_report.pdf

Ibrahim, Dyna. 2019. « Perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes, 2019 ». Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2020001/article/00014-fra.pdf?st=gMtb8am1.

Iganski, Paul. 2018. « Hate Crime and the City ». University of Bristol. Policy Press Iganski, Paul et Lagou, Spiridoula. 2015. « The Personal Injuries of "Hate Crime" ». Dans Routledge Handbook of Hate Crimes, ch. 3.

Institut de la statistique du Québec, Le bilan démographique du Québec, Édition 2019. Québec, Gouvernement du Québec.

Janhevich, Derek E. 2001. « Les crimes haineux au Canada un aperçu des questions et des sources de données ». Ottawa: Statistique Canada. http://www.publications.gc.ca/pub?id=96623&sl=1.

Keel, Chloe, Rebecca Wickes, et Kathryn Benier. 2021. « The Vicarious Effects of Hate: Inter-Ethnic Hate Crime in the Neighborhood and Its Consequences for Exclusion and Anticipated Rejection ». Ethnic and Racial Studies. https://doi.org/10.1080/01419870.2021.1930094.

Killias, M. 2000. « Different Measures of Vulnerability in Their Relation to Different Dimensions of Fear of Crime ». British Journal of Criminology 40 (3): 437-50. https://doi.org/10.1093/bjc/40.3.437.

Kutateladze, Besiki Luka. 2021. « Acting "Straight": Socio-Behavioral Consequences of Anti-Queer Hate Crime Victimization ». Justice Quarterly 0 (0): 1-23. https://doi.org/10.1080/07418825.2021.1906931.

Kutateladze, Ivar. 2013. « Determinants of Social Desirability Bias in Sensitive Surveys: A Literature Review ». Quality & Quantity 47 (4): 2025-47. https://doi.org/10.1007/s11135-011-9640-9.

Lantz, Brendan, et Joonggon Kim. 2019. « Hate Crimes Hurt More, but so Do Co-Offenders: Separating the Influence of Co-Offending and Bias on Hate-Motivated Physical Injury ». Criminal Justice and Behavior 46 (3): 437-56. https://doi.org/10.1177/0093854818810314.

Leber, Ben, 2017. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2015 ». Ottawa: Statistique Canada. http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2017001/article/14832-fra.pdf

Legislative Services Branch. 2021. "Consolidated Federal Laws of Canada, Criminal Code." June 29, 2021. https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/acts/C-46/section-718.2.html.

Malcom, Zachary T., et Brendan Lantz. 2021. « Hate Crime Victimization and Weapon Use ». Criminal Justice and Behavior 48 (8): 1148-65. https://doi.org/10.1177/0093854820983848.

Mason-Bish, Hannah. 2018. « Beyond the Silo: Rethinking hate crime and intersectionality ». Dans The Routledge International Handbook on Hate Crime. Routledge.

Mason-Bish, Hannah. 2010. « Future Challenges for Hate Crime Policy: Lessons from the Past». Dans Hate Crime: Concepts, Policy, Future Directions.

Mason-Bish, Hannah. 2014. « We Need to Talk about Women: Examining the place of Gender in Hate Crime Policy ». Dans Responding to Hate Crime: The Case for Connecting Policy and Research. Policy Press.

Mason-Bish, Hannah, et Marian Duggan. 2020. « 'Some Men Deeply Hate Women, and Express That Hatred Freely': Examining Victims' Experiences and Perceptions of Gendered Hate Crime ». International Review of Victimology 26 (1): 112-34. https://doi.org/10.1177/0269758019872903.

McDevitt, Jack; Balboni Jennifer; Garcia, Luis; Gu, Joann. 2001. « Consequences for Victims: A Comparison of Bias- and Non-Bias-Motivated Assaults ». American Behavioral Scientist 45 (4): 697-713. https://doi.org/10.1177/0002764201045004010.

Messner, Steven F.; Mchugh Suzanne; Felson, Richard B. 2004. « Distinctive characteristics of assaults motivated by bias ». Criminology 42 (août): 585-618. https://doi.org/10.1111/j.1745-9125.2004.tb00530.x.

Ministère de la Sécurité Publique du Québec. s. d. « Criminalité au Québec - Principales tendances 2015 ».

Ministry of the Attorney General and the Minister of Community Safety and Correctional Services of Ontario. 2006. Addressing Hate Crime in Ontario: Final Report of the Hate Crimes Community Working Group to the Attorney General and the Minister of Community Safety and Correctional Services. Strategy, Recommendations, Priorities for Action. Report. JAB. Hate Crimes Community Working Group. https://tandis.odihr.pl/handle/20.500.12389/19921.

Moreau, Greg. 2021. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2019 ». Ottawa: Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00002-fra.html.

Moreau, Greg. 2021. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020 ». Ottawa: Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00013-fra.html

Nolan, James, et Yoshio Akiyama. 2002. « Assessing the Climate for Hate Crime Reporting in Law Enforcement Organizations ». The Justice Professional 15 (janvier): 87-103. https://doi.org/10.1080/08884310214028.

Paterson, Jenny L., Rupert Brown, et Mark A. Walters. 2019. « Feeling for and as a Group Member: Understanding LGBT Victimization via Group-Based Empathy and Intergroup Emotions ». British Journal of Social Psychology 58 (1): 211-24. https://doi.org/10.1111/bjso.12269.

Perreault, Samuel. 2014. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 ». Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=brg_rSyy

Perry, Barbara. 2014. Exploring the Community Impacts of Hate Crime. Routledge Handbooks Online. https://doi.org/10.4324/9780203578988.ch4.

Perry, Barbara. 2001. In the Name of Hate: Understanding Hate Crimes. New York: Routledge. https://doi.org/10.4324/9780203905135.

Perry, Barbara, et Shahid Alvi. 2012. « 'We Are All Vulnerable': The in Terrorem Effects of Hate Crimes ». International Review of Victimology 18 (1): 57-71. https://doi.org/10.1177/0269758011422475.

Pezzella, Frank S., et Matthew D. Fetzer. 2017. « The Likelihood of Injury Among Bias Crimes: An Analysis of General and Specific Bias Types ». Journal of Interpersonal Violence 32 (5): 703-29. https://doi.org/10.1177/0886260515586374.

Pickles, James. 2021. « Designing hate crime reporting devices: An exploration of young LGBT+ people's report needs ». Journal of LGBT Youth 18 (4): 394-420. https://doi.org/10.1080/19361653.2019.1685057.

Potvin, Maryse et Stéphanie Tremblay. 2021. « De la peur à la haine. Discours racistes « ordinaires » sur l'attentat à la Mosquée de Québec en 2017». Dans Rétablir l'ordre : Peur, méfiance, haine des minorités culturelles et sexuelles ». Sous la direction de Denise Helly, 186-242. Chicoutimi: Les classiques des sciences sociales.

Rasinski, Kenneth A. 1989. « The Effect of Question Wording on Public Support for Government Spending ». The Public Opinion Quarterly 53 (3): 388-94.

Roberts, Julian V. 1995. « Disproportionate harm : Hate crime in Canada », 87.
Salkind, Neil. 2010. Encyclopedia of Research Design. Thousand Oaks, California. https://doi.org/10.4135/9781412961288.

Service de police de la Ville de Montréal. s. d. « Crime haineux et incident à caractère haineux - Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ». Consulté le 13 novembre 2021. https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Crime-haineux-et-incident-a-caractere-haineux.

Service de police de la Ville de Montréal. 2021. Rapport annuel 2020, Montréal, SPVM.

Service de police de la Ville de Montréal, 2016, « Rapport Annuel 2015 du Service de Police de la Ville de Montréal », http://rapportspvm2015.ca/app/uploads/2016/05/Statistiques-2015-fr_v6.pdf PVM 2021

Shaw, Margaret. 2002. Preventing Hate Crimes: International Strategies and Practice. International Centre for the Prevention of Crime. https://www.deslibris.ca/ID/220278.

Stermac, Lana E., et Peter M. Sheridan. 1993. « Anti-Gay/Lesbian Violence: Treatment Issues ». Canadian journal of human sexuality 2 (1): 33-38.

Tourangeau, Roger, Norman Bradburn, et Roy D'Andrade. 1989. « Carryover Effects in Attitude Surveys ». Public Opinion Quarterly 53 (décembre). https://doi.org/10.1086/269169.

UK College of Policing. s. d. « Hate crime ». Consulté le 13 novembre 2021. https://www.app.college.police.uk/app-content/major-investigation-and-public-protection/hate-crime/.

Wachholz, Sandra. 2005. « Hate Crimes Against the Homeless: Warning-Out New England Style ». Journal of sociology and social welfare. 32 (4): 141–163.

Walsh, Phil, et Mia Dauvergne. 2009. « Les crimes haineux déclarés par la police au Canada, 2007 ». Ottawa: Statistique Canada. https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2009002/article/10844-fra.html.

Walters, Mark A, Jenny L Paterson, Liz McDonnell, et Rupert Brown. 2020. « Group Identity, Empathy and Shared Suffering: Understanding the 'Community' Impacts of Anti-LGBT and Islamophobic Hate Crimes ». International Review of Victimology 26 (2): 143-62. https://doi.org/10.1177/0269758019833284.

Weisburd, David. 2015. « The Law of Crime Concentration and the Criminology of Place* ». Criminology 53 (2): 133-57. https://doi.org/10.1111/1745-9125.12070.

Wenger, Marin R., et Brendan Lantz. 2021. « Hate Crime and Place: The Spatial and Temporal Concentration of Bias-Motivated Crime in Washington, D.C ». Journal of Interpersonal Violence, janvier. https://doi.org/10.1177/0886260520987817.

Wilkin, David. 2019. Disability Hate Crime: Experiences of Everyday Hostility on Public Transport. 1st ed. 2020 edition. Cham: Palgrave Pivot.

Zempi, Irene. 2014. « Responding to the Needs of Victims of Islamophobia ». Dans Responding to Hate Crime: The Case for Connecting Policy and Research.

Zempi, Irene, et Imran Awan. 2017. Islamophobia: Lived Experiences of Online and Offline Victimisation. https://doi.org/10.1332/policypress/9781447331964.001.0001.

Zempi, Irene, et Neil Chakraborti. 2015. « 'They Make Us Feel Like We'Re a Virus': The Multiple Impacts of Islamophobic Hostility Towards Veiled Muslim Women ». International Journal for Crime, Justice and Social Democracy 4 (3): 44-56. https://doi.org/10.5204/ijcjsd.v4i3.236.

Annexes

ANNEXE 1 : PORTRAIT DES RÉPONDANT.E.S

Tableau 1 : Distribution des répondant.e.s selon leur sexe, n= 1843

Sexe*	Nombre de répondant.e.s	Pourcentage des répondant.e.s
Hommes	967	52.5%
Femmes	876	47.5%
Total	1843	100%

Graphique 1 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon le sexe, n= 309

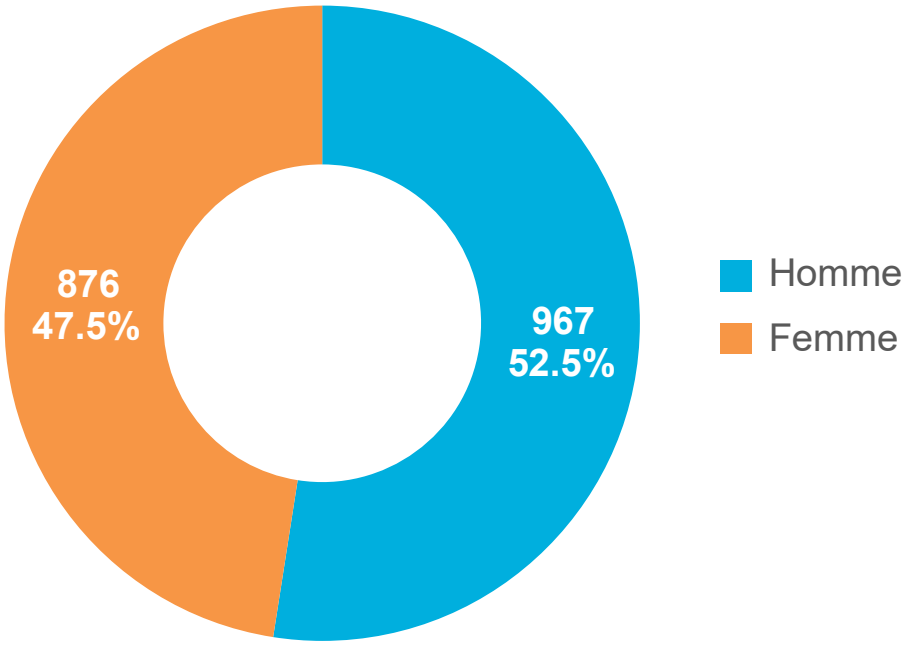

Note :

* *Le questionnaire de sondage ne permet pas l'identification non-binaire.*

Tableau 2 : Distribution des répondant.e.s selon leur revenu annuel

Revenu annuel	Nombre de répondant.e.s	Pourcentage des répondant.e.s
0 -19 999$	116	6.3%
20 000 - 39 999$	292	15.8%
40 000 - 59 999$	385	20.9%
60 000 - 79 999$	306	16.6%
80 000 - 99 999$	235	12.8%
100 000 - 149 999$	362	19.6%
150 000 - 199 999$	100	5.4%
200 000$ +	47	2.6%
Grand Total	1843	100.0%

Graphique 2: Distribution des répondant.e.s selon leur revenu annuel, n= 1843

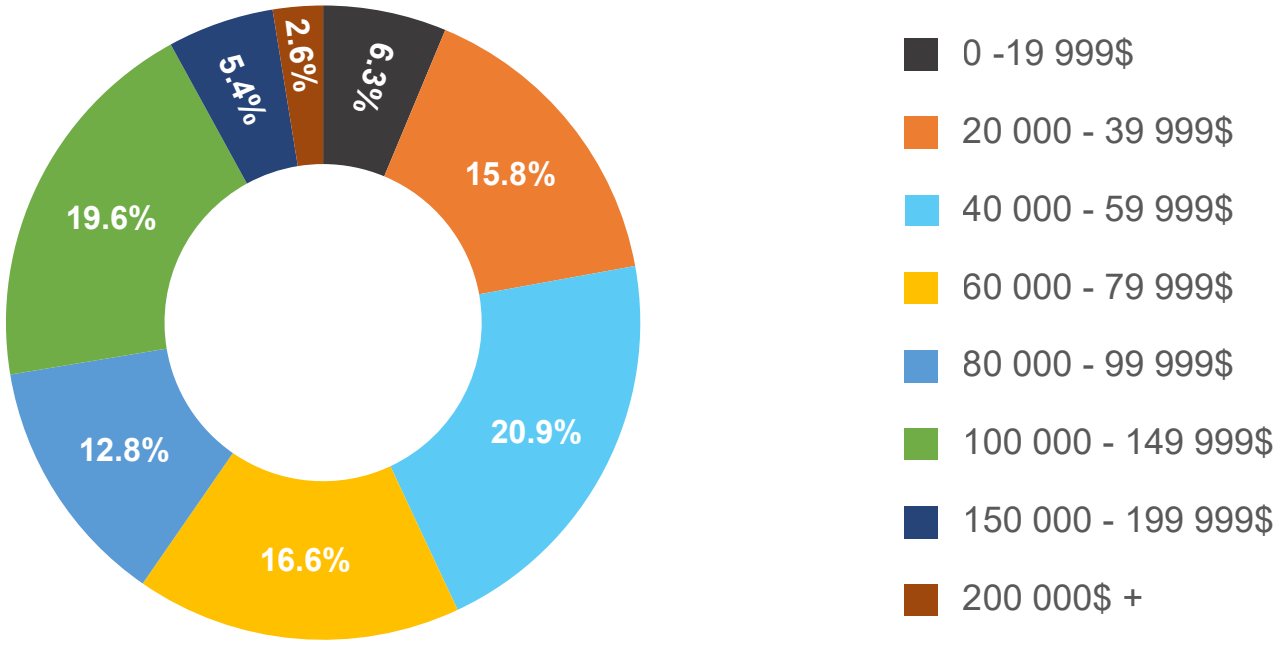

Tableau 3 : Distribution des répondant.e.s selon leur sexe pour chaque tranche de revenu annuel

Revenu annuel	Hommes, nombre	Hommes, en %*	Femmes, nombre	Femmes, en %**
0 -19 999$	54	5.6%	62	7.1%
20 000 - 39 999$	143	14.8%	149	17.0%
40 000 - 59 999$	197	20.4%	188	21.5%
60 000 - 79 999$	162	16.8%	144	16.4%
80 000 - 99 999$	131	13.5%	104	11.9%
100 000 - 149 999$	196	20.3%	166	18.9%
150 000 - 199 999$	53	5.5%	47	5.4%
200 000$ +	31	3.2%	16	1.8%
Grand Total	967	100.0%	876	100.0%

Notes :

* *Proportion de répondant.e.s hommes dans chaque tranche de revenu annuel, par rapport au nombre total d'hommes dans l'échantillon*

** *Proportion de répondantes femmes pour chaque tranche de revenu annuel, par rapport au nombre total de femmes dans l'échantillon*

Tableau 4 : Distribution des répondant.e.s selon leur tranche de revenu annuel

Revenu annuel	Hommes	Femmes	Total	% d'hommes*	Différence en points de %
0 -19 999$	54	62	116	46.6%	-6.9%
20 000 - 39 999$	143	149	292	49.0%	-2.1%
40 000 - 59 999$	197	188	385	51.2%	2.3%
60 000 - 79 999$	162	144	306	52.9%	5.9%
80 000 - 99 999$	131	104	235	55.7%	11.5%
100 000 - 149 999$	196	166	362	54.1%	8.3%
150 000 - 199 999$	53	47	100	53.0%	6.0%
200 000$ +	31	16	47	66.0%	31.9%

Notes :

* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaque tranche de revenu annuel*

Graphique 3: Proportion des répondant.e.s pour chaque tranche de revenu annuel, n=1843

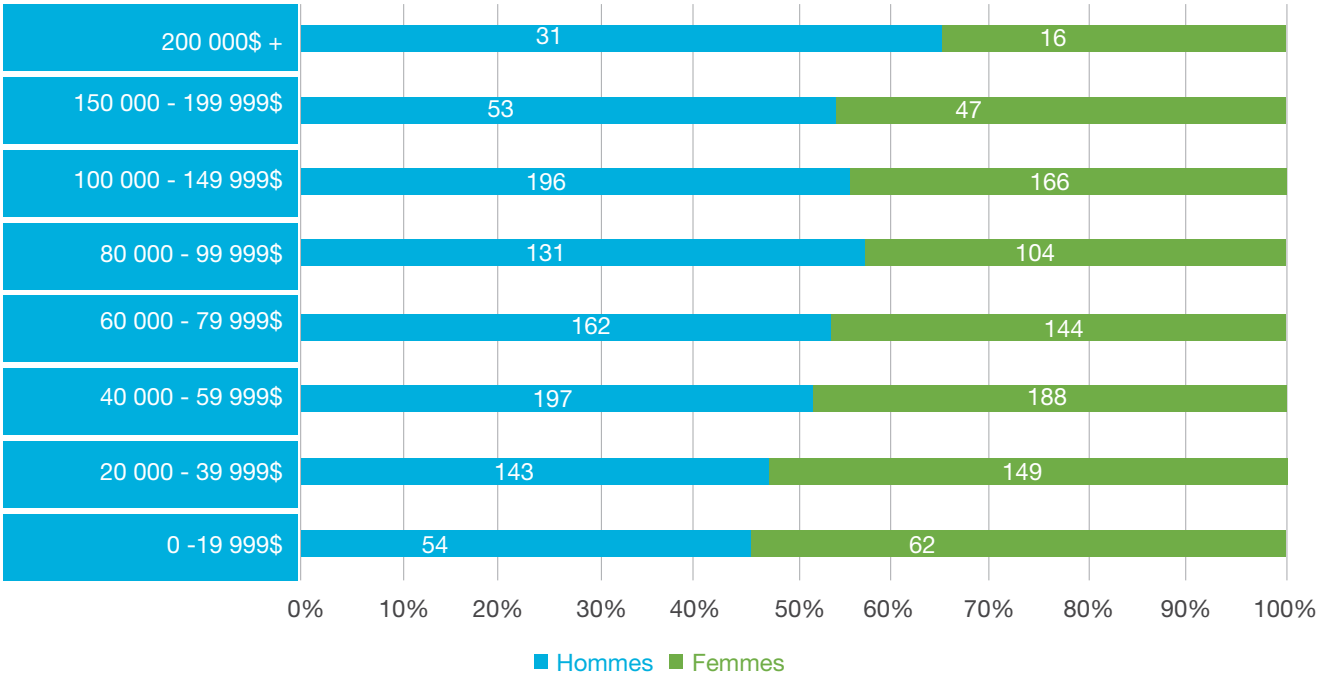

Graphique 4: Distribution des particuliers selon leur tranche de revenu total et leur sexe, pour l'année d'imposition 2017*

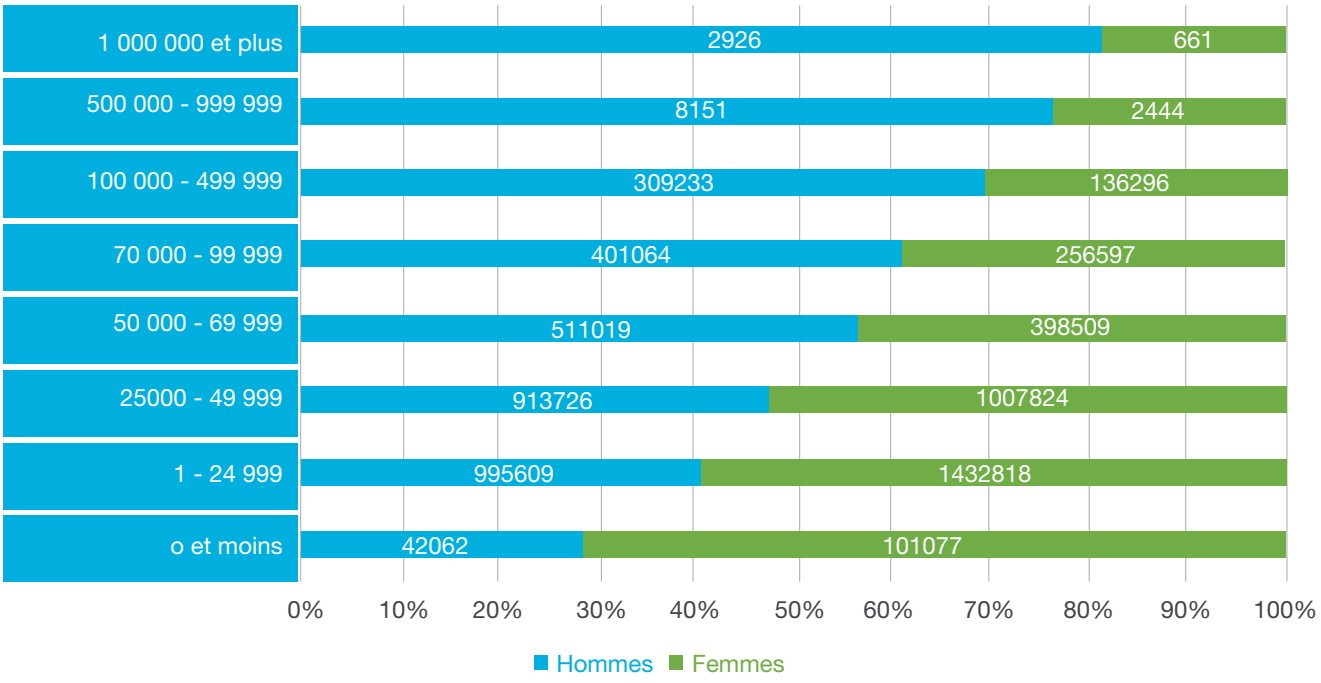

Notes :

* *Source: Revenu Québec, Le revenu total des particuliers. En ligne : https://www.revenuquebec.ca/fr/salle-de-presse/statistiques/le-revenu-total-des-particuliers/*

Tableau 5 : Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse*

Affiliation religieuse	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Agnostique	110	6.0%
Athée	157	8.5%
Bouddhiste	8	0.4%
Chrétienne – catholique	984	53.4%
Chrétienne – autre	60	3.3%
Hindoue	2	0.1%
Humaniste	9	0.5%
Juive	11	0.6%
Musulmane	26	1.4%
Sans affiliation religieuse	443	24.0%
Autres religions	14	0.8%
Spiritualités autochtones	4	0.2%
Sans réponse	15	0.8%
Total	1843	100%

Tableau 6 : Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse*

Affiliation religieuse	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Chrétien – catholique	984	53.4%
Sans affiliation religieuse, agnostique, athée ou humaniste	719	39.0%
Minorités religieuses	125	6.8%
Sans réponse	15	0.8%
Total	1843	99.2%

Notes :

* *Les répondant.e.s se sont s'auto-identifié.e.s. Les catégories visibles dans le tableau sont celles pour lesquelles il y a des effectifs.*

** *« Minorités religieuses » regroupe les catégories suivantes : chrétienne – autre, hindoue, juive, musulmane, autres religions, spiritualités autochtones.*

Graphique 5: Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse, n= 1843

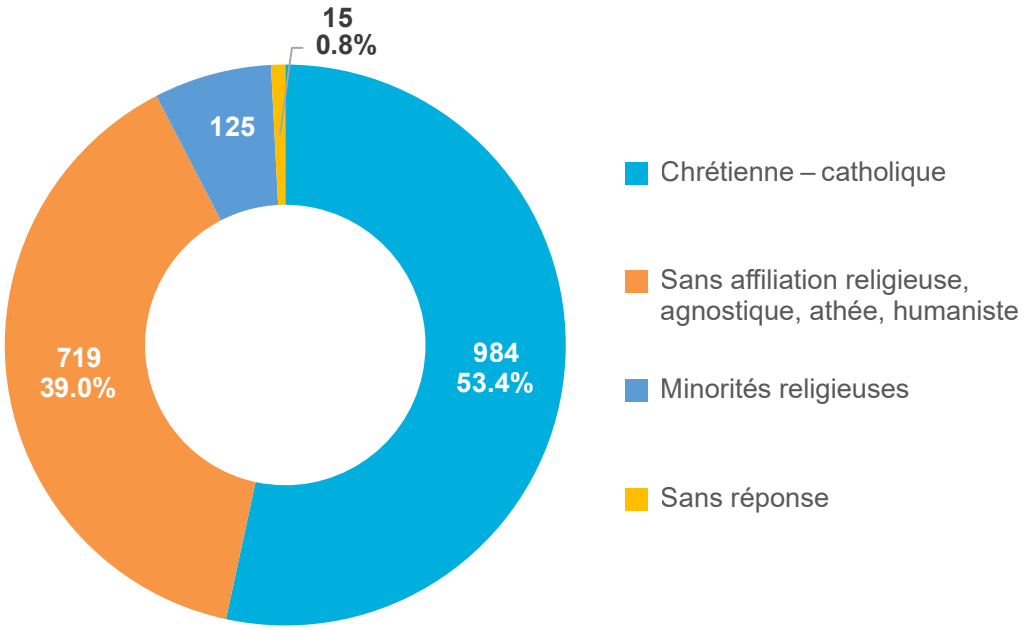

Graphique 6: Distribution des répondant.e.s faisant partie d'une minorité religieuse, n= 134

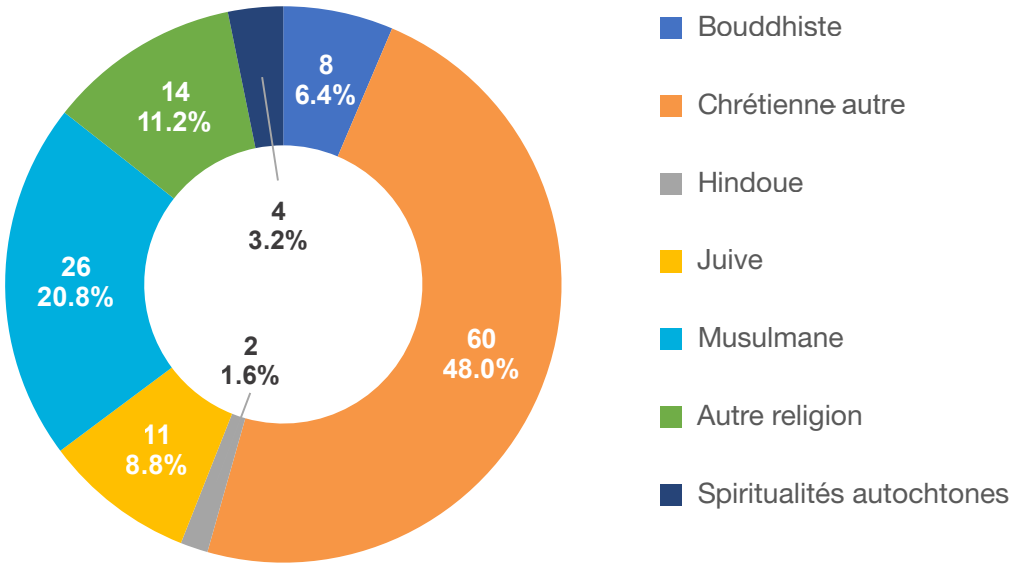

Tableau 7 : Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse et leur sexe

Affiliation religieuse	Hommes	Femmes	Total
Agnostique	62	48	110
Athée	97	60	157
Bouddhiste	6	2	8
Chrétien – catholique	491	493	984
Chrétien – autre	31	29	60
Hindou	2	0	2
Humaniste	3	6	9
Juive	6	5	11
Musulmane	20	6	26
Aucune affiliation religieuse	234	209	443
Autre religion	7	7	14
Spiritualités autochtones	1	3	4
Sans réponse	7	8	15
Total	967	876	1843

Tableau 8 : Distribution des répondant.e.s selon leur affiliation religieuse et leur sexe

Affiliation religieuse	Hommes	Hommes, % *	Femmes	Femmes, % **
Chrétienne – catholique	491	50.8%	493	56.3%
Sans affiliation religieuse, agnostique, athée, humaniste	396	41.0%	323	36.9%
Minorités religieuses	73	7.5%	52	5.9%
Sans réponse	7	0.7%	8	0.9%
Total	967	100.0%	876	100.0%

Notes :

* *Proportion de répondants hommes dans chaque type d'affiliation religieuse, par rapport au nombre total d'hommes dans l'échantillon*

** *Proportion de répondantes femmes pour chaque type d'affiliati on religieuse, par rapport au nombre total de femmes dans l'échantillon*

Graphique 7: Proportion de répondant.e.s hommes et femmes pour chaque type d'affiliation religieuse

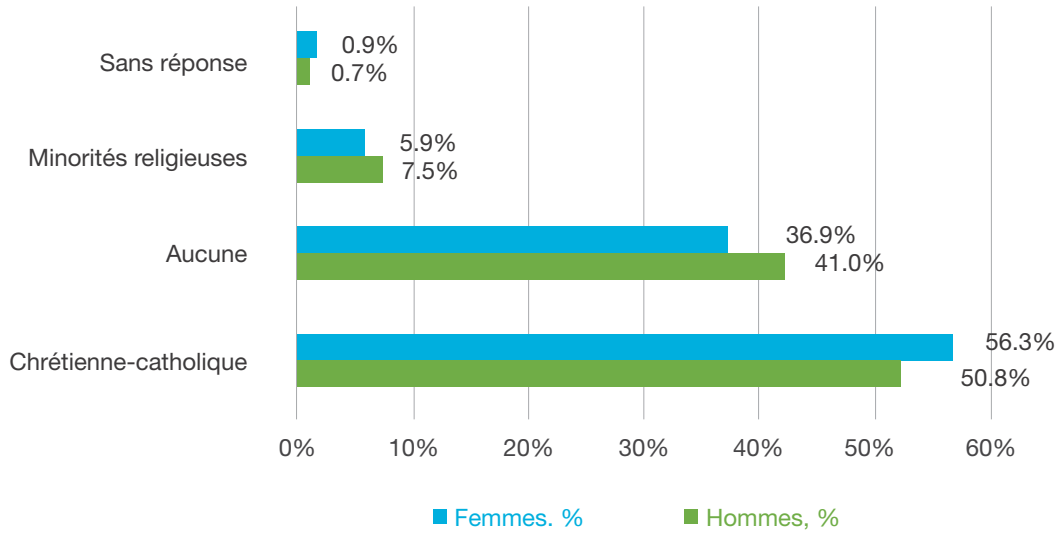

Tableau 9: Proportion d'hommes et de femmes dans chaque type d'affiliations religieuses

Affiliation religieuse	Hommes	Femmes	Total	% d'hommes *	% de femmes *
Chrétienne – catholique	491	493	984	49.9%	50.1%
Sans affiliation religieuse, agnostique, athée, humaniste	396	323	719	55.1%	44.9%
Minorités religieuses	73	52	125	58.4%	41.6%
Sans réponse	7	8	15	46.7%	53.3%
Total	967	876	1843		

Notes :

* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaque tranche de revenu annuel*

Graphique 8: Proportion d'hommes et de femmes dans chaque catégorie d'affiliations religieuses

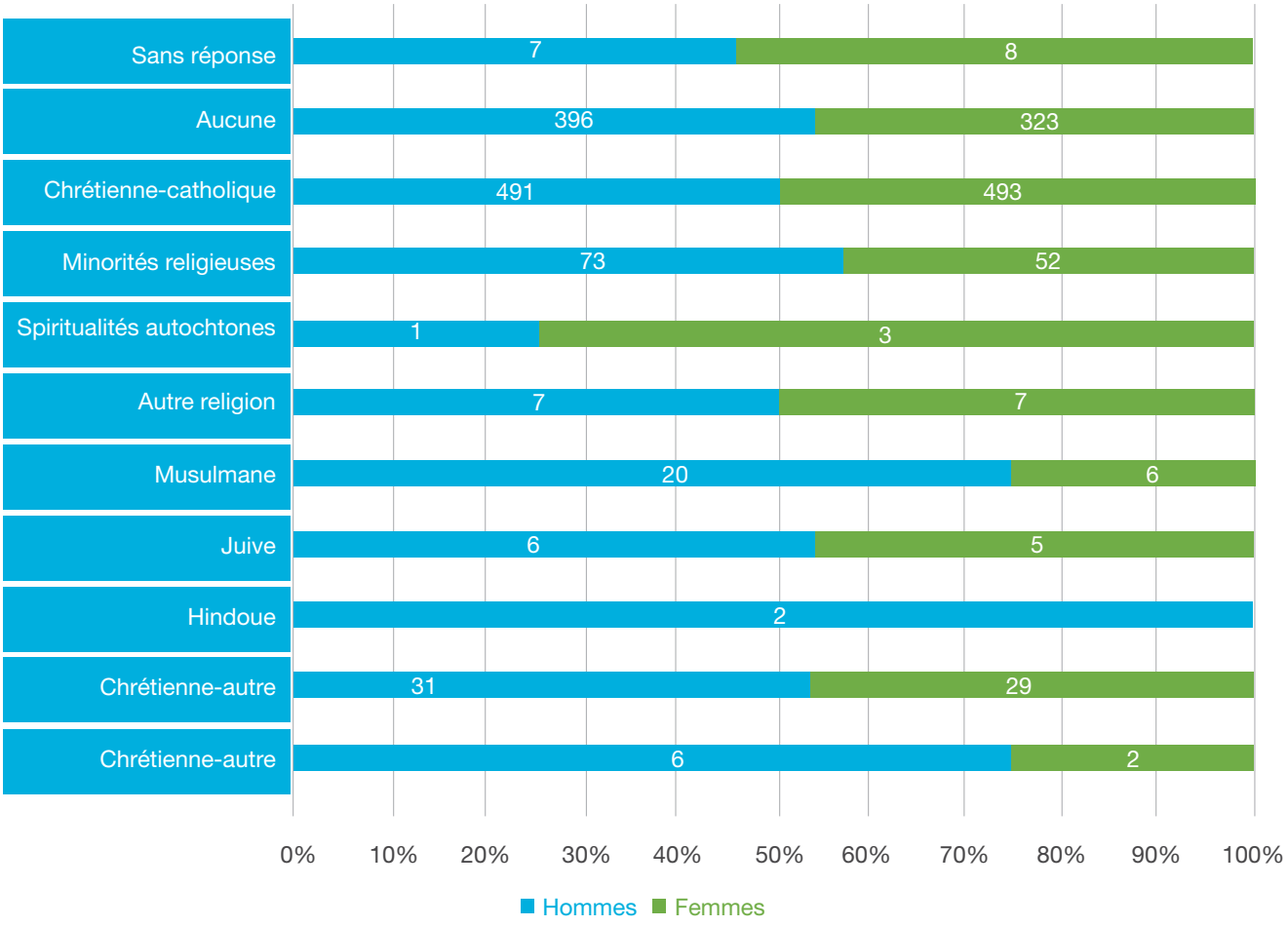

Notes :

* *« Aucune » comprend les personnes athées, agnostiques, humanistes et celles qui ont opté pour l'option « sans affiliation religieuses »*

** *« Minorités religieuses » comprend les personnes bouddhistes, chrétienne autre que catholique, hindoue, juive, musulmane, les autres religions et les spiritualités autochtones.*

Tableau 10 : Distribution des répondant.e.s selon leur âge

Âge	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
18-29	190	10.3%
30-39	226	12.3%
40-49	272	14.8%
50-64	686	37.2%
65+	469	25.4%
Total	1843	

Graphique 9: Distribution des répondant.e.s selon leur âge, n= 1843

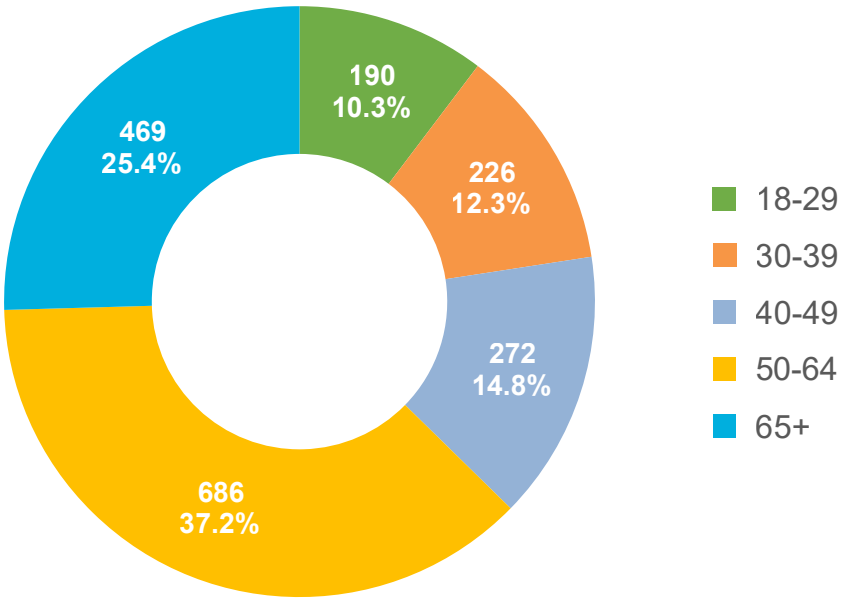

Tableau 11 : Distribution des répondant.e.s selon leur âge et leur sexe

Âge	Hommes	Hommes, en % *	Femmes	Femmes, en %*
18-29	82	8.5%	108	12.3%
30-39	119	12.3%	107	12.2%
40-49	141	14.6%	131	15.0%
50-64	359	37.1%	327	37.3%
65+	266	27.5%	203	23.2%
Total	967	100.0%	876	100.0%

Notes :

* *Proportion de répondant.e.s hommes/ femmes dans chaque tranche d'âge, par rapport au nombre total d'hommes/de femmes dans l'échantillon.*

Tableau 12 : Proportion d'hommes et de femmes dans chaque tranche d'âge

Âge	Hommes	Hommes, en % *	Total	% d'hommes *	Femmes, en %*
18-29	82	108	190	43.2%	56.8%
30-39	119	107	226	52.7%	47.3%
40-49	141	131	272	51.8%	48.2%
50-64	359	327	686	52.3%	47.7%
65+	266	203	469	56.7%	43.3%
Total	967	876	1843		

Notes :

* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaqu tranche d'âge*

Graphique 10 : Distribution des répondant.e.s selon leur tranche d'âge et leur sexe, n=1843

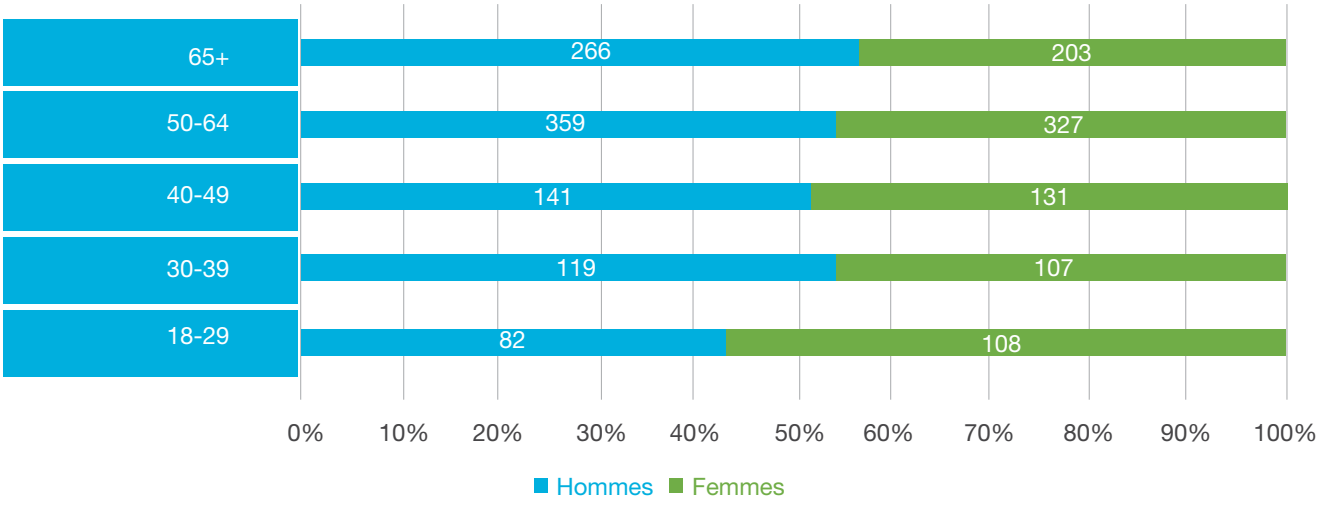

Graphique 11: Distribution des adultes au Québec selon leur tranche d'âge et leur sexe, 2017

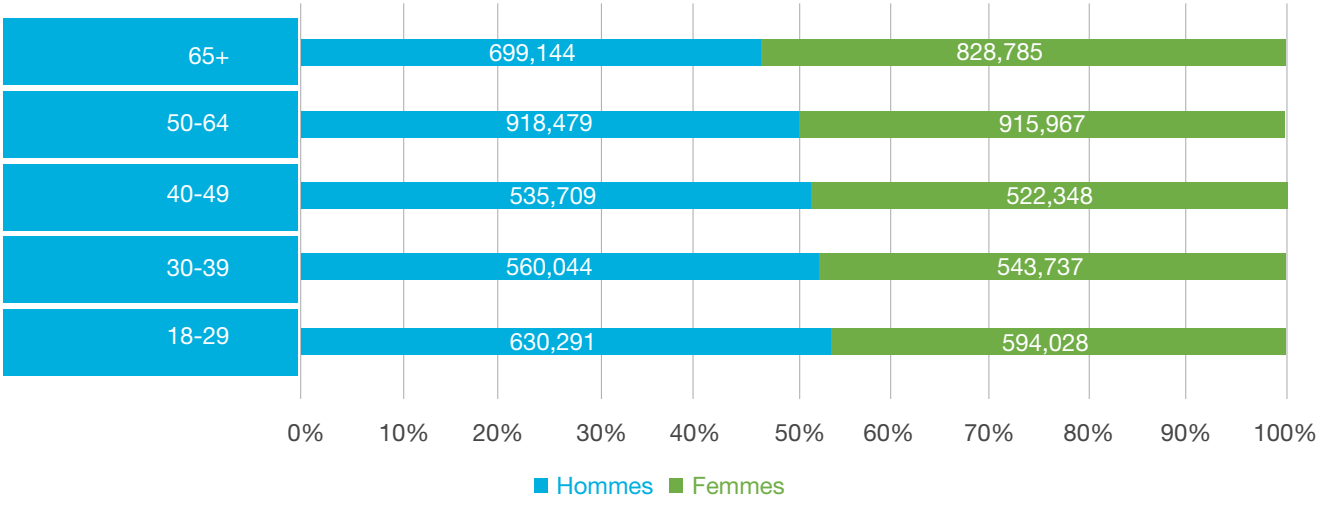

Note :

* *Source : Institut de la statistique du Québec, 2017. En ligne : https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-le-quebec/tableau/estimations-de-la-population-selon-lage-et-le-sexe-quebec#tri_pop=10*

Graphique 12 : Pyramide d'âge, Distribution des répondant.e.s selon leur tranche d'âge et leur sexe, n=1843

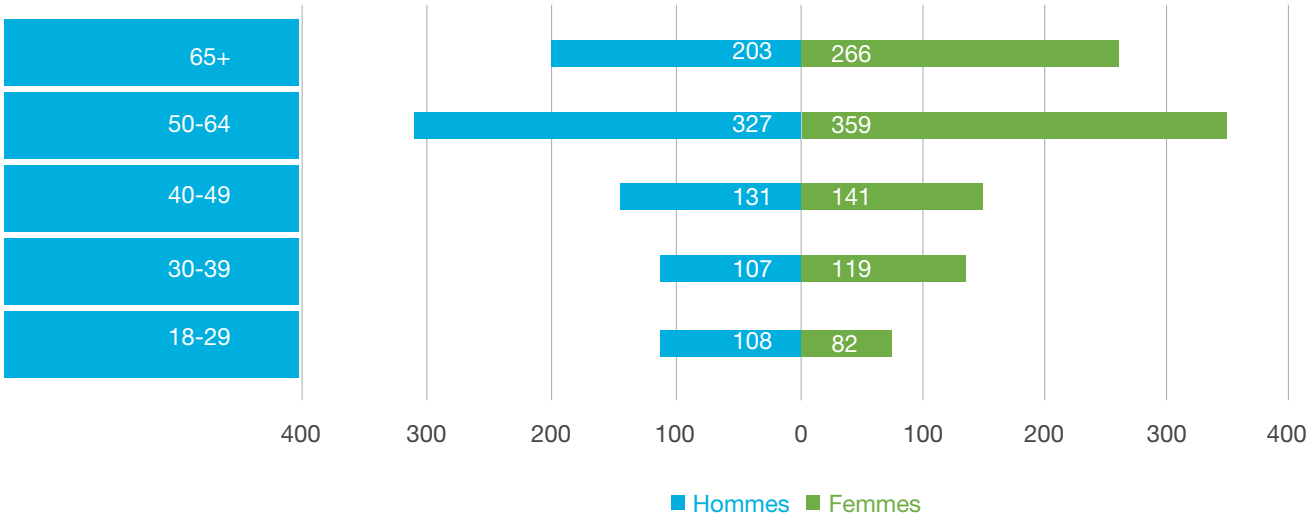

Tableau 13: Distribution des répondant.e.s selon leur lieu de naissance (par régions géographiques

Lieu de naissance	Nombre de répondant.e.s	% de répondant.e.s
Pas de réponse	143	7.8%
Asie de l'Est /Pacifique	11	0.6%
Europe & Asie centrale	77	4.2%
Amérique latine & Caraïbes	36	2.0%
Moyen-Orient et Afrique du Nord	27	1.5%
Amérique du Nord	1541	83.6%
Asie du Sud	5	0.3%
Afrique Sub-saharienne	3	0.2%
Total	1843	100%

Note:

* *La catégorisation des lieux de naissance selon les régions géographiques repose sur la classification des pays par la Banque Mondiale.*

Tableau 14 : Distribution des répondant.e.s né.e.s au Canada et ailleurs

Lieu de naissance	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Hors-Canada	166	9.0%
Canada	1534	83.2%
Pas de réponse	143	7.8%
Total	1843	100%

Graphique 13: Distribution des répondant.e.s qui sont né.e.s au Canada et ailleurs, n=1843

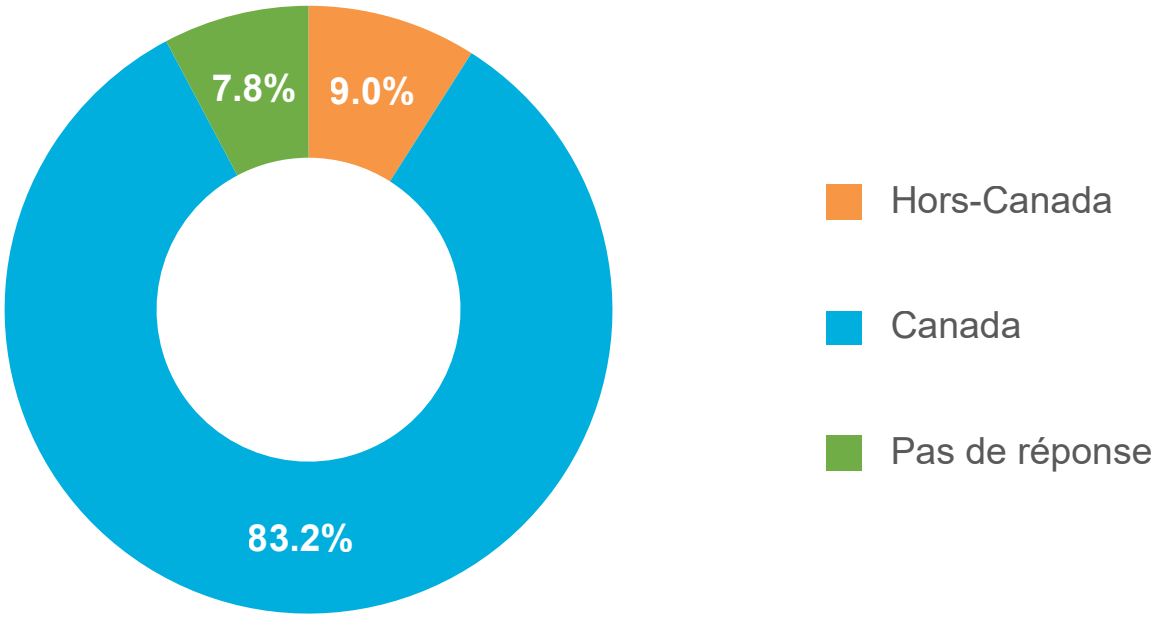

Graphique 14: Distribution des répondant.e.s qui n'ont pas répondu Canada, n=309

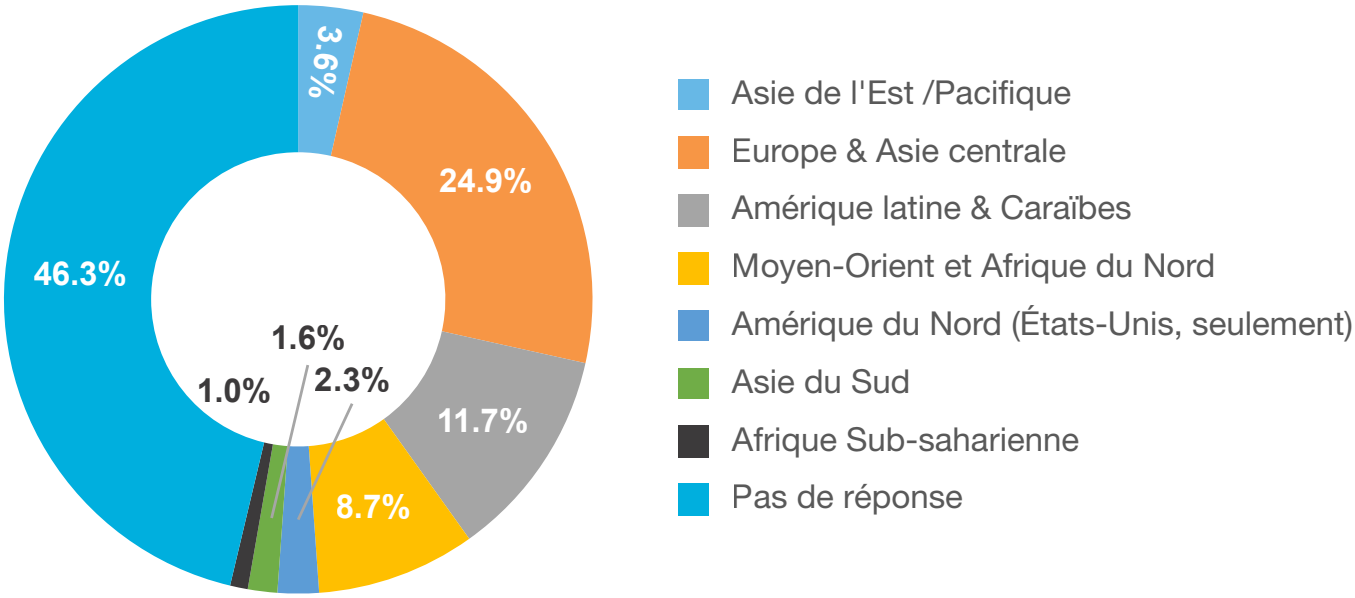

Graphique 15: Distribution des répondant.e.s nés "hors-Canada" (n=166)

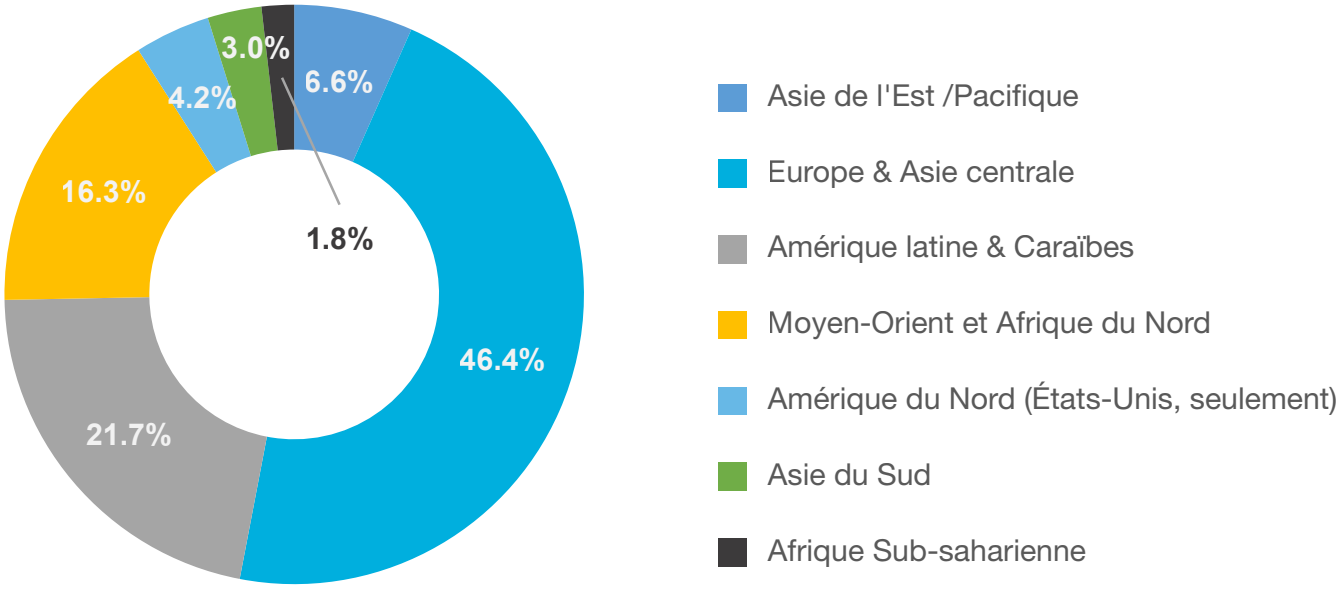

Tableau 15: Distribution des répondant.e.s selon leur plus haut niveau d'éducation atteint

Niveau d'éducation	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Pas d'éducation formelle	35	1.9%
Études primaires et secondaire non complété	2	0.1%
Études secondaires ou l'équivalent	690	37.4%
Études collégiales	596	32.3%
Baccalauréat	399	21.6%
Maîtrise	101	5.5%
Doctorat	20	1.1%
Total	1843	100%

Graphique 16: Distribution des répondant.e.s selon leur plus haut niveau d'éducation atteint (n=1843)

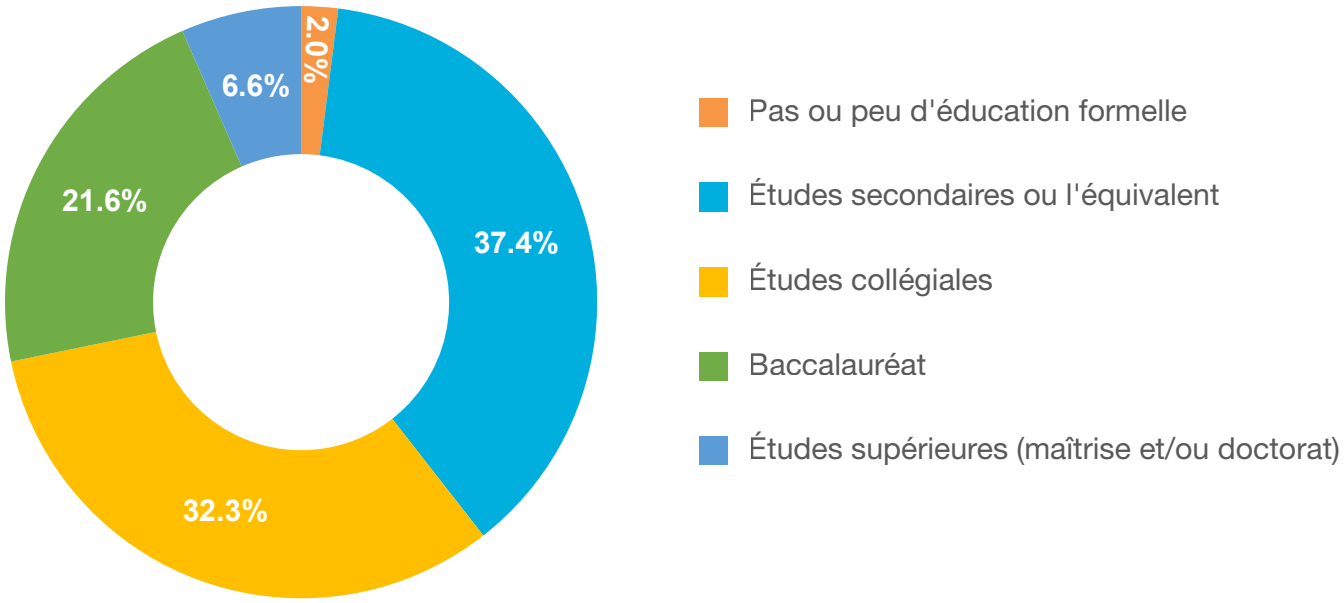

Tableau 16: Distribution des répondant.e.s selon leur niveau d'éducation et leur sexe

Niveau d'éducation	Hommes	Hommes, en %*	Femmes	Femmes, en %*
Pas d'éducation formelle	23	2.4%	12	1.4%
Études primaires ou secondaire non complété	2	0.2%		0.0%
Études secondaires ou l'équivalent	401	41.5%	289	33.0%
Études collégiales	306	31.6%	290	33.1%
Baccalauréat	177	18.3%	222	25.3%
Maîtrise	49	5.1%	52	5.9%
Doctorat	9	0.9%	11	1.3%
Total	967	1	876	1

Note :

* *Proportion de répondant.e.s hommes/ femmes dans chaque niveau d'éducation, par rapport au nombre total d'hommes/de femmes dans l'échantillon.*

Tableau 17 : Proportion d'hommes et de femmes répondant.e.s pour chaque niveau d'éducation atteint

Niveau d'éducation	Hommes	Femmes	Total	% d'hommes*	% de femmes*
Pas d'éducation formelle	23	12	35	65.7%	34.3%
Études primaires ou secondaire non-complété	2		2	100.0%	0.0%
Études secondaires ou l'équivalent	401	289	690	58.1%	41.9%
Études collégiales	306	290	596	51.3%	48.7%
Baccalauréat	177	222	399	44.4%	55.6%
Maîtrise	49	52	101	48.5%	51.5%
Doctorat	9	11	20	45.0%	55.0%
Total	967	876	1843		

Note :

* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaque niveau d'éducation*

Graphique 17: Distribution des répondant.e.s selon le niveau d'éducation et le sexe, n=1843

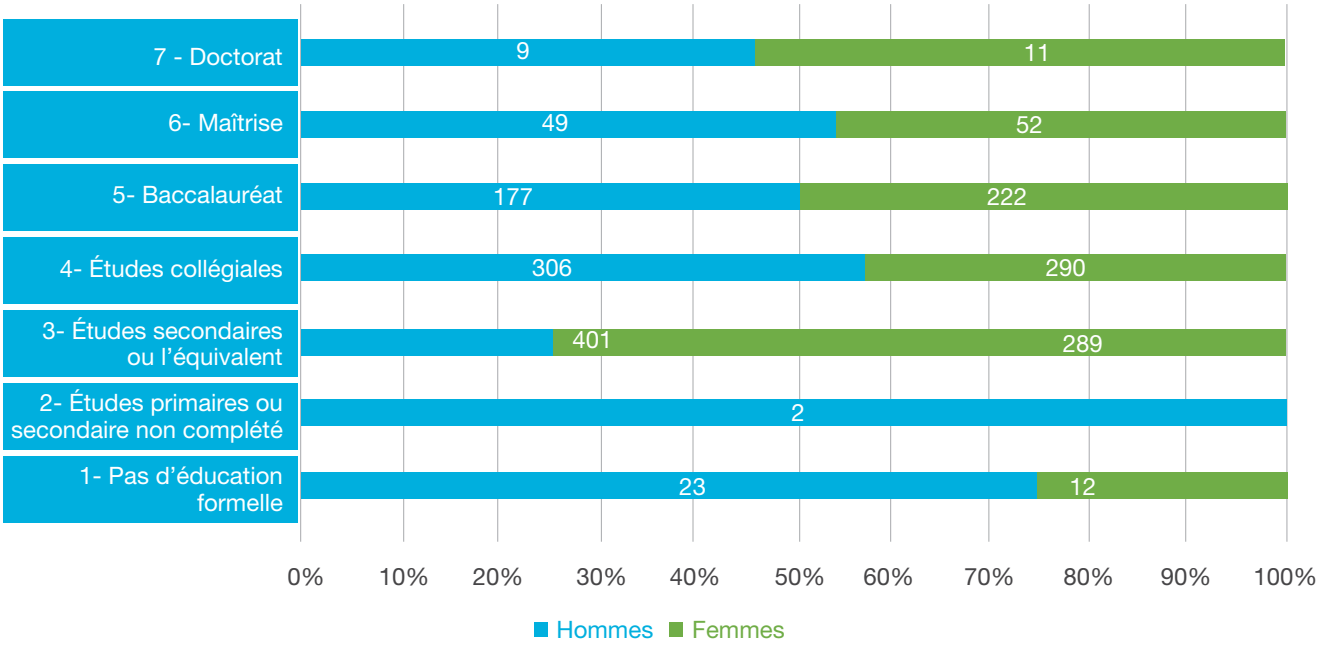

Tableau 18 : Distribution des répondant.e.s selon leur occupation

Occupation	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Retraité.e	617	33.5%
Parent au foyer	22	1.2%
Étudiant.e (sans emploi)	80	4.3%
Sans emploi	96	5.2%
Pas de réponse	1	0.1%
Employé.e	1027	55.7%
Total	1843	100.0%

Graphique 18: Distribution des répondant.e.s selon leur occupation, n=1843

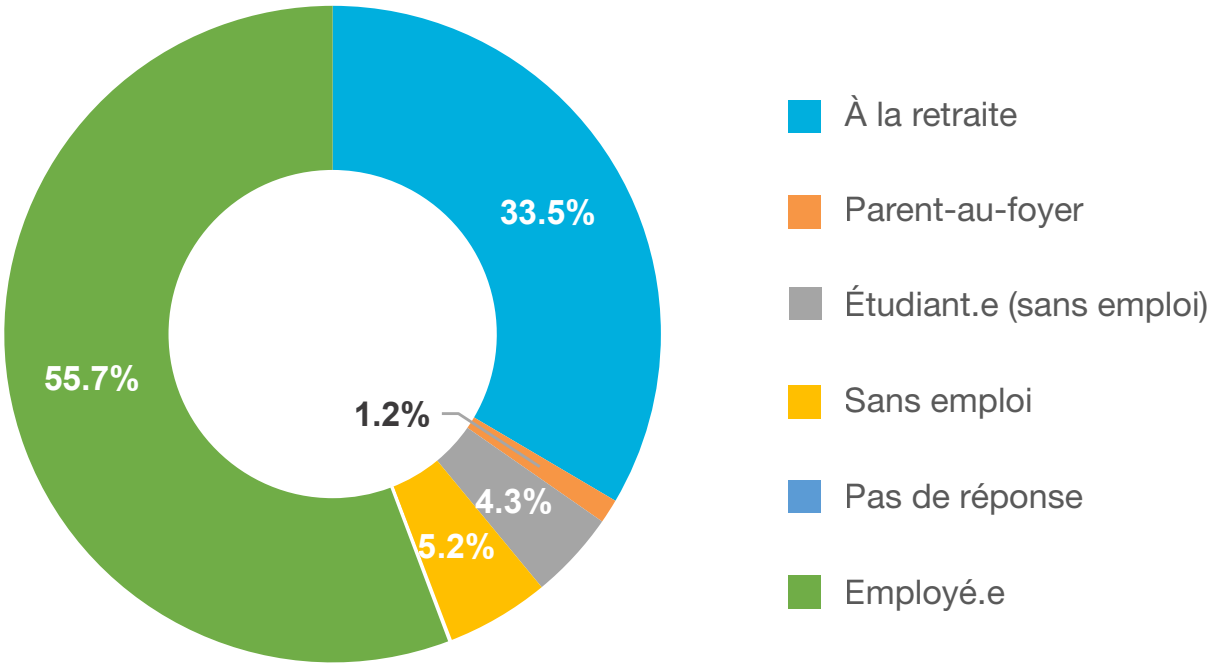

Tableau 19: Distribution des répondant.e.s selon leur type d'occupation et leur sexe

Occupation	Hommes	Hommes, en %*	Femmes	Femmes, en %*
Retraité.e	321	33.2%	296	33.8%
Parent au foyer	1	0.1%	21	2.4%
Étudiant.e (sans emploi)	34	3.5%	46	5.3%
Sans emploi	62	6.4%	34	3.9%
Pas de réponse	0	0.0%	1	0.1%
Employé.e	549	56.8%	478	54.6%
Total	967		876	

Note :

* *Proportion de répondant.e.s hommes/ femmes dans chaque type d'occupation, par rapport au nombre total d'hommes/de femmes dans l'échantillon*

Tableau 20 : Proportion d'hommes et de femmes répondant.e.s pour chaque type d'occupation

Occupation	Hommes	Femmes	Total	% d'hommes*	% de femmes*
Retraité.e	321	296	617	52.0%	48.0%
Parent au foyer	1	21	22	4.5%	95.5%
Étudiant.e (sans emploi)	34	46	80	42.5%	57.5%
Sans emploi	62	34	96	64.6%	35.4%
Pas de réponse	0	1	1	0.0%	100.0%
Employé.e	549	478	1027	53.5%	46.5%
Total	967	876	1843		

Note :

* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaque type d'occupation*

Graphique 19: Distribution des répondant.e.s selon leur occupation et leur sexe, n= 1843

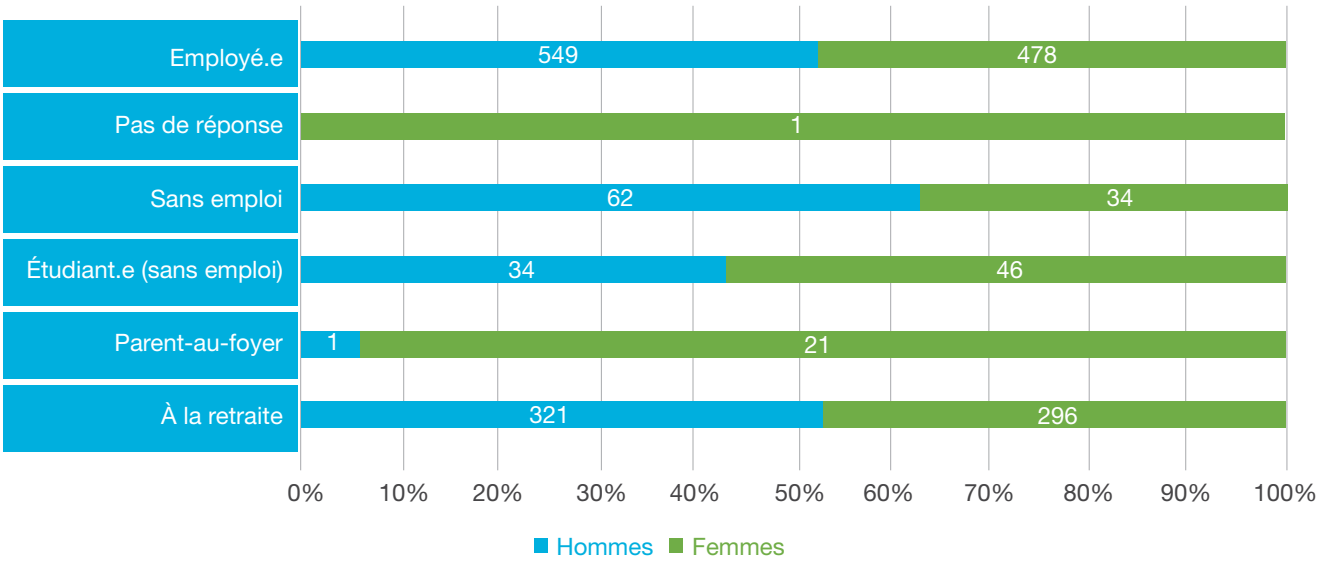

Tableau 21: Distribution des répondant.e.s selon leur langue maternelle

Langue maternelle	Nombre de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Anglais	131	7.1%
Français	1562	84.8%
Autre*	150	8.1%
Total	1843	100%

Note :
** La catégorie « Autre » comprend les langues suivantes : Afrikaans, allemand, arabe, arménien, biélorusse, bulgare, cantonnais, créole, danois, espagnol, estonien, farsi, flamand, grecque, hongrois, islandais, innu/montagnais, italien, kabyle, laos, mandarin, néerlandais, portugais, roumain, russe, tamoule, tchèque, vietnamien, yiddish et autres langues.*

Graphique 20:Distribution des répondant.e.s selon leur langue maternelle, n=1843

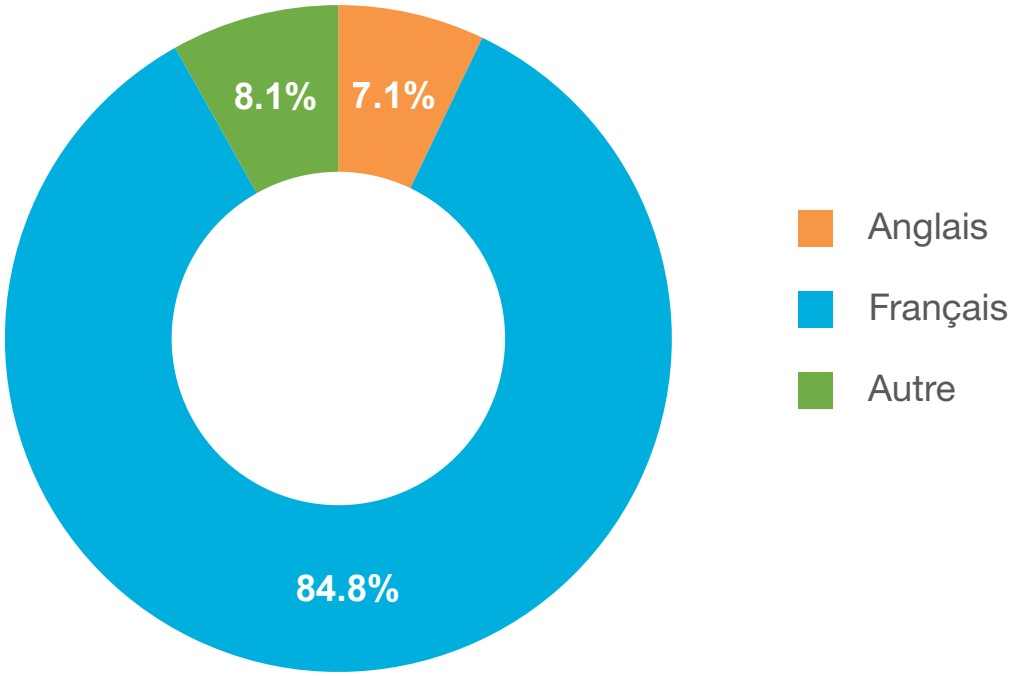

Tableau 22 : Distribution des répondant.e.s selon leur langue maternelle et leur sexe

Langue maternelle	Hommes	Hommes, en %*	Femmes	Femmes, en %*
Anglais	69	7.1%	62	7.1%
Français	800	82.7%	762	87.0%
Autre	98	10.1%	52	5.9%
Total	967		876	

Note :

* *Proportion de répondant.e.s hommes/ femmes pour chaque langue maternelle, par rapport au nombre total d'hommes/de femmes dans l'échantillon*

Tableau 23 : Proportion d'hommes et de femmes répondant.e.s pour chaque catégorie de langues maternelles

Langue maternelle	Hommes	Femmes	Total	% d'hommes*	% de femmes*
Anglais	69	62	131	52.7%	47.3%
Français	800	762	1562	51.2%	48.8%
Autre	98	52	150	65.3%	34.7%
Total	967	876	1843		

Note :

* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaque catégorie de langues maternelles*

Graphique 21: Distribution des répondant.e.s selon leur langue maternelle et leur sexe, n=1843

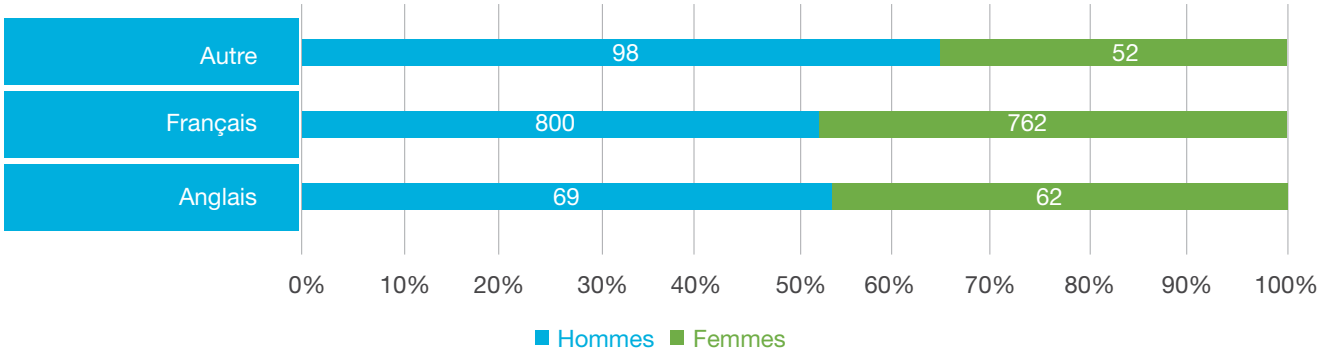

Tableau 24: Distribution des répondant.e.s selon leur orientation sexuelle

Orientation sexuelle	Nb de répondant.e.s	% des répondant.e.s
Hétérosexuel.le.s	1412	76.6%
Minorité sexuelles	161	8.7%
Pas de réponse	270	14.7%
Total	1843	100%

Graphique 22: Distribution des répondant.e.s selon leur orientation sexuelle, n=1843

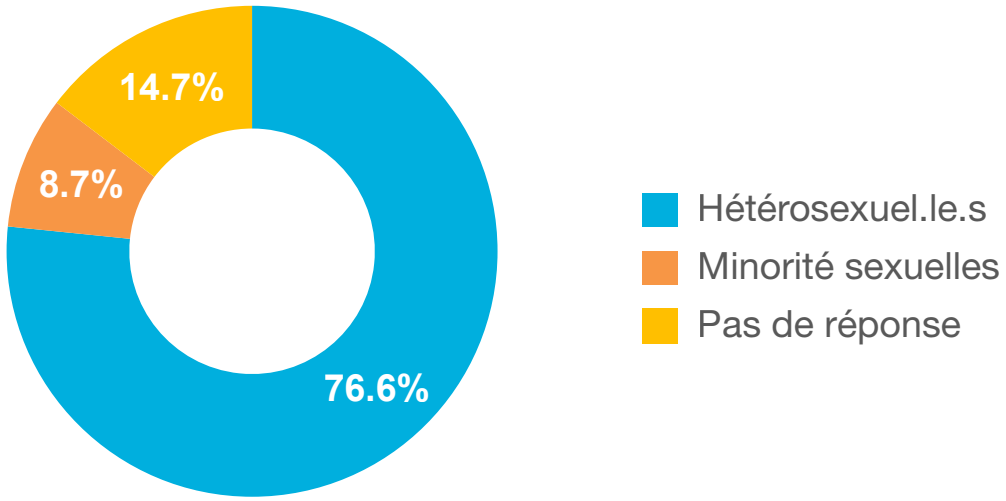

Tableau 25: Distribution des répondant.e.s selon leur orientation sexuelle et leur sexe*

Orientation sexuelle	Hommes	Hommes, en %*	Femmes	Femmes, en %*
Hétérosexuel.le.s	724	74.9%	688	78.5%
Minorités sexuelles	104	10.8%	57	6.5%
Pas de réponse	139	14.4%	131	15.0%
Total	967		876	

Notes :
** Le questionnaire de sondage ne permet pas l'identification non-binaire.*
*** Proportion de répondant.e.s hommes/ femmes pour chaque catégorie, par rapport au nombre total d'hommes/de femmes dans l'échantillon*

Tableau 26: Proportion d'hommes et de femmes répondant.e.s selon chaque catégorie d'orientation sexuelle

Orientation sexuelle	Hommes	Femmes	Total	% d'hommes*	% de femmes*
Hétérosexuel.le.s	724	688	1412	51.3%	48.7%
Minorités sexuelles	104	57	161	64.6%	35.4%
Pas de réponse	139	131	270	51.5%	48.5%
Total	967	876	1843		

Note :
* *Proportion d'hommes et de femmes par rapport au total de répondant.e.s pour chaque catégorie*

Graphique 23:Distribution des répondant.e.s selon leur orientation sexuelle et leur sexe, n=1843

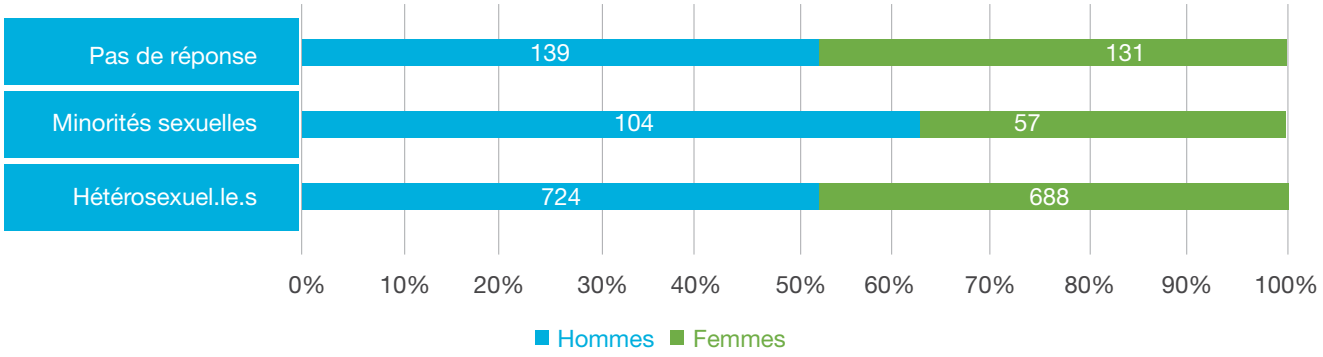

ANNEXE 2 : PORTRAIT DES RÉPONDANT.E.S AYANT FAIT L'EXPÉRIENCE D'ACTES HAINEUX À TITRE DE TÉMOINS OU DE VICTIMES

Tableau 1 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon le sexe**

Sexe	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Hommes	789	81.6%	141	14.6%	37	3.8%	967
Femmes	667	76.1%	168	19.2%	41	4.7%	876

Note :

* *En pourcentage, la proportion de femmes ou d'hommes ayant fait l'expérience ou non, selon le nombre total d'hommes et de femmes dans l'échantillon.*

** *Le questionnaire ne permettait pas l'identification non-binaire.*

Tableau 2 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon le sexe

Sexe	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%
Hommes	789	54.2%	141	45.6%	37	47.4%
Femmes	667	45.8%	168	54.4%	41	52.6%
Total	1456		309		78	

Note :

* *En pourcentage, la proportion de femmes ou d'hommes ayant fait l'expérience ou non, selon le nombre total de répondant.e.s pour chaque catégorie d'expérience.*

Graphique 1 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon le sexe, n=309

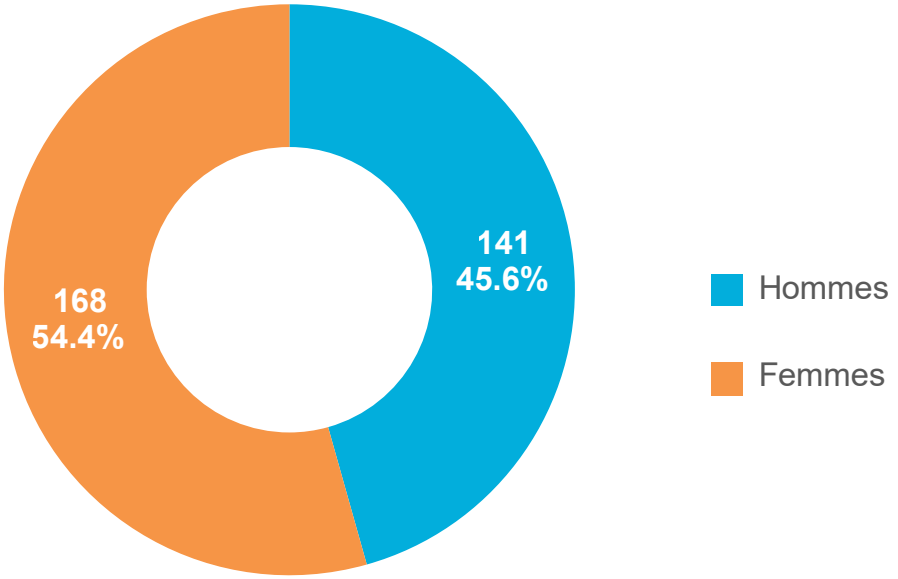

Graphique 2 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur sexe, n=1843

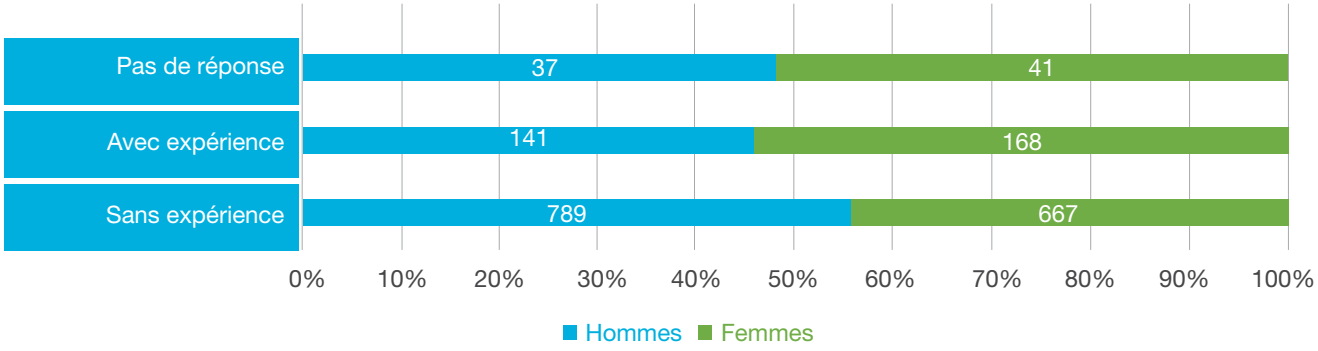

Tableau 3 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur tranche de revenu annuel

Occupation	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
0 -19 999$	81	69.8%	30		5	4.3%	116
20 000 - 39 999$	237	81.2%	47	16.7%	8	2.7%	292
40 000 - 59 999$	319	82.9%	51	15.3%	15	3.9%	385
60 000 - 79 999$	238	77.8%	51	18.2%	17	5.6%	306
80 000 - 99 999$	188	80.0%	36	20.0%	11	4.7%	235
100 000 - 149 999$	281	77.6%	66	17.0%	15	4.1%	362
150 000 - 199 999$	76	76.0%	20		4	4.0%	100
200 000$ +	36	76.6%	8		3	6.4%	47

Graphique 3 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur revenu annuel, n= 309

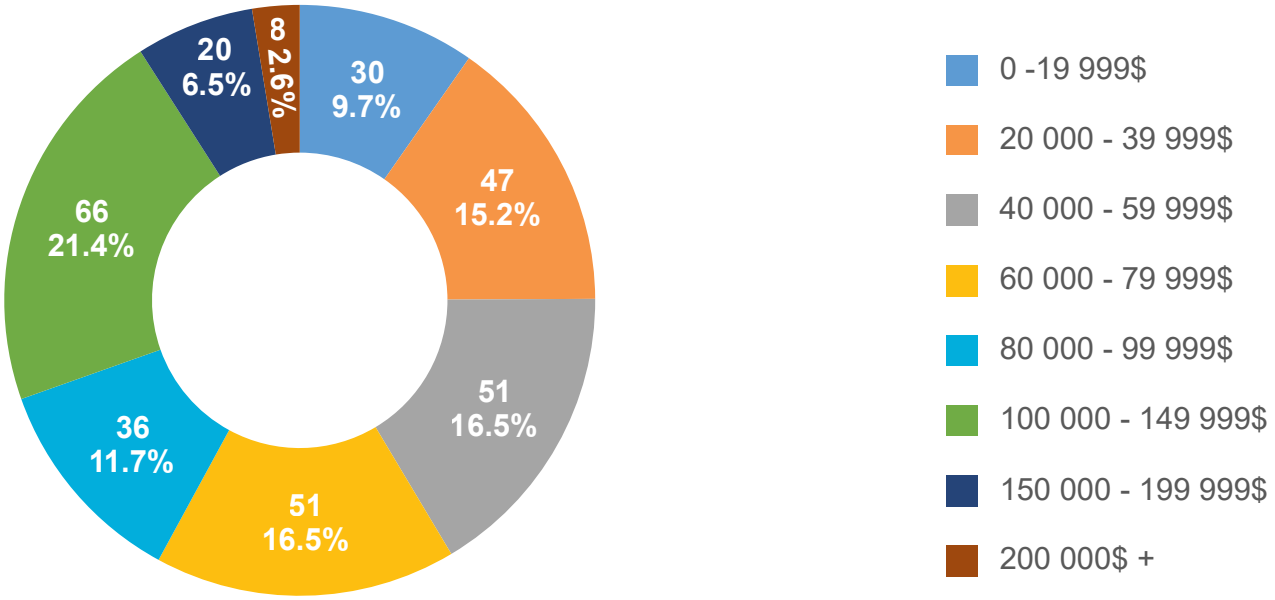

Graphique 4 : Distribution des répondant.e.s selon leur revenu, n=1843

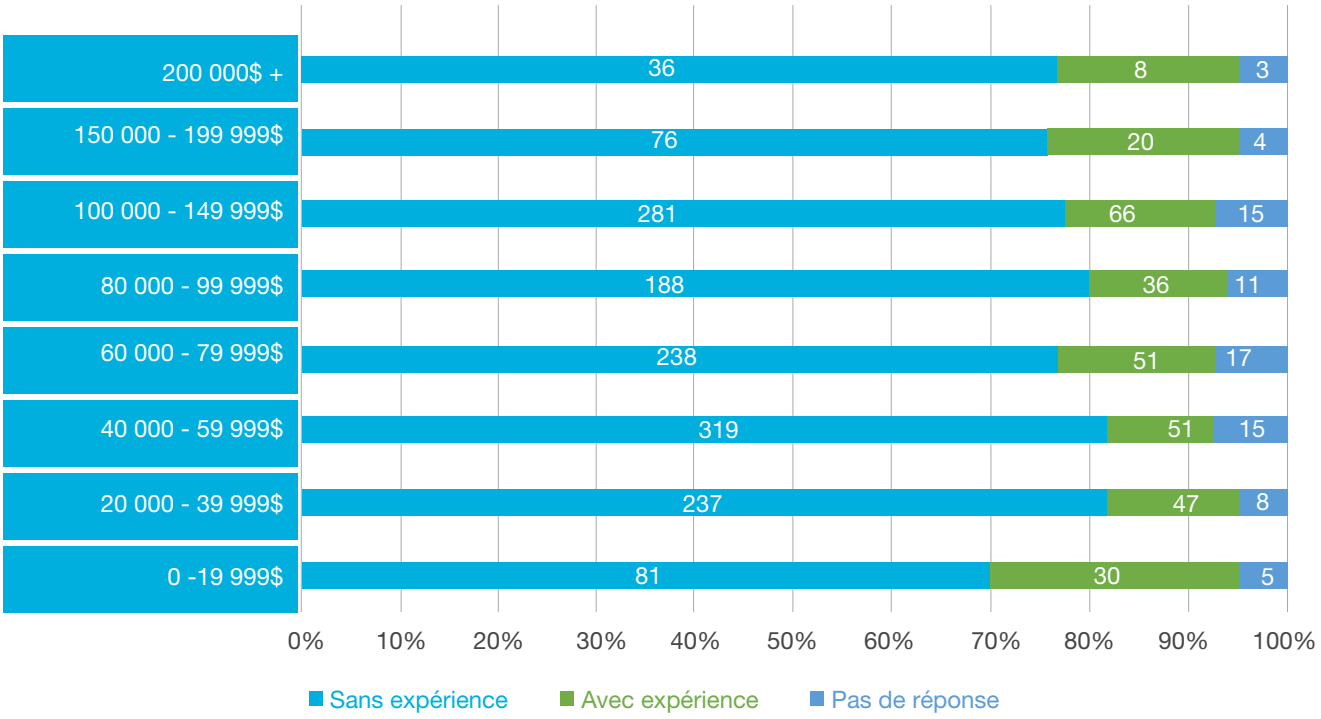

Tableau 4 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur sexe pour chaque tranche de revenu annuel

Revenu annuel	Hommes	Hommes, en %	Femmes	Femmes, en %	Total
0 -19 999$	8	26.7%	22	73.3%	30
20 000 - 39 999$	21	44.7%	26	55.3%	47
40 000 - 59 999$	23	45.1%	28	54.9%	51
60 000 - 79 999$	28	54.9%	23	45.1%	51
80 000 - 99 999$	17	47.2%	19	52.8%	36
100 000 - 149 999$	32	48.5%	34	51.5%	66
150 000 - 199 999$	8	40.0%	12	60.0%	20
200 000$ +	4	50.0%	4	50.0%	8

Notes :

* *En pourcentages : proportion de répondant.e.s hommes ou femmes dans chaque tranche de revenu annuel, par rapport au nombre total de répondant.e.s pour chaque tranche de revenu annuel.*

Graphique 5 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur tranche de revenue annuel et leur sexe, n=309

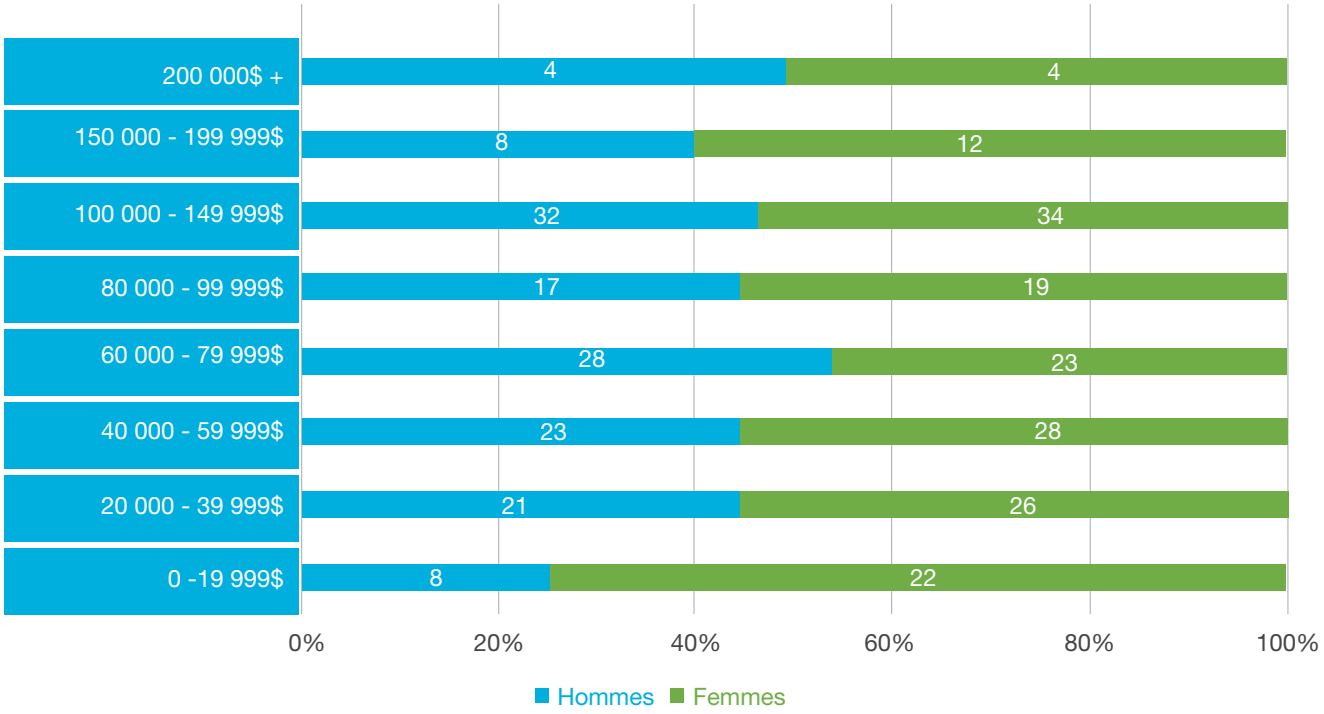

Tableau 5 : Distribution des personnes selon leur expérience d'actes haineux et leur affiliation religieuse

Affiliation religieuse	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Agnostique	83	75.5%	23	20.9%	4	3.6%	110
Athée	124	79.0%	23	14.6%	10	6.4%	157
Aucune affiliation	341	77.0%	81	18.3%	21	4.7%	443
Humaniste	5	55.6%	4	44.4%	0	0.0%	9
Catholique	812	82.5%	135	13.7%	37	3.8%	984
Bouddhiste	8	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	8
Chrétienne - autre	40	66.7%	18	30.0%	2	3.3%	60
Hindoue	1	50.0%	1	50.0%	0	0.0%	2
Juive	6	54.5%	4	36.4%	1	9.1%	11
Musulmane	12	46.2%	11	42.3%	3	11.5%	26
Autres religions	9	64.3%	5	35.7%	0	0.0%	14
Spiritualités et religions autochtones	3	75.0%	1	25.0%	0	0.0%	4
Pas de réponse	12	80.0%	3	20.0%	0	0.0%	15
Total	1456		309		78		1843

Tableau 6 : Distribution des répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux et leur type d'affiliation religieuse

Affiliation religieuse	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Pas d'affiliation religieuse	553	76.9%	131	18.2%	35	4.9%	719
Minorités religieuses	79	63.2%	40	32.0%	6	4.8%	125
Chrétiennes catholiques	812	82.5%	135	13.7%	37	3.8%	984
Pas de réponse	12	80.0%	3	20.0%	0	0.0%	15
Total	1456		309		78		1843

Tableau 7 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur type d'affiliation religieuse

Affiliation religieuse	Nombre de répondant.e.s	%
Pas d'affiliation religieuse	131	42.4%
Minorités religieuses	40	12.9%
Chrétienne catholique	135	43.7%
Pas de réponse	3	1.0%
Total	309	100%

Graphique 6 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur type d'affiliation religieuse, n=309

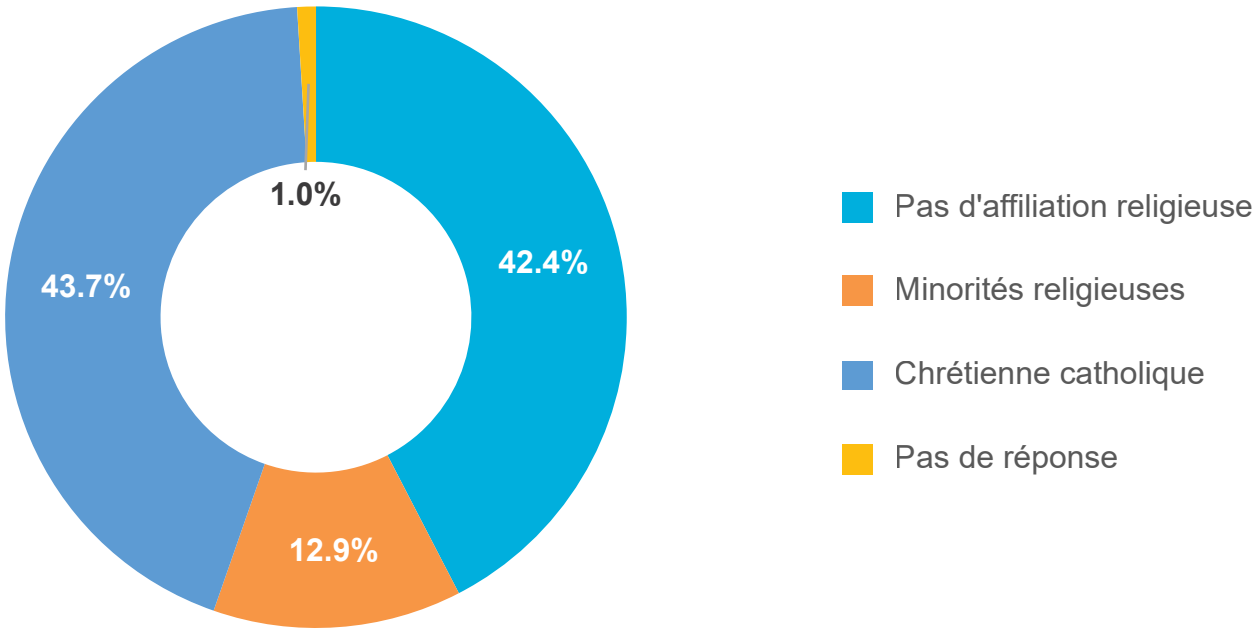

Graphique 7 : Proportion des répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux et leur type d'affiliation religieuse, n=1843

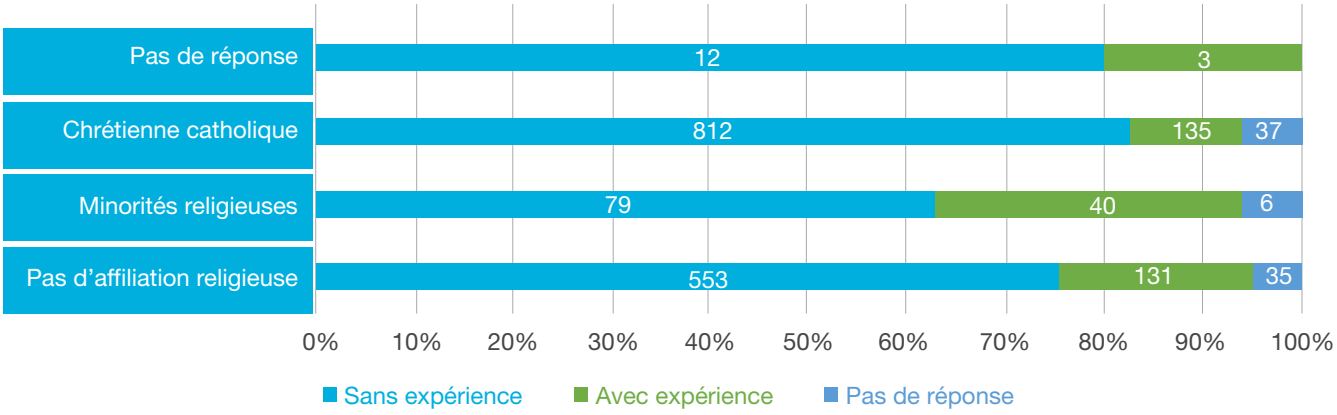

Tableau 8 : Distribution des répondant.e.s selon leur expérience d'actes haineux et leur âge

Âge	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
18-29	97	51.1%	73	38.4%	20	10.5%	190
30-39	162	71.7%	56	24.8%	8	3.5%	226
40-49	191	70.2%	65	23.9%	16	5.9%	272
50-64	580	84.5%	82	12.0%	24	3.5%	686
65+	426	90.8%	33	7.0%	10	2.1%	469

Tableau 9 : Proportion des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux pour chaque groupe d'âge

Affiliation religieuse	Nombre de répondant.e.s	%
18-29	73	23.6%
30-39	56	18.1%
40-49	65	21.0%
50-64	82	26.5%
65+	33	10.7%
Total	309	100%

Graphique 8 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur groupe d'âge, n= 309

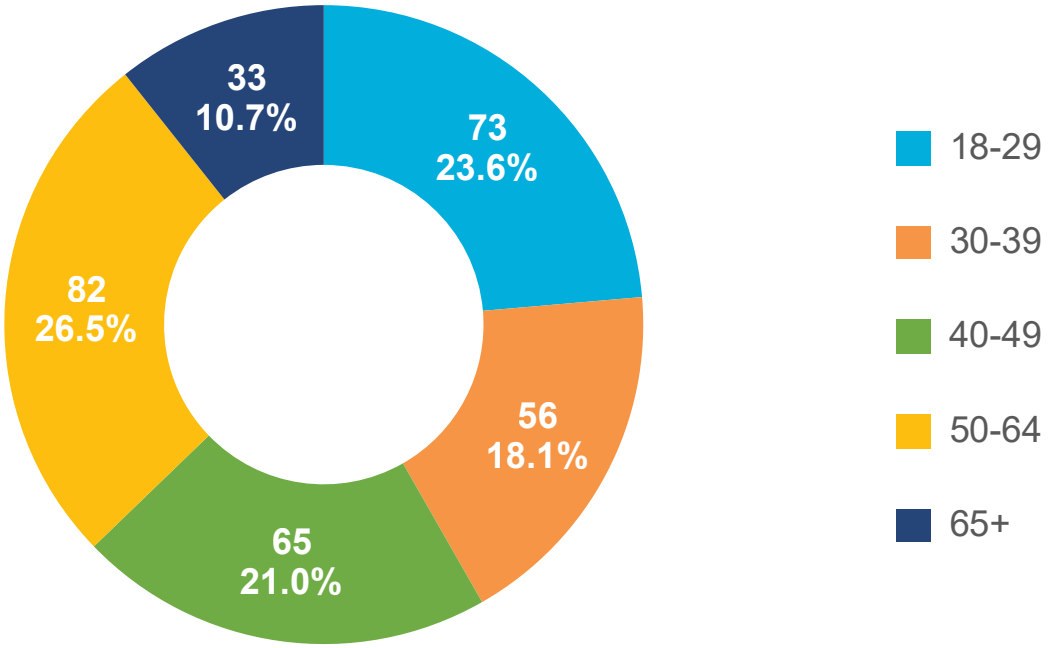

Graphique 9 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur groupe d'âge, n=1843

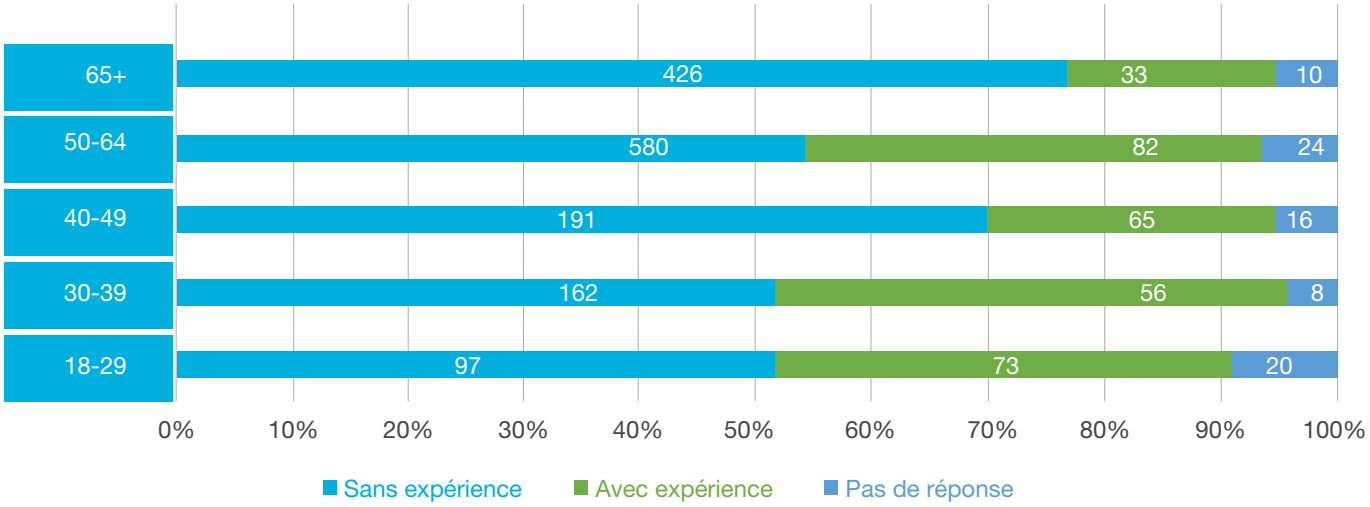

Graphique 10 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur groupe d'âge et leur sexe, n=309

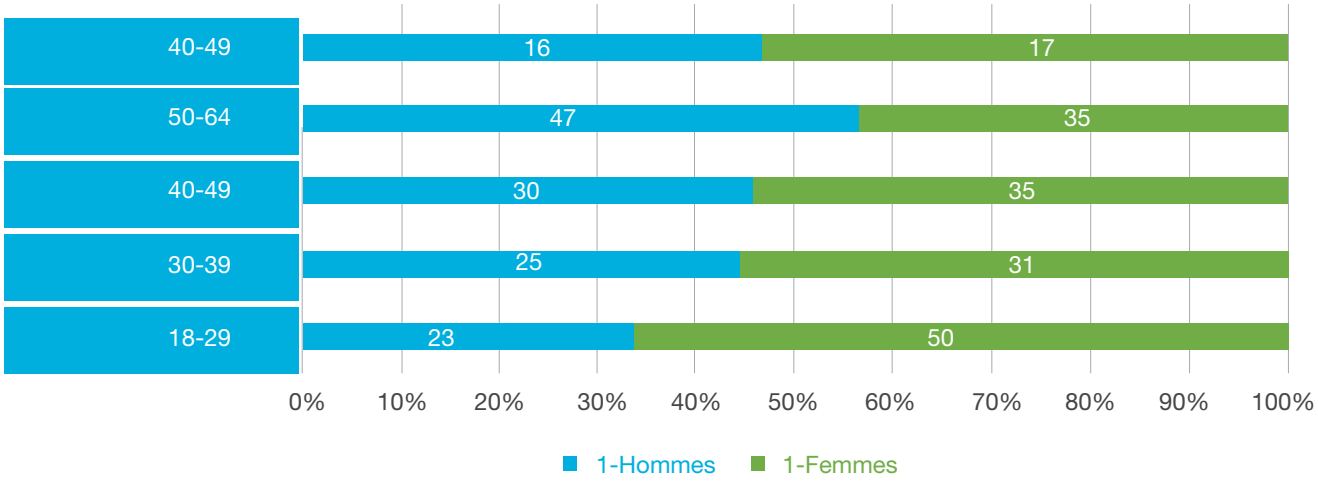

Tableau 10 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur lieu de naissance

Lieu de naissance	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Pas de réponse	90	62.9%	45	31.5%	8	5.6%	143
Asie de l'Est /Pacifique	7	63.6%	2	18.2%	2	18.2%	11
Europe et Asie centrale	61	79.2%	15	19.5%	1	1.3%	77
Amérique latine et Caraïbes	26	72.2%	9	25.0%	1	2.8%	36
Moyen-Orient et Afrique du Nord	13	48.1%	10	37.0%	4	14.8%	27
Amérique du Nord	1253	81.3%	226	14.7%	62	4.0%	1541
Asie du Sud	4	80.0%	1	20.0%	0	0.0%	5
Afrique subsaharienne	2	66.7%	1	33.3%	0	0.0%	3
Canada	1248	81.4%	224	14.6%	62	4.0%	1534
Hors Canada	118	71.1%	40	24.1%	8	4.8%	166

Graphique 11 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur lieu de naissance, n=1843

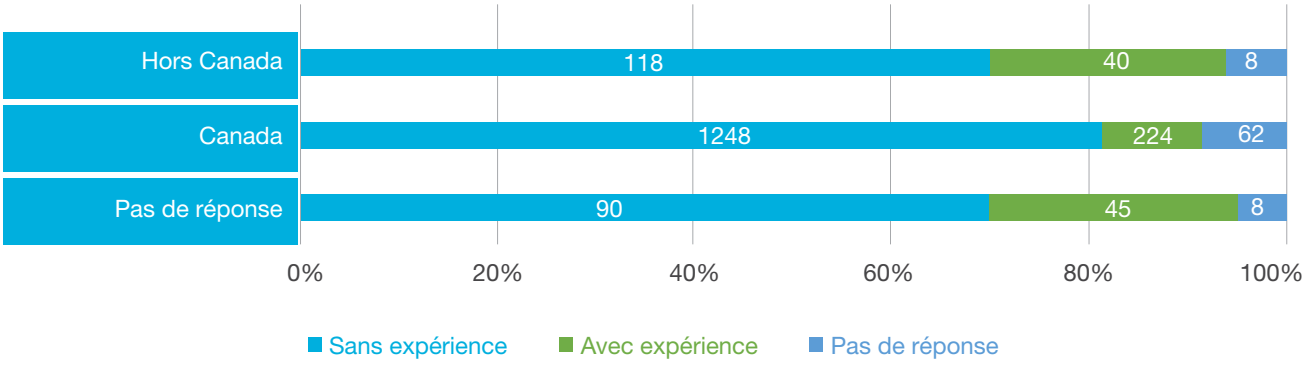

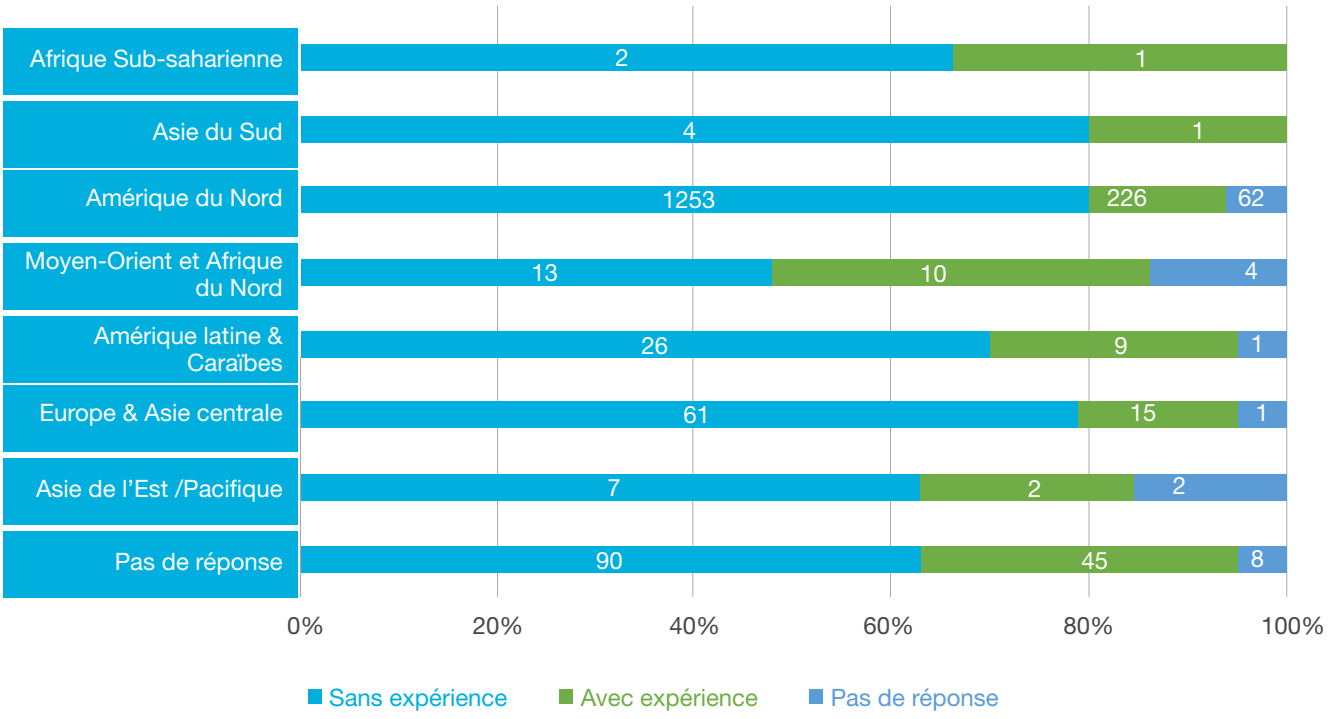

Graphique 12 : Distribution des répondant.e.s né.e.s hors-Canada qui ont vécu un acte haineux, n=40

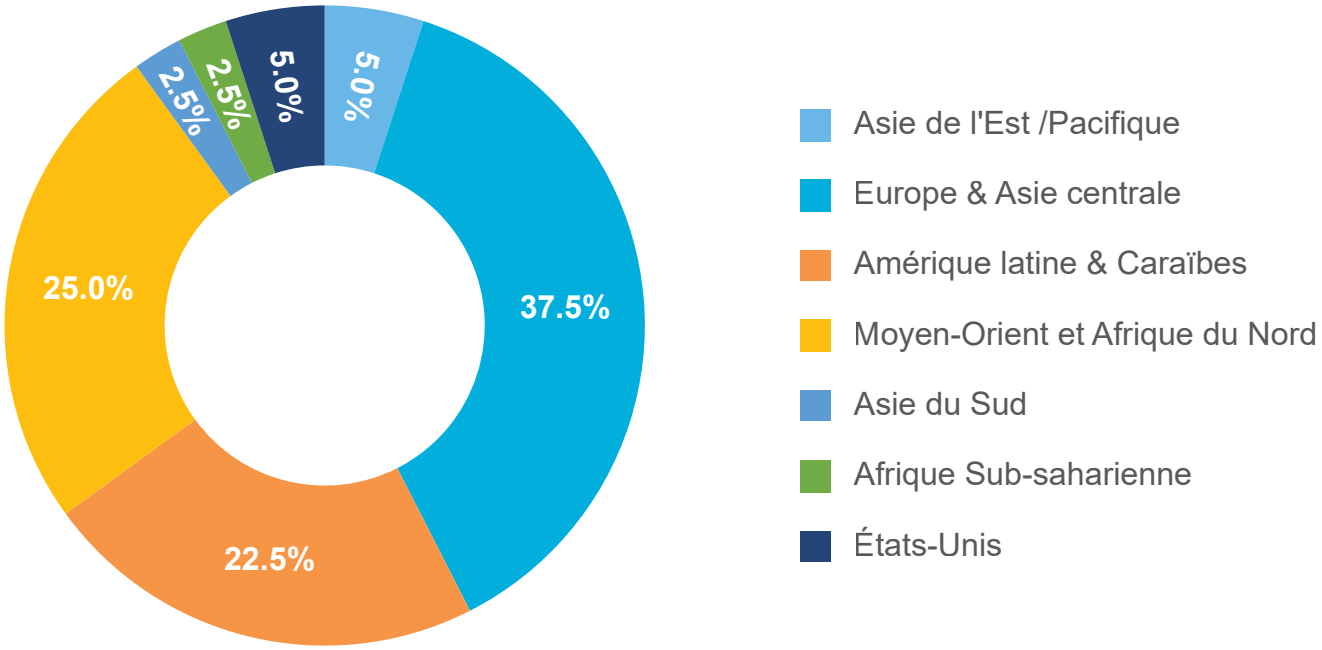

Graphique 13 : Distribution des répondant.e.s qui ont fait l'expérience d'actes haineux selon leur lieu de naissance, n=309

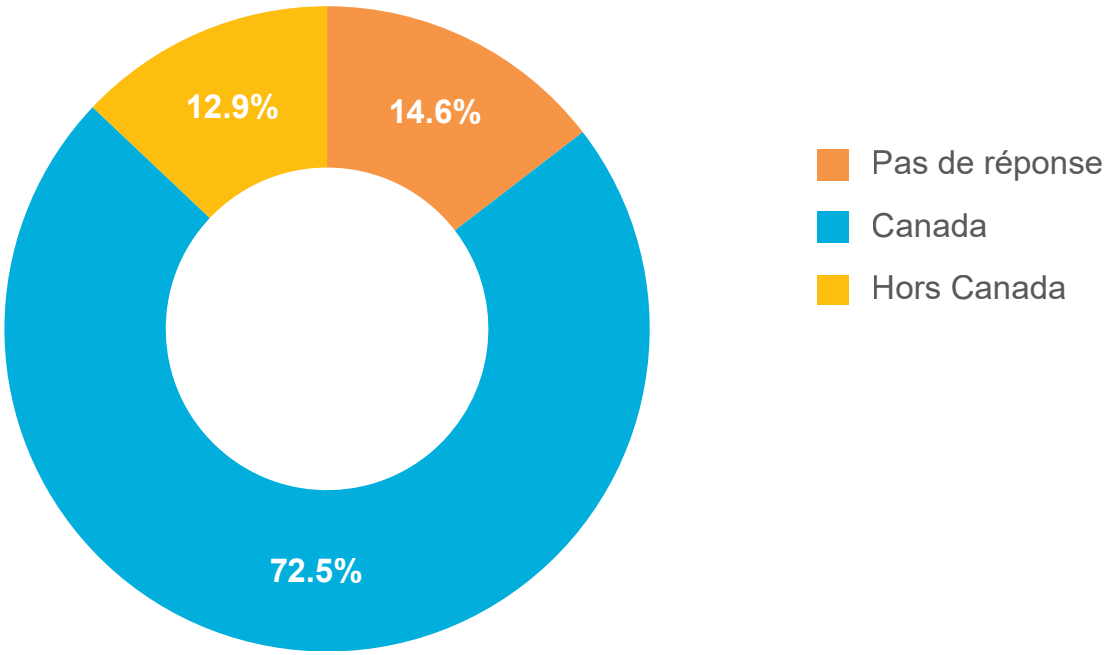

Tableau 11 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Pas d'éducation formelle	30	85.7%	3	8.6%	2	5.7%	35
Études primaires ou secondaires non-complétées	2	100.0%	0	0.0%		0.0%	2
Études secondaires ou l'équivalent	548	79.4%	105	15.2%	37	5.4%	690
Études collégiales	469	78.7%	102	17.1%	25	4.2%	596
Baccalauréat	321	80.5%	71	17.8%	7	1.8%	399
Maîtrise	76	75.2%	20	19.8%	5	5.0%	101
Doctorat	10	50.0%	8	40.0%	2	10.0%	20

Graphique 14 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur niveau d'éducation, n=1843

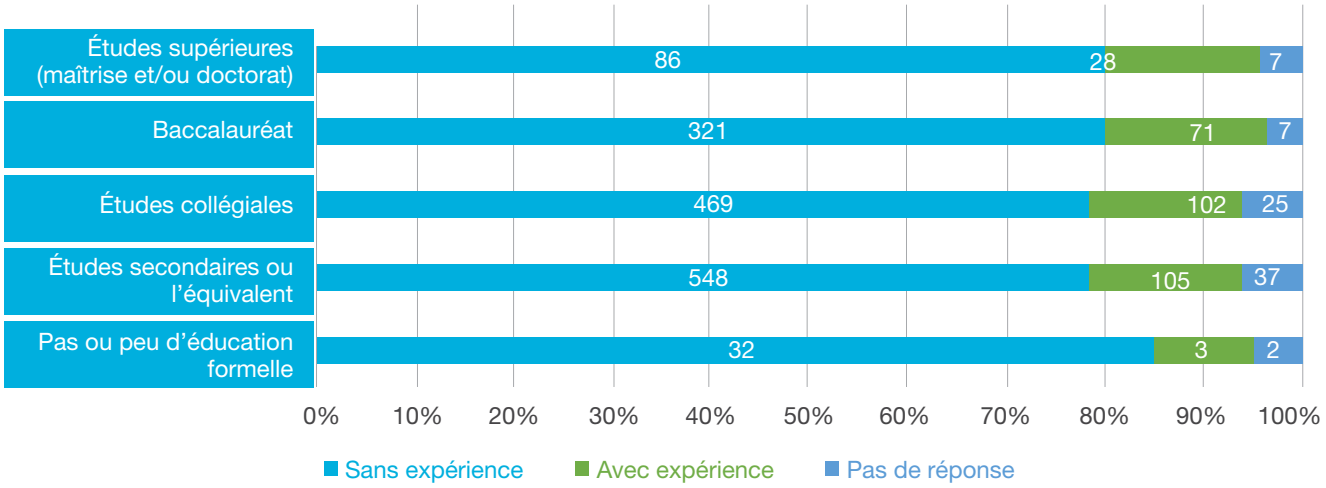

Graphique 15 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur niveau d'éducation, n=309

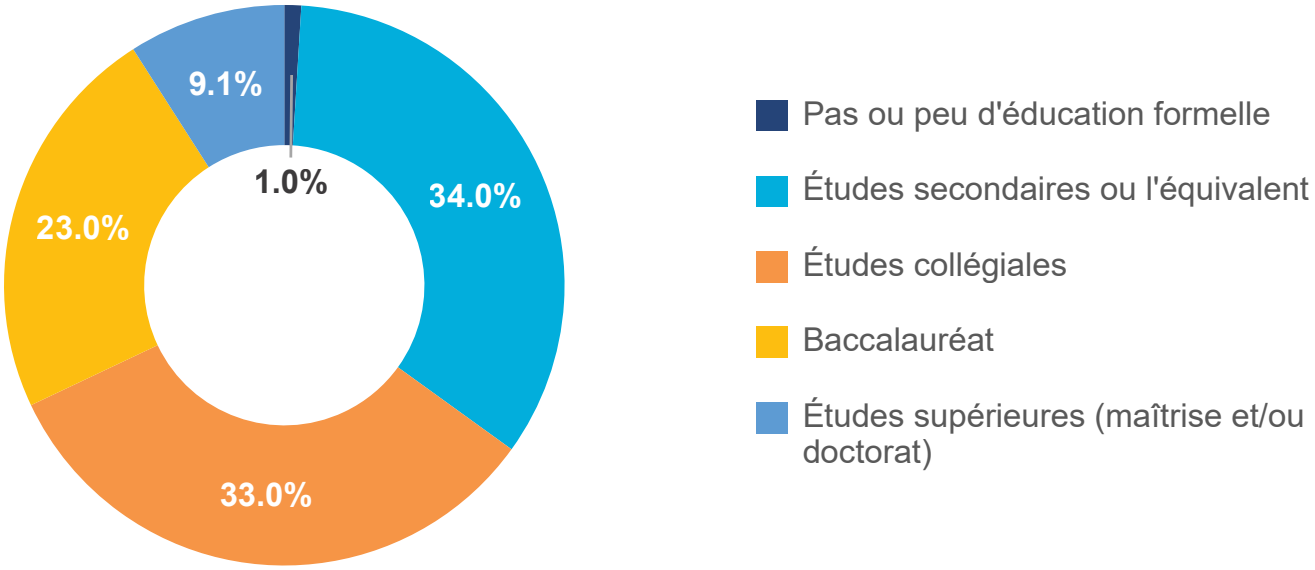

Graphique 16 : Proportion des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur niveau d'éducation

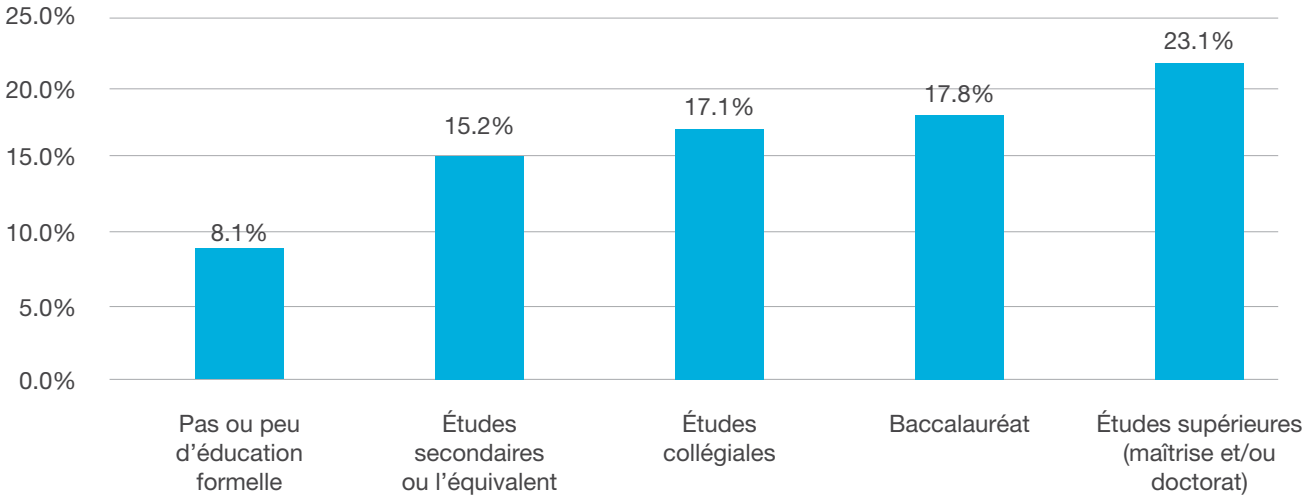

Tableau 12 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur occupation

Occupation	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
À la retraite	561	90.9%	37	6.0%	19	3.1%	617
Parent au foyer	16	72.7%	6	27.3%		0.0%	22
Étudiant.e (sans emploi)	39	48.8%	30	37.5%	11	13.8%	80
Sans emploi	69	71.9%	24	25.0%	3	3.1%	96
Pas de réponse	0	0.0%	1	100%	0	0.0%	1
Employé.e	771	75.1%	211	20.5%	45	4.4%	1027

Graphique 17 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur occupation, n=1843

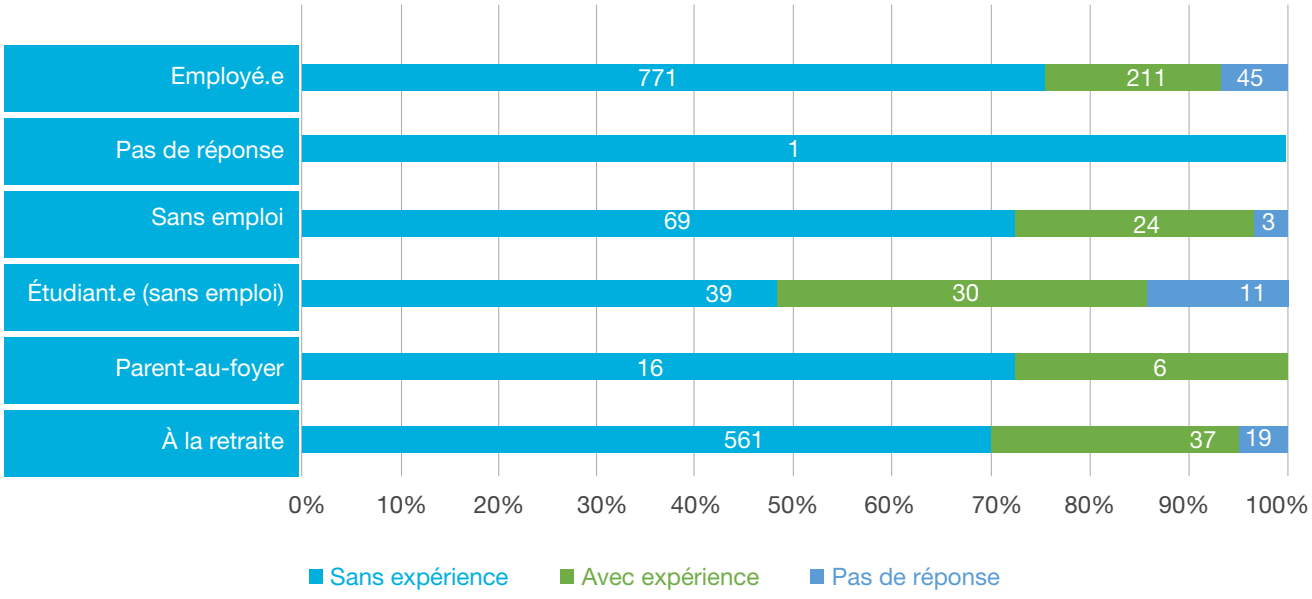

Graphique 18 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur occupation, n=309

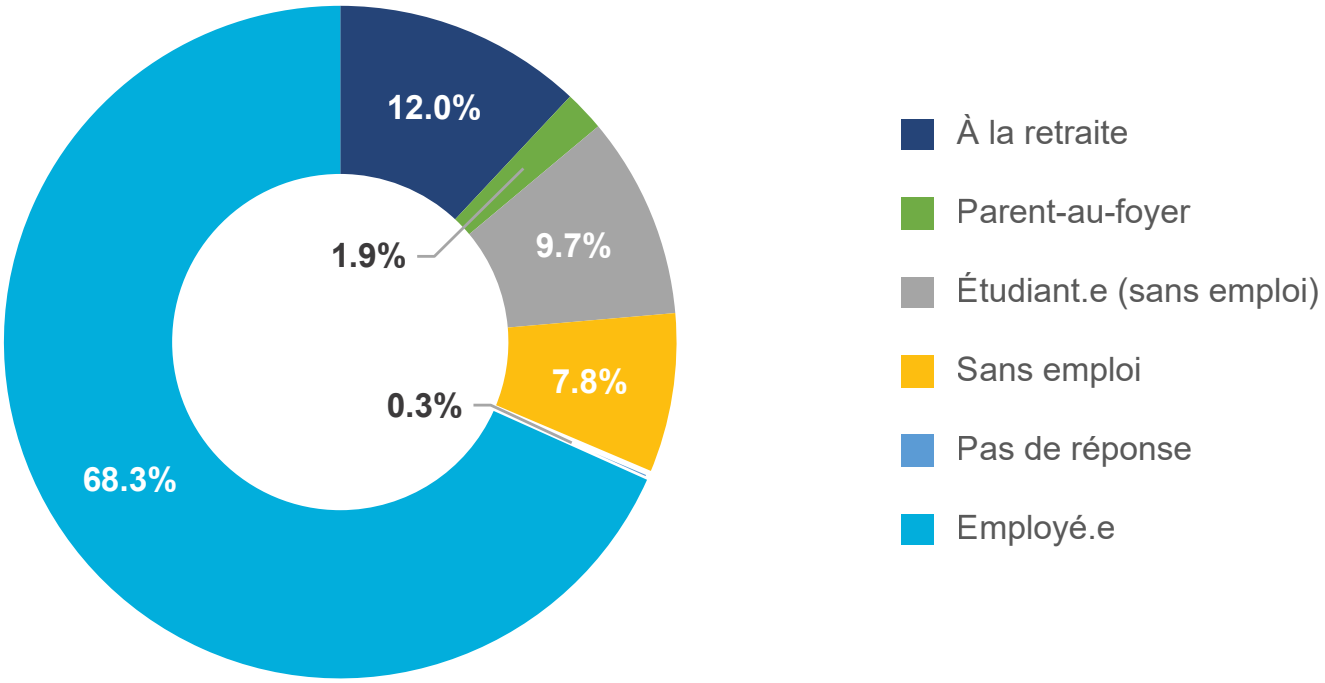

Tableau 13 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur langue maternelle

Langue maternelle	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Anglais	97	74.0%	28	21.4%	6	4.6%	131
Français	1263	80.9%	235	15.0%	64	4.1%	1562
Autre	96	64.0%	46	30.7%	8	5.3%	150
Total	1456	79.0%	309	16.8%	78	4.2%	1843

Graphique 19 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur langue maternelle, n=1843

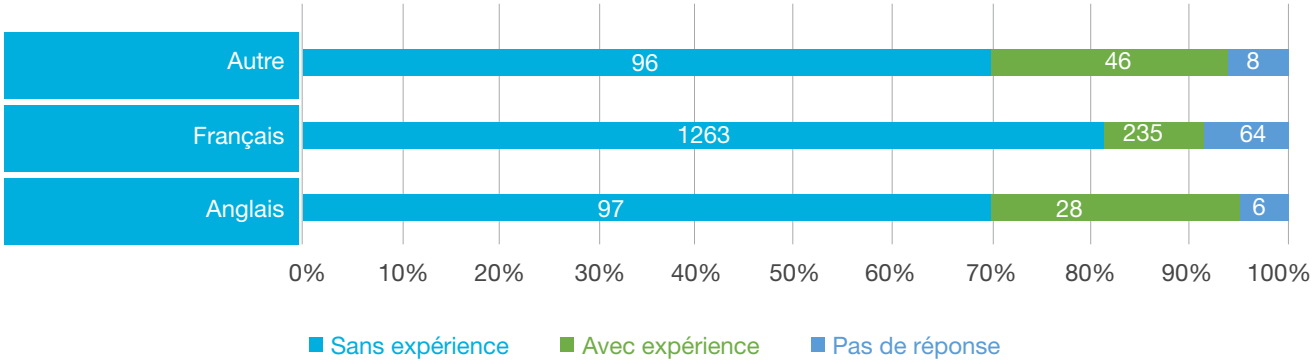

Graphique 20 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur langue maternelle, n=309

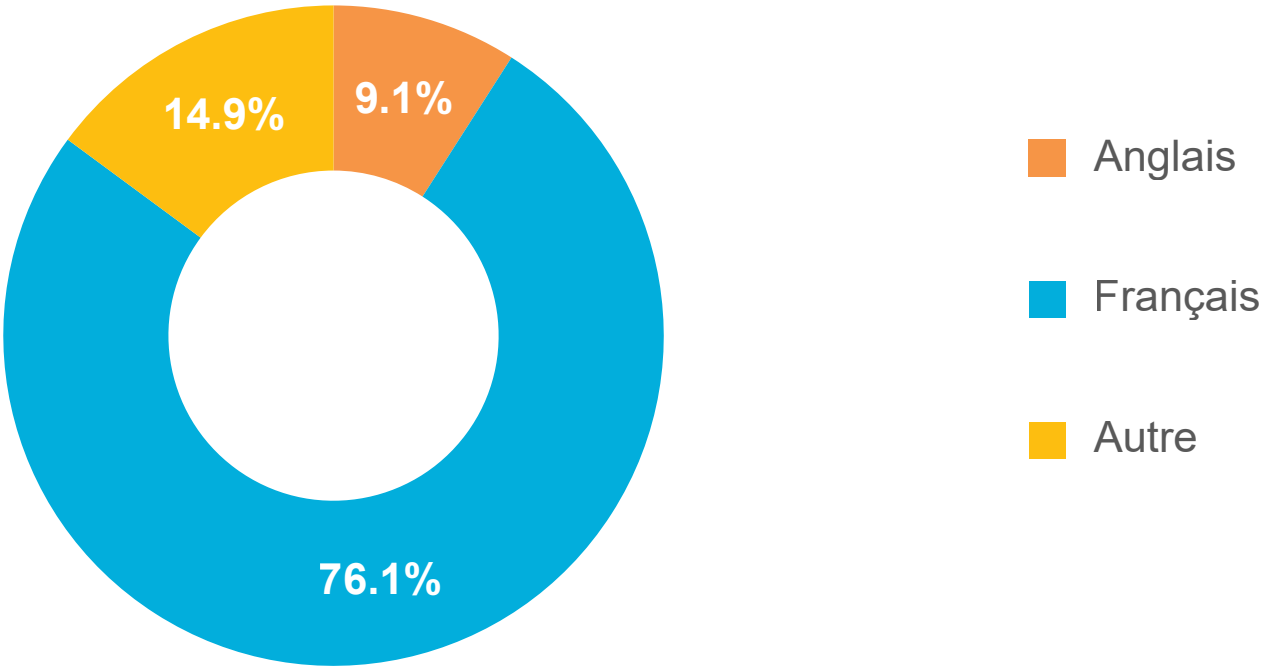

Tableau 14 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur orientation sexuelle

Orientation sexuelle	Sans expérience	%	Avec expérience	%	Pas de réponse	%	Total
Hétérosexuel.le	1225	86.8%	186	13.2%	1	0.1%	1412
Minorités sexuelles	116	72.0%	45	28.0%	0	0.0%	161
Pas de réponse	115	42.6%	78	28.9%	77	28.5%	270

Graphique 21 : Distribution des répondant.e.s selon leur type d'expérience d'actes haineux et leur orientation sexuelle, n=1843

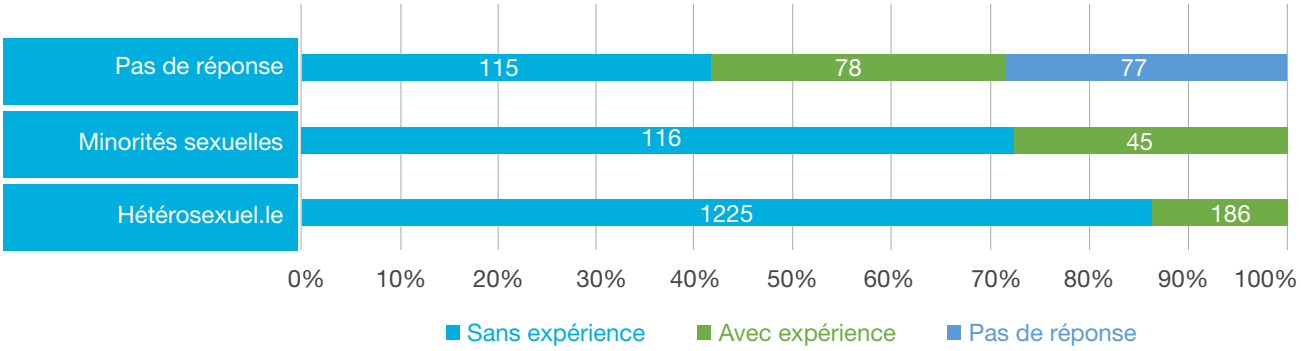

Graphique 22 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur orientation sexuelle, n=309

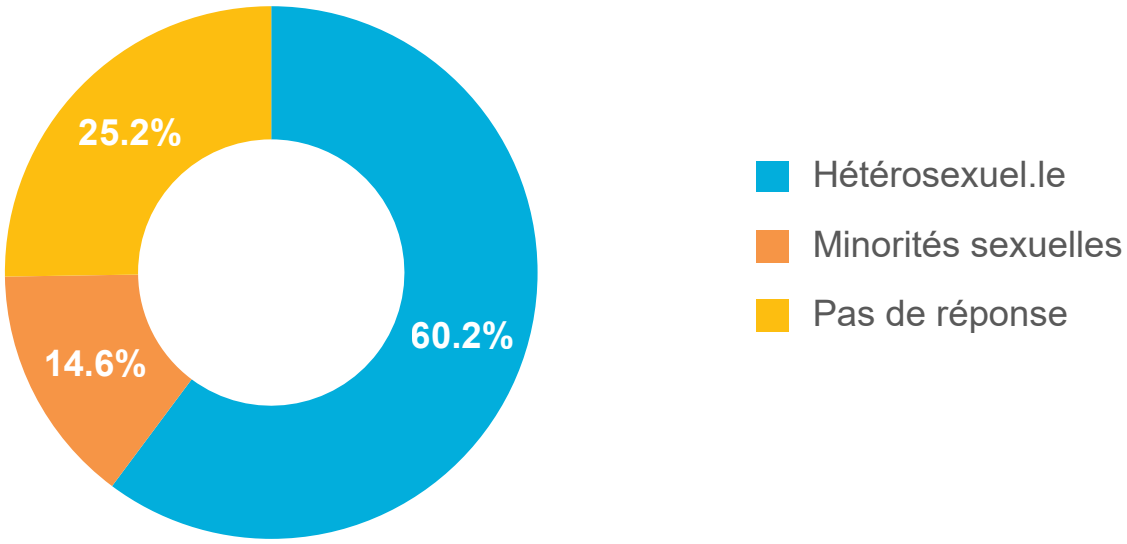

Graphique 23 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur orientation sexuelle et leur sexe, n=309

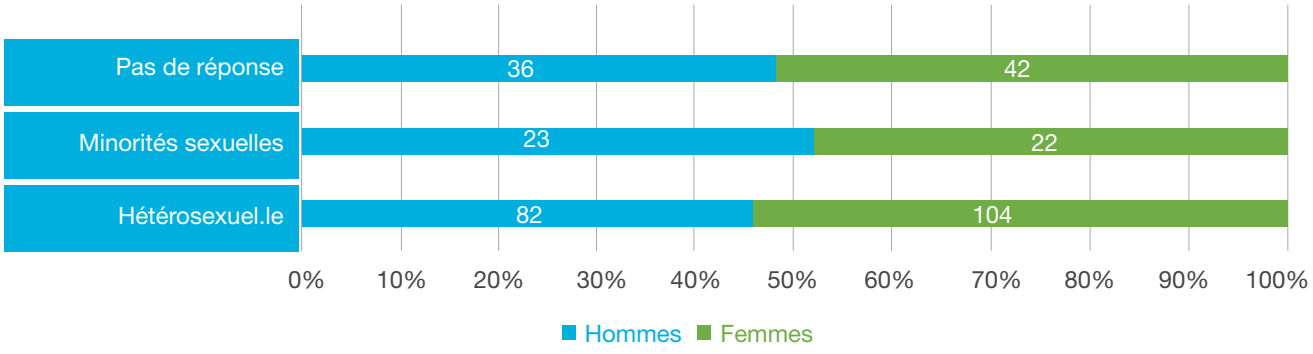

Graphique 24 : Distribution des répondant.e.s ayant fait l'expérience d'actes haineux selon leur orientation sexuelle et leur langue maternelle, n=309

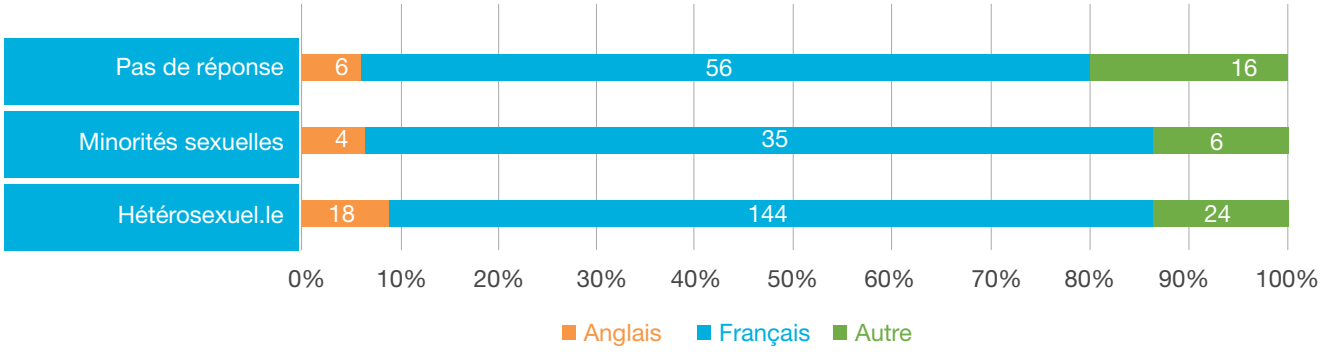

ANNEXE 3 : DESCRIPTIONS DES TESTS STATISTIQUES EFFECTUÉS

Régression à deux variables

La régression à deux variables du chapitre 5 a été effectuée de la manière suivante. La variable y représente la gravité d'un acte haineux telle que perçue par la victime ou un témoin sur une échelle de 1 à 4. La variable x_1 correspond au nombre de victimes de l'acte haineux alors que x_2 représente le nombre d'auteur.e.s. Le modèle est obtenu sur la base de nos données en déterminant les valeurs a, b_1, et b_2 dans l'équation $\hat{y} = a+b_1 x_1+b_2 x_2$ qui minimisent la somme des erreurs au carré :

$$\sum_{1}^{n}(y-\hat{y})^2 = \sum_{1}^{n}\left(y-(a+b_1x_1+b_2x_2)\right)^2$$

Les valeurs a, b_1, et b_2 fournissent des estimations des paramètres α, β_1 et β_2 du modèle statistique. Ce modèle estime la gravité moyenne E(y) des actes haineux dans la population selon les variables x_1 et x_2 dans l'équation linéaire $E(y)=\alpha+\beta_1 x_1+\beta_2 x_2$. Pour l'inférence statistique, nous appliquons un test de Wald, qui assume l'hypothèse H_0 que les coefficients de x_1 et x_2 seraient nuls dans la population, $\beta_1^0 = \beta_2^0 = 0$. Après avoir calculé des valeurs de t_1 et t_2, nous déterminons les probabilités p_1 et p_2 d'obtenir les coefficients β_1 et β_2 en assumant l'hypothèse H_0. Si $p_1<0.05$ et $p_2<0.05$, nous concluons à l'existence de liens statistiques entre les nombres d'auteur.e.s et de victimes d'actes haineux et leur gravité.

Régressions logistiques

Les régressions logistiques à une variable du chapitre 4 ont été effectuées de la manière suivante. La variable y correspond à la peur de victimisation, de telle sorte que y=1 si un.e répondant.e a peur d'être victime d'un acte haineux et y=0 dans le cas contraire. La variable x réfère au nombre d'actes haineux vécus comme victime sur une échelle de 1 à 10. Notre modèle estime à l'aide d'un logiciel la probabilité d'être une victime $P(y=1)$ selon le nombre d'actes haineux vécus x=0,…,10 à partir d'une fonction logarithmique appliquée aux chances d'avoir peur.

$$\log\left(\frac{P(y=1)}{1-P(y=1)}\right) = \alpha + \beta x, \quad \text{en d'autres mots} \quad P(y=1) = \frac{e^{\alpha+\beta x}}{1+e^{\alpha+\beta x}}.$$

L'effet de x sur P(y=1) peut être décrit en calculant l'effet multiplicateur $e^{\beta x}$ sur les chances d'avoir peur d'être victime, obtenu à partir de l'équation suivante :

$$\frac{P(y=1)}{1-P(y=1)} = e^{\alpha+\beta x} = e^{\alpha} \times e^{\beta x}$$

Pour vérifier si le lien statistique est significatif, nous faisons un test de Wald, qui assume l'hypothèse H_0 que le coefficient de x serait nul dans la population, $\beta^0 = 0$. Comme le paramètre de dispersion est lié à la moyenne pour une régression logistique, nous calculons une valeur z pour le coefficient β, déterminant la probabilité p d'obtenir $\beta \neq 0$ en faisant l'hypothèse H_0. Si $p < 0.05$, nous rejetons H_0 et concluons à un lien entre les expériences d'actes haineux et la peur de victimisation.

Pour les régressions logistiques à variables multiples, prenons l'exemple du chapitre 3. La variable y correspond au statut de victime, de telle sorte que si un.e répondant.e a été victime d'un acte haineux, $y = 1$ et $y = 0$ dans le cas contraire. Les variables $x_1, \ldots, x_8$ réfèrent aux huit variables démographiques. Si un.e répondant.e appartient au groupe démographique x_i, alors $x_i = 1$; sinon, $x_i = 0$. Notre modèle estime les probabilités qu'une personne soit victime d'un acte haineux $P(y = 1)$ selon $x_1, \ldots, x_8$ à partir de la transformation logistique.

$$\log\left(\frac{P(y=1)}{1-P(y=1)}\right) = \alpha + \sum_{i\leq 8} \beta_i x_i, \quad \text{en d'autres mots} \quad P(y=1) = \frac{e^{\alpha+\sum_{i\leq 8}\beta_i x_i}}{1+e^{\alpha+\sum_{i\leq 8}\beta_i x_i}}.$$

Les effets des variables $x_1, \ldots, x_8$ sur $P(y = 1)$ selon le modèle peuvent être exprimés en termes d'effet multiplicateur e^($\beta_i x_i$) des chances d'être victime, obtenu à partir de cette formule :

$$\frac{P(y=1)}{1-P(y=1)} = e^{\alpha+\sum_{i\leq 8}\beta_i x_i} = e^{\alpha} \times e^{\beta_1 x_1} \times \cdots \times e^{\beta_8 x_8}$$

Pour l'inférence statistique, nous faisons des tests de Wald pour chacune des variables x_i en utilisant des valeurs z_i qui déterminent des probabilités p_i pour les coefficients β_i, de telle sorte que $p_i < 0.05$ suggère l'existence d'une relation statistique significative entre la variable x_i et le statut de victime.

Tests de χ -carré

Les tests de χ-carré évaluant certaines relations statistiques du chapitre 4 ont été menés de la façon suivante. Par exemple, sur la base des variables d'expérience d'actes haineux x et de peur de victimisation y ayant respectivement 3 et 2 catégories, un tableau de contingence T avec 3×2 cases est construit en calculant les fréquences observées des 3 catégories de x selon les 2 catégories de y. Les variables x et y sont statistiquement dépendantes si et seulement si les distributions conditionnelles des catégories de x selon y sont différentes. L'hypothèse nulle H_0 est que les variables sont indépendantes. Pour chacune des cases c de T, f_c^o réfère aux fréquences absolues observées et f_c^a aux fréquences absolues anticipées par H_0 à c. La valeur de χ^2 est calculée ainsi :

$$\chi^2 = \sum_{i \leq m \times n} \frac{(f_i^o - f_i^a)^2}{f_i^a}$$

Pour mesurer si la valeur χ^2 obtenue est compatible avec H_0, nous déterminons la distribution de probabilité de χ^2 selon le degré de liberté d=(m-1)(n-1). Cette distribution nous permet de calculer une valeur de p estimant la probabilité d'obtenir la valeur χ^2 si H_0 était vraie. Nous rejetons H_0 et concluons à l'existence d'un lien entre x et y lorsque 1<0.05.

Test de Kruskal-Wallis

L'utilisation des tests Kruskal-Wallis au chapitre 5 est préférable en raison des échelles ordinales des nombres d'auteur.e.s et de victimes ainsi que de leur distribution non normale. Ils ont été effectués de la manière suivante. Posons que A est l'ensemble des actes haineux a recensés et que X est l'ensemble des cinq types de lieux d'actes haineux $L_1,\ldots,L_5$. Pour chaque acte haineux a∈A, il existe un seul type de lieu L_i∈X tel que a ∈ L_i. La cardinalité de chaque type de lieu, $n_i = |L_i|$, est égale au nombre d'actes haineux recensés s'étant déroulés au lieu L_i. Le nombre total d'actes haineux recensés N est donc égal à $n_1+\cdots+n_5$. La fonction u(x) retourne le nombre d'auteur.e.s d'un acte haineux a sur une échelle de 1 à 5. Nous ordonnons tous les actes haineux de 1 à N selon u(x) à l'aide d'une fonction o(x) typiquement utilisée pour les tests non paramétriques. Si $u(a_j) < u(a_k)$, alors $o(a_{_j}) < o(a_k)$; si $u(a_j) = u(a_k)$, alors $o(a_j) = o(a_k)$. Pour chaque type de lieu L_i, il est possible de calculer la somme R_i des rangs de tous les a ∈ L_i, c'est-à-dire, $R_i = \sum_{a \in Li}$ o (a). La valeur K du test de Kruskal-Wallis est déterminée par cette équation :

$$K = \frac{12}{N(N+1)} \sum_{i=1}^{5} \frac{R_i^2}{n_i} - 3(N+1)$$

Comme pour chaque acte haineux u(a)=1,…5, la fonction o(x) ordonnant tous les actes haineux recensés selon leur nombre d'auteur.e.s a nécessairement créé des égalités. Posons que E_i est l'ensemble de toutes les égalités pour une valeur i. C'est-à-dire, pour tous les a_j pour lesquels il existe un a_k tel que $o(a_j) = o(a_k) = i$, $a_j \in E_i$. Nous ajoutons que la cardialité de chaque E_i est T_i et que G est l'ensemble de tous les E_i. Afin de corriger la valeur K du test de Kruskal-Wallis, nous utilisons la formule suivante :

$$C_K = 1 - \frac{\sum_{E_i \in G} (T_i^3 - T_i)}{N^3 - N}$$

À l'aide d'un logiciel statistique, il est possible d'estimer la probabilité p d'obtenir la valeur ajustée du test K/C_K en faisant l'hypothèse H_0 que les distributions de nombres d'auteur.e.s u(a) à chaque lieu $L_1,\ldots,L_5$ seraient les mêmes, avec un seuil de signification $\alpha = 0.05$, un nombre de groupe 5 et les nombres $n_1,\ldots,n_5$. Si $p<0.05$, nous concluons qu'il y a une relation statistique significative entre les types de lieux et les nombres d'auteur.es d'actes haineux.

Test de Conover-Iman

Puisque le test de Kruskal-Wallis était positif, nous avons effectué un test de Conover-Iman pour identifier quels lieux diffèrent entre eux au niveau des distributions de nombres d'auteur.e.s d'actes haineux et quels lieux ont des nombres plus élevés. Nous définissons S^2 avec cette équation :

$$S^2 = \frac{1}{N-1}\left(\sum_{a \in A} o\,(a)^2 - \frac{N(N+1)^2}{4}\right)$$

Avec un nombre de degrés liberté N-5, nous pouvons déterminer le quantile $(1-\alpha/2)$ de la distribution t. Le test stipule que deux lieux $L_i, L_j \in X$ diffèrent si :

$$\left|\frac{R_i}{n_i} - \frac{R_j}{n_j}\right| \underset{t_{1-\alpha/2}}{>} \left(\frac{S^2(N-1-K/C_K)}{N-5}\right)^{1/2} \left(\frac{1}{n_i} + \frac{1}{n_j}\right)^{1/2}$$

Si l'inégalité entre deux lieux L_i et L_j est vraie pour $\alpha=0.05$, nous concluons que les deux lieux ont des distributions différentes de nombres d'auteur.e.s d'actes haineux et que l'un d'entre eux a des valeurs plus élevées. Au total, dix comparaisons ont été effectuées pour identifier les paires de lieux semblables et les paires de lieux différents. Les résultats ont été utilisés pour justifier les observations de variations illustrées dans les graphiques présentés.

ANNEXE 4 :TABLEAUX DE RÉGRESSIONS

Chapitre 3 - Portrait des victimes et témoins de l'échantillon

Tableau 1 – Facteurs démographiques et expérience de victime

Modèle 1 (victimes)	estimation	erreur standard	valeur z	p = Pr(>|z|)
intercept (α)	-3.437343	0.203608	-16.882150	6.088661e-64
langue (β1)	1.202187	0.382067	3.146536	0.001652 (**)
orientation sexuelle (β2)	1.014791	0.275218	3.687231	0.000227 (***)
immigration (β3)	-0.279322	0.409875	-0.681482	0.495566
religion (β4)	1.098334	0.294095	3.734622	0.000188 (***)
sexe (β5)	0.370851	0.222099	1.669750	0.094969 (*)
jeune (β6)	0.522512	0.286127	1.826151	0.067827 (*)
âgé (β7)	-0.714766	0.335748	-2.128875	0.033265 (*)
faible revenu (β8)	0.449814	0.342686	1.312613	0.189313

Tableau 2 – Facteurs démographiques et expérience de témoin

Modèle 2 (témoins)	estimation	erreur standard	valeur z	p = Pr(>|z|)
intercept (α)	-2.139176	0.129569	-16.509908	3.113595e-61
langue (β1)	0.374918	0.326775	1.147327	0.251246
orientation sexuelle (β2)	-0.094878	0.255278	-0.371666	0.710141
immigration (β3)	-0.045350	0.321878	-0.140891	0.887956
religion (β4)	-0.094913	0.294481	-0.322307	0.747220
sexe (β5)	0.291537	0.152255	1.914796	0.055519 (*)
jeune (β6)	1.145436	0.195745	5.851661	0.000000 (***)
âgé (β7)	-0.997187	0.237416	-4.200168	0.000027 (***)
faible revenu (β8)	-0.022688	0.290617	-0.078069	0.937773

Chapitre 4 - Portrait des perceptions selon les expériences d'actes haineux

Tableau 3 - Facteurs démographiques et peur de victimisation

Modèle 3	estimation	erreur standard	valeur z	p = Pr(>|z|)
intercept (α)	-2.854135	0.162477	-17.566432	4.453159e-69 (***)
langue (β1)	0.439607	0.354141	1.241333	0.214483
orientation sexuelle (β2)	1.354106	0.226970	5.966022	2.431072e-09 (***)
immigration (β3)	0.746390	0.336901	2.215455	0.026729 (*)
sexe (β4)	0.045202	0.182954	0.247071	0.804854
religion (β5)	0.730903	0.280467	2.606023	0.009160 (**)
jeune (β6)	0.465887	0.255702	1.821994	0.068456 (*)
âgé (β7)	-0.598262	0.254061	-2.354797	0.018533 (*)
faible revenu (β8)	0.404108	0.313247	1.290062	0.197029
n d'actes haineux (tém.) (β9)	0.265678	0.046875	5.667761	1.446755e-08 (***)
n d'actes haineux (vic.) (β10)	0.656361	0.112800	5.818798	5.927220e-09 (***)

Chapitre 5 - Portrait des actes haineux recensés

Tableau 4 – Multiples régressions sur les types de lieux et motifs haineux

couleur	estimation	erreur standard	valeur z	Pr(>|z|)
α	-1.757858	0.484234	-3.630181	0.000283
public	0.458575	0.565094	0.811502	0.417077
en ligne	0.928579	0.542523	1.711593	0.086972 (*)
occupation	0.659246	0.574213	1.148085	0.250933
déplacement	1.133704	0.534484	2.121118	0.033912 (*)

ethnicité	estimation	erreur standard	valeur z	Pr(>|z|)
α	-0.737599	0.366589	-2.012061	0.044213
public	0.623189	0.437855	1.423275	0.154656
en ligne	1.337220	0.435556	3.070142	0.002140 (**)
occupation	0.522488	0.454583	1.149379	0.250400
déplacement	0.691079	0.425352	1.624724	0.104221
orientation sexuelle				
α	-2.014903	0.532285	-3.785384	0.000153
public	0.223144	0.632451	0.352824	0.724221
en ligne	0.794401	0.596050	1.332775	0.182606
occupation	0.068993	0.668275	0.103240	0.917772
déplacement	0.754649	0.592355	1.273982	0.202670
handicap				
α	-1.791759	0.381881	-4.691928	0.000003
public	0.441833	0.570725	0.774160	0.438836
en ligne	-0.575364	0.572822	-1.004438	0.315168
maison	-0.706941	0.571138	-1.237776	0.215799
déplacement	-1.228665	0.638734	-1.923596	0.054405 (*)

religion	estimation	erreur standard	valeur z	Pr(>|z|)
α	-1.021651	0.388730	-2.628178	0.008584
public	0.306998	0.464613	0.660760	0.508766
en ligne	1.512274	0.452606	3.341258	0.000834 (***)
déplacement	0.448305	0.448944	0.998577	0.318000
occupation	-0.174600	0.501288	-0.348302	0.727614
genre				
α	-3.496508	1.015036	-3.444713	0.000572
public	1.920971	1.063425	1.806400	0.070856 (*)
en ligne	2.125962	1.052935	2.019082	0.043479 (*)
déplacement	1.219240	1.080795	1.128095	0.259280
occupation	2.397895	1.060913	2.260219	0.023808 (*)
politique				
α	-1.757858	0.484234	-3.630181	0.000283
public	-0.289835	0.612872	-0.472913	0.636275
en ligne	0.928579	0.542523	1.711593	0.086972 (*)
déplacement	-1.027153	0.668448	-1.536624	0.124385
occupation	-0.188052	0.630673	-0.298177	0.765568
social				
α	-1.540445	0.449868	-3.424218	0.000617
public	-0.507248	0.586093	-0.865473	0.386779
en ligne	0.005115	0.537768	0.009512	0.992411
déplacement	-0.097164	0.536375	-0.181149	0.856251
occupation	-0.251314	0.590097	-0.425887	0.670190

apparence	estimation	erreur standard	valeur z	Pr(>|z|)
α	-1.540445	0.449868	-3.424218	0.000617
public	-0.035091	0.550414	-0.063754	0.949166
en ligne	-0.179341	0.548306	-0.327082	0.743606
déplacement	-0.278713	0.547017	-0.509515	0.610391
occupation	0.344194	0.550054	0.625746	0.531482
âge				
α	-2.322388	0.468623	-4.955766	0.000001
maison	-0.012987	0.764983	-0.016977	0.986455
public	0.274695	0.600614	0.457357	0.647414
en ligne	-0.909733	0.752395	-1.209116	0.226618
déplacement	-0.698037	0.694120	-1.005643	0.314587

ANNEXE 5 : LIVRE DES CODES

Définitions présentées en préambule du sondage

Mise en contexte : Incidents et crimes haineux Un incident à caractère haineux désigne tout acte non criminel qui affecte le sentiment de sécurité d'une personne ou d'un groupe, et qui, compte tenu du contexte, est perçu comme un geste ciblé visant la personne ou le groupe du fait de sa race, de son origine nationale ou ethnique, de sa langue, de sa couleur, de sa religion, de son sexe et de son genre, de son âge, de son orientation sexuelle, d'une incapacité physique ou intellectuelle ou encore d'une appartenance sociale ou à une sous-culture visible.

Voici quelques exemples de gestes et de comportements considérés comme des incidents à caractère haineux :

- Interpeller deux femmes qui s'embrassent dans la rue, en soulignant leur orientation sexuelle.
- Dans un centre commercial, déposer des messages offensants sur les parebrises des voitures d'individus autochtones.
- Insulter le propriétaire d'un commerce en raison de son origine nationale ou ethnique.
- Faire des remarques déplaisantes à une personne à cause de sa déficience intellectuelle.

Un incident à caractère haineux devient un crime à caractère haineux lorsqu'il est un acte criminel au sens du Code criminel et comporte une dimension d'agression physique, de violence ou d'atteinte aux biens, à la propriété ou à la personne.

Voici quelques exemples de gestes et de comportements considérés comme des crimes à caractère haineux :

- Agresser physiquement deux hommes qui s'embrassent en public, en réaction à leur orientation sexuelle.
- Menacer son voisin autochtone sur les réseaux sociaux, par intolérance pour son origine ethnique.
- Dessiner des graffitis provocants (Ku Klux Klan, croix gammée, tête de mort, etc.) sur la vitrine d'un commerce ou sur les murs du lieu de rassemblement d'un groupe à propos duquel il existe de forts préjugés ou des stéréotypes.
- Vandaliser une synagogue ou un temple bouddhiste, ou verser du sang de porc sur la porte d'une mosquée.
- Pousser violemment une personne dans les escaliers du métro en l'insultant sur son handicap physique.

Liste des variables

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Questions filtres				
Q2	Victime ou témoin d'incidents haineux	Cette question porte spécifiquement sur les incidents haineux, et non pas les crimes haineux, tels que définis dans le préambule de ce sondage. Dans les trois dernières années (2014-2017), avez-vous été une « victime », un « témoin » ou les deux (victime et témoin) d'un ou de plusieurs incidents haineux au Québec?	1: Oui, victime d'un incident haineux 2: Oui, témoins d'un incident haineux 3: Oui, victime ET témoin d'un incident haineux 4: Non 5: Pas de réponse	4.8%
Q65	Victime ou témoin de crimes haineux	Cette question porte spécifiquement sur les crimes haineux, tels que définis dans le préambule de ce sondage, et non pas sur les incidents haineux. Dans les trois dernières années (2014-2017), avez-vous été une « victime », un « témoin » ou les deux (victime et témoin) d'un ou de plusieurs crimes haineux au Québec?	1: Oui, victime d'un crime haineux 2: Oui, témoins d'un crime haineux 3: Oui, victime ET témoin d'un crime haineux 4: Non 5: Pas de réponse	9.6%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Opinion des répondant.e.s				
Q154	Lieu où les crimes/ incidents haineux sont plus fréquents	À votre avis, les crimes et incidents haineux sont plus fréquents:	8: Centre-ville de Montréal 9: La grande région de Montréal (incluant Laval, Longueuil, etc.) 10: La ville de Québec et la région de la Capitale nationale 11: Le reste du Québec 12: Je ne sais pas	14.7%
Q153	Lieu où les crimes/ incidents haineux sont plus fréquents	À votre avis, les crimes et incidents haineux sont plus fréquents :	4: la province de Québec 5: Le reste du Canada 6: Je ne sais pas	15.7%
Q152	Opinion sur les politiques du gouvernement québécois	À votre avis, est-ce que le gouvernement du Québec devrait être plus actif dans la prévention des crimes et incidents haineux?	4: Oui 5: Non 6: Pas de réponse 7: Je ne sais pas	19.4%
Q151	Opinion sur les politiques de la ville de Montréal	À votre avis, est-ce que la ville de Montréal devrait être plus actif dans la prévention des crimes et incidents haineux?	4: Oui 5: Non 6: Pas de réponse 7: Je ne sais pas	19.2%
Q150	Opinion sur les politiques de la ville de Québec	À votre avis, est-ce que la ville de Québec devrait être plus active dans la prévention des crimes et incidents haineux?	4: Oui 5: Non 6: Pas de réponse 7: Je ne sais pas	19%
Q83	Peur d'être victime d'un incident haineux	Avez-vous peur de devenir une victime d'un incident haineux dans le futur?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	13.7%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Opinion des répondant.e.s				
Q85	Opinion sur les méthodes de signalement d'incidents haineux au Québec	À votre avis, est-ce que des méthodes adéquates de signalement d'incidents haineux existent au Québec?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	31.8%
Q86	Préférence en matière de méthode de signalement d'incidents haineux	Si vous étiez victime ou témoins d'incidents haineux, à qui vous préféreriez signaler l'incident?	1: La police 2: Une organisation spécialisée 3: Les services de santé ou psychosociaux 4: Une organisation communautaire 5: Autre 6: Pas de réponse	18.3%
Q87	Opinion sur les outils et services de soutien aux victimes	À votre avis, est-ce que les outils et services de soutien aux victimes d'incidents haineux existent?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	24.4%
Q88	Connaissance des organisations soutenant les victimes	Êtes-vous familier.ère avec une ou des organisations offrant un soutien aux victimes de crimes et d'incidents haineux?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	17%
Q89	CPRMV	Êtes-vous familier.ère avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRLV)?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	14.1%
Q90	CPRMV	Saviez-vous que le CPRMV offre un service de signalisation des incidents haineux au Québec?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	15.5%
Q90	CPRMV	Saviez-vous que le CPRMV offre un service de soutien aux victimes d'incidents haineux au Québec?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	15.2%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victimes de crime haineux				
Q49	Le nombre de fois qu'un.e répondant.e a été victime d'un crime haineux	Combien de fois avez-vous été victime d'un crime haineux dans les trois dernières années (2014-2017) au Québec?	1: Une fois 2: Deux fois 3: Trois fois 4: Quatre fois 5: Cinq fois ou plus	98.6%
Q50	Le nombre de fois qu'un.e répondant.e a été victime d'un crime haineux	Indiquer le nombre de fois que vous avez été la victime de chaque type de crime haineux : 50.1 : Menaces ou incitation à la violence 50.2 : Destruction ou dommages à la propriété (graffiti, vandalisme, etc.) 50.3 : Harcèlement 50.4 : Violence physique (coups, agressions, etc.) 50.5 : Violence sexuelle (contact physique non consenti, viol, etc.) 50.6 : Menaces ou incitation à la violence en ligne ou dans les médias sociaux, telles que Facebook, Twitter, etc. 50.7 : Autre	1: Jamais 2: Une ou deux fois 3: Occasionnellement 4: Souvent 5 : Je ne sais pas	–
Q51	Motif de la plus récente expérience de crime haineux	Dans le cas du plus récent crime haineux pour lequel vous avez été victime, à votre avis, quel fut le motif de ce crime haineux? (Vous pouvez sélectionner plus d'une option) 51.1 : la couleur de votre peau 51.2 : votre ethnicité 51.3 : votre âge 51.4 : votre orientation sexuelle 51.5 : un handicap 51.6 : votre religion 51.7 : votre sexe 51.8 : orientation politique 51.9 : statut social 51.10 : apparence physique 51.11 : autre 51.12 : pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victimes de crime haineux				
Q52	Nombre de personnes ayant commis le crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Où a eu lieu le crime haineux?	1: Dans la rue 2: À la maison ou dans en proximité 3: Au travail 4: à l'école ou à l'université 5: Transport public 6: En ligne 7: Dans ou à proximité d'un lieu de rite (religieux) 8: Dans ou à proximité d'un bar, restaurant, d'une boite de nuit, etc. 9: Dans ou à proximité d'un lieu public (stationnement, bibliothèque, boutique, etc.) 10: Autre (spécifiez)	—
Q53	Type de crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Quel type de crime était-ce?	1: Menace ou incitation à la violence 2: En ligne 3: Harcèlement 4: Violence physique 5: Dommage ou destruction de propriété 6: Autre 7: Pas de réponse	98.8%
Q54	Niveau de gravité du crime (opinion) pour lequel le-la répondant.e a été victime	Quelle était la gravité du crime dont vous avez été victime ?	1: Bénin 2: Peu sérieux 3: Sérieux 4: Très sérieux	98.6%
Q55	Nombre de victimes du crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Combien de personnes au total ont été victime de ce crime haineux?	1: Seulement moi 2: Moi et une autre personne 3: Moi et plusieurs autres personnes	98.6%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victimes de crime haineux				
Q56	Le lieu de l'expérience du crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Combien de personnes au total ont commis le crime haineux pour lequel vous étiez victime?	1: Une 2: Deux 3: Trois 4: Quatre 5: Un groupe de cinq ou plus 6: Je ne me rappelle plus 7: Pas de réponse	98.6%
Q57	Genre de la personne ayant commis le crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Quel est le genre de la/des personne(s) ayant commis le crime haineux pour lequel vous étiez victime?	1: Masculin 2: Féminin 3: Les deux (si plus d'une personne)	98.6%
Q58	Âge du-des personne(s) ayant commis le crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Quel est l'âge de la/les personne(s) ayant commis le crime haineux pour lequel vous étiez victime?	1: Moins de 18 ans 2: 18-30 3: 31-40 4: 41-50 5: 51-60 6: 61+ 7: Pas de réponse	98.9%
Q59	Relation entre la victime et la/les personne(s) ayant commis le crime haineux	Quelle est votre relation avec la/les personne(s) ayant commis le crime haineux pour lequel vous étiez victime?	1: Famille 2 : Ami 3: Connaissance 4 : Collègue 5: Supérieur au travail ou à l'école 6: Partenaire 7: Voisin 8: Étranger	98.6%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victimes de crime haineux				
Q60	Réaction de la victime du crime haineux	Quelle a été votre réaction au crime pour lequel vous étiez la victime? 60.1 : Demander de l'aide et/ou dénoncer le crime à une organisation qui offre du soutien pour les victimes (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Tel-Jeune, Tel-Aide, Gai-écoute, CPRMV, etc) 60.2 : Dénoncer le crime haineux dans un site web ou dans les médias sociaux 60.3 : Dénoncer à la police 60.4 : Contacter un professionnel de la santé ou des services psychosociaux 60.5 : En parler avec un.e de vos proches 60.6 : N'en parler à personne 60.7 : Autre 60.8 : Pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q61	Sentiment de sécurité après avoir vécu un crime haineux	Est-ce que votre sentiment de sécurité personnelle a été compromis pendant ou après avoir vécu le crime haineux à titre de victime?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	98.8%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victimes de crime haineux				
Q62	Sentiment(s) de la victime de crime haineux	Comment vous êtes-vous sentis suite au crime haineux? (Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.) 62.1 : Insulté.e 62.2 : Frustré.e 62.3 : Anxieux.se 62.4 : En colère 62.5 : Vulnérable 62.6 : Triste 62.7 : Déprimé.e 62.8 : Suicidaire 62.9 : Vengeur.esse 62.10 : Aucune de ces réponses 62.11 : Pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q63	Action(s) commise(s) par la victime de crime haineux	Est-ce que le crime haineux vous a conduit à l'une des actions suivantes : (vous pouvez sélectionner plus d'une réponse) 63.1 : Prendre des drogues ou des médicaments? 63.2 : Ne plus quitter la maison? 63.3 : Éviter le lieu dans lequel vous avez été victimisé.e? 63.4 : Consulter un professionnel de la santé ou psychosocial? 63.5 : Consommer de l'alcool? 63.6 : Changer votre apparence? 63.7 : Déménager dans un nouveau quartier? 63.8 : Vous venger? 63.9 : Aucune de ces réponses 63.10 : Pas de réponse	1: Oui 0 : Non	-

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q67	Nombre de fois témoin de crimes haineux	Combien de fois avez-vous été témoin d'un crime haineux dans les trois dernières années (2014-2017) au Québec?	1: Une fois 2: Deux fois 3: Trois fois 4: Quatre fois 5: Cinq fois ou plus	97.3%
Q68		Indiquez le nombre de fois que vous avez été témoin de chacun de ces types de crimes haineux : 68.1 : Menaces ou incitation à la violence 68.2 : Destruction ou dommages à la propriété (graffiti, vandalisme, etc.) 68.3 : Harcèlement 68.4 : Violence physique (coups, agressions, etc.) 68.5 : Violence sexuelle (contact physique non consenti, viol, etc.) 68.6 : Menaces ou incitation à la violence en ligne ou dans les médias sociaux, tels que Facebook, Twitter, etc. 68.7 : Autre	1: Jamais 2: Une ou deux fois 3: Occasionnellement 4: Souvent 5 : Je ne sais pas	-

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q69	Nombre de fois Motif du crime haineux pour lequel le-la répondant.e était témoin* *il y a une coquille dans la formulation originale de la question, mais le contexte suggère qu'elle réfère aux crimes haineux haineux	Dans le cas du plus récent crime haineux pour lequel vous avez été témoins, à votre avis, quel fut le motif de ce crime haineux [coquille : dans la question originale, ici, on réfère par erreur à un incident]? (Vous pouvez sélectionner plus d'une option) 69.1 : la couleur de la peau 69.2 : l'ethnicité 69.3 : l'âge 69.4 : l'orientation sexuelle 69.5 : un handicap 69.6 : la religion 69.7 : le sexe 69.8 : l'orientation politique 69.9 : le statut social 69.10 : l'apparence physique 69.11 : autre 69.12 : pas de réponse	1 : Oui 2 : Non	-
Q70	Lieu du crime haineux pour lequel le-la répondant.e était témoin	Où a eu lieu le crime haineux?	1: Dans la rue 2: À la maison ou dans en proximité 3: Au travail 4: à l'école ou à l'université 5: Transport public 6: En ligne 7: Dans ou à proximité d'un lieu de rite (religieux) 8: Dans ou à proximité d'un bar, restaurant, d'une boite de nuit, etc. 9: Dans ou à proximité d'un lieu public (stationnement, bibliothèque, boutique, etc.) 10: Autre (spécifier)	97.3%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q71	Type de crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Quel type de crime était-ce?	1: Menace ou incitation à la violence 2: En ligne 3: Harcèlement 4: Violence physique 5 : Violence sexuelle 6: Dommage ou destruction de propriété 7: Autre 8: Pas de réponse	97.3%
Q72	Niveau de gravité du crime (opinion du-de la répondant.e) pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Quelle était la gravité du crime dont vous avez été témoin?	1: Bénin 2: Peu sérieux 3: Sérieux 4: Très sérieux	97.4%
Q73	Nombre de victimes du crime haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Combien de personnes au total ont été victimes de ce crime pour lequel vous avez été témoin?	1: Une personne 2: Deux personnes 3: Plusieurs personnes 4: Pas de réponse	97.6%
Q74	Nombre de personne(s) qui ont commis le crime haineux pour lequel le-la répondant.e. a été témoin	Combien de personnes au total ont commis le crime haineux pour lequel vous étiez témoins?	1: Une 2: Deux 3: Trois 4: Quatre 5: Un groupe de cinq ou plus 6: Je ne me rappelle plus 7: Pas de réponse	97.6%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q75	Genre des personne(s) qui ont commis le crime haineux pour lequel le-la répondant.e. a été témoin	Quel était le genre des personnes qui ont commis le crime haineux pour lequel vous avez été témoin?	1: Masculin 2: Féminin 3: Les deux 5: Pas de réponse	97.6%
Q76	Âge des personne(s) qui ont commis le crime haineux pour lequel le-la répondant.e. a été témoin	Quel âge avai-ent la-les personne(s) qui a/ont commis le crime haineux pour lequel vous avez été témoin?	1: Moins de 18 ans 2: 18-30 3: 31-40 4: 41-50 5: 51-60 6: 61+ 7: Pas de réponse	96.7%
Q77	Relation entre la victime et la/les personne(s) ayant commis le crime haineux	Quelle est la relation entre la victime et la/les personne(s) qui ont commis le crime haineux pour lequel vous avez été témoin?	1: Famille 2: Amis 3: Connaissance 4: Collègue 7: Voisin 8: Étranger	
Q78	Réaction du témoin du crime haineux	Quelle a été votre réaction au crime pour lequel vous étiez la victime? 78.1 : Signaler le crime à la police 78.1 : Signaler le crime à une organisation qui offre du soutien pour les victimes 78.3 : Diriger la victime vers les services d'aide appropriés 78.4 : Dénoncer le crime haineux dans un site web ou dans les médias sociaux 78.5 : En parler avec un.e de vos proches 78.6 : N'en parler à personne 78.7 : Autre 78.8 : Pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	99.1%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victime d'incident haineux				
Q5	Motif de la plus récente expérience d'incident haineux à titre de victime	Dans le cas du plus récent incident haineux pour lequel vous avez été victime, à votre avis, quel fut le motif de cet incident haineux? (Vous pouvez sélectionner plus d'une option) 5.1 : la couleur de votre peau 5.2 : votre ethnicité 5.3 : votre âge 5.4 : votre orientation sexuelle 5.5 : un handicap 5.6 : votre religion 5.7 : votre sexe 5.8 : orientation politique 5.9 : statut social 5.10 : apparence physique 5.11 : autre 5.12 : pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q6	Le lieu de l'expérience d'incident(s) haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Où a eu lieu l'incident haineux?	1: Dans la rue 2: À la maison ou dans en proximité 3: Au travail 4: à l'école ou à l'université 5: Transport public 6: En ligne 7: Dans ou à proximité d'un lieu de rite (religieux) 8: Dans ou à proximité d'un bar, restaurant, d'une boite de nuit, etc. 9: Dans ou à proximité d'un lieu public (stationnement, bibliothèque, boutique, etc.) 10: Autre (spécifiez)	96.8%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victime d'incident haineux				
Q7	Type d'incident haineux pour lequel le -la répondant.e a été victime	Quel type d'incident haineux était-ce?	1: Discours ou actes non violents, mais haineux ou offensants 2: Insultes verbales ou messages haineux par écrit 3: Insultes ou messages haineux en ligne 4 : Réception de matériel écrit haineux ou offensant (tracts, etc.) 5: Autre	95.8%
Q8	Niveau de gravité de l'incident (opinion du-de la répondant.e) pour lequel le-la répondant.e a été victime	Quelle était la gravité de l'incident haineux dont vous avez été victime?	1: Bénin 2: Peu sérieux 3: Sérieux 4: Très sérieux	95.8%
Q9	Nombre de victimes de l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été victime	Combien de personnes au total ont été victime de cet incident haineux?	1: Seulement moi 2: Moi et une autre personne 3: Moi et plusieurs autres personnes	95.8%
Q10	Nombre de personne(s) ayant commis cet incident haineux	Combien de personnes au total ont commis cet incident haineux pour lequel vous avez été victime?	1: Une 2: Deux 3: Trois 4: Quatre 5: Cinq ou plus 6: Je ne me rappelle plus 7: Pas de réponse	96%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victime d'incident haineux				
Q11	Sexe de la/des personne(s) ayant commis cet incident haineux	Quel était le genre de la/des personne(s) qui ont commis cet incident haineux pour lequel vous avez été victime?	1: Masculin 2: Féminin 3: Les deux 5: Pas de réponse	95.9%
Q12	Âge de la/ des personne(s) ayant commis cet incident haineux	Quel était l'âge de la/des personne(s) qui ont commis cet incident haineux pour lequel vous avez été victime?	1: Moins de 18 ans 2: 18-30 3: 31-40 4: 41-50 5: 51-60 6: 61+ 7: Pas de réponse	96.1%
Q13	Relation entre la victime et la/les personnes ayant commis l'incident haineux	Quelle était la relation avec la/ les personnes ayant commis un incident haineux pour lequel vous avez été victime?	1: Famille 2: Ami 3: Connaissance 4: Collègue 5: Superviseur au travail 6: Partenaire 7: Voisin 8: Étranger 9: Pas de réponse	96.1%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victime d'incident haineux				
Q14	Réaction de la victime de l'incident haineux	Quelle a été votre réaction à l'incident haineux pour lequel vous étiez la victime? 14.1 : Demander de l'aide et/ou signaler l'incident à une organisation qui offre du soutien pour les victimes (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Tel-Jeune, Tel-Aide, Gai-écoute, CPRMV, etc.) 14.2 : Dénoncer l'incident haineux dans un site web ou dans les médias sociaux 14.3 : Dénoncer à la police 14.4 : Contacter un professionnel de la santé ou des services psychosociaux 14.5 : En parler avec un.e de vos proches 14.6 : N'en parler à personne 14.7 : Autre 14.8 : Pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q15	Sentiment de sécurité après avoir vécu un incident haineux	Est-ce que votre sentiment de sécurité personnelle a été compromis pendant ou après avoir vécu un incident haineux à titre de victime?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	96.1%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victime d'incident haineux				
Q16	Sentiment(s) de la victime d'incident haineux	Comment vous êtes-vous sentis suite à l'incident haineux? (Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.) 16.1 : Insulté.e 16.2 : Frustré.e 16.3 : Anxieux.se 16.4 : En colère 16.5 : Vulnérable 16.6 : Triste 16.7 : Déprimé.e 16.8 : Suicidaire 16.9 : Vengeur.esse 16.10 : Aucune de ces réponses 16.11 : Pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q17	Action(s) commise(s) par la victime de l'incident haineux	Est-ce que le crime haineux vous a conduit à l'une des actions suivantes : (Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse.) 17.1 : Prendre des drogues ou des médicaments? 17.2 : Ne plus quitter la maison? 17.3 : Éviter le lieu dans lequel vous avez été victimisé.e? 17.4 : Consulter un professionnel de la santé ou psychosocial? 17.5 : Consommer de l'alcool? 17.6 : Changer votre apparence? 17.7 : Déménager dans un nouveau quartier? 17.8 : Vous venger? 17.9 : Aucune de ces réponses 17.10 : Pas de réponse	1: Oui 0 : Non	-

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Victime d'incident haineux				
Q18	Peur de devenir victime d'incident haineux	Avez-vous peur d'être victime d'un autre incident haineux dans le futur proche?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	96.4%
Témoins d'incidents haineux				
Q19	Nombre de fois témoin d'incidents haineux	Combien de fois avez-vous été témoin d'un incident haineux dans les trois dernières années (2014-2017) au Québec?	1: Une fois 2: Deux fois 3: Trois fois 4: Quatre fois 5: Cinq fois ou plus	88.6%
Q20	Nombre de fois que le-la répondant.e a été témoin de chaque type d'incident haineux	Indiquez le nombre de fois que vous avez été témoin de chacun de ces types d'incidents haineux : 20.1 : Insultes verbales ou messages écrits haineux 20.2 : Insultes ou message haineux en ligne ou dans les médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.) 20.3 : Réception de messages haineux ou de matériel écrit offensant (dépliants, etc.) 20.4 : Discours ou actes non violents, mais haineux ou offensants. 20.5 : Autre	1: Jamais 2: Une ou deux fois 3: Occasionnellement 4: Souvent 5 : Je ne sais pas	-

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q21	Motif de la plus récente expérience d'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Dans le cas du plus récent incident haineux pour lequel vous avez été témoin, à votre avis, quel fut le motif de cet incident haineux? (Vous pouvez sélectionner plus d'une option) 21.1 : la couleur de votre peau 21.2 : votre ethnicité 21.3 : votre âge 21.4 : votre orientation sexuelle 21.5 : un handicap 21.6 : votre religion 21.7 : votre sexe 21.8 : orientation politique 21.9 : statut social 21.10 : apparence physique 21.11 : autre 21.12 : pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q22	Le lieu de l'expérience de l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Où a eu lieu le crime haineux?	1: Dans la rue 2: À la maison ou dans en proximité 3: Au travail 4: à l'école ou à l'université 5: Transport public 6: En ligne 7: Dans ou à proximité d'un lieu de rite (religieux) 8: Dans ou à proximité d'un bar, restaurant, d'une boite de nuit, etc. 9: Dans ou à proximité d'un lieu public (stationnement, bibliothèque, boutique, etc.) 10: Autre (spécifiez) 11 : pas de réponse	88.7%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q23	Type d'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Quel type d'incident haineux était-ce?	1: Discours ou actes non violents, mais haineux ou offensants 2: Insultes verbales ou messages haineux par écrit 3: Insultes ou messages haineux en ligne 4 : Réception de matériel écrit haineux ou offensant (tracts, etc.) 5: Autre 6 : Pas de réponse	88.7%
Q24	Niveau de gravité de l'incident (opinion du-de la répondant.e) pour lequel le-la répondant.e a été témoins	Quelle était la gravité de l'incident haineux dont vous avez été témoin ?	1: Bénin 2: Peu sérieux 3: Sérieux 4: Très sérieux	88.6%
Q25	Nombre de victimes de l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Combien de personnes au total ont été victime de cet incident haineux?	1: Seulement moi 2: Moi et une autre personne 3: Moi et plusieurs autres personnes	88.6%
Q26	Nombre de personnes ayant commis l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Combien de personnes au total ont commis l'incident haineux pour lequel vous étiez témoin?	1: Une 2: Deux 3 : Trois 4 : Quatre 5: Un groupe de cinq ou plus 6: Je ne me rappelle plus 7: Pas de réponse	88.9%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q27	Genre de la /des personne(s) ayant commis l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Quel était le genre de la-des personne(s) ayant commis l'incident haineux pour lequel vous étiez témoin?	1 : Masculin 2 : Féminin 3 : Les deux 5 : Pas de réponse	89.1%
Q28	Âge de la /des personne(s) ayant commis l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Quel était l'âge de la-des personne(s) ayant commis l'incident haineux pour lequel vous étiez témoin?	1: moins de 18 ans 2: 18-30 3: 31-40 4: 41-50 5: 51-60 6: 61+ 7: Pas de réponse	89.7%
Q29	Relation entre la victime et la /les personne(s) ayant commis l'incident haineux pour lequel le-la répondant.e a été témoin	Quel était la relation entre la victime et la/ les personne(s) ayant commis un incident haineux pour lequel vous avez été témoin?	1: Famille 2: Ami 3: Connaissance 4: Collègue 5: Superviseur au travail 6: Partenaire 7: Voisin 8: Étranger 9: Pas de réponse	89.1%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Témoins d'incidents haineux				
Q30	Réaction du témoin de l'incident haineux	Quelle a été votre réaction à l'incident haineux pour lequel vous avez été témoin? 30.1 : Signaler l'incident à la police 30.2 : Signaler l'incident à une organisation qui offre du soutien pour les victimes 30.3 : Diriger la victime vers les services d'aide appropriés 30.4 : Dénoncer le crime haineux dans un site web ou dans les médias sociaux 30.5 : En parler avec un.e de vos proches 30.6 : N'en parler à personne 30.7 : Autre 30.8 : Pas de réponse	1 : Oui 0 : Non	-
Q31	Sentiment de sécurité après avoir vécu un incident haineux à titre de témoin	Est-ce que votre sentiment de sécurité personnelle a été compromis pendant ou après avoir vécu un incident haineux à titre de témoin?	1: Oui 2: Non 3: Pas de réponse	88.9%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
Q132	Sexe		Masculin Féminin	0%
ageRaw	Âge, en année	Numérique	Masculin Féminin	0%
Q134 - Clean	Lieu de naissance	Pas disponible	Manipulations: • Certaines réponses (environ 10) n'avaient pas suffisamment d'information pour être incluses dans l'analyse de données. Cela comprenait les entrées numériques suivantes : « 129 », « 131 », « 133 », « 142 », « 32 », « 5 », « 56 », « 91 ». Ces réponses ont été remplacées par "#N/A". • Les choix de réponses n'étaient pas toujours mutuellement exclusifs (bien que les répondant.e.s ne pouvaient choisir qu'une seule option. • Les réponses « Est du Canada », « Ouest du Canada », « Ontario » et « Québec » ont été remplacées par « Canada », qui est une autre possible réponse. • Les réponses « Angleterre » et « Écosse » ont également été substituées par « Royaume Uni », une autre option possible dans le questionnaire.	7.8%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
Q134 - Clean			Les options de réponse comprennent : Algérie, Samoa américaines, Argentine, Aruba, Autriche, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, République tchèque, Danemark, République dominicaine, Égypte, El Salvador, France, Guyane française, Allemagne, Grèce, Groenland, Guatemala, Guinée, Haïti, Hong Kong, Hongrie, Islande, Iran, Italie, Koweït, Liban, Mexique, Montserrat, Maroc, Pays-Bas, Oman, Pakistan, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Sud Afrique, Espagne, Sri Lanka, Suisse, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Royaume-Uni, États-Unis, Uruguay, Venezuela, Viet Nam et l'option « pas de réponse ».	
Q137 - Clean	Niveau d'éducation atteint	Pas disponible	Options de réponses: 1- Pas d'éducation formelle 2- Éducation primaire et/ou secondaire non complétée 3- Diplôme d'études secondaires ou équivalent 4- Études collégiales 5- Baccalauréat 6- Maîtrise 7 - Doctorat	0%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
Q146 - Clean	Occupation	Pas disponible	-Employé.e - Art, culture, loisirs et sport - Business, finance et administration - Éducation, Droit, communautaire, services gouvernementaux, recherche et religion - Secteur de la santé - Gestion - Secteur manufacturier - Sciences naturelles et appliquées - Ressources naturelles et agriculture - Commerce, transport et opérateur d'équipement - Vente et service à la clientèle - À la retraite - Parent au foyer - Étudiant.e (sans emploi) - Sans emploi - Pas de réponse	0%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
Q139 - Clean	Affiliation religieuse	Pas disponible	Manipulations: - Substitution des entrées numériques [1, 12, 13, 14, 16, 2, 3, 7, 9] par « pas de réponse » - « Chrétienne – Autres » comprend les affiliations chrétiennes autres que catholique, telles que : « anglican », « baptiste », « chrétien orthodoxe », « luthérien », « autres chrétiens », « pentecôtiste », « presbytérien », « Église unie » Les options de réponses : -Chrétienne- catholique, -Pas d'affiliation : - « agnostique », « athée », « humaniste », « aucune affiliation religieuse » -Autre religion : - « chrétienme – autre », « hindoue », « juive », « musulmane », spiritualités et religions autochtones », -Pas de réponse	0.8%
Q141	Importance des convictions religieuses	Pas disponible	Pas du tout important Peu important Quelque peu important Très important Pas de réponse	0.2%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
Q143	Langue maternelle	Pas disponible	- Français - Anglais - Autres langues : - Afrikaans - Arabe - Arménien - Biélorusse - Berbère (Kabyle) - Bulgare - Cantonais - Créoles - Tchèque - Danois - Néerlandais - Estonien - Flamand - Allemand - Grec - Hongrois - Islandais - Innu/Montagnais - Italien - Lao - Mandarin - Farsi - Portugais - Roumain - Russe - Espagnol - Tamil - Vietnamien - Yiddish - Autre	0%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
Q144 - Clean	Revenu annuel, réponses détaillées		0-19 999$ 20 000-29 999$ 30 000 - 39 999$ 40 000 - 49 999$ 50 000 - 59 999$ 60 000 - 69 999$ 70 000 - 79 999$ 80 000 - 89 999$ 90 000 - 99 999$ 100 000 - 109 999$ 110 000 - 119 999$ 120 000 - 129 999$ 130 000 - 139 999$ 140 000 - 149 999$ 150 000 - 199 999$ 200 000 - 499 999$ 500 000 - 999 999$ 1 million +	0%
Q136	Orientation sexuelle		Hétérosexuel.le Minorités sexuelles Pas de réponse	14.7%
Q133	Année de naissance	Pas disponible	Numérique	0%
gender	Sexe du-de la répondant.e	Pas disponible	Homme Femme	0%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Caractéristiques des répondant.e.s				
income_broad - Clean	Tranche de revenu annuel	Pas disponible	1: 0 -19 999$ 2: 20 000 - 39 999$ 3: 40 000 - 59 999$ 4: 60 000 - 79 999$ 5: 80 000 - 99 999$ 6: 100 000 - 149 999$ 7: 150 000 - 199 999$ 8: 200 000$ +	0%
age_broad	Tranche d'âge du-de la répondant.e	Pas disponible	18-29 30-39 40-49 50-64 65+	0%
mother_tongue	Langue maternelle	Pas disponible	Anglais Français Autre	0%

Nom de la variable	Description de la variable	Questions du sondage	Catégories de réponses à la question du sondage	Taux de non-réponse
Nouvelles variables pour l'analyse statistique				
Q2Q65_Clean_Acts_Exp	Répondant.e.s victimes ou témoins, ou à la fois victimes et témoins d'actes haineux	Combine les questions Q2 et Q65	Manipulation : création d'une variable dichotomique 1- A fait l'expérience d'actes haineux si répondant.e a sélectionné l, 2 ou 3 aux questions Q2 ou Q65 0- N'a pas fait l'expérience d'acte haineux si répondant.e a sélectionné l'option 4 pour Q2 et Q65 #N/A - Pas de réponse si répondant.e a sélectionné « pas de réponse » pour Q2 et Q65	4.2%
Q2Q65_Clean_Crime_Victimes	Répondant.e.s victimes ou à la fois victimes et témoins d'actes haineux	Combine les questions Q2 and Q65	Manipulation : création d'une variable dichotomique 1- A été victime d'actes haineux si répondant.e a sélectionné l ou 3 aux questions Q2 ou Q65 0- N'a pas fait l'expérience d'acte haineux si répondant.e a sélectionné l'option 4 et/ou 2 pour Q2 et Q65 #N/A - Pas de réponse, si répondant.e a sélectionné « pas de réponse » pour Q2 et Q65	4.2%
Q2Q65_Clean_Acts_temoins	Répondant.e.s témoin ou à la fois victimes et témoins d'actes haineux	Combine les questions Q2 et Q65	Manipulation : création d'une variable dichotomique 1- A été témoin d'actes haineux si répondant.e a sélectionné 2 ou 3 aux questions Q2 ou Q65 0- N'a pas fait l'expérience d'acte haineux si répondant.e a sélectionné l'option 4 ou 1 pour Q2 et Q65 #N/A - Pas de réponse, si répondant.e a sélectionné « pas de réponse » pour Q2 et Q65	4.2%

Notes importantes sur la création et la manipulation des variables pour fins d'analyse statistique

Variables utilisées dans le chapitre 4

La variable de peur de victimisation future d'actes haineux a été construite à partir des réponses à quatre questions du sondage.

- Les questions Q18 et Q83 demandaient respectivement aux victimes d'incidents haineux et aux non-victimes si elles craignaient d'être victimes d'un incident haineux dans le futur. En combinant ces deux questions, nous obtenons un portrait sur la peur de victimisation pour un incident haineux pour l'ensemble des répondant.e.s.
- Les questions Q64 et Q83 demandaient de manière similaire aux victimes et aux non-victimes si elles craignaient d'être victimes d'un crime haineux dans le futur. De cette façon, il est possible de déterminer pour chaque répondant.e s'il ou elle avait peur d'être victime d'un acte haineux.

La nouvelle variable de peur de victimisation d'un acte haineux a été créée en combinant les variables de peur de victimisation d'un incident haineux et de peur de victimisation d'un crime haineux. Pour ce faire, les trois règles suivantes ont été suivies dans l'ordre :

1. Les répondant.e.s affirmant éprouver une peur de victimisation d'un incident haineux et/ou d'un crime haineux était codé.e.s comme ayant peur d'être victime d'un acte haineux ;
2. Les répondant.e.s affirmant ne pas éprouver une peur de victimisation d'un incident haineux et/ou d'un crime haineux étaient codé.e.s comme n'ayant pas peur d'être victime d'un acte haineux;
3. Les répondant.e.s restant.e.s étaient codé.e.s comme n'ayant pas répondu à la question.

Les taux de non-réponses pour cette variable diffèrent de manière importante selon les expériences d'actes haineux. Les victimes (15.5%) et témoins (22.2%) n'ont pas répondu à ces questions dans une proportion beaucoup plus grande que les personnes n'ayant pas fait l'expérience d'actes haineux (1.9%), ce qui pourrait entraîner un biais dans l'analyse des données.

Variables utilisées dans le chapitre 5

Les données du chapitre 5 ont adopté comme unité de mesure non pas les répondant.e.s, mais les actes haineux recensés. Le questionnaire posait une série de questions identiques aux répondant.e.s concernant les plus récents incidents et crimes haineux qu'elles ou ils avaient vécus en tant que victime ou témoin. Chaque fois qu'une personne répondait à l'une de ces séries de questions, ses réponses étaient extraites des données collectées et étaient réorganisées dans une nouvelle base de données comme décrivant un acte haineux recensé. Ainsi, chaque répondant.e pouvait fournir des réponses permettant d'extraire un maximum de quatre actes haineux recensés.

CENTRE DE
PRÉVENTION
DE LA RADICALISATION
MENANT À LA VIOLENCE

LIGNE D'ASSISTANCE

Lundi au vendredi - 9h à 20h

Région de Montréal : 514 687-7141 #116

Ailleurs au Québec : 1 877 687-7141 #116

C'EST CONFIDENTIEL !

info-radical.org